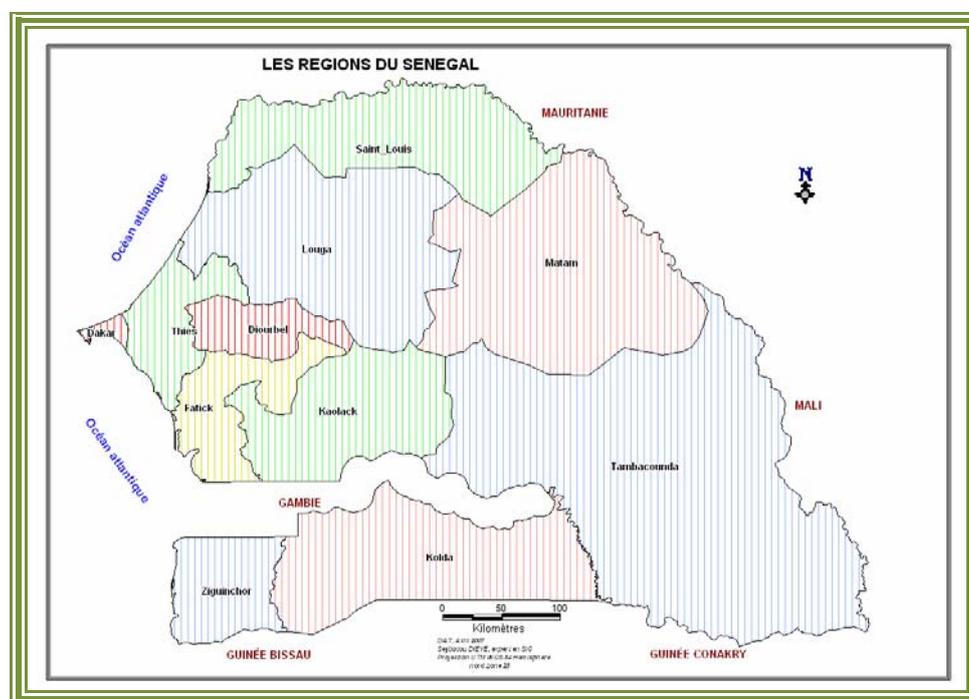


REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
(ANSD)



SENEGAL



RESULTATS DEFINITIFS
DU TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE
L'HABITAT – (2002)

Rapport National de Présentation

Juin 2008



Fonds des Nations Unies
pour la Population



USAID | SENEGAL
FROM THE AMERICAN PEOPLE
Agence Américaine pour
le Développement International

RESULTATS DEFINITIFS DU TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L’HABITAT DU SENEGAL (RGPH^{III}) 2002

RAPPORT NATIONAL DE PRESENTATION

Ce rapport est le fruit d’un travail collectif réalisé au niveau national et soutenu par :

- le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) à travers la composante projet SEN-02/P10 « *Appui à la collecte des données* », d’une part, et l’Equipe d’appui Technique basée à Dakar (CST/UNFPA) d’autres part.
- l’Agence Américaine pour le Développement International (USAID).

Ont également pris part à ce travail l’Institut de Recherches pour le Développement (IRD – Sénégal), Dr Cheikh Mbacké (Ph. D.), Mr Edmond Rodriguez et Dr Macoumba Thiam. L’ANSD tient particulièrement à exprimer ses remerciements à ces différents partenaires.

Toute information complémentaire sur les informations publiées peut être obtenue auprès de l’Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

Rue 1 x Bd de l’Est Point E, BP 116 Dakar,
Tél : (221) 824 03 01/825 00 50, Fax (221) 824 90 04,
E-mail : dpsfr@yahoo.fr; Site Web : <http://www.ansd.org>

© ANSD – Décembre 2006

COMITE DE REDACTION

- Président : **Babakar FALL**, Directeur Général, ANSD
- Coordinateur général : **Ibrahima SARR**, Expert,
Directeur des Statistiques Démographiques et
Sociales, ANSD
- Coordination scientifique: **Bakary Djiba**, Expert, Chef de la
Division du Recensement et des Statistiques
Démographiques, ANSD
Abdoulaye M. Tall, Expert, DSDS/ANSD
- Coordination technique : **Papa Demba Diouf**, Expert, Chef de la
Division des opérations de terrain, ANSD.
- Conseillers scientifiques : **Dr Cheikh Mbacké** (PH. D.), Démographe, Public
Heath Institute, USA.
Dr Philipe Antoine, Démographe, Chercheur (IRD)
Dr Samson Lamlenn, Conseiller régional,
CST/UNFPA, Bureau régional de Dakar
Dr Macoumba Thiam (PH. D.), Démographe,
Consultant,
Soukeyna Fall Kaba, Chargée de programme,
UNFPA, Dakar
Edmond Rodriguez, Démographe, consultant.
- Appui technique : **Thiécouta Ndiaye**, Expert, DMIS/ANSD
Mamadou Kane, Expert, DMIS/ANSD
Mouhadji Daff, Assistant Informaticien, Projet
Sen02-P10/UNFPA, ANSD
Atoumane Ndiaye, Expert, ANSD
- Rédacteurs : **Hamidou Bâ**, Expert/ANSD
Oumy Nd. Diagne, Expert, DSDS/ANSD
Mory Diouss, Expert, DSDS/ANSD
Mariama FALL, Expert, DSDS/ANSD
Dr Cheikh Mbacké(PH. D.), Démographe,
Consultant
Fatou Faye Mbessane, Technicien DSDS/ANSD
Aliou Gaye, Expert/ANSD
Cheikh Guèye, Expert, DSDS/ANSD
Mamadou Guèye, Expert, DSDS/ANSD
Fatou Bintou Camara Niang,Expert, DSDS/ANSD
Binta Guissé Mbow, Expert, DMIS/ANSD
Papa Ibrahima S. Sène, Expert, DSDS /ANSD
Abdoulaye M. Tall, Expert, DSDS/ANSD
Assane Thioune, Expert, DSDS/ANSD

SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS	6
AVANT-PROPOS	7
CHAPITRE 1:.....	12
ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION.....	12
INTRODUCTION.....	12
I. CARACTERISTIQUES D'ENSEMBLE	12
1.1 –Effectifs globaux et caractéristiques intercensitaires.	12
1.2 –Répartition spatiale de la population résidente.....	13
II. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE	15
CONCLUSION.....	17
CHAPITRE 2 :.....	18
SITUATION MATRIMONIALE ET NUPTIALITE.....	18
I. SITUATION MATRIMONIALE.....	18
I.1 Vue d'ensemble de la situation matrimoniale	18
I.3.4. Les personnes en situation de veuvage.....	26
II. NUPTIALITE	29
III- LA POLYGAMIE AU SENEGAL.....	31
CONCLUSION	34
Chapitre 3	35
Natalité et Fécondité.....	35
MIGRATION ET URBANISATION.....	46
INTRODUCTION.....	46
4.1. MIGRATIONS INTERNES.....	46
4.1.1 Migration interne durée de vie	47
4.1.2 Migration interne récente	50
4.2. MIGRATION INTERNATIONALE.....	53
4.2.1 Migration internationale durée de vie.....	53
4.2.1 Migration internationale récente	55
4.3 URBANISATION.....	57
4.3.1 Ampleur et évolution.....	57
4.3.2 Structure par sexe et par âge de la population urbaine.....	58
CONCLUSION	60
CHAPITRE 5.....	62
MENAGES ORDINAIRES	62
INTRODUCTION.....	62
5.1 EFFECTIFS DES MENAGES	62
5.2 TYPOLOGIE DES MENAGES.....	65
5.3 CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGE	66
CHAPITRE 6.....	75
CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION.....	75
INTRODUCTION.....	75
6.1 OCCUPATION HABITUELLE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE.....	75
6.2 POPULATION ACTIVE PAR MILIEU DE RESIDENCE, SEXE ET AGE	76
6.2.1 Population active occupée selon l'âge.....	76
6.2.2. Population active occupée selon le niveau d'instruction.....	77
6.3. POPULATION DECLAREE EN CHOMAGE.....	78
6.3.1. Chômage par sexe et âge selon le milieu de résidence.	78
6.3.2. Chômage par sexe et niveau d'instruction selon le milieu de résidence.....	79
6.4 SITUATION DANS L'ACTIVITE.....	79
6.4.2. Situation dans l'activité selon la région	80
CONCLUSION	81
CHAPITRE 7 :	82
INTRODUCTION	82
I. DEGRE D'ALPHABETISATION DE LA POPULATION RESIDENTE.....	82
II. SCOLARISATION ACTUELLE.....	85
III. NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION SENEGALAISE.....	86
CONCLUSION.....	90

CHAPITRE 8.....	92
SITUATION DES ENFANTS ET DES JEUNES	92
INTRODUCTION.....	92
I. SITUATION DES ENFANTS AU SENEGAL.....	92
I.1. Volume et importance des enfants au Sénégal	92
I.2. Caractéristiques sociodémographiques des enfants sénégalais	93
I.3. Caractéristiques socio-économiques des enfants sénégalais.....	95
I.4. Prévalence de handicaps parmi les enfants	97
II. SITUATION DES JEUNES AU SENEGAL	99
2.1. Volume et importance des jeunes au Sénégal.....	99
II.2. Caractéristiques sociodémographiques des jeunes	101
II.2. Caractéristiques socio-économiques des jeunes	103
II.3. Etat matrimonial des jeunes filles au Sénégal.....	105
III. CONCLUSION.....	108
CHAPITRE 9	109
PERSONNES HANDICAPEES	109
INTRODUCTION.....	109
9.1 PREVALENCE DU HANDICAP.....	109
9.2 CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DES HANDICAPES	111
CHAPITRE 10.....	119
LES PERSONNES AGEES (AINES)	119
INTRODUCTION.....	119
10.1 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	119
10.1.1 Volume et répartition spatiale	119
10.1.3 Evolution des personnes âgées de 1988 à 2002.....	123
10.2 CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DES PERSONNES AGEES	124
10.2.2 Le niveau d’instruction.....	124
10.2.1 Alphabétisme des personnes âgées	125
10.3 CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES AGEES.....	126
10.3.1 Activité des personnes âgées	127
10. 3.2 Les personnes âgées inoccupées	128
10. 3.3 Situation dans l’activité des personnes âgées.....	128
10.3.4 Ménages des personnes âgées.....	130
CONCLUSION	131
CHAPITRE 11.....	132
HABITAT ET CADRE DE VIE.....	132
INTRODUCTION	132
11.1 CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS.....	132
11.1.1 – Niveau d’occupation	132
11.1.2 - Type de logement.....	134
11.2 STATUT D’OCCUPATION DES LOGEMENTS.....	136
11.3 EQUIPEMENTS DU MENAGE	137
11.3.1 - Approvisionnement en eau	137
11.3.2 - Sources d’énergie pour l’éclairage.....	140
11.3.3 Moyens de production.....	142
11.4 ENVIRONNEMENT DU MENAGE	144
11.4.1 - Lieu d’aisance.....	144
11.4.3 Mode d’évacuation des eaux usées	147
11.4.4 Combustible utilisé pour la cuisine.....	149
CONCLUSION	151
ANNEXES	152

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANSD	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BIT	: Bureau International du Travail
CM	: Chef de ménage
CST/UNFPA	: Country Support Team – Bureau d’Appui Technique de l’UNFPA
DMIS	: Direction du Management de l’Information Statistique/ANSD
DPS	: Direction de la Prévision et de la Statistique
DSDS	: Direction des Statistiques Démographiques et Sociales/ANSD
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDN	: Enquête Démographique Nationale
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EMUS	: Enquête Migration et Urbanisation au Sénégal (1993)
ESAM	: Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
ESF	: Enquête Sénégalaise sur la Fécondité (1978)
ESP	: Enquête Sur les Priorités (1991)
FAR	: Femmes en âge de reproduction
IRD	: Institut de Recherches pour le Développement - Sénégal
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
MICS	: Multiple Indicators Cluster Survey
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
NTIC	: Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
RGP	: Recensement Général de la Population
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l’Habitat
RGPH3	: Troisième Recensement Général de la Population et de l’Habitat du Sénégal (2002)
TBN	: Taux Brut de Natalité
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TNS	: Taux Net de Scolarisation
UNFPA	: Fonds des Nations pour la Population
USAID	: Agence Américaine pour le Développement International

AVANT-PROPOS

Dès son accession à l'indépendance, Le Sénégal a été confronté à la nécessité de disposer de données démographiques au moment de l'établissement des premiers plans de développement économique et social, basées sur une connaissance approfondie de la population. Cette préoccupation l'a amené ainsi à réaliser diverses opérations à caractère démographique comme l'Enquête Démographique Nationale (EDN) de 1960-1961 ou l'enquête à passages répétés de 1970-71.

D'autres opérations de collecte ont depuis lors été conduites : entre 1976, date du premier Recensement général de la population, et 1997 au cours de laquelle une 3^{ème} Enquête démographique et de santé de 1997a été réalisée, plusieurs opérations de collecte se sont déroulées dont l'Enquête Sénégalaise sur la Fécondité de 1978, les enquêtes Démographiques de 1986 et 1992, les enquêtes sur les conditions de vie des ménages, notamment les enquêtes de suivi auprès des ménages de 1994 et 2002. Ces différentes opérations ont fourni une masse importante de données sociodémographiques et socio-économiques ; ce qui a permis d'avoir une connaissance relativement bonne des niveaux et tendances récentes des indicateurs sociaux, à savoir : une fécondité stagnante à un niveau élevé, une mortalité infanto juvénile encore élevée mais en baisse significative, un niveau de pauvreté toujours élevé même si celle-ci connaît une baisse continue.

Malgré la richesse de cette masse d'informations collectées, le Sénégal était encore confronté en 2002 à un déficit important en données sociodémographiques exhaustives et récentes que seul le recensement peut fournir. En effet, le recensement demeure l'opération qui permet d'obtenir les données de base pour les estimations de population nécessaires à l'élaboration des différents programmes de développement. Il constitue aussi la source qui fournit la base de sondage à partir de laquelle sont exécutées les différentes enquêtes qui produisent les indicateurs utilisés pour le suivi et l'évaluation des programmes de développement.

C'est dans ce contexte qu'a été exécuté le Recensement Général de la population et de l'habitat de 2002 (RGPH 2002), le troisième du genre à avoir été réalisé au Sénégal, avec comme mandat de renouveler le stock des données exhaustives existantes dans les domaines social, économique et démographique, de fournir des informations liées à des préoccupations nouvelles comme les NTICS et la pauvreté, tout en essayant de trouver les solutions aux limites constatées dans l'utilisation des données du second Recensement de 1988. Le RGPH 2002 devait donc prendre en charge toutes les recommandations adoptées au cours du séminaire de présentation et de vulgarisation des résultats du recensement de 1988 et combler le déficit en données fraîches sur la population.

En effet, l'évolution des facteurs socioéconomiques et sociodémographiques, les besoins de suivi-évaluation des stratégies d'éducation et de santé, des politiques d'habitat et d'environnement, de protection sociale, etc. constituent autant de circonstances qui commandent, aujourd'hui, de disposer d'une information en matière de population exhaustive et régulièrement mise à jour. Les données récentes issues du RGPH 2002 satisfont bien à ces préoccupations et pourront servir ainsi à mieux éclairer les choix des décideurs, à revoir et recentrer, si nécessaire, la politique nationale de population et surtout à accompagner

davantage le processus de mise en œuvre de la nouvelle politique de décentralisation et de régionalisation marquée par de récentes réformes administratives et territoriales qui ont vu de nouvelles collectivités locales se créer au Sénégal. Cette nouvelle politique en cours d'exécution, pour mieux atteindre ses objectifs, a besoin de s'appuyer sur des données de population actualisées, exhaustives et détaillées jusqu'au niveau le plus fin, données qui ne sont disponibles qu'à partir du Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

Par ailleurs, certains programmes initiés au niveau national comme régional ou international trouveront dans les données du RGPH3 des informations uniques pour suivre les progrès accomplis dans les domaines ciblés. Comme le révèle une étude récente réalisée par l'UNFPA, les données issues du recensement de la population sont indispensables pour mesurer l'évolution d'au moins 85 % des indicateurs de suivi des OMD. Il en est sûrement de même pour les indicateurs de suivi du DRSP ou du NEPAD, et pour bien d'autres encore.

Des innovations importantes ont été apportées dans ce recensement par rapport aux recensements précédents et ont permis de disposer d'informations sur des thèmes aussi importants et actuels que le niveau de pauvreté jusqu'à l'échelle du village, la situation actuelle de la femme sénégalaise ou la situation actuelle des jeunes au Sénégal.

Il reste que le recensement demeure encore une opération lourde aussi bien au niveau de la quantité et de la qualité des ressources humaines à mobiliser que dans l'ampleur des ressources financières à mettre à sa disposition. Il convient de saluer ici, les importantes contributions financières de l'UNFPA et de l'USAID qui ont été les seuls partenaires au développement à avoir soutenu l'Etat du Sénégal dans le financement de ce recensement. Cependant l'essentiel du financement des travaux préparatoires et de la collecte ainsi que la totalité du financement de l'exploitation des données ont été assurés par l'Etat. Les dernières évaluations estiment cette contribution de l'Etat du Sénégal dans cette opération à plus de 70 %.

Ce premier rapport fait la synthèse de l'essentiel des résultats issus de l'exploitation des données du RGPH 2002. Il se présente sous forme de tableaux accompagnés de commentaires sommaires. D'autres publications vont suivre comme les rapports régionaux de synthèse et les analyses thématiques.

C'est le lieu de réitérer les remerciements du gouvernement à l'endroit de l'UNFPA qui a financé la production et la publication de ce rapport et qui a accompagné tout le processus d'exécution du RGPH 2002. A ces remerciements nous associons l'USAID qui, en plus de l'assistance technique de qualité qu'elle a fournie, a pris en charge l'achat de tout le matériel informatique utilisé dans la saisie et le nettoyage des données.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit du Dr. Cheikh MBACKE, de Philippe ANTOINE et de Edmond RODRIGUEZ qui ont accepté de lire le document.

**Le Directeur Général
Babakar FALL**

INTRODUCTION GENERALE

Le présent rapport porte sur les résultats définitifs du 3^{ème} recensement de la population et de l'habitat (RGPH3) dans l'histoire du Sénégal. Il intervient dans un contexte marquée par des mutations profondes de la société sénégalaise dont le besoin en données s'accroît de jour en jour pour le suivi-évaluation des politiques et programmes, et aussi pour tenir compte d'utilisateurs de plus en plus variés.

Le RGPH3 : combler un déficit en statistiques... pour le développement

En effet, entre la réalisation de ce recensement et celui de celui de 1988, 14 années se sont écoulées au cours desquelles des besoins en données se sont fait sentir de manière assez intense. En outre, le Sénégal a mis en œuvre un certain nombre de programmes de population en rapport avec les partenaires au développement qui devaient contribuer à la maîtrise de la croissance de la population. Des enquêtes diverses ont été régulièrement menées pour permettre de suivre l'évolution de la population et mesurer les effets obtenus. Cependant, plusieurs contraintes d'ordre institutionnel, économique et social, entres autres, ont pesé sur la vie des sénégalais et dans la mise en œuvre des actions de développement et semblent avoir multiplié les paramètres à prendre en compte pour bien comprendre l'évolution en cours et en maîtriser les tendances.

Les effets des politiques d'ajustement structurel se sont fait lourdement sentir aussi bien dans les ménages, les institutions que dans les stratégies de développement préconisées et dans les priorités à retenir. Les conditions de vie des ménages s'en sont trouvées fortement affectées au point qu'il a fallu revoir bien des options en matière de développement, initier des actions de réduction de la pauvreté et, même, de revoir en profondeur le système de programmation du développement.

La dynamique d'accélération a introduit une grande part d'incertitudes et des biais considérables dans l'appréciation correcte de l'évolution des conditions de vie et des phénomènes et a contribué à rendre, du coup, assez hasardeuses toute projections en raison de la multiplicité des paramètres à prendre en compte. De plus, la raréfaction des ressources budgétaires, qui a marqué l'environnement international, a également rendu encore plus difficile la mobilisation des fonds requis pour la conduite des opérations de collecte permettant de disposer en temps voulu d'informations pertinentes pour la prise de décision.

Dans ce contexte et bien avant l'avènement des stratégies de réduction de la pauvreté, le Sénégal s'est orienté vers une décentralisation plus élargie de l'action étatique au profit des collectivités locales auxquelles des compétences supplémentaires ont été transférées pour leur permettre de prendre adéquatement en charge certains secteurs du développement. Cette réforme s'est parfois accompagnée de modifications administratives et territoriales notables qui ont profondément transformé les unités spatiales et enrichi les instances de planification et de décision (étatique, régional, municipal, local). Elle a créé du coup des besoins supplémentaires en informations dont la satisfaction ne pouvait se faire qu'à travers une révision des systèmes d'informations propres aux structures spécialisées dans la collecte d'informations qui, du coup, se voyaient contraintes à s'ajuster aux besoins naissants et à prendre des mesures compensatrices pour satisfaire des utilisateurs de plus en plus diversifiés.

En réalité, dans certains secteurs, ce besoin en informations statistiques a poussé plusieurs structures à se doter de dispositifs de collecte de données qui ont eu pour conséquence de multiplier les sources d’informations. Si de telles initiatives marquent, dans une certaine mesure, l’affirmation d’un besoin de décentraliser l’outil statistique, elles n’en ont pas moins créé des problèmes de cohérence et de fiabilité des indicateurs surtout lorsque les hypothèses de travail ou les bases de sondages différaient ; ce qui a beaucoup gêné la comparabilité de certains indicateurs.

Décentralisation et participation... pour des innovations fécondes

Pour adresser ces préoccupations, les structures en charge de la production (l’ex-DPS notamment) ont convié les principaux utilisateurs de données à la conception des instruments de collecte dès l’entame des activités du recensement¹. Cette approche a eu pour mérite d’enrichir le questionnaire du recensement pour y inclure des questions plus en phase avec l’évolution de la société sénégalaise, à savoir les questions relatives à la pauvreté, aux migrations, au cadre de vie, au genre, etc..

D’autres sous-produits du recensement ont été également enrichis avec le RGPH3 comme la base de données cartographique qui a été revue en profondeur et de même que les coordonnées de localités entièrement inventoriées (voire géo-référencées). Cette propriété offre un autre potentiel au RGPH3, celui de faciliter une cartographie améliorée des sites et, surtout, d’aider en temps opportun à assurer un suivi physique des projets, des équipements socio-économiques ou tout autre implantation dans l’espace, et contribue à en faire un outil approprié pour le suivi de la politique d’aménagement du territoire.

Des innovations ont également été introduites dans l’exécution des opérations de collecte, période durant laquelle il a fallu s’ouvrir à tous les spécialistes de collecte de différentes structures pour appuyer les opérations la collecte et faire du RGPH3, une œuvre « commune ». De même, les différents utilisateurs ont été associés à l’élaboration et à la validation des plans d’analyse au cours d’un atelier de partage dont le but était de cerner de plus près leurs besoins prioritaires et répondre adéquatement à la demande en mettant à la disposition de ces derniers, des analyses plus ciblées et plus conformes à leurs préoccupations.

En outre, les recommandations fortes issues de cet atelier ont contribué à revoir la stratégie de diffusion des données du recensement et ont imprimé un format particulier au rapport de présentation des résultats du RGPH.

Un rapport qui se veut synthétique et adapté aux besoins des utilisateurs

Le présent rapport s’est donc très tôt inscrit dans une démarche participative pour ne pas dire plurielle. Il tente de refléter autant que faire se peut les préoccupations des utilisateurs. A ce titre, un effort de désagrégation des données a été fait à travers une « régionalisation » systématique des données pour permettre aux acteurs à la base comme les collectivités locales² (régions, commune, communautés rurales) d’y retrouver les informations utiles à leurs exercices de planification et au suivi de leurs actions de développement. Ce rapport a également opté pour mettre en évidence les préoccupations de genre à travers une désagrégation des données

¹ Un projet de Schéma Directeur de la Statistique est actuellement à l’étude au Sénégal sous l’égide de l’ANSD

² Et les organisations communautaires de base (ONG, GIE, secteur privé, entre autres)

par sexe. En plus, il tente de répondre d’abord aux préoccupations de l’heure en donnant la priorité au traitement des questions brûlantes comme le vieillissement, la situation des enfants et des jeunes, la migration, les personnes handicapées, entre autres³. Cependant, il ne manque pas de camper une analyse des thématiques incontournables en démographie comme l’état et la structure de la population, l’état matrimonial, la structure des ménages, les caractéristiques socio-économique et démographiques, etc...

Ce rapport est présenté en 11 chapitres. Le premier d’entre eux est consacré à l’état et à la structure de la population. Le second porte sur la fécondité au Sénégal. Ce chapitre permet d’ores et déjà de confronter les conclusions tirées de diverses enquêtes (EDS, ESAM, MICS, etc..) relatives à l’évolution des indicateurs démographiques au Sénégal.

Le troisième chapitre traite de l’état matrimonial au Sénégal. On y retrouvera une évolution plus actuelle de l’évolution de la nuptialité au Sénégal et de la famille sénégalaise. Le quatrième chapitre porte sur la migration et l’urbanisation. Il donne en détail les nouvelles tendances migratoires et en matière d’urbanisation.

Le quatrième chapitre traite des ménages au Sénégal. Il montre la physionomie actuelle des ménages au Sénégal ainsi que le profil des chefs de ménages actuels. Entre autres résultats, il confirme la féminisation de plus en plus poussée du statut de chef de ménage constatée au Sénégal notamment dans les zones urbaines.

Les deux chapitres qui suivent portent sur les caractéristiques sociodémographiques d’une part et socio-économiques d’autre part. Les caractéristiques socio-économiques sont analysées dans le chapitre 5 et le chapitre 6 traite de l’alphabétisation, de la scolarisation et de l’instruction au Sénégal.

Les chapitres 8, 9 et 10 traitent des groupes cibles. Il s’agit d’une analyse de thématiques centrées sur le développement humain et qui contribuent à l’évaluation des politiques sociales. A ce titre, seront tour à tour analysées la situation des enfants et des jeunes (chapitre 8), celles des personnes handicapées (chapitre 9) et enfin, les personnes âgées.

Le chapitre 11 quant à lui est consacré à l’habitat et au cadre de vie des populations qui donnent un reflet de l’organisation sociale, du mode de vie et du mode de production de la société.

On trouvera en annexe de ce rapport, une présentation résumée de la méthodologie du recensement ainsi qu’un répertoire d’indicateurs (plaquette) qui donne l’étendue des résultats globaux du RGPH3 en attendant que des analyses plus poussées fassent l’objet de publication. Sur ces questions, également, le principe sera respecté de faire participer tous les acteurs afin que le RGPH3 soit mieux valorisé et rentabilisé par tous.

³ Des analyses approfondies sont prévues à la suite de cette synthèse des premiers résultats du RGPH3. Elles porteront plus particulièrement sur l’analyse des phénomènes comme la fécondité/natalité, la mortalité, la Situation de la Femme sénégalaise, qui nécessitent un traitement plus spécial.

CHAPITRE 1:

ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

INTRODUCTION

L’étude de l’état et de la structure de la population est importante à plus d’un titre car révélant à un moment donné les niveaux et tendances passés de la fécondité, de la mortalité et de la mobilité d’un pays.

Le Sénégal au regard de sa structure par âge et sexe est toujours un pays à population jeune avec une prédominance de personnes de sexe féminin. La population du Sénégal demeure très inégalement répartie dans l’espace avec une densité moyenne au kilomètre carré de 50 habitants qui présente un minimum de 10 au Sud Est du pays et un maximum de 3964 habitants à Dakar, région abritant la capitale administrative et économique.

Ce chapitre comporte deux parties : les caractéristiques d’ensemble ainsi que la structure par âge et par sexe de la population. La population est classée en deux catégories : la population de droit et la population de fait. La première se définissant comme étant l’ensemble des personnes résidentes présentes et absentes. La seconde est composée des résidents⁴ présents et des visiteurs⁵.

I. CARACTERISTIQUES D'ENSEMBLE

1.1 –Effectifs globaux et caractéristiques intercensitaires.

En décembre 2002, les populations de fait et de droit s’élèvent respectivement à 9.555.346 habitants et 9.858.482 personnes. Dans les deux cas, les femmes sont plus nombreuses. Pour la population de fait, les femmes représentent 51,1% tandis que pour celle de droit, elles sont à 50,8%. Notre analyse porte sur la population de droit qui est également appelée « population résidente ».

Tableau 1.1: Répartition des populations de fait et de droit selon le sexe

Sexe	Population de fait		Population de droit	
	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	4 672 015	48,9	4 852 764	49,2
Féminin	4 883 331	51,1	5 005 718	50,8
Total	9 555 346	100,0	9 858 482	100,0

La population résidente recensée en 2002 s’élève à 9.858.482 habitants contre 6.896.808 en 1988, soit un taux d’accroissement moyen intercensitaire annuel de

⁴ Notons que la résidence est définie en fonction d’une nuit de référence au moment du recensement et d’une durée de présence de 6 mois au moins

⁵ Le visiteur est la personne ne vivant pas habituellement dans le ménage mais s’y trouvant depuis moins de 6 mois.

2,5%. Entre 1976 et en 1988, ce taux était de 2,7%, ce qui correspondait à un doublement de la population tous les 25 ans. L’accroissement de la population a connu une légère baisse durant la dernière période inter-censitaire. Au niveau régional, ce sont les régions de Louga, de Matam, de St-Louis et de Tambacounda qui ont enregistré une augmentation de leur taux d’accroissement intercensitaire. Le faible taux d’accroissement moyen intercensitaire noté dans la région de Ziguinchor est dû à la non exhaustivité de la couverture du recensement dans cette région du fait de l’inaccessibilité de certains villages ou des déplacements de populations résultant à l’époque de la situation d’insécurité qui y prévalait (voir résultats tableau ci-dessous).

Tableau 1.2 : Evolution de la population résidente entre 1976 et 2002

REGIONS		POPULATION RGP 1976 (%)	POPULATION RGPH 1988 (%)	POPULATION RGPH 2002 (%)	TAUX D’ACCROISSEMENT 1976/1988 (%)	TAUX D’ACCROISSEMENT 1988/2002 (%)
Dakar		19,0	21,8	22,0	3,9	2,5
Diourbel		7,7	9,0	10,7	4,0	3,6
Fatick		8,3	7,4	6,2	1,8	1,3
Kaolack		12,1	11,7	10,9	2,5	2,0
Kolda		8,9	8,6	8,3	2,5	2,2
Louga		8,5	7,1	6,9	1,2	2,3
Matam		3,4	3,2	4,3	2,2	4,5
Saint-Louis		6,9	6,3	7,0	2,0	3,3
Tambacounda		5,8	5,6	6,2	2,4	3,2
Thiès		13,6	13,6	13,4	2,7	2,4
Ziguinchor		5,9	5,8	4,2	2,6	0,3
Sénégal	%	100,0	100,0	2,7	2,5	2,5
	EFFECTIFS	4.958.085	6.881.919	9.858.482	//	//

1.2 –Répartition spatiale de la population résidente

En décembre 2002, un peu plus d’un sénégalais sur cinq habite la région de Dakar. Près de soixante pour cent (56,9%) de la population sénégalaise réside dans la partie ouest à savoir les régions de Dakar, de Diourbel, de Kaolack et de Thiès. La population sénégalaise est essentiellement rurale, avec, à peu près six sénégalais sur 10 habitant le milieu rural. La population urbaine s’élève à 4.008.965 avoisinant les 41%, ce qui traduit une progression lente de l’urbanisation, par rapport à 1988, où le taux d’urbanisation avait été estimé à 39%. La moitié de la population urbaine réside à Dakar qui continue de se démarquer des autres régions, avec son degré d’urbanisation qui est de 52,6% de la population urbaine du pays suivie de loin par Thiès avec 14,1%. En outre, elle se particularise par son urbanité très poussée de 97,2% de sa population vivant dans les villes alors que les régions de Fatick et de Kolda détiennent les plus faibles taux soit respectivement 12,7% et 13,5% en 2002.

Par ailleurs, une densité de 50 habitants au km² au niveau national cache un déséquilibre entre régions. En effet, avec 0,3% du territoire national, la région de Dakar abrite 22% de la population totale du pays. Par conséquent, c’est la région la

plus densément peuplée (3964 habitants au km²). Par contre, la région de Tambacounda a la plus faible densité avec 10 habitants au km².

Dans l'ensemble, la distribution de la population met en évidence une disparité importante entre régions, qui semble même s'être accentuée entre 1988 et 2002. En outre, entre ces deux dates de recensement, les régions de Dakar, de Diourbel et de Tambacounda ont bénéficié d'importants gains, contrairement à celles de Ziguinchor, Kaolack et de Louga dont le poids démographique a baissé, entre ces deux dates.

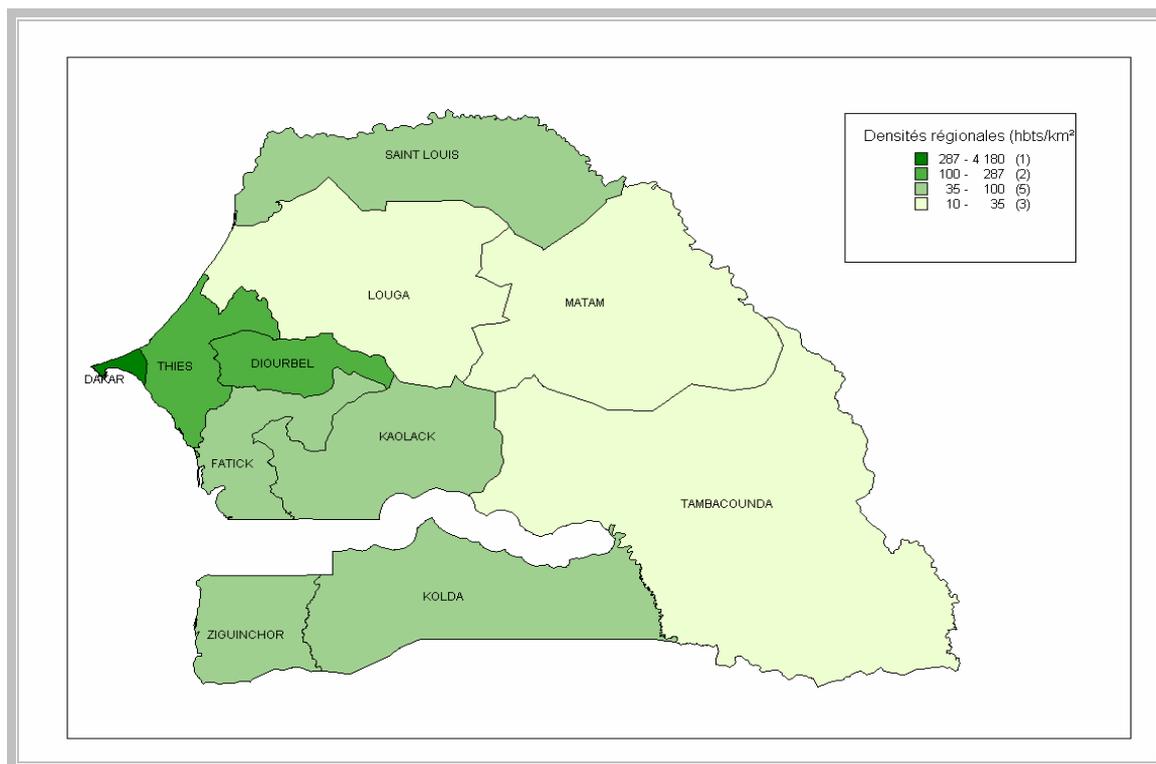
Tableau 1.3: Répartition de la population résidente selon le sexe, par région et par milieu de résidence

Région	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Région						
Dakar	1 085 781	50,1	1 082 533	49,9	2 168 314	100,0
Diourbel	491 645	46,7	560 296	53,3	1 051 941	100,0
Fatick	301 786	49,5	308 003	50,5	609 789	100,0
Kaolack	521 124	48,7	549 079	51,3	1 070 203	100,0
Kolda	408 559	50,0	408 879	50,0	817 438	100,0
Louga	330 294	48,8	346 970	51,2	677 264	100,0
Matam	201 924	47,6	222 043	52,4	423 967	100,0
Saint Louis	338 478	48,7	356 174	51,3	694 652	100,0
Tambacounda	305 991	49,9	306 864	50,1	612 855	100,0
Thiès	661 155	50,0	661 424	50,0	1 322 579	100,0
Ziguinchor	206 027	50,3	203 453	49,7	409 480	100,0
Total	4 852 764	49,2	5 005 718	50,8	9 858 482	100,0
Milieu de résidence						
Urbain	1 987 500	49,6	2 021 465	50,4	4 008 965	40,7
Rural	2 865 264	49,0	2 984 253	51,0	5 849 517	59,3
Total	4 852 764	49,2	5 005 718	50,8	9 858 482	100,0

Tableau 1.4 : Répartition de la population résidente, de la superficie et des densités, selon la région

Région	Population	Superficie	Superficie en %	Densité au km ²
Dakar	2168314	547	0,3	3964
Diourbel	1051941	4 903	2,5	215
Fatick	609789	7 910	4,0	77
Kaolack	1070203	15 449	7,9	69
Kolda	817438	21 112	10,7	39
Louga	677264	25 254	12,8	27
Matam	423967	29 041	14,8	15
Saint Louis	694652	19 241	9,8	36
Tambacounda	612855	59 542	30,3	10
Thiès	1322579	6 670	3,4	198
Ziguinchor	409480	7 352	3,7	56
Total	9858482	196 712	100,0	50

Carte 1.1 : Densités de population en décembre 2002 (résultats du RGPH3)



II. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

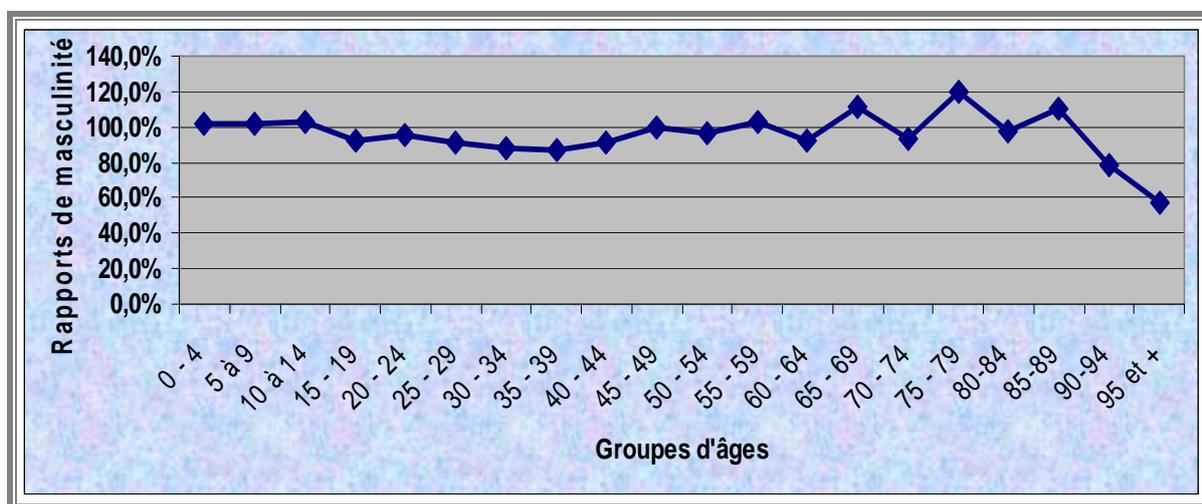
Les données sur la structure par âge et par sexe sont importantes car elles sont à la base de calculs de nombreux indicateurs démographiques. Le recensement de décembre 2002 confirme la jeunesse de la population sénégalaise : 54,7 % de la population est âgée de moins de 20 ans.

Le rapport global de masculinité est de 96,9, et met ainsi en exergue, la prédominance des femmes dans la population totale. En effet, le rapport est de 100 femmes pour 96,9 hommes. Selon l’âge, les rapports de masculinité révèlent plusieurs disparités et distorsions : aux jeunes âges (0 à 14 ans), les hommes et les femmes sont numériquement presque égaux. Cette égalité s’estompe à partir de 15 ans où l’on note un pourcentage plus important des femmes, avantage qui se maintient jusqu’à 54 ans. Cette situation semble s’expliquer par une migration différentielle selon le sexe en faveur des hommes âgés entre 15 et 44 ans. Aux âges avancés, les femmes sont, dans l’ensemble, nettement plus nombreuses que les hommes, situation due certainement à une espérance de vie plus longue de ces premières (voir graphique 1.2).

Tableau 1.4 : Répartition de la population résidente selon les groupes d’âges, par sexe

Groupes d'âges	Sexe				Total		Rapports de masculinité
	Masculin		Féminin		Effectifs	%	
	Effectifs	%	Effectifs	%			
0 - 4	728 605	7,4	716 100	7,3	1 444 705	14,7	101,7
5 - 9	743 683	7,5	727 756	7,4	1 471 439	14,9	102,2
10 - 14	661 917	6,7	643 284	6,5	1 305 201	13,2	102,9
15 - 19	562 066	5,7	606 807	6,2	1 168 873	11,9	92,6
20 - 24	451 791	4,6	472 763	4,8	924 554	9,4	95,6
25 - 29	355 694	3,6	390 984	4,0	746 678	7,6	91,0
30 - 34	284 309	2,9	323 265	3,3	607 574	6,2	87,9
35 - 39	221 619	2,2	255 480	2,6	477 099	4,8	86,7
40 - 44	199 620	2,0	219 887	2,2	419 507	4,3	90,8
45 - 49	155 332	1,6	155 492	1,6	310 824	3,2	99,9
50 - 54	136 828	1,4	141 942	1,4	278 770	2,8	96,4
55 - 59	87 092	0,9	84 448	0,9	171 540	1,7	103,1
60 - 64	86 658	0,9	93 546	0,9	180 204	1,8	92,6
65 - 69	59 427	0,6	53 578	0,5	113 005	1,1	110,9
70 - 74	54 083	0,5	58 027	0,6	112 110	1,1	93,2
75 - 79	31 472	0,3	26 209	0,3	57 681	0,6	120,1
80-84	18811	0,2	19317	0,2	38128	0,4	97,4
85-89	6729	0,1	6122	0,1	12851	0,1	109,9
90-94	3257	0,0	4145	0,0	7402	0,1	78,6
95 et +	3771	0,0	6566	0,1	10337	0,1	57,4
Total	4 852 764	49,2	5 005 718	50,8	9 858 482	100,0	96,9

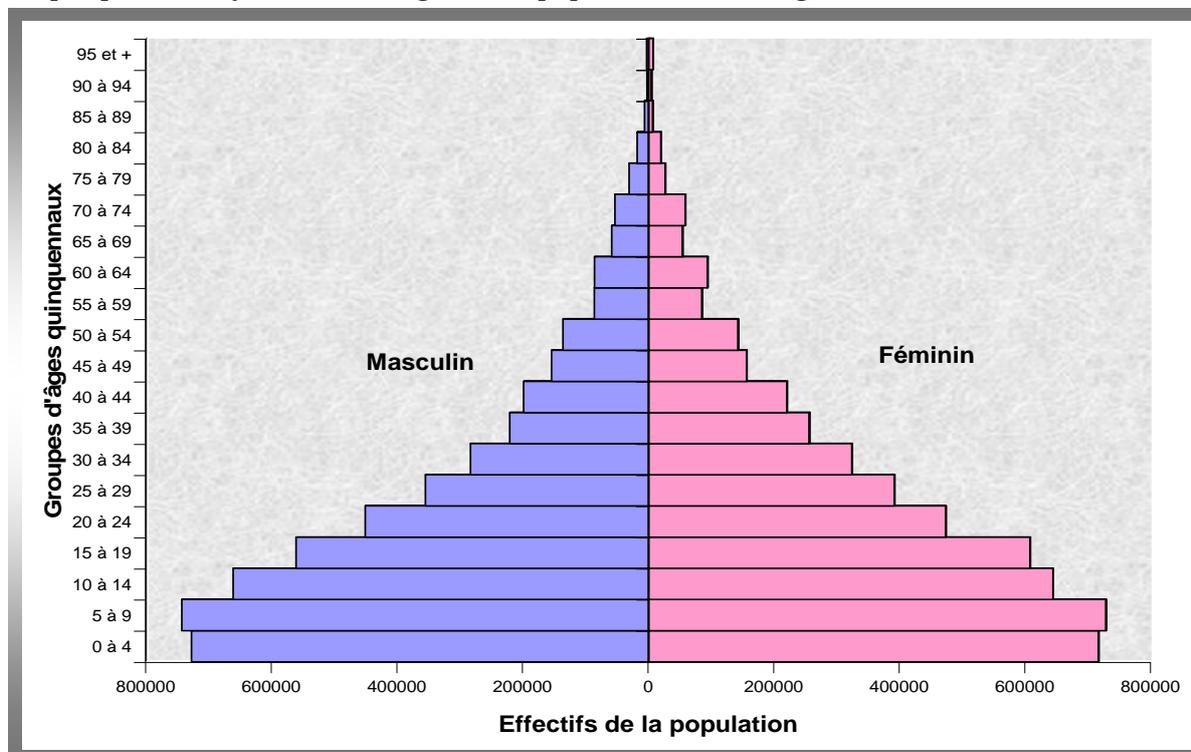
Graphique 1.1 : Courbe des rapports de masculinité



En décembre 2002, la répartition de la population du Sénégal par tranches d'âges et par sexe (graphique 1.2) est révélatrice de la jeunesse de la population. La pyramide des âges de la population du Sénégal se caractérise par une base large témoignant la forte présence de la population aux âges jeunes. Cela pourrait résulter du niveau encore élevé de la fécondité et de la mortalité infantile qui a beaucoup baissé, ces dix dernières années. En effet, de nombreux progrès ont été notés dans le domaine de la santé, surtout en faveur des enfants de moins de cinq ans.

Par ailleurs, on remarque que cette pyramide s’affine au fur et à mesure que l’âge augmente. Cela est sans doute dû à une faible proportion des personnes âgées. Elle met également à nu la prédominance de la population masculine aux bas âges (moins de 15 ans) ; seulement après, aux âges supérieurs cette tendance s’inverse en faveur de l’autre sexe.

Graphique 1.2 : Pyramide des âges de la population du Sénégal



En outre, l’allure de la pyramide reflète le taux de dépendance qui renseigne sur la charge pesant sur la population potentiellement active. Ce taux est calculé en faisant la somme des effectifs de personnes dont l’âge est inférieur à 15 ans ajoutés à celui de la population d’âge égal ou supérieur à 65 ans et en la rapportant à la population âgée de 15 à 64 ans. En 1988 pour tous les sexes réunis, 100 actifs avaient en charge 103,3 inactifs tandis qu’en 2002, ce taux a baissé et se retrouve à 86,5.

CONCLUSION

Les résultats du troisième recensement général de la population de 2002 montrent que la population du Sénégal demeure jeune malgré une diminution notable des proportions des jeunes. Ils mettent également en exergue la forte croissance de la population qui se traduit par une densification de plus en plus importante de l’occupation humaine du territoire national. Ces résultats révèlent également un déséquilibre au niveau de la répartition spatiale de cette population. La région de Dakar, Capitale économique et administrative, constitue la région la plus densément peuplée mais aussi la plus urbanisée dont l’essentiel de la population vit dans les villes. Ces résultats vont certainement influencer sur les autres caractéristiques socio-démographiques mais également économiques de la population.

CHAPITRE 2 :

SITUATION MATRIMONIALE ET NUPTIALITE

L'analyse de la situation matrimoniale du Sénégal est importante en ce sens que celle-ci constitue un facteur de changement social, car, les changements dans le domaine de la nuptialité reflètent les changements dans les phénomènes sociaux. Au Sénégal, le mariage est le principal élément fondateur de la cellule familiale et le lieu privilégié, quoique non exclusif, de la procréation qui est l'une des composantes de la dynamique de la population.

La situation matrimoniale telle qu'elle ressort du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH III) a été appréhendée auprès de la population âgée de 12 ans et plus. Elle sera appréciée par rapport au célibat, au mariage, au divorce, au veuvage et à d'autres formes d'unions connues et pratiquées au Sénégal.

Le mariage se définit comme une union d'un homme et d'une femme contractée à la mairie ou suivant la religion (musulmane, chrétienne, protestante, etc.) et les coutumes traditionnelles sénégalaises. On considère célibataire toute personne qui n'a jamais été engagée dans un mariage.

La situation matrimoniale sera analysée selon quelques caractéristiques propres de l'individu, à savoir l'âge, le sexe, le niveau d'instruction. Il sera également pris en considération un indicateur tel que l'âge moyen au premier mariage et, enfin, l'analyse de la polygamie sera abordée.

I. SITUATION MATRIMONIALE

Cette section a pour objectif d'appréhender la situation matrimoniale de la population du Sénégal en 2002 selon le sexe, le milieu et la région de résidence.

I.1 Vue d'ensemble de la situation matrimoniale

En 2002, on enregistre 42,0% de la population sénégalaise âgée de 12 ans et plus en situation de célibat. Les personnes mariées représentent 54,0 % de cette population. En plus, on compte 2,6% de personnes en situation de veuvage et, enfin, la proportion des divorcés plafonne à 1,0%. Les autres types de situation (union libre, concubinage, etc.) restent d'une importance marginale au Sénégal (environ 0,4%).

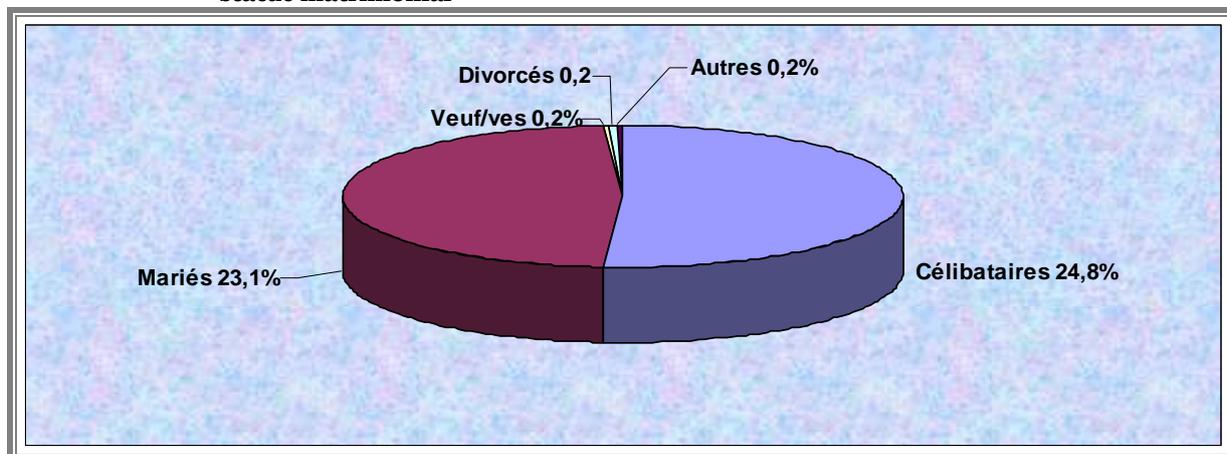
Les graphiques ci-dessous mettent en évidence cette distribution de la population dans les différentes situations matrimoniales par sexe. Ils font apparaître, en outre, des différences entre les sexes, quant à la répartition de la population.

Pour les hommes, les célibataires et les mariés représentent respectivement 24,8% et 23,1%. Le veuvage, le divorce comme les autres union (0,2 % chacun) sont assez faibles. Pour les femmes par contre, il y a plus de mariées (30,8%) que de célibataires (17,2%). De plus, contrairement à la situation des hommes chez qui le veuvage, le divorce et les autres formes d'union sont faibles, ceux-ci sont relativement assez importants chez les femmes, respectivement 2,4%, 0,8% et 0,4%.

La quasi absence de veufs et de divorcés chez les hommes s'explique par la polygamie, le remariage et par l'écart entre les âges à l'union entre conjoints qui prédispose les

femmes au veuvage, étant donné qu’elles entrent en union avec des hommes qui sont plus âgés qu’elles.

Graphique 2.1 : Répartition en % de la population résidente masculine de 12 et plus selon le statut matrimonial



Graphique 2.2 : Répartition en % de la population résidente féminine de 12 ans et plus selon le statut matrimonial

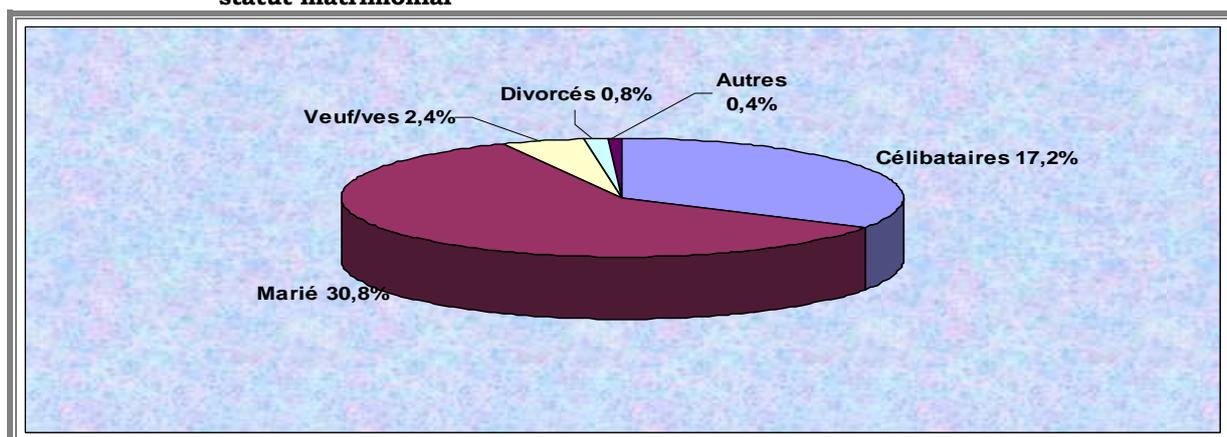


Tableau 2.1: Répartition en % de la population résidente de 12 ans et plus selon le statut matrimonial et par sexe

Sexe	Situation matrimoniale					Total	
	Célibataires	Marié	Veuf/ves	Divorcés	Autres	%	Effectifs
	%	%	%	%	%	%	%
Masculin	24,8	23,1	0,2	0,2	0,2	48,5	3115425
Féminin	17,2	30,8	2,4	0,8	0,4	51,5	3309308
Ensemble	42,0	54,0	2,6	1,0	0,6	100,0	6424733

I.2. Répartition de la situation matrimoniale selon l’âge

On constate que la proportion des célibataires tend de plus en plus à se résorber au fil des âges : elle amorce une baisse rapide entre 10 et 50 ans, âge à partir duquel la courbe tend à plafonner. Toutefois, il faut signaler que le célibat subsiste même aux âges les plus élevés, avec une intensité variant entre 3% et 5%.

Parallèlement à la baisse du niveau de célibat, la proportion des personnes mariées s’intensifie avec l’âge. Elle augmente jusque vers l’âge de 50 ans où elle connaît son intensité la plus forte (soit 84,01%). A partir de cet âge, la proportion des personnes mariées s’effrite sous l’effet, notamment, de la mortalité des conjoints qui installe de plus en plus de personnes dans une situation de veuvage. Le divorce et les autres unions restent des phénomènes qui touchent une frange infime de la population en 2002, à tous les âges.

Ces différentes situations évoluent avec l’âge et mettent en évidence des comportements parfois contrastés, voire complémentaires, comme on peut le suivre à partir des courbes d’évolution du graphique 2.3 qui suit.

Graphique 2.3 : Répartition de la population selon le statut matrimonial et l’âge

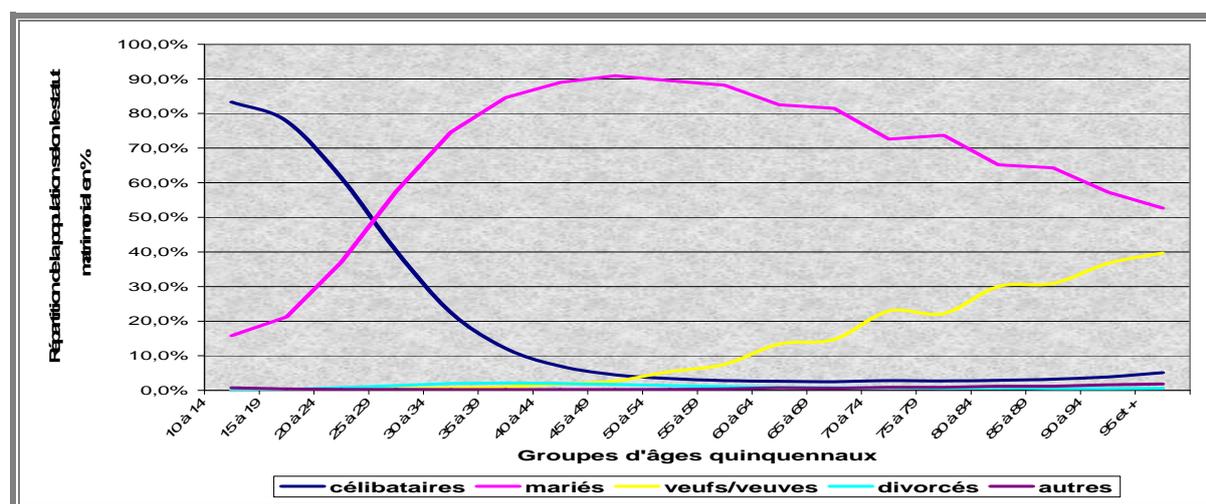


Tableau 2.2: Répartition de la population âgée de 12 ans et plus, selon le statut matrimonial et l’âge (pourcentages en ligne)

Groupe d'âges	Célibataires	Mariés	Veufs (Ves)	Divorcés	Autres	Ensemble
12-14	83,3%	15,8%	0,2%	0,1%	0,7%	100,0%
15-19	77,8%	21,2%	0,2%	0,3%	0,4%	100,0%
20-24	61,4%	37,1%	0,3%	0,8%	0,3%	100,0%
25-29	40,3%	57,5%	0,5%	1,4%	0,3%	100,0%
30-34	22,5%	74,6%	0,7%	2,0%	0,2%	100,0%
35-39	12,1%	84,6%	1,0%	2,1%	0,2%	100,0%
40-44	7,0%	89,0%	1,8%	2,0%	0,2%	100,0%
45-49	4,5%	90,9%	2,7%	1,7%	0,2%	100,0%
50-54	3,4%	89,5%	5,4%	1,4%	0,3%	100,0%
55-59	2,8%	88,2%	7,5%	1,1%	0,4%	100,0%
60-64	2,6%	82,5%	13,4%	0,9%	0,7%	100,0%
65-69	2,5%	81,5%	14,7%	0,8%	0,6%	100,0%
70-74	2,8%	72,6%	22,9%	0,8%	0,9%	100,0%
75-79	2,7%	73,7%	22,2%	0,6%	0,9%	100,0%

80-84	2,9%	65,2%	30,0%	0,7%	1,2%	100,0%
85-89	3,2%	64,3%	30,9%	0,5%	1,2%	100,0%
90-94	3,9%	57,3%	36,7%	0,5%	1,6%	100,0%
95+	5,1%	52,7%	39,7%	0,6%	1,8%	100,0%
Effectifs	2700271	3466374	164943	67391	25750	6424733
Total	42,0%	54,0	2,6	1,0	0,4	100

Ces différentes situations mettent en évidence des comportements variables selon le sexe de la personne comme on peut le noter à partir du graphique 2.4 et du tableau 2.3.

I.3. Répartition de la situation matrimoniale selon le sexe

L’analyse de la situation matrimoniale selon le sexe laisse apparaître des profils différents selon que l’on considère l’évolution d’un phénomène au sein d’une catégorie (homme ou femme) ou selon que l’on compare l’intensité de ce phénomène entre sexes⁶. Pour ce faire, la section passe en revue le comportement dans différentes situations matrimoniales dont, en premier, les célibataires.

L’état matrimonial de la population du Sénégal présente des différences notables, selon l’âge. Comme l’indiquent la figure 2.4 et le tableau 2.3, les proportions des célibataires diminuent rapidement avec l’âge, quel que soit le sexe. Elles sont très élevées pour le groupe d’âges 12-14 ans, avec des taux de 82,7% chez les hommes et de 83,8% chez les femmes. Dans le groupe d’âges 30-34 ans, elles tombent à 34,5% pour les hommes et à 11,8% pour les femmes. Après 50 ans, ces proportions deviennent faibles si bien que celle des hommes reste inférieure ou égale à 6,5% et celle des femmes inférieure à 4,4%. Cette faible proportion des célibataires après 50 ans traduit bien une grande intensité de la nuptialité au sein de la population sénégalaise.

Contrairement aux proportions des célibataires qui diminuent avec l’âge, celles des personnes mariées augmente avec l’âge, jusqu’au groupe d’âges 55-59 ans, pour les hommes et au groupe d’âges 40-44 ans pour les femmes, puis elles baissent progressivement. A partir du groupe d’âges 45-49 ans, la proportion d’hommes en union dépasse celle des femmes. Cette inversion résulte principalement du veuvage qui, comme l’illustre la figure 2.4, monte progressivement avec l’âge. Mais aussi du fait qu’en situation de polygamie, le décès d’une des conjointes ne met pas l’homme en situation de veuvage. Il conserve son statut de marié.

En effet, à l’inverse de la proportion des personnes mariées qui décline après un certain âge, celle des veufs augmente régulièrement avec l’âge, quel que soit le sexe. Cependant, le rythme de croissance et l’intensité du veuvage sont plus élevés pour le sexe féminin que pour le sexe masculin. Ainsi, par exemple, pour les hommes, le veuvage passe de 0,1% à 9,2 respectivement dans les groupes d’âges 12-14 ans et 90-94 ans. Pour les femmes, les proportions correspondantes sont de 0,2% à 58,3%. Cela veut dire comme l’illustre bien le graphique 2.4, que dans le groupe d’âges 90-94 ans, plus d’une femme sur deux est veuve et près d’un homme sur dix est veuf.

Les proportions des divorcés/séparés, bien qu’en général, très faibles, sont plus importantes pour les femmes. Quel que soit le sexe, elles sont plus importantes entre

⁶ On présentera simultanément ces 2 profils mais l’analyse ne s’appesantira que sur le second type.

25 et 59 ans, puis elles baissent pour tomber à 0,3% pour les hommes et à 0,6% pour les femmes à 85-89 ans.

Les autres formes d’union, bien que rares, au Sénégal, augmentent aussi avec l’âge. Dans l’ensemble, elles sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes. En effet, entre 12-35 ans, on ne note pas de différences significatives entre hommes et femmes. Mais, à partir de 40 ans, la tendance s’inverse en faveur des femmes dont les proportions deviennent le double voire le triple de celles des hommes.

Graphique 2.4 : Proportions (en %) de la population résidante âgée de 12 ans et plus par groupe d’âges et par sexe selon l’état matrimonial

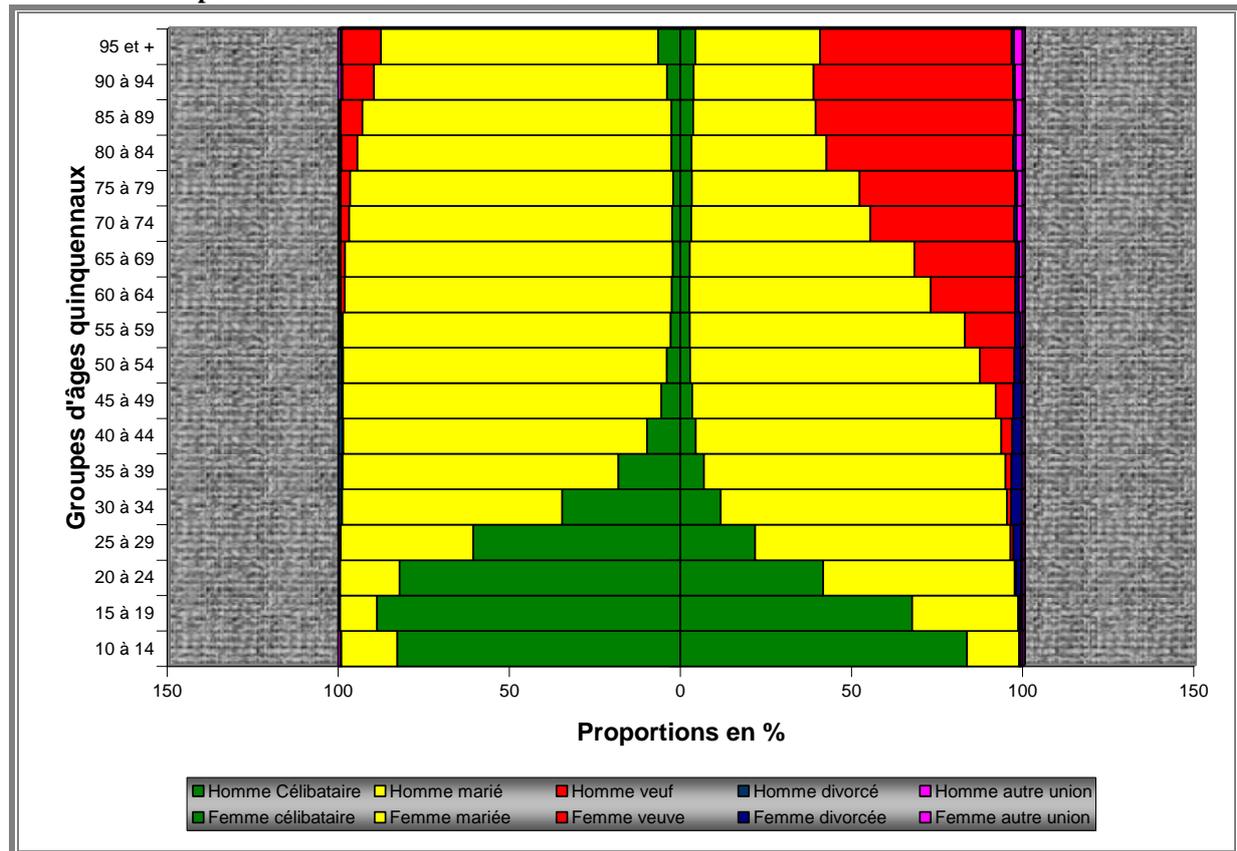


Tableau 2.3 : Répartition de la population résidente selon le statut matrimonial par âge et par sexe (% en ligne)

Groupes	Célibataire	Marié	Veuf/ve	Divorcé/e	Autre

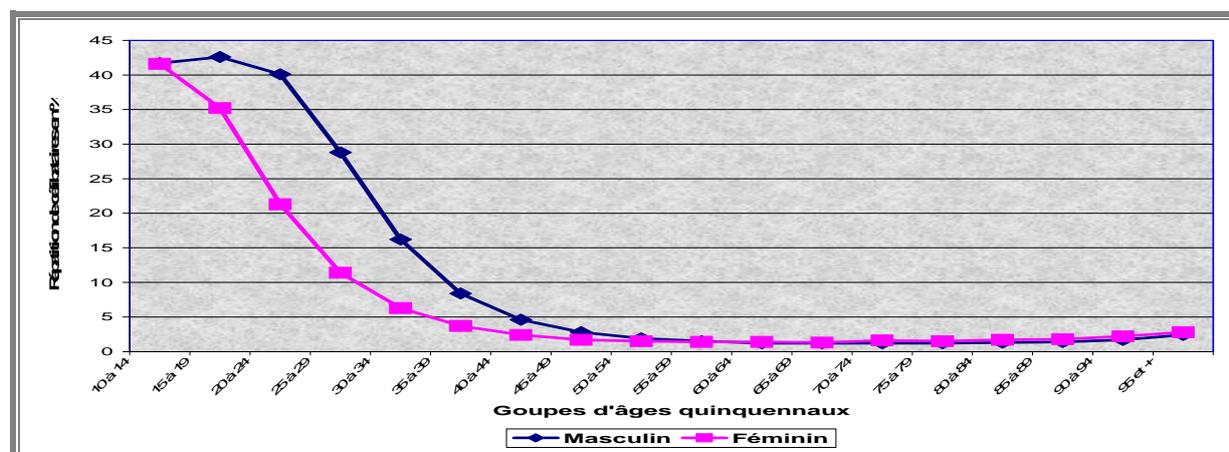
	Masculin	Féminin								
12 à 14	82,7	83,8	16,4	15,2	0,1	0,2	0,0	0,1	0,8	0,7
15 à 19	88,7	67,7	10,7	31,0	0,1	0,3	0,1	0,5	0,4	0,4
20 à 24	82,1	41,7	17,4	55,9	0,1	0,5	0,2	1,5	0,3	0,4
25 à 29	60,6	21,8	38,7	74,7	0,1	0,8	0,3	2,4	0,3	0,3
30 à 34	34,5	11,8	64,3	83,7	0,2	1,2	0,7	3,1	0,2	0,2
35 à 39	18,1	6,9	80,6	88,2	0,2	1,7	0,9	3,1	0,2	0,2
40 à 44	9,8	4,5	88,7	89,3	0,3	3,2	1,1	2,8	0,1	0,2
45 à 49	5,6	3,4	93,1	88,7	0,3	5,1	0,9	2,4	0,1	0,3
50 à 54	4,0	2,9	94,6	84,6	0,5	10,1	0,8	1,8	0,1	0,6
55 à 59	2,9	2,8	95,8	80,4	0,6	14,6	0,7	1,6	0,1	0,7
60 à 64	2,5	2,7	95,5	70,4	1,1	24,7	0,6	1,1	0,2	1,1
65 à 69	2,2	2,8	95,8	65,6	1,3	29,6	0,5	1,0	0,2	1,0
70 à 74	2,4	3,2	94,4	52,3	2,4	42,0	0,6	0,9	0,2	1,6
75 à 79	2,2	3,4	94,4	48,9	2,8	45,5	0,4	0,7	0,3	1,5
80 à 84	2,6	3,3	91,8	39,4	4,7	54,6	0,5	0,8	0,4	2,0
85 à 89	2,6	3,8	90,3	35,8	6,3	57,9	0,3	0,6	0,5	1,9
90 à 94	3,9	3,9	85,6	35,0	9,2	58,3	0,4	0,6	0,8	2,2
95 et +	6,5	4,4	81,0	36,5	11,4	55,9	0,4	0,7	0,7	2,5

I.3-1. Les célibataires

Le graphique 2.5 montre que les proportions des célibataires décroissent avec l’âge. Cette décroissance est plus rapide chez les femmes que chez les hommes. En effet, de 83,8% entre 12 et 14 ans, la proportion des femmes célibataires tombe déjà à 11,8%% entre 30 et 34 ans.

Cette évolution traduit une augmentation rapide des mariages parmi les célibataires en général, et, en particulier, parmi les femmes. Elle traduit, en outre, la nature précoce et quasi universelle des unions au Sénégal, car au-delà de 40 ans, on enregistre moins d’un célibataire sur dix. L’écart entre les deux sexes traduit la précocité de la nuptialité des femmes par rapport à celle des hommes. Au-delà de 35 ans, pour les hommes, et de 30 ans, pour les femmes, la courbe baisse lentement, signe que la propension à une union diminue.

2.5 : Proportion de célibataires par groupe d’âges et par sexe

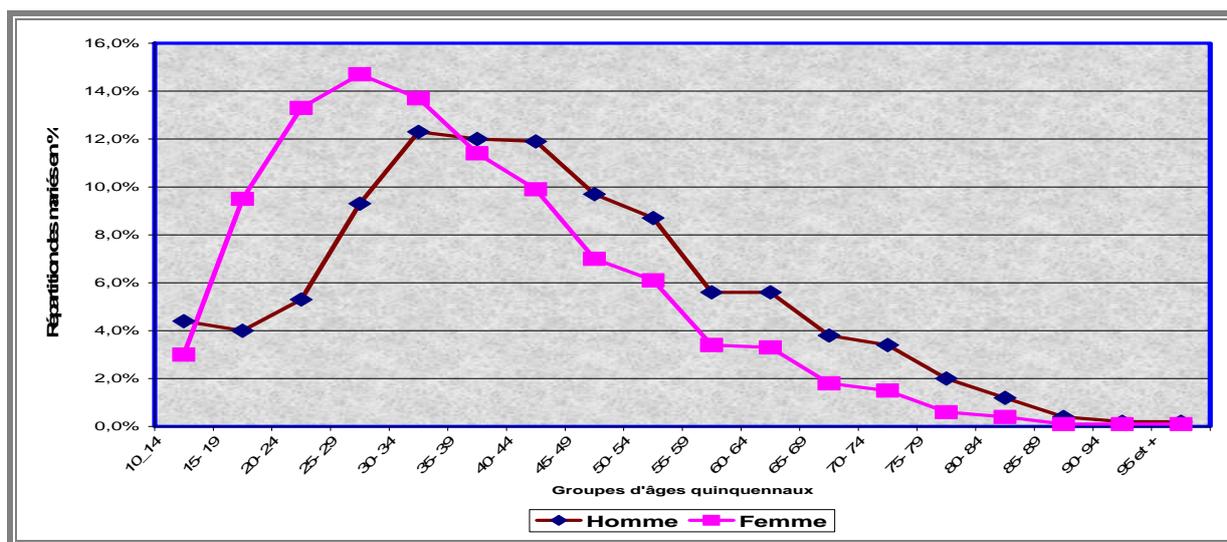


I-3.2 : Les personnes mariées

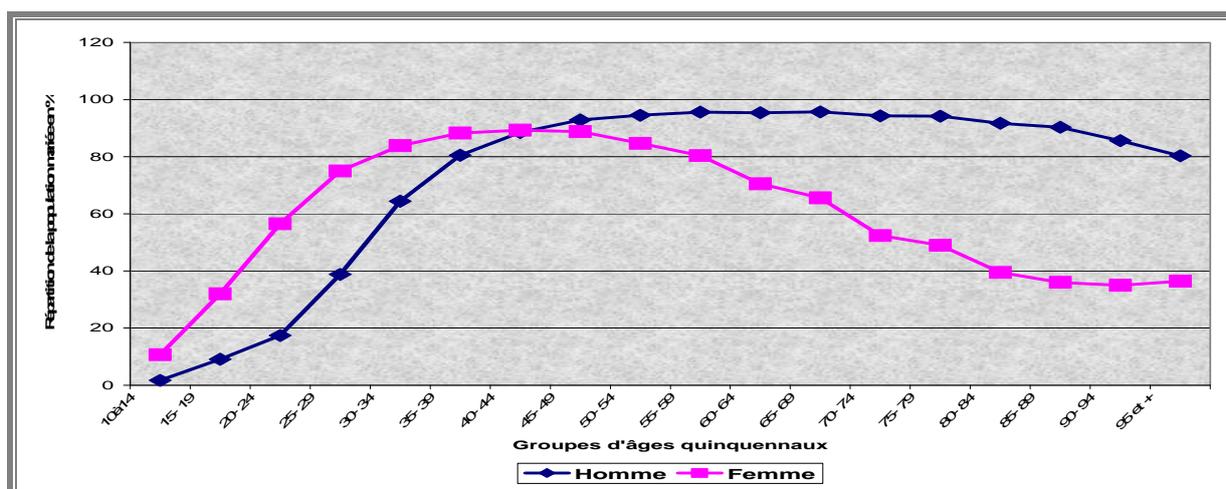
L’intensité du mariage ainsi que son évolution confortent la valeur qui lui est attachée par la société sénégalaise où l’environnement culturel et religieux lui est très favorable et tend à en faire un phénomène culturel à généraliser.

Dans l’ensemble, les graphiques ci-après (2.6a et 2.6b) mettent en évidence le décalage notable qui existe entre les hommes et les femmes par rapport à leurs calendriers respectifs d’entrée en union. Jusqu’à l’âge de 44 ans, les femmes connaissent une nuptialité plus intense que les hommes avec des proportions toujours plus importantes. A partir de 45 ans, les hommes ont tendance à corriger leur retard et à engranger des proportions plus importantes de mariés.

Graphique 2.6a : Répartition des personnes mariées selon le groupe d’âges et le sexe



Graphique 2.6b Proportion de personnes mariées par groupe d’âges et le sexe (Source : tableau n° 2.3b)

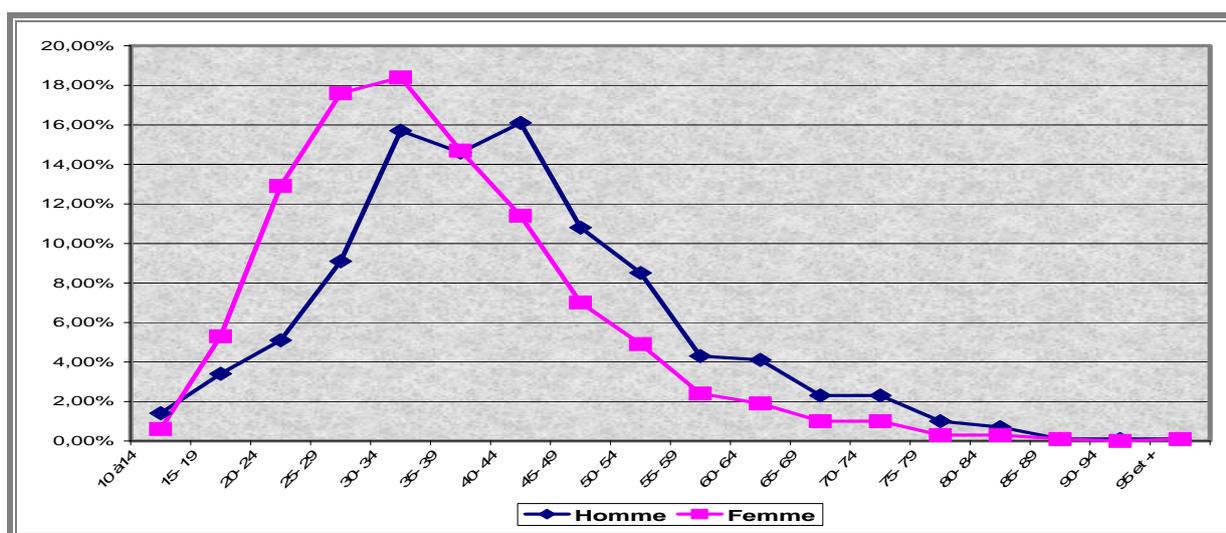


Cette situation peut également se justifier par le fait que les femmes, à ces âges-là, peuvent être souvent confrontées à une instabilité conjugale consécutive, soit à un divorce, soit à une situation de veuvage alors que les hommes ont plus tendance, dans ces conditions, à contracter d’autres unions (remariage) si ce n’est que, dans certains cas, leur statut de marié-polygame ne permet pas, statistiquement, de bien déceler ces ruptures d’union à leur niveau.

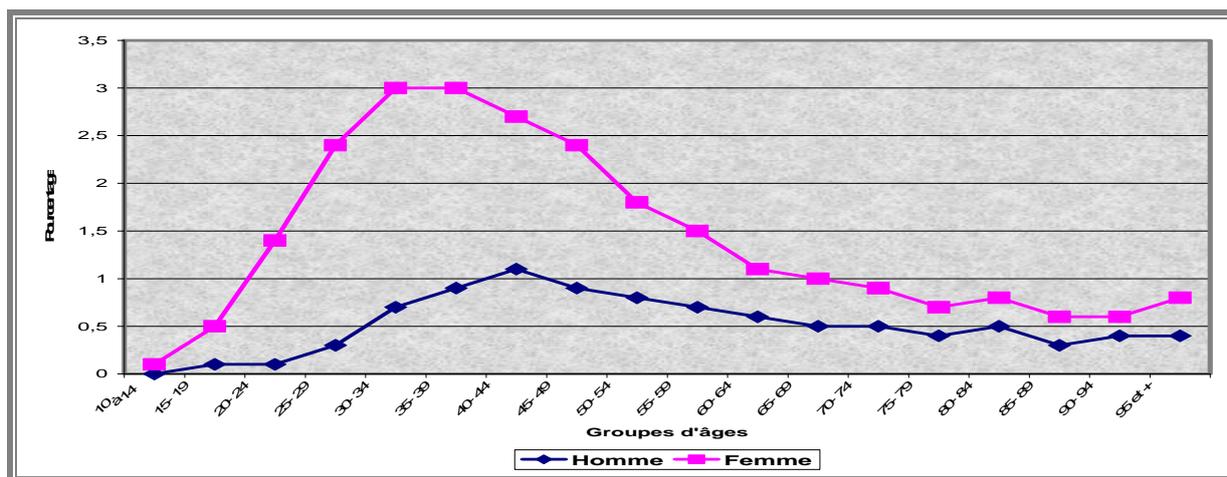
1.3.3 Les personnes divorcées

Les courbes qui témoignent de la fréquence du divorce dans la population (graphiques 2.7 a et b) font état d’un phénomène qui tend à prendre de l’ampleur avec une plus grande exposition des femmes à ce phénomène, surtout, lorsque leur âge est compris entre 10 et 35 ans. Au-delà de cet âge, les taux de divorce connaissent un net recul dans la population et ceci de manière irréversible.

Graphique 2.7a : Répartition des personnes divorcées selon le groupe d’âge et par sexe (Source : tableau n°2.3a)



Graphique 2. 7b : Proportion de personnes divorcées par groupe d’âge et par sexe (Source : tableau n° 2.3b)



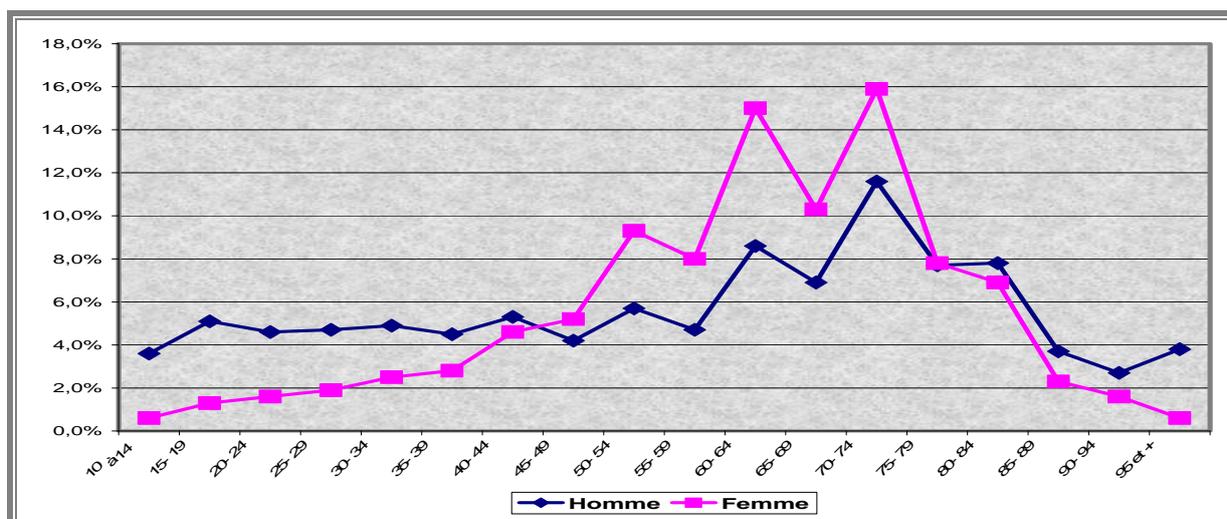
Dans cette situation matrimoniale (divorce), les écarts entre les femmes et les hommes sont plus amplifiés entre 20 et 30 ans. Les hommes apparaissent, en termes relatifs, légèrement plus exposés à ce phénomène entre 40 ans et 85 ans.

Dans l’ensemble, on dénombre plus de femmes vivant une situation de divorce en 2002. La population de personnes divorcées compte en effet 4 fois plus de femmes que d’hommes (soit en nombre relatif, 52.713 femmes contre 13.196 hommes). D’où une vulnérabilité plus grande qui, d’ailleurs, pourrait être renforcée par le fait qu’une part non négligeable des femmes se retrouvent en situation de veuvage.

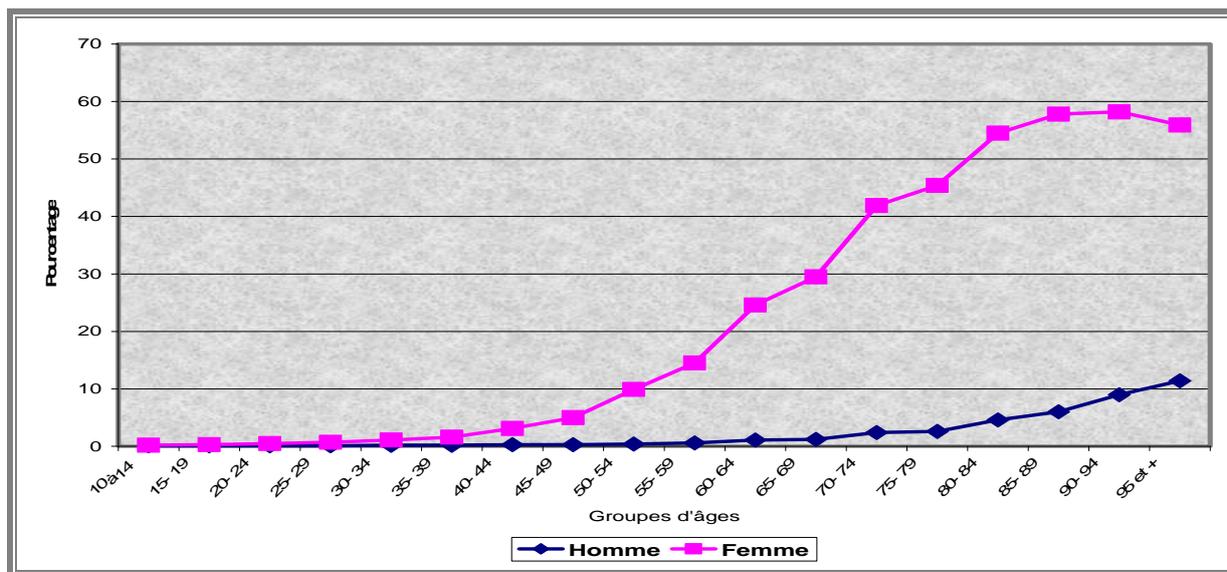
I.3.4. Les personnes en situation de veuvage

Elles sont au nombre de 164 943 en 2002 soit 2,6% de la population totale. Les femmes veuves sont nettement plus nombreuses que les hommes veufs (0,3% contre 4,6%). L’évolution du phénomène montre que son intensité tend à rester stationnaire entre 12 et 44 ans à un niveau inférieur à 6% chez les hommes et à 5% chez les femmes.

Graphique 28a : Répartition des veufs-ves selon le groupe d’âge et le sexe (Source : tableau n°2.3a)



Graphique 2.8b : Proportion de personnes en situation de veuvage par groupe d’âge et sexe



D’après les graphiques ci-dessus, on note une présence plus marquée d’hommes en situation de veuvage jusqu’à 45 ans ; ce qui peut renvoyer à une plus grande mortalité des mères.

Ce phénomène de veuvage tend à s’amplifier au-delà de cet âge, aussi bien au niveau des hommes que des femmes. Son évolution est en dents de scie et met plus en évidence le poids substantiel des femmes veuves. Cette tendance apparaît nettement dans le graphique 2.8b qui fait état de proportions de femmes plus importantes à partir de 45 ans.

Toutefois, cette explication devra être nuancée compte tenu de la propension des hommes à se remarier et, également, du fait que, dans des conditions de polygamie, le phénomène tend à être « camouflé » lorsqu’il survient chez les hommes.

Tout de même, il faut signaler, dans l’ensemble, que ce phénomène ajouté à celui du divorce tend à renforcer le poids des femmes vivant « seules » et, d’une certaine manière, la proportion de femmes devant assumer, seules, des charges de chef de famille, comme c’est le cas pour les femmes chefs de ménage.

1.4. Situation matrimoniale selon le milieu et la région de résidence

L’examen du tableau 2.4 révèle qu’en milieu urbain, il y a plus de célibataires (49,4%) que de mariés (47,4%) alors qu’en milieu rural c’est l’inverse avec 36,1 % de célibataires contre 59,2% de mariés. Pour les divorcés, le milieu urbain comptabilise plus de divorcés (1,3%) que le milieu rural (0,8%). Les veufs sont plus nombreux en milieu rural (3,3% contre 1,7%). Ce qui reflète la forte tendance au remariage des hommes.

Tableau 2.4 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus, selon le statut matrimonial, le sexe et le milieu de résidence

	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Autres	ND	Ensemble
Urbain							
Hommes	56,3	42,8	0,2	0,5	0,2	0	100
Femmes	42,8	51,8	3,1	2,1	0,2	0	100
Ensemble	49,4	47,4	1,7	1,3	0,2	0	100
Effectif	1408100	1349884	47426	37965	5957	3	2849335
Rural							
Hommes	47	51,8	0,5	0,3	0,5	0	100
Femmes	26,2	66	5,9	1,3	0,6	0	100
Ensemble	36,1	59,2	3,3	0,8	0,6	0	100
Effectif	1292171	2116490	117517	29426	19793	1	3575398

Selon la situation matrimoniale, on note une différence au niveau régional. La région de Tambacounda compte la plus grande proportion de mariés (59,7%), suivie des régions de Kolda (61,7), Matam (59,5%), Louga (58,9%). Les régions de Ziguinchor (47,0%) et Dakar (46,9%) comptent les plus faibles proportions.

La tendance observée ci-dessus chez les mariés s’est inversée chez les célibataires; les régions de Dakar (50,4%) et de Ziguinchor (48,8%) comptent les proportions les plus importantes tandis que les régions de Tambacounda (34,1%), et de Kolda (34,0%) comptent les proportions les plus faibles.

Pour les divorcés, la plus forte proportion est enregistrée par Matam (1,4%) suivent Dakar et St-Louis avec 1,3% chacun. La plus faible proportion de divorces (0,7%) est enregistrée par la région de Kolda.

Pour les veufs, les régions de Diourbel, de Fatick, de Kolda et de Matam se classent devant avec 3,3% chacune. La région de Dakar avec 1,2% comptabilise la plus faible proportion.

Tableau 2.5: Répartition de la population âgée de 12 ans et plus, selon le statut matrimonial et la région

Région	Célibataire	Marié	Veuf (ve)	Divorcé	Autres	ND	Total
Dakar	50,4	46,9	1,2	1,3	0,2	0,0	1581610
Diourbel	37,7	57,4	3,3	1,0	0,6	0,0	674822
Fatick	39,5	56,0	3,3	0,8	0,4	0,0	375780
Kaolack	39,4	56,1	3,2	0,8	0,5	0,0	654923
Kolda	34,0	61,1	3,3	0,7	0,9	0,0	488540
Louga	36,7	58,9	3,1	0,9	0,4	0,0	429412
Matam	35,2	59,5	3,3	1,4	0,5	0,0	262607
Saint Louis	40,8	55,0	2,7	1,3	0,2	0,0	441312
Tambacounda	34,1	61,7	3,0	0,8	0,4	0,0	371590
Thiès	44,4	51,9	2,4	1,0	0,4	0,0	870199
Ziguinchor	48,8	47,0	3,1	0,8	0,3	0,0	273938
Sénégal	42,0	54,0	2,6	1,0	0,4	0,0	6424733

La comparaison selon le sexe, montre que parmi les célibataires et les mariés il y a plus de femmes que d’hommes, quelle que soit la région. Les hommes dominent pour les veufs et les divorcés (voir tableau 2.6).

Tableau 2.6 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus selon le statut matrimonial, la région et le sexe

Région	statut matrimonial											
	Célibataires			Mariés			Veufs/veuves			Divorcé		
	masculin	féminin	total	masculin	féminin	total	masculin	féminin	total	masculin	féminin	total
Dakar	55,5	44,5	796780	46,2	53,8	741321	7,7	92,3	18981	20,7	79,3	20992
Diourbel	57,5	42,5	254631	39,6	60,4	387345	6,8	93,2	22300	21,3	78,7	6814
Fatick	61,8	38,2	148487	42,3	57,7	210287	6,4	93,6	12576	25,2	74,8	2822
Kaolack	60,8	39,2	258054	41,3	58,7	367330	6,8	93,2	20998	19,5	80,5	5535
Kolda	65,7	34,3	166135	42,5	57,5	298258	7,8	92,2	16170	25,1	74,9	3646
Louga	60,3	39,7	157451	41,9	58,1	252794	7,6	92,4	13512	17,8	82,2	4008
Matam	62,1	37,9	92366	39,3	60,7	156346	4,3	95,7	8717	7,5	92,5	3804
Saint Louis	58,1	41,9	179870	42,8	57,2	242818	5,5	94,5	11825	15,5	84,5	5842
Tambacounda	65,5	34,5	126711	43,1	56,9	229243	8,3	91,7	10985	20,8	79,2	3054
Thiès	59,1	40,9	386096	43,7	56,3	451868	7	93	20515	23,1	76,9	8548
Ziguinchor	59,5	40,5	133690	43,6	56,4	128764	5,9	94,1	8364	18,1	81,9	2326
Sénégal	59	41	2700271	42,9	57,1	3466374	6,9	93,1	164943	19,9	80,1	67391

II. NUPTIALITE

II.1. L'âge moyen au premier mariage

Les données du RGPH3 offrent l'opportunité d'étudier la nuptialité des célibataires par la méthode indirecte d'HAJNAL, à partir de la structure par âge des célibataires. Il s'agit du temps moyen passé dans le célibat, sous l'hypothèse d'une stabilité de la nuptialité dans le temps et d'une indépendance de la mortalité et du mouvement migratoire. Ainsi, l'âge moyen au premier mariage de la population de 12 ans et plus est estimé à 28,0, ans pour les hommes et à 21,2 ans, pour les femmes. Par rapport au RGPH de 1988, l'âge moyen au premier mariage a connu une augmentation de près d'un point, quel que soit le sexe. Ce qui découle d'un changement de comportements en matière de mariage, lié certainement à l'évolution économique et sociale (difficulté d'insertion et allongement de la durée des études, etc.).

La répartition selon le milieu de résidence et le sexe (Tableau 7) met en relief l'âge précoce au premier mariage pour les ruraux, avec des écarts de près de 4 ans pour les hommes et près de 5 ans pour les femmes. En effet, les hommes du milieu rural se marient à 26,3 ans contre 30,0 ans pour les citadins alors que les femmes rurales se marient à près de 18,6 ans contre 24,3 ans pour les citadines.

Tableau 2.7 : Age moyen au premier mariage selon le sexe et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Hommes	Femmes
Urbain	30,0	24,3
Rural	26,3	18,6
Ensemble	28,0	21,2

La comparaison selon le sexe montre que les femmes convolent plus tôt que les hommes en première noce, quel que soit le milieu de résidence. Si en milieu urbain, l'âge moyen au premier mariage des femmes est estimé à 24, 3 ans et à 30,0 ans, pour les hommes ; en milieu rural, il est évalué à près de 18,6 ans pour les femmes et 26,3 ans pour les hommes.

Tableau 2.8 : Age moyen au premier mariage selon le sexe et la région de résidence

Région	Sexe	
	Masculin	Féminin
Dakar	30,2	24,8
Diourbel	27,1	19,8
Fatick	27,3	20,0
Kaolack	26,9	19,3
Kolda	25,4	17,2
Louga	26,3	19,2
Matam	25,7	18,1
Saint Louis	27,7	20,9
Tambacounda	25,3	17,1
Thies	28,8	22,2
Ziguinchor	31,0	24,6
Sénégal	28,0	21,2

Aussi bien pour les hommes que pour les femmes, les régions de Tambacounda, Kolda et Matam se singularisent pour des âges au premier mariage très précoces (tableau 7). Les femmes de la région de Tambacounda se marient plus tôt (17,1 ans) que celles de autres régions, suivies de celles de la région de Kolda (17,2 ans) et de Matam (18,1 ans). Pour les hommes, les régions de Tamba, de Kolda et de Matam se marient pratiquement aux mêmes âges, respectivement 25,3; 25,4 et 25,7 ans. Ces résultats s’expliquent par la prédominance de l’ethnie Peulh dans ces régions, connue pour sa nuptialité précoce. C’est également dans ces régions où l’on enregistre les plus faibles niveaux d’instruction et d’urbanisation.

II.2- Nuptialité selon le milieu de résidence et âge

Les résultats du tableau 2.9 montrent qu’aux âges jeunes, inférieurs à 20 ans le milieu rural compte plus de célibataires (65,1%) que le milieu urbain (51,4%). Mais, entre 20-54 ans, la tendance s’inverse avec des proportions de 48,1% pour le milieu urbain et 15,5% pour le milieu rural. Les ruraux restent moins longtemps dans le célibat que les citadins.

Par rapport au mariage, les jeunes de 12-14 ans qui résident en milieu rural connaissent une nuptialité plus précoce (3,9%) que leurs homologues du milieu urbain (3,2%), confirmant ainsi la conclusion du paragraphe précédent. La plus forte propension à se marier apparaît entre 30 et 34 ans, cela, quel que soit le milieu de résidence : en effet, on note à ces âges les proportions les plus élevées de personnes mariées, soit 13,2%, pour le milieu urbain et 13,0% pour le milieu rural. Il y a compensation du retard de calendrier contracté par les citadins aux âges jeunes.

Chez les moins de 20 ans, le pourcentage de divorcés apparaît plus élevé pour les ruraux que pour les citadins avec respectivement 8,7% et 3,5%. A partir de 30 ans, le rythme de divorce tend à s’accélérer plus particulièrement parmi les citadins. Cependant, le plus fort pourcentage de divorces est observé entre 25 et 29 ans, soit 19,1% en milieu urbain et 16,3% en milieu rural.

Tableau 2.9 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus selon le statut matrimonial, l’âge et le milieu de résidence

Age	Célibataire		Marié		Veuf (ve)		Divorcé		Autres	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
12-14	19,2	29,8	3,2	3,9	0,6	0,9	0,6	1,1	20,1	22,0
15-19	32,2	35,3	5,1	8,5	1,4	1,7	2,9	7,6	20,7	20,2

20-24	23,4	18,5	8,5	10,8	1,9	1,7	9,5	13,8	17,0	11,2
25-29	13,1	9,0	11,5	13,0	2,5	2,0	15,4	16,5	11,7	7,4
30-34	6,4	3,6	13,2	13,0	3,3	2,4	19,1	16,3	7,5	4,9
35-39	2,8	1,4	12,6	11,0	3,7	2,6	17,0	11,6	4,7	3,0
40-44	1,4	0,8	11,8	10,1	4,8	4,5	14,1	10,1	2,8	3,1
45-49	0,6	0,4	9,7	7,1	5,4	5,0	8,8	6,4	2,4	2,4
50-54	0,4	0,3	7,9	6,7	7,7	9,6	5,7	5,5	1,8	4,2
55-59	0,2	0,2	4,9	4,0	7,6	7,9	2,6	3,1	1,5	3,0
60-64	0,1	0,2	4,2	4,3	12,9	15,3	1,7	3,1	2,1	5,3
65-69	0,1	0,1	2,8	2,6	10,9	9,8	1,0	1,6	1,5	2,8
70-74	0,1	0,1	2,2	2,4	14,7	15,9	0,8	1,8	2,5	4,6
75-79	0,0	0,1	1,2	1,2	8,6	7,4	0,3	0,7	1,3	2,1
80-84	0,0	0,1	0,6	0,8	6,8	7,0	0,2	0,6	1,1	2,0
85-89	0,0	0,0	0,2	0,3	2,7	2,3	0,1	0,1	0,4	0,6
90-94	0,0	0,0	0,1	0,1	1,7	1,6	0,0	0,1	0,3	0,5
95 et+	0,0	0,0	0,1	0,2	2,8	2,4	0,1	0,1	0,6	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	1408100	1292171	1349884	2116490	47426	117517	37965	29426	5957	19793

De façon générale, le veuvage se caractérise par de faibles pourcentages qui augmentent avec l’âge, jusqu’à 60-64 ans. C’est à partir de 65-69 ans que le nombre de veufs baisse à un rythme plus rapide en milieu rural avec des écarts d’un point en milieu urbain et près de 6 points en milieu rural. A 70-74 ans, le veuvage frappe davantage les ruraux avec des pourcentages de 15,9% contre 14,7% pour les citadins du fait d’une mortalité plus élevée en zone rurale.

III- LA POLYGAMIE AU SENEGAL

Dans les sociétés polygames, on distingue les sociétés polyandres, dans lesquelles une femme peut être unie simultanément à plusieurs époux et les sociétés polygynes dans lesquelles un homme peut être uni simultanément à plusieurs épouses. Etant donné qu’au Sénégal il n’existe que la polygamie de type polygynique, le terme « polygamie » est employé pour désigner la polygynie.

Ce chapitre qui a pour objectif d’évaluer le niveau et la variation différentielle de la polygamie au Sénégal en 2002, va s’intéresser à l’incidence, aux variations selon l’âge, la région et le milieu de résidence.

II.1. Incidence de la polygamie

Dans l’ensemble, comme l’indique le tableau 2.10, les données du Recensement Général de la Population et de l’Habitat de 2002, révèlent que 38,1% des personnes mariées sont des polygames. Les hommes polygames représentent 22,5% et la proportion des femmes vivant en union polygamique s’élève à 49,8%. L’intensité de la polygamie, quant à elle, est de 2,9 femmes par homme polygame.

En outre, on constate que la polygamie est relativement plus répandue en milieu rural (43,6%) qu’en milieu urbain (38,1%). Ainsi, elle concerne 27,4% des hommes et 55,3% des femmes en milieu rural contre respectivement 15,4% et 40,8% en milieu urbain.

Tableau 2.10: Proportion (en %) de la population vivant en polygamie, parmi la population en union âgée de 12 ans et plus, par sexe et intensité de la polygamie, selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	15,4	40,8	38,1
Rural	27,4	55,3	43,6
Ensemble	22,5	49,8	38,1

III.2. Variation de la polygamie selon l'âge et le rang du mariage

La répartition de la population selon le rang du mariage (tableau 2.11) révèle plus de monogames (62,7%) que de polygames. Les polygames de rang 2 sont plus nombreux que ceux du rang 3 et 4. En effet, si un marié sur cinq de la population (20,2%) vit la polygamie de rang 2, 13,4%, le troisième rang, seuls 3,8% sont présents au quatrième rang ou plus.

La proportion de monogames augmente avec l'âge jusqu'à 30-34 ans où elle commence à baisser, alors que celle des polygames diminue quel que soit le rang. Le calendrier de la polygamie varie selon le rang. A 60-64 ans, la polygamie de rang 2 atteint son maximum (23,8%) alors que celle des rangs 3 et 4, elle se situe respectivement à 50-54 ans et 85-89 ans. Les plus faibles proportions se retrouvent à 12-14 ans pour tous rangs confondus.

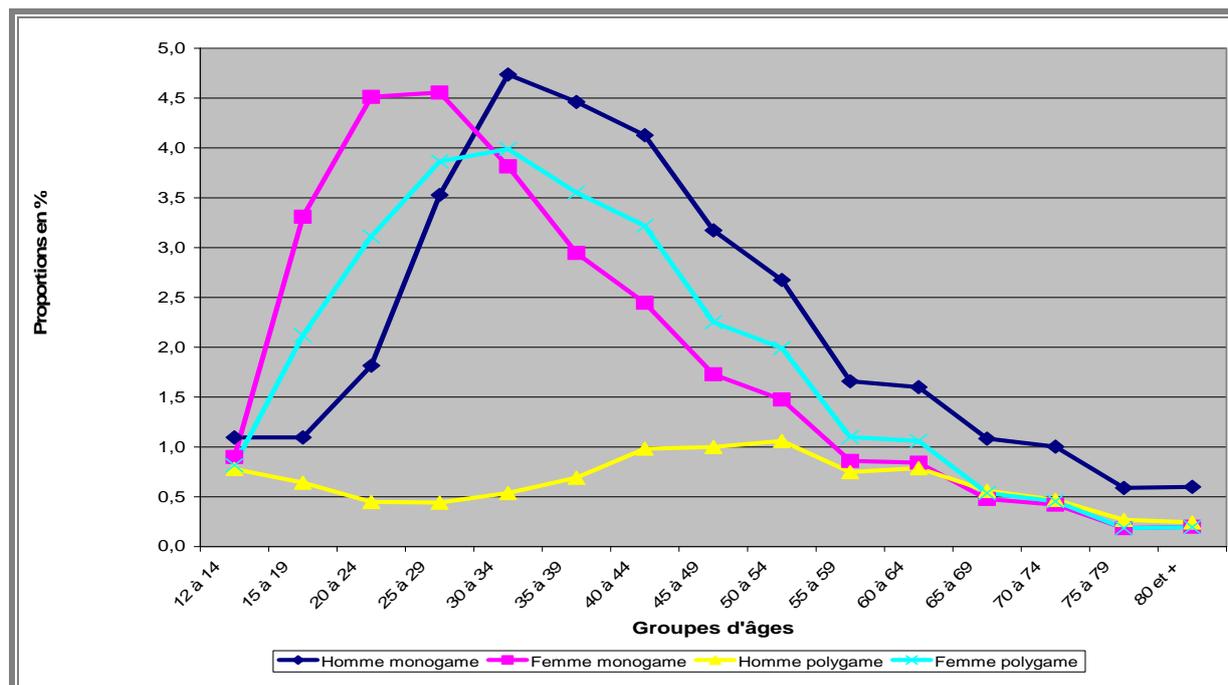
Tableau 2.11: Répartition des personnes mariées selon le rang du mariage et l'âge

Age	Monogame	Polygame à 2	Polygame à 3	Polygame à 4 et+	Total
12-14	77,2	10,7	09,5	2,6	100
15-19	61,5	20,4	14,3	3,8	100
20-24	64,0	19,0	13,6	3,3	100
25-29	65,2	18,5	13,1	3,1	100
30-34	65,4	18,8	12,7	3,1	100
35-39	63,6	19,9	13,3	3,3	100
40-44	61,0	21,5	13,9	3,7	100
45-49	60,1	21,9	14,0	3,9	100
50-54	57,6	23,4	14,4	4,6	100
55-59	57,7	23,6	14,0	4,8	100
60-64	56,9	23,8	14,0	5,3	100
65-69	58,7	22,5	13,4	5,4	100
70-74	60,6	21,0	12,8	5,5	100
75-79	63,1	19,2	12,3	5,3	100
80-84	64,3	17,7	12,5	5,4	100
85-89	65,9	16,6	11,7	5,8	100
90-94	65,3	17,5	12,0	5,2	100
95 et+	62,4	18,5	13,3	5,7	100
Total	62,7	20,2	13,4	3,8	100

III.3. Variation de la polygamie selon l'âge et le sexe

Au regard du graphique et du tableau ci-après, on constate que la proportion de polygames parmi les unions varie considérablement selon le sexe et l'âge. La polygamie est plus intense chez les femmes que chez les hommes. L'intensité de la polygamie chez les femmes s'observe aux âges les plus jeunes. En effet, le maximum est de 4,0% à 30-34 ans. Alors que pour les hommes, la polygamie diminue avec l'âge jusque vers 25-29 ans, âges à partir desquels elle augmente progressivement pour atteindre le maximum entre 50-54 ans (1,1%).

Graphique 2.9 : Proportions (en %) de la population en union âgée de 12 ans et plus par groupe d'âges selon le sexe et le milieu de résidence


Tableau 2.12: Proportions des personnes en union selon l'âge et le sexe

d'âges	Masculin		Féminin		Total		Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
12 à 14	37948	1,1	31142	0,9	69090	2,0	27010	0,8	28318	0,8	55328	1,6
15 à 19	37970	1,1	114745	3,3	152715	4,4	22243	0,6	73403	2,1	95646	2,8
20 à 24	62932	1,8	156435	4,5	219367	6,3	15516	0,4	107810	3,1	123326	3,6
25 à 29	122305	3,5	157923	4,6	280228	8,1	15295	0,4	133949	3,9	149244	4,3
30 à 34	164207	4,7	132207	3,8	296414	8,6	18598	0,5	138261	4,0	156859	4,5
35 à 39	154611	4,5	102066	2,9	256677	7,4	23974	0,7	123145	3,6	147119	4,2
40 à 44	143040	4,1	84737	2,4	227777	6,6	34073	1,0	111570	3,2	145643	4,2
45 à 49	109980	3,2	59922	1,7	169902	4,9	34613	1,0	78038	2,3	112651	3,2
50 à 54	92739	2,7	51106	1,5	143845	4,1	36728	1,1	69046	2,0	105774	3,1
55 à 59	57468	1,7	29786	0,9	87254	2,5	25933	0,7	38108	1,1	64041	1,8
60 à 64	55472	1,6	29162	0,8	84634	2,4	27314	0,8	36726	1,1	64040	1,8
65 à 69	37524	1,1	16530	0,5	54054	1,6	19400	0,6	18614	0,5	38014	1,1
70 à 74	34754	1,0	14594	0,4	49348	1,4	16281	0,5	15754	0,5	32035	0,9
75 à 79	20410	0,6	6434	0,2	26844	0,8	9286	0,3	6386	0,2	15672	0,5
80 et +	20735	0,6	6883	0,2	27618	0,8	8448	0,2	6767	0,2	15215	0,4
Total	1152095	33,2	993672	28,7	2145767	61,9	334712	9,7	985895	28,4	1320607	38,1

III.4. Variation de la polygamie selon la région de résidence

L'analyse du poids de la polygamie parmi les unions selon la région de résidence révèle que le phénomène est plus fréquent à Kolda (49,1), Diourbel (47,2%), Kaolack (45,7%), Louga (43,7%), Tamba (43,1%) et Fatick (38,2) où on enregistre des pourcentages qui dépassent celui du niveau national (38,1%). Par rapport aux autres

régions, la région de Dakar compte moins de personnes sous le régime de la polygamie (26,3%), du fait, certainement, des contraintes socio-économiques qui influent sur les décisions matrimoniales.

Tableau 2.13: Proportions de personnes en union selon la région et le sexe

Région	Monogamie			Polygamie			% des polygames parmi les unions
	Sexe		Total	Sexe		Total	
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	
Dakar	297818	248310	546128	44330	150863	195193	26,3
Diourbel	110909	93719	204628	42467	140250	182717	47,2
Fatick	69043	60872	129915	19944	60428	80372	38,2
Kaolack	105076	94504	199580	46662	121088	167750	45,7
Kolda	84570	67134	151704	42306	104248	146554	49,1
Louga	77012	65341	142353	28955	81486	110441	43,7
Matam	47739	52785	100524	13685	42137	55822	35,7
Saint Louis	84394	78755	163149	19439	60230	79669	32,8
Tambacounda	72711	57664	130375	26180	72688	98868	43,1
Thiès	157394	132326	289720	40038	122110	162148	35,9
Ziguinchor	45429	42262	87691	10706	30367	41073	31,9
Total	1152095	993672	2145767	334712	985895	1320607	38,1

CONCLUSION

L’analyse des données sur l’état matrimonial de la population de 12 ans et plus a mis en exergue la prédominance des mariés dans pratiquement tous les âges. Cette situation est imputable au poids de la religion. Le comportement des hommes et des femmes reste dominé par l’effet de l’âge, du sexe et du niveau d’instruction quel que soit le milieu de résidence et la région. Les femmes restent plus longtemps en union que les hommes. La proportion de divorcés chez les femmes est plus importante que celle des hommes.

L’évolution de la nuptialité par rapport au RGPH de 1988, montre que l’âge moyen au premier mariage des femmes et des hommes a augmenté en 2002. La pratique de la polygamie (38,1%) présente d’importantes disparités selon l’âge, le sexe, le milieu et la région de résidence.

Chapitre 3

Natalité et Fécondité⁷

INTRODUCTION

En l’absence d’un système d’état civil fiable, la mesure des phénomènes démographiques fondamentaux tels que la fécondité et la mortalité, requiert l’interview des populations. Des questions sont alors posées qui permettent d’approximer les nombres de naissances et de décès durant une période déterminée ou depuis un instant précis.

Au recensement de la population et de l’habitat de 2002, pour chaque femme âgée de 12 à 54 ans les informations sur le nombre total de naissances vivantes qu’elle a déjà eues et le nombre durant les 12 mois précédant le recensement ont été recueillies.

Ces deux chiffres, combinés à l’âge des répondantes au moment de l’interview, fournissent la matière première requise par l’analyse de la reproduction de la population⁸.

Ce chapitre analyse ces informations de manière succincte et donne en annexe les tableaux de base plus détaillés au niveau régional.

1.1. LA NATALITE⁹

La natalité est la fréquence des naissances vivantes au sein d’une population donnée. Elle est mesurée par le taux brut de natalité (TBN) qui est le nombre de naissances de l’année précédant le recensement rapporté à la population moyenne de l’année. Il est calculé ici en divisant le nombre de naissances des 12 mois précédant le recensement de 2002 par la population totale recensée.

Selon le Tableau 1, les 5 millions de femmes recensées en 2002 ont donné naissance à près de 400.000 enfants. Ceci correspond à un taux brut de natalité de 41 naissances pour mille habitants pour l’ensemble du pays. 34 pour mille en milieu urbain et 45 pour mille en milieu rural.

⁷ Ce chapitre a été rédigé par Dr Cheikh Mbacké (Ph. D.)

⁸ L’analyse est limitée aux femmes de 15 à 49 ans ainsi qu’à leurs naissances. Les données sont corrigées selon l’approche définie dans la Manuel X des Nations Unies. Une note technique séparée fournit les détails de la méthode ainsi qu’une évaluation des résultats.

⁹ Les définitions utilisées dans ce chapitre proviennent du Lexique de l’INED (<http://www.ined.fr/fr/lexique/>)

Tableau 3.1: Naissances des 12 derniers mois

Age	Nombre de femmes			Nombre de naissances		
	Sénégal	Urbain	Rural	Sénégal	Urbain	Rural
15-19	606.807	272.420	334.387	70.532	16.029	54.660
20-24	472.763	227.303	245.460	102.101	35.580	65.250
25-29	390.984	173.847	217.137	95.932	34.262	60.823
30-34	323.265	140.659	182.606	69.955	26.378	43.161
35-39	255.480	112.888	142.592	40.465	16.029	24.198
40-44	219.887	93.302	126.585	16.624	6.305	10.239
45-49	155.492	72.000	83.492	4.358	1.632	2.714
Total	2.424.678	1.092.419	1.332.259	399.967	136.215	261.045
Pop féminine	5.005.718	2.021.465	2.984.253			
% d'âge fécond	48,4%	54,0%	44,6%			
Population Totale	9.858.482	4.008.965	5.849.517			
TBN	40,6	34,0	44,6	Taux Brut de Natalité (en pour mille)		
TGFG	165,0	124,7	195,9	Taux Global de Fécondité Générale		

Le TBN est fortement affecté par la structure par âge et par sexe et n'est par conséquent pas un indicateur fiable pour comparer la performance reproductive des populations. La natalité dépend de la fécondité des femmes en âge de procréer et de leur nombre au sein de la population.

1.2. LA FECONDITE

La fécondité désigne la natalité au sein de la population féminine en âge de procréer, définie ici comme les femmes âgées de 15 à 49 ans révolus. Le Tableau 1 montre que celles-ci représentent plus de la moitié de la population féminine en milieu urbain (54%). Leur proportion est plus faible en moyenne dans les zones rurales (45%).

1.2.1. Niveaux et Structure de la Fécondité

Trois indicateurs sont souvent utilisés pour mesurer la fécondité. Il s'agit notamment du Taux Global de Fécondité Générale (TGFG), de l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), et de la Descendance Finale (DF).

Le TGFG est le nombre de naissances pour mille femmes en âge de procréer, La dernière ligne du Tableau 1 montre qu'il est de 165 pour mille au niveau national. Il est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain : 196 contre 125 pour mille. Le TGFG est cependant affecté par la répartition par âge des femmes en âge de procréer, ce qui limite son utilisation à des fins comparatives.

Aussi utilise-t-on les taux de fécondité par âge qui sont le rapport des naissances des 12 derniers mois sur l'effectif des répondantes du groupe d'âges considéré, ainsi que l'ISF qui est la somme de ces taux. L'Indice Synthétique de Fécondité reste l'indicateur préféré pour comparer l'intensité de la fécondité courante entre différents groupes de femmes. C'est le nombre moyen d'enfants qu'une femme de 50 ans mettrait au monde si elle était soumise, à chaque âge, aux taux de fécondité du moment.

Tableau 3.2: Taux de fécondité selon l'âge (naissances pour 1000 femmes)

Age	Taux de fécondité par âge		
	Sénégal	Urbain	Rural
15-19	116	59	163
20-24	216	157	266
25-29	245	197	280
30-34	216	188	236
35-39	158	142	170
40-44	76	68	81
45-49	28	23	33
ISF	5,3	4,2	6,1
Descendance Finale	5,7	5,3	6,1

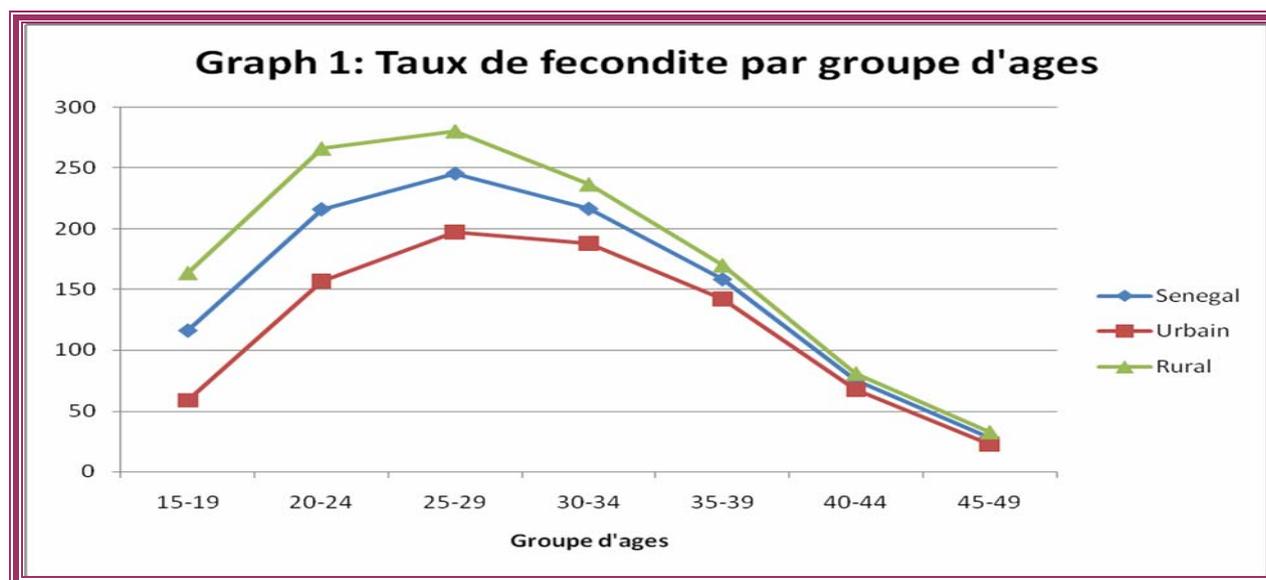
Le Tableau 2 donne les taux de fécondité par âge pour l'ensemble du Sénégal ainsi que par milieu de résidence. Il ressort du tableau que la fécondité est nettement plus forte en milieu rural (6 enfants par femme en moyenne) qu'en milieu urbain (4 enfants), soit une différence de deux enfants.

Le nombre total de naissances vivantes pour un groupe de femmes donné résume l'expérience reproductive de ces femmes depuis leur première naissance jusqu'à la date du recensement. Le nombre moyen de naissances des femmes de 45-49 ans, ou Descendance Finale, est donné à la dernière ligne du Tableau 2 : 5,7 pour l'ensemble du Sénégal, 5,3 et 6,1 respectivement pour les milieux urbain et rural.

Contrairement à l'ISF qui mesure la fécondité actuelle des femmes, cet indicateur mesure la fécondité passée. Si la fécondité a peu changé dans le passé, la descendance finale tend à se rapprocher de l'ISF. Une baisse de la fécondité tend à creuser la différence entre les deux indicateurs. Les données du Tableau 2 suggèrent donc que la fécondité a baissé plus en milieu urbain qu'en milieu rural dans le passé récent.

1.2.2. Le calendrier de la fécondité

Le calendrier de la fécondité est la distribution des naissances de l'année selon l'âge des mères. Ce calendrier est fourni par le Tableau 2 qui montre que, à chaque âge, les femmes du milieu rural ont une fécondité plus élevée. Les adolescentes rurales (groupe d'âges 15-19) ont une fécondité par exemple d'environ trois fois plus élevée : soit 163 contre 59. La fécondité maximale s'observe dans le groupe 25-29 ans qui affiche 280 naissances pour mille en milieu rural et 197 en milieu urbain. Le Graphique 1 donne les courbes de fécondité correspondant au Tableau 1.



Le calendrier de la fécondité peut être résumé par l'âge moyen à la reproduction qui est l'âge moyen des mères à la naissance de leurs enfants. Cet âge est plus bas en milieu rural (28,7 ans contre 30,3 ans) avec une moyenne nationale de 29,3 ans. Etant donné le début précoce de la reproduction, ces âges élevés sont le signe d'une fécondité étalée sur toute la durée de la vie des femmes.

1.3. EVOLUTION DE LA FECONDITE

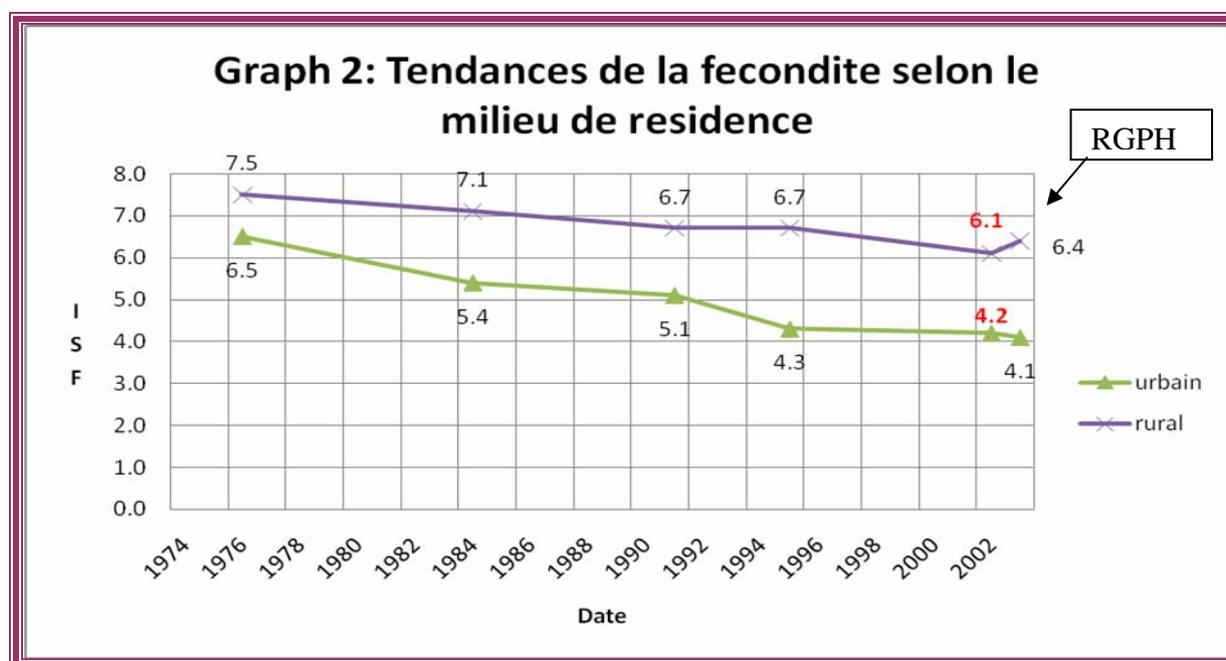
La collecte des données démographiques sur l'ensemble du territoire national a commencé avec l'enquête nationale de 1960-61. L'Enquête Sénégalaise sur la Fécondité (ESF) de 1978 et la série de quatre Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) ont utilisé la même méthodologie pour collecter les données sur la fécondité et produisent par conséquent des informations comparables.

Le Tableau 3.4 montre que, durant les trente dernières années, la fécondité au Sénégal a baissé de 7 à 5 enfants, soit près de deux enfants par femme. La baisse a toutefois été deux fois plus rapide en milieu urbain où le nombre d'enfants par femme a chuté d'un niveau supérieur à 6 jusqu'à près de 4 enfants.

Tableau 3.4 : Taux de fécondité par âge et Indice Synthétique de Fécondité selon le milieu de résidence

Age	ESF 1978	EDSI 1986	EDSII 1992/93	EDSIII 1997	RGPH03 2002	EDSIV 2005
15-19	189	159	127	103	116	101
20-24	304	279	250	219	216	212
25-29	332	278	266	240	245	250
30-34	265	261	244	245	216	228
35-39	197	199	185	186	158	169
40-44	108	107	99	99	76	74
45-49	34	40	34	41	28	22
ISF Sénégal	7,1	6,6	6,0	5,7	5,3	5,3
Date ISF	1976	1984	1991	1995	2002	2003
Urbain	6,5	5,4	5,1	4,3	4,2	4,1
Rural	7,5	7,1	6,7	6,7	6,1	6,4

Le Tableau 4 montre aussi que, malgré une différence méthodologique importante par rapport aux enquêtes démographiques, le recensement de 2002 donne une estimation des niveaux de fécondité en ligne avec les attentes. Une représentation visuelle des données du Tableau 3.4 est fournie par le Graphique 2.



1.4. LA FECONDITE DIFFERENTIELLE

Cette section compare les niveaux de fécondité par région et selon quelques caractéristiques choisies de la population.

1.4.1. Différences de fécondité par région

Les différences selon le milieu de résidence suggèrent que les régions les plus urbanisées vont avoir des niveaux de fécondité relativement plus bas. Toutefois, la comparaison au niveau régional est affectée par le fait que la qualité des données diffère selon la région¹⁰. Le Tableau 3.5 donne les taux de fécondité par âge ainsi que l’ISF et la descendance finale pour chaque région.

¹⁰ Par exemple, le fait qu’une partie de la région de Ziguinchor n’ait pas été accessible et par conséquent non recensée aura un impact difficile à évaluer sur les estimations pour cette région. D’autres problèmes de collecte et de recouvrement des questionnaires qui ont été observés dans certaines régions vont aussi se refléter sur les estimations.

Tableau 3.5: Taux de fécondité par âge et Indice Synthétique de Fécondité (ISF) selon la région

REGION	GROUPE D'AGES							ISF	Descendance finale
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49		
Dakar	48	137	179	175	138	65	25	3,8	5,1
Diourbel	119	229	253	216	148	70	28	5,3	5,5
Fatick	135	275	312	264	190	91	30	6,5	6,5
Kaolack	165	279	295	234	163	77	33	6,2	5,8
Kolda	229	273	265	223	159	75	42	6,3	6,0
Louga	129	223	244	209	144	63	28	5,2	5,4
Matam	147	229	230	209	163	84	25	5,4	5,8
Saint Louis	102	230	269	238	179	90	23	5,7	6,1
Tambacounda	212	268	269	226	162	78	31	6,2	5,5
Thies	90	219	260	233	170	82	28	5,4	6,3
Ziguinchor	95	223	258	238	176	78	21	5,4	6,0
Sénégal	116	216	245	216	158	76	28	5,3	5,7
Urbain	59	157	197	188	142	68	23	4,2	5,3
Rural	163	266	280	236	170	81	33	6,1	6,1

Avec un ISF d’un peu moins de 4 enfants, Dakar se distingue nettement des autres régions où l’indice synthétique de fécondité se situe au-delà de 5 enfants par femme. Deux grands groupes peuvent être distingués. Le premier inclut toutes celles qui ont un ISF compris entre 5 et 6 enfants : Diourbel, Louga, Matam, Saint Louis, Thiès et Ziguinchor. Le second groupe affiche une fécondité supérieure à 6 enfants et inclut Fatick, Kaolack, Kolda et Tambacounda.

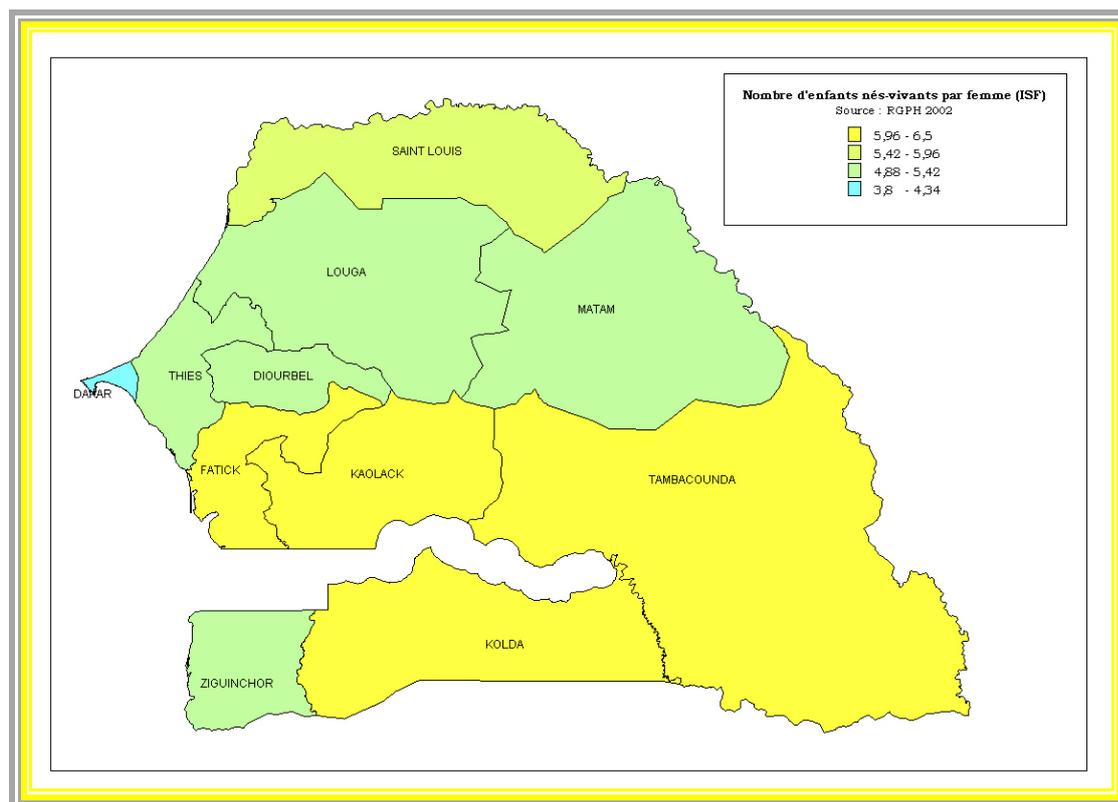
La question est de savoir ce que valent les estimations par région figurant dans le Tableau 5. Pour répondre à cette question, nous comparons ces estimations provenant du recensement avec celles de l’EDS IV dans le Tableau 6. Les niveaux de fécondité calculés à partir de recensement de 2002 sont décalés d’un an par rapport à ceux fournis par l’EDSIII qui datent approximativement de 2003. Ces deux séries de données sont donc comparables puisque portant sur deux années consécutives, même si les estimations peuvent différer pour plusieurs raisons inhérentes aux différences méthodologiques.

Tableau 3.6: Comparaison des ISF par région avec ceux fournis par l’EDS IV

	RGPH03	EDS IV	Intervalle de confiance EDS IV	
			Limite 1	Limite 2
Sénégal	5,3	5,3	5,0	5,5
Urbain	4,2	4,1	3,7	4,5
Rural	6,1	6,4	6,1	6,6
Dakar	3,8	3,7	3,1	4,2
Diourbel	5,3	6,3	5,4	7,1
Fatick	6,5	6,7	6,2	7,4
Kaolack	6,2	5,9	5,3	6,6
Kolda	6,3	6,4	5,9	6,7
Louga	5,2	5,6	5,0	6,2
Matam	5,4	5,7	5,0	6,4
Saint Louis	5,7	5,2	4,7	5,8
Tambacounda	6,2	6,2	5,7	6,8
Thiès	5,4	5,5	4,9	5,9
Ziguinchor	5,4	4,9	4,3	5,6

Le Tableau 3.6 fournit les limites des intervalles de confiance des ISF calculés à partir de l’EDS IV. Il montre que, malgré de légères différences, les estimations du recensement et celles de l’EDS concordent bien. La différence est significative seulement pour la région de Diourbel. Il faudrait aussi noter que Diourbel est aussi la région où l’EDS fournit les estimations le plus imprécises, se traduisant par un intervalle de confiance plus large. Cette différence sera investiguée dans les analyses approfondies qui suivront.

Carte 1.1 : Indices Synthétiques de Fécondité selon la région en 2002 (résultats du RGPH3)



1.4.2. La fécondité selon quelques caractéristiques choisies

Le Tableau 3.7 présente l'indice synthétique de fécondité ainsi que la descendance finale selon le niveau d'éducation, le groupe ethnique et la religion et la confrérie.

Le tableau confirme le profil bien connu de la relation négative de la fécondité avec le niveau d'instruction. L'ISF passe en effet de 5,7 enfants chez les femmes sans instruction à 1,6 enfants chez celles qui ont atteint le niveau supérieur.

Tableau 3.7: La fécondité différentielle

	ISF	DF
Sénégal	5,3	5,7
Niveau d'instruction		
• Sans instruction	5,7	5,9
• Primaire	4,3	5,6
• Moyen	3,6	4,8
• Secondaire	2,8	3,9
• Supérieur	1,6	3,3
Groupe ethnique		
• Wolof	5,0	5,6
• Pulaar	5,6	5,7
• Sereer	5,7	6,3
• Joola	4,7	5,6
• Manding	6,1	6,2
• Autre Sénégalais	5,1	5,6
Religion/Tarikha		
• Mouride	5,3	5,8
• Tidiane	5,4	5,8
• Autre Musulman	5,3	5,6
Chrétien	4,3	5,2

Cette grande différence s’explique essentiellement par un début de la reproduction plus tardive des femmes instruites ainsi que par un plus grand contrôle volontaire de la fécondité par ces dernières.

Les différences entre groupe ethniques sont nettement moins accentuées que ce qui est observé pour le niveau d’instruction. L’ISF va de 4,7 chez les Joola à un maximum de 6,1 chez les Manding. Les autres ont un ISF compris entre 5 et 6 enfants.

L’analyse selon la religion révèle que les musulmans se distinguent des chrétiens par une fécondité nettement plus élevée (5,4 contre 4,3 soit une différence d’un enfant par femme). Toutefois la confrérie ou tarikha n’est pas une variable discriminatoire. Les musulmans ont une fécondité similaire quelque soit leur confrérie.

1.5. FECONDITE PRENUPTIALE ET FECONDITE DES ADOLESCENTES

Bien que n’ayant pas posé des questions détaillées sur le comportement reproductif des adolescentes et des femmes non encore mariées, le recensement permet une analyse sommaire de la fécondité des adolescentes ainsi que de la fécondité prénuptiale. Il est toutefois important de noter que les données du recensement ne révèlent pas toute l’ampleur de ces phénomènes. Par exemple, les filles ou femmes enceintes au moment du recensement et qui ont donc bel et bien amorcé leur vie féconde ne sont pas comptabilisées.

1.5.1. La fécondité des adolescentes

Une adolescente est définie ici comme toute personne de sexe féminin âgée de 15 à 19 ans révolus. Les filles de moins de 15 ans ainsi que leurs naissances sont exclues de cette analyse. De même, sont exclues toutes les femmes dont le nombre de naissances dans les 12 mois précédant le recensement est inconnu.

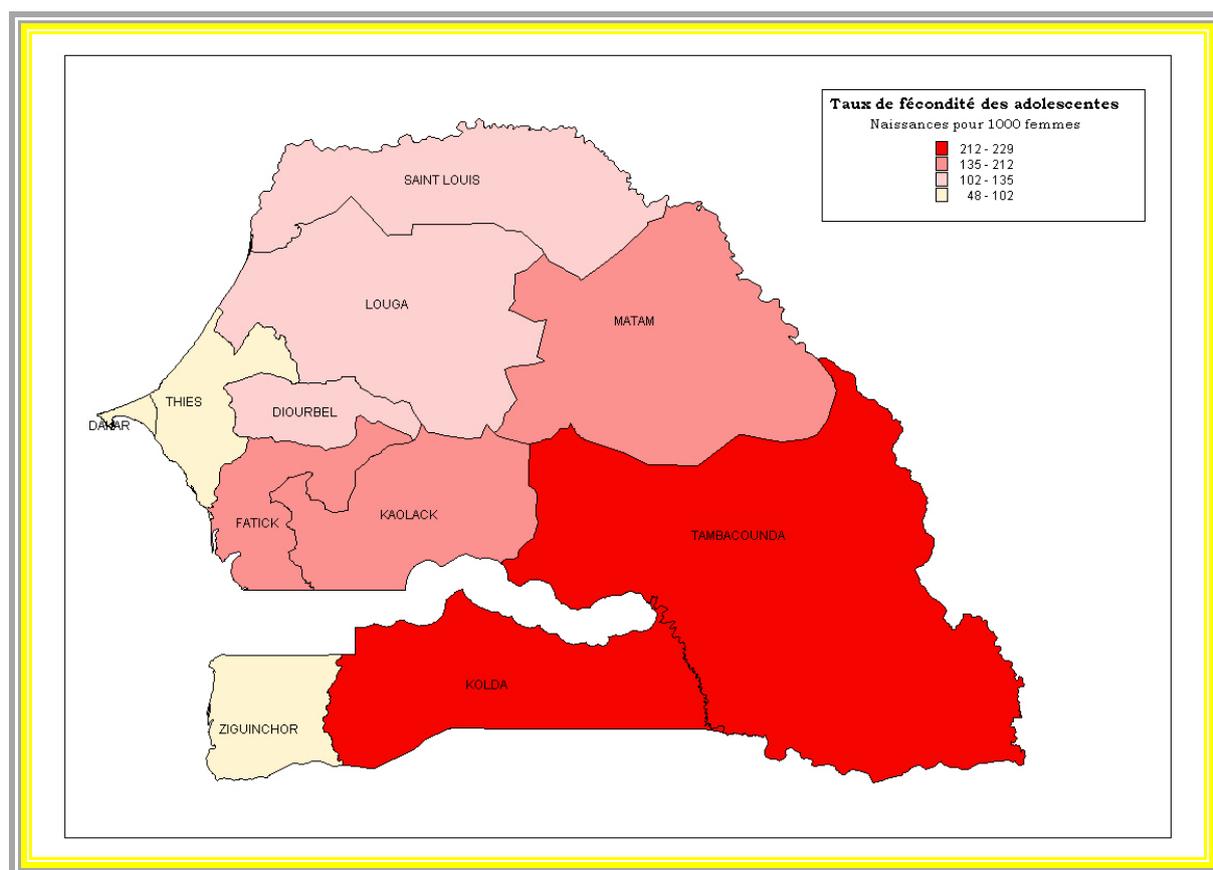
La première approche utilisée ici est de comparer le poids des adolescentes dans la population en âge de procréer (groupe 15-49 ans) à leur contribution aux naissances de l’année. Le Tableau 8 donne le pourcentage proportion d’adolescentes dans la population féminine en âge de procréer ainsi que le pourcentage des naissances de l’année qui sont de mère adolescente. Bien que le poids des adolescentes varie peu d’une région à l’autre (de 25% à Thiès à 30% à Saint Louis), leur contribution aux naissances est très variable. Elle va de 8% dans la région de Dakar à 26% dans celle de Kolda où la fécondité des adolescentes est la plus élevée.

Tableau 3.8: Fécondité des adolescentes

REGION	Pourcentage d'adolescentes parmi les femmes en âge de procréer	Pourcentage de naissances provenant de mères adolescentes	Taux de fécondité du groupe d'âges 15-19 ans
Sénégal	27,4%	15,0%	116
Urbain	27,6%	9,4%	59
Rural	27,3%	18,3%	163
Dakar	25,8%	7,7%	48
Diourbel	29,3%	15,9%	119
Fatick	28,0%	14,4%	135
Kaolack	28,7%	18,7%	165
Kolda	26,8%	26,0%	229
Louga	28,5%	17,5%	129
Matam	27,2%	18,8%	147
Saint Louis	29,9%	13,1%	102
Tambacounda	27,9%	24,8%	212
Thiès	25,4%	10,3%	90
Ziguinchor	28,8%	12,4%	95

La deuxième approche est de comparer les taux de fécondité du groupe 15-19 ans (dernière colonne du Tableau 8). La région de Kolda a bien le niveau de fécondité adolescente le plus élevé. Elle est suivie de près par Tambacounda, Kaolack et Matam ont un niveau intermédiaire tandis que les niveaux les plus bas sont observés à Dakar, Thiès et Ziguinchor.

Carte 1.1 : Taux de fécondité des adolescentes par région en 2002 (résultats du RGPH3)



1.5.2. La fécondité prénuptiale

Nous entendons par fécondité prénuptiale la fécondité chez les femmes déclarées célibataires au moment du recensement. Son ampleur est mesurée ici par le pourcentage des naissances des 12 mois précédant le recensement dont la mère est célibataire.

Tableau 3.9: Proportion de naissances prénuptiales parmi celles des 12 derniers mois

	Urbain	Rural	Ensemble
Sénégal	7,6%	3,3%	4,8%
Dakar	7,0%	2,8%	6,9%
Diourbel	4,7%	1,9%	2,3%
Fatick	10,2%	4,6%	5,2%
Kaolack	7,2%	1,8%	2,7%
Kolda	12,1%	4,0%	4,9%
Louga	4,2%	1,5%	2,0%
Matam	3,2%	1,5%	1,7%
Saint Louis	5,9%	2,2%	3,4%
Tambacounda	6,8%	2,8%	3,3%
Thiès	6,5%	4,1%	5,0%
Ziguinchor	24,3%	18,5%	21,0%

Le Tableau 9 montre que le phénomène a une plus grande ampleur dans le milieu urbain quelle que soit la région. On pouvait s’attendre à un tel résultat étant donné que la fécondité pré-nuptiale augmente avec l’âge au mariage qui est plus élevé en milieu urbain. La région de Ziguinchor sort nettement du lot avec plus d’un cinquième des naissances provenant de mères célibataires¹¹. En milieu urbain, seules les régions de Fatick et de Kolda ont des pourcentages supérieurs à 10. L’ampleur de la fécondité pré-nuptiale semble reliée à la migration des filles pour l’emploi urbain et à un mariage plus tardif.

1.6. RESUME

Le Recensement Général de la Population et de l’Habitat permet d’estimer les niveaux de natalité et de fécondité au Sénégal. Ce chapitre a montré que ces estimations sont bel et bien comparables à celles fournies par l’Enquête Démographique et de Santé qui a été conduite en 2005 (EDS IV). La concordance observée tient bien au niveau régional malgré la variation sensible de la qualité du recensement selon la région.

Le recensement confirme la baisse soutenue de la fécondité enregistrée par la série d’enquêtes nationales commençant par l’Enquête Sénégalaise sur la Fécondité (ESF) de 1978 et finissant par la quatrième Enquête Démographique et de Santé (EDS IV). Il confirme aussi que la baisse a été plus rapide en milieu urbain et que les niveaux varient largement selon la région allant de moins de 4 enfants par femme dans la région de Dakar à plus de 6 dans les régions de Fatick, Kaolack, Kolda et Tambacounda.

La relation négative entre la fécondité et le niveau d’instruction est confirmée à tous les niveaux : environ 6 enfants en moyenne chez les femmes qui n’ont jamais été à l’école contre moins de 2 chez celles qui ont fréquenté l’enseignement supérieur. Les différences entre groupes ethniques sont moins accentuées que celles entre les niveaux d’instruction. Le taux le plus élevé est observé chez les Manding et le plus bas chez les Joola. Bien que la différence d’un enfant observée entre musulmans et chrétiens soit significative, la confrérie n’est nullement un facteur discriminant parmi les musulmans. Les femmes mourides et tidianes ont une fécondité similaire à celle des autres femmes musulmanes.

Malgré la baisse observée un peu partout, la fécondité reste précoce avec 116 sur mille filles de 15-19 ans donnant naissance l’année. Les régions de Kolda et de Tambacounda battent le record plus d’un cinquième des adolescentes donnant naissance chaque année.

Finalement il ressort de l’analyse sommaire faite ici que la fécondité pré-nuptiale est plus importante en milieu urbain et que la région de Ziguinchor affiche le taux le plus élevé de loin. La plupart des indicateurs utilisés dans cette analyse pourront être calculés aux niveaux du département et de la communauté rurale. C’est en cela que réside l’avantage comparatif du recensement par rapport aux enquêtes démographiques et qui le rend un outil indispensable dans la mise en œuvre et le suivi d’une politique de décentralisation conséquente.

¹¹ Noter que seulement une partie de la région de Ziguinchor a été recensée.

CHAPITRE 4

MIGRATION ET URBANISATION**INTRODUCTION**

Le Sénégal connaît plusieurs formes de migrations dont la plus préoccupante est l’exode rural induit par des cycles persistants de sécheresses, depuis les années 70 et surtout de la crise de l’agriculture, entre autres facteurs. Cette forme de migration contribue fortement au déséquilibre de l’occupation du territoire et au surpeuplement des centres urbains de faibles étendues où se développent l’essentiel des activités pourvoyeuses d’emplois rémunérés et rémunérateurs, comme l’ont mis en relief les études¹² réalisées au cours des trois dernières décennies. Cette migration interne, qui affecte la plupart du temps les personnes potentiellement actives, engendre une forte pression sur les équipements collectifs, un déséquilibre entre l’offre et la demande de services sociaux de base, et une dégradation de l’environnement et du cadre de vie.

En outre, il est à noter que le Sénégal, à la fois pays d’accueil de migrants internationaux et d’émigration, constitue le centre de gravité d’une circulation migratoire internationale dense. Les immigrants proviennent essentiellement des pays de la sous-région ouest-africaine. L’émigration internationale, qui, jadis, affectait principalement les peuples de la Vallée du fleuve Sénégal, est maintenant, d’envergure nationale.

Fort de ces constations, il apparaît que, pour une définition de stratégies de développement et de politique de population idoines, la prise en compte des migrations est plus que nécessaire. Les informations collectées lors du troisième recensement général de la population et de l’habitat (RGPH-III) de 2002, bien que présentant des limites pour une analyse de la dynamique du phénomène migratoire, permettent de fournir des données détaillées, tant sur l’ampleur des migrations que sur l’urbanisation.

Ce chapitre¹³ vise à mettre en relief une synthèse portant : (1) sur l’importance des échanges migratoires internes (durée de vie et récents) (2), sur le volume et l’orientation de l’immigration internationale (durée de vie et récente), (3) ainsi que sur le niveau et l’évolution de l’urbanisation, tant aux niveaux national que régional.

4.1. MIGRATIONS INTERNES¹⁴

La relation de cause à effet établie entre le niveau de développement économique et la migration fait que les régions offrant le plus de possibilités d’emploi rémunérateur sont plus attractives que celles qui le sont moins. Dès lors, il apparaît que le développement inégal des régions joue un rôle prépondérant dans l’explication du phénomène migratoire. En outre, il faut noter qu’au Sénégal,

¹² Voir à cet effet les Recensements de 1976 et 1988 ainsi que l’Enquête Migration Urbanisation au Sénégal (EMUS) de 1993.

¹³ Une étude approfondie de la Migration et de l’Urbanisation au Sénégal à partir des résultats du RGPH-III suivra.

¹⁴ La migration intra-régionale fera l’objet d’analyses plus approfondies.

comme partout ailleurs, les migrations, surtout internes, contribuent à la redistribution des populations.

Dans cette partie, la mesure de la migration se fera par la comparaison de la région de naissance à la région de résidence, au moment du RGPH-III (migration durée de vie), et la comparaison entre la région de résidence, cinq ans avant le RGPH-III, et la région de résidence au moment du recensement (migration récente)¹⁵.

4.1.1 Migration interne durée de vie

4.1.1.1 Importance de la migration interne durée de vie

La population résidente du Sénégal est estimée à 9 858 482 habitants. Parmi elle, 1 510 337 habitants vivent en dehors de leur région de naissance, soit un taux de 15,3%. Avec 42,3% des personnes concernées, la région de Dakar reçoit la majeure partie des migrants durée de vie du pays, elle est suivie des régions de Diourbel (12,9%) et de Thiès (11,4%). Matam, avec 1,6 %, est la région qui est la moins attractive pour les migrants durée de vie (tableau 4.1). On note, par ailleurs, que les migrants durée de vie résidant à Dakar proviennent principalement de Thiès (21,2%), de Diourbel (14,0%) et de Ziguinchor (12,7%). On remarque également que les natifs de Dakar migrent plus vers Thiès (33,1%) et Diourbel (17,5%). Les natifs des autres régions migrent plus vers Dakar, sauf ceux de Louga dont la plupart vont vers Diourbel (35,3%).

Tableau 4.1: Matrice de migration durée de vie de la population résidente

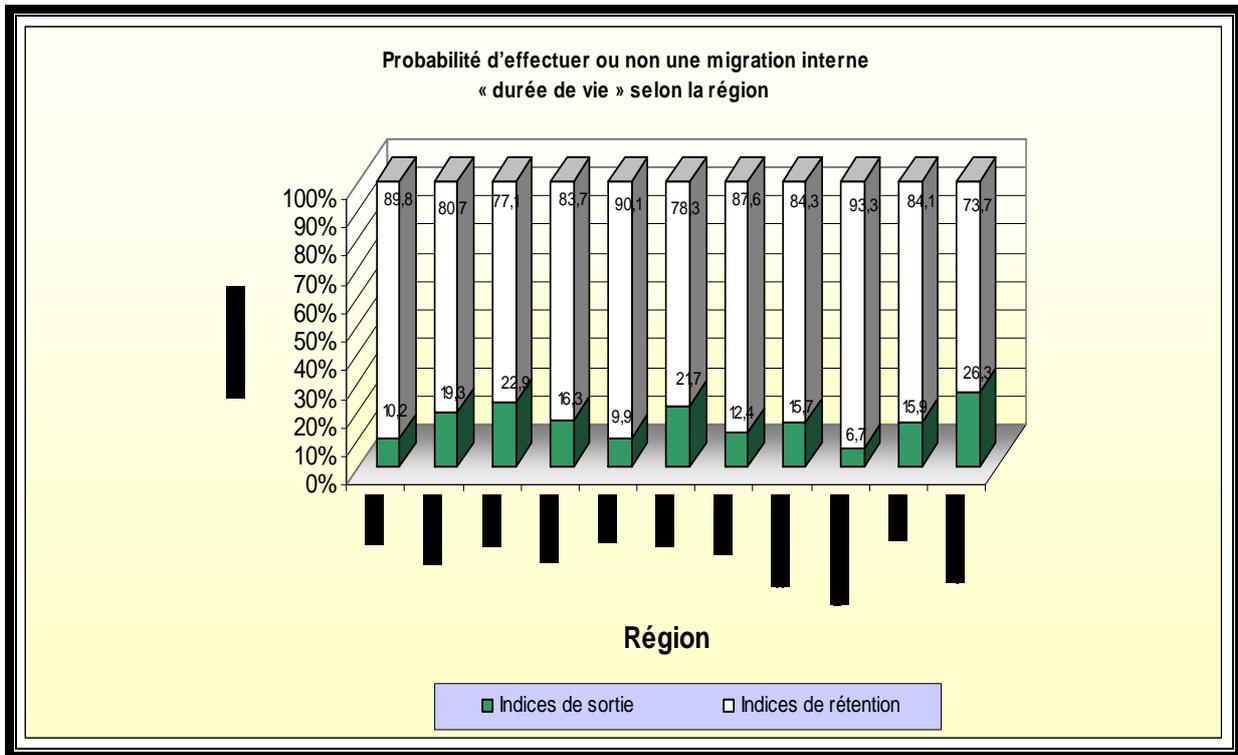
Région de résidence	Région de naissance											Entrées	Entrées (%)
	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor		
Dakar		89587	58850	75640	30095	57815	28721	65162	16596	135807	81065	639338	42,3
Diourbel	28659		23255	24146	3869	61324	2792	4428	2431	41750	2697	195351	12,9
Fatick	11224	16831		19072	3004	5006	1722	2782	1439	8242	2405	71727	4,7
Kaolack	11025	20428	26591		4776	9093	3142	4342	3661	6154	4750	93962	6,2
Kolda	6930	10676	7658	20719		3068	2823	3328	5592	2727	11925	75446	5,0
Louga	10198	13220	2845	4319	1100		1235	5984	883	6903	1126	47813	3,2
Matam	5979	2830	775	1592	645	1983		6676	1269	1343	639	23731	1,6
Saint Louis	15676	14412	8626	8610	5560	9926	4570		1809	5742	3560	78491	5,2
Tambacounda	6050	9666	7662	10666	5956	3375	4440	3122		3872	2844	57653	3,8
Thiès	54227	21274	18184	18642	6130	20544	4549	14249	3589		11383	172771	11,4
Ziguinchor	14014	4852	3743	4952	17685	1381	1086	2788	1119	2434		54054	3,6
Sorties	163982	203776	158189	188358	78820	173515	55080	112861	38388	214974	122394	1510337	100
Sorties (%)	10,9	13,5	10,5	12,5	5,2	11,5	3,6	7,5	2,5	14,2	8,1	100,0	
Natifs	1600681	1056689	691932	1153218	793888	801136	445333	718505	571857	1354964	465554	9653757	
Indices de sortie	10,2	19,3	22,9	16,3	9,9	21,7	12,4	15,7	6,7	15,9	26,3		
Indices de rétention	89,8	80,7	77,1	83,7	90,1	78,3	87,6	84,3	93,3	84,1	73,7		

NB : La population de droit totale est de 9858482 habitants, parmi lesquels 1510337 sont des migrants internes durée de vie et 204725 sont des immigrants internationaux durée de vie. Les résidents nés au Sénégal (*natifs*) sont au nombre de 9653757.

¹⁵ Les questions relatives à la migration concernaient toutes les personnes âgées de 5 ans ou plus, au moment du RGP-III de 2002.

Par ailleurs, on constate que les populations des régions de Ziguinchor, de Fatick, et de Louga sont les plus prédisposés à la migration durée de vie : l’indice de sortie¹⁶ est respectivement de 26,3 %, 22,9 %, et 21,7 % (tableau 4.1 et graphique 4.1). Les natifs des régions de Kolda (9,9 %) et de Tambacounda (6,7 %) sont les moins soumis à la migration durée de vie.

Graphique n°4.1 : Probabilité d’effectuer ou non une migration interne « durée de vie » selon la région



Le tableau 4.2 fournit la répartition des soldes (ou bilans) migratoires. Ces résultats montrent que seules les régions de Dakar (475356) et de Tambacounda (19265) ont un excédent migratoire. La région de Louga, avec un solde de -125702, est la plus déficitaire dans les échanges migratoires interrégionaux (table. Le déficit ainsi observé dans la région de Louga est principalement au profit de Diourbel (48104) et de Dakar (47617). L’écart le plus important entre régions est noté entre Thies et Dakar qui sont respectivement déficitaire et excédentaire l’une par rapport à l’autre de 81 580 habitants.

L’analyse des échanges interrégionaux révèle également que toutes les régions sont déficitaires par rapport à Dakar et que la région de Ziguinchor est plus excédentaire par rapport à celle de Kolda..

¹⁶ L’indice de sortie (ou probabilité d’effectuer une migration durée de vie) est égal au rapport entre les natifs de la région i qui résident dans les autres régions et l’ensemble de la population née dans la région i. Le complément à l’unité de cet indicateur est l’indice de rétention ou la proportion des non migrants de la région i.

Tableau 4.2: Bilans ou soldes de la migration interrégionale (durée de vie) en 2002

Région de résidence	Région de naissance										Bilan	
	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Tambacounda	Thiès		Ziguinchor
Dakar		60928	47626	64615	23165	47617	22742	49486	10546	81580	67051	475356
Diourbel	-60928		6424	3718	-6807	48104	-38	-9984	-7235	20476	-2155	-8425
Fatick	-47626	-6424		-7519	-4654	2161	947	-5844	-6223	-9942	-1338	-86462
Kaolack	-64615	-3718	7519		-15943	4774	1550	-4268	-7005	-12488	-202	-94396
Kolda	-23165	6807	4654	15943		1968	2178	-2232	-364	-3403	-5760	-3374
Louga	-47617	-48104	-2161	-4774	-1968		-748	-3942	-2492	-13641	-255	-125702
Matam	-22742	38	-947	-1550	-2178	748		2106	-3171	-3206	-447	-31349
Saint Louis	-49486	9984	5844	4268	2232	3942	-2106		-1313	-8507	772	-34370
Tambacounda	-10546	7235	6223	7005	364	2492	3171	1313		283	1725	19265
Thiès	-81580	-20476	9942	12488	3403	13641	3206	8507	-283		8949	-42203
Ziguinchor	-67051	2155	1338	202	5760	255	447	-772	-1725	-8949		-68340

4.1.1.2 Evolution de la migration interne durée de vie, entre 1988 et 2002

Entre 1988 et 2002, le volume des migrants internes durée de vie a crû ; il est passé de 986852 à 1510337 habitants (tableau 4.3).

On observe que le poids relatif de Dakar dans les échanges interrégionaux de la migration durée de vie est toujours prépondérant, au cours de la période. De même, les régions de Thiès et de Diourbel constituent le second pôle qui alimente le plus ces échanges.

Au cours de cette période, les régions excédentaires dans les échanges de la migration interne durée de vie demeurent Dakar et Tambacounda.

Tableau 4.3: Evolution de la migration interne durée de vie entre 1988 et 2002

Régions	Migrants durés de vie, RGPH de 1988						
	Immigrants	Pourcentage	Emigrants	Pourcentage	Solde migratoire	Migration totale	Pourcentage
Dakar	456845	46,3	109547	11,1	347298	566392	57,4
Diourbel	81630	8,3	116762	11,8	-35132	198392	20,1
Fatick	57618	5,8	98740	10	-41122	156358	15,8
Kaolack	89306	9	94259	9,6	-4953	183565	18,6
Kolda	32033	3,2	42677	4,3	-10644	74710	7,6
Louga	34485	3,5	137964	14	-103479	172449	17,5
Matam	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Louis	37818	3,8	127789	12,9	-89971	165607	16,8
Tambacounda	30409	3,1	23777	2,4	6632	54186	5,5
Thiès	115500	11,7	157099	15,9	-41599	272599	27,6
Ziguinchor	51208	5,2	78238	7,9	-27030	129446	13,1
Total	986852	100	986852	100	0	///	///
Régions	Migrants durés de vie, RGPH de 2002						
	Immigrants	Pourcentage	Emigrants	Pourcentage	Solde migratoire	Migration totale	Pourcentage
Dakar	639338	42,3	163982	10,9	475356	803320	53,2
Diourbel	195351	12,9	203776	13,5	-8425	399127	26,4
Fatick	71727	4,7	158189	10,5	-86462	229916	15,2
Kaolack	93962	6,2	188358	12,5	-94396	282320	18,7
Kolda	75446	5,0	78820	5,2	-3374	154266	10,2
Louga	47813	3,2	173515	11,5	-125702	221328	14,7
Matam	23731	1,6	55080	3,6	-31349	78811	5,2
Saint-Louis	78491	5,2	112861	7,5	-34370	191352	12,7
Tambacounda	57653	3,8	38388	2,5	19265	96041	6,4
Thiès	172771	11,4	214974	14,2	-42203	387745	25,7
Ziguinchor	54054	3,6	122394	8,1	-68340	176448	11,7
Total	1510337	100,0	1510337,0	100,0	0,0	///	///

4.1.2 Migration interne récente

4.1.2.1 Importance de la migration interne récente selon la région

La migration interne récente est moins intense que celle durée de vie en 2002. En effet, sur une population de droit de 8413777 habitants (de 5 ans et plus), seuls 3,4 % (soit 288699 habitants) ont eu à effectuer au moins une migration au cours de cinq années précédant le recensement (tableau 4.4). Ces migrants récents résident principalement dans les régions de Dakar (35,5 %) Thiès (17,5 %) et Diourbel (13,2 %).

On remarque que les immigrants récents de la région de Dakar proviennent en majeure partie des régions de Thiès (22,8 %), de Ziguinchor (13,8 %), de Kaolack (13,5 %) et de Diourbel (12,4 %). En outre, on observe qu'à Dakar l'émigration récente est plus intense que celle durée de vie : respectivement 24,0 % contre 10,2 %. Cette situation semble mettre en relief que la région de Dakar joue un rôle

prépondérant dans la redistribution des flux migratoires internes. L'émigration récente de cette région se fait essentiellement au profit de la région de Thiès (34,7 %).

Les résultats du tableau 4.5 montrent que seules les régions de Dakar (33343 habitants), Diourbel (11185 habitants), Thiès (8190 habitants) et Tambacounda (1148 habitants) ont un excédent migratoire. La région de Kaolack, avec un solde migratoire de -21049 habitants, est celle qui perd le plus dans les échanges migratoires interrégionaux récents.

Tableau 4.4: Matrice de migration interne récente de la population résidente

Région de résidence	Région de résidence antérieure											Entrées	
	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	Effectif	%
Dakar		12757	8832	13814	5789	5579	5032	9059	4230	23407	14122	102621	35,5
Diourbel	13261		3167	4325	385	7385	332	703	581	7366	615	38120	13,2
Fatick	4606	2186		3436	266	813	61	1041	305	2689	581	15984	5,5
Kaolack	3471	1856	2696		516	679	230	601	627	1188	760	12624	4,4
Kolda	2767	540	577	3026		170	165	740	1309	883	2068	12245	4,2
Louga	3866	2729	466	817	236		165	1051	286	2065	285	11966	4,1
Matam	1832	383	164	310	103	317		1042	340	347	109	4947	1,7
Saint Louis	6709	748	310	1105	647	1508	1026		438	2355	967	15813	5,5
Tambacounda	2590	783	592	1755	1286	501	661	719		1221	572	10680	3,7
Thiès	24021	4588	4021	4309	2010	3204	839	2841	1128		3498	50459	17,5
Ziguinchor	6155	365	306	776	3678	126	112	686	288	748		13240	4,6
Sortie	69278	26935	21131	33673	14916	20282	8623	18483	9532	42269	23577	288699	100
Sortie (%)	24,0	9,3	7,3	11,7	5,2	7,0	3,0	6,4	3,3	14,6	8,2	100	

NB: sur une population de droit de 9858482 habitants, 288699 sont des migrants internes récents et 72478 sont immigrants internationaux récents

Toutefois, il faut noter que la région de Dakar est déficitaire dans ses échanges migratoires avec les régions de Diourbel (-504 habitants) et de Thiès (-614 habitants).

Tableau 4.5: Bilans (soldes) de la migration interne récente

Région de résidence	Région de résidence antérieure											Bilan
	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	
Dakar		-504	4226	10343	3022	1713	3200	2350	1640	-614	7967	33343
Diourbel	504		981	2469	-155	4656	-51	-45	-202	2778	250	11185
Fatick	-4226	-981		740	-311	347	-103	731	-287	-1332	275	-5147
Kaolack	-10343	-2469	-740		-2510	-138	-80	-504	-1128	-3121	-16	-21049
Kolda	-3022	155	311	2510		-66	62	93	23	-1127	-1610	-2671
Louga	-1713	-4656	-347	138	66		-152	-457	-215	-1139	159	-8316
Matam	-3200	51	103	80	-62	152		16	-321	-492	-3	-3676
Saint Louis	-2350	45	-731	504	-93	457	-16		-281	-486	281	-2670
Tambacounda	-1640	202	287	1128	-23	215	321	281		93	284	1148
Thiès	614	-2778	1332	3121	1127	1139	492	486	-93		2750	8190
Ziguinchor	-7967	-250	-275	16	1610	-159	3	-281	-284	-2750		-10337

4.1.2.2 Evolution de la migration interne récente entre 1988 et 2002

Au cours de la période 1988-2002, le volume de la migration interne récente a crû; il est passé de 195130 à 288699 individus (tableau 4.6).

Le dynamisme de cette migration est principalement entretenu par la région de Dakar, bien que son poids relatif soit stable au cours de la période: 59,9 % en 1988 et 59,5 % en 2002. On observe également que le rôle de la région de Diourbel devient de plus en plus importante : son poids relatif passe de 16,4 % à 22,5 % de la migration totale entre 1988 et 2002, soit un accroissement +6,1 points.

Notons que la région de Dakar qui était déficitaire dans les échanges migratoires interrégionaux récents en 1988 (-19180 habitants) est devenue excédentaire en 2002 (+33343 habitants) alors que Fatick, Kaolack et Louga qui étaient des régions d'immigration récente en 1988 sont déficitaires, en 2002.

Tableau 4.6: Evolution de la migration interne récente entre 1988 et 2002

Migrants des 5 dernières années, RGPH de 1988							
Régions	Immigrants	%	Emigrants	%	Solde migratoire	Migration totale	%
Dakar	48820	25	68000	34,8	-19180	116820	59,9
Diourbel	17380	8,9	14560	7,5	2820	31940	16,4
Fatick	13880	7,1	12290	6,3	1590	26170	13,4
Kaolack	20620	10,6	17180	8,8	3440	37800	19,4
Kolda	10040	5,1	11410	5,8	-1370	21450	11
Louga	16080	8,2	7200	3,7	8880	23280	11,9
Matam	-	-	-	-	-	-	-
Saint Louis	18450	9,5	11060	5,7	7390	29510	15,1
Tambacounda	6770	3,5	6920	3,5	-150	13690	7
Thiès	26310	13,5	22990	11,8	3320	49300	25,3
Ziguinchor	16780	8,6	23520	12,1	-6740	40300	20,7
Total	195130	100	195130	100	0	///	///
Migrants des 5 dernières années, RGPH de 2002							
Régions	Immigrants	%	Emigrants	%	Solde migratoire	Migration totale	%
Dakar	102621	35,5	69278	24,0	33343	171899	59,5
Diourbel	38120	13,2	26935	9,3	11185	65055	22,5
Fatick	15984	5,5	21131	7,3	-5147	37115	12,9
Kaolack	12624	4,4	33673	11,7	-21049	46297	16,0
Kolda	12245	4,2	14916	5,2	-2671	27161	9,4
Louga	11966	4,1	20282	7,0	-8316	32248	11,2
Matam	4947	1,7	8623	3,0	-3676	13570	4,7
Saint Louis	15813	5,5	18483	6,4	-2670	34296	11,9
Tambacounda	10680	3,7	9532	3,3	1148	20212	7,0
Thiès	50459	17,5	42269	14,6	8190	92728	32,1
Ziguinchor	13240	4,6	23577	8,2	-10337	36817	12,8
Total	288699	100	288699	100	0	///	///

4.2. MIGRATION INTERNATIONALE

Pour l'analyse de la migration internationale, nous nous intéressons aux immigrants internationaux « durée de vie » (les résidents dont le lieu de naissance est l'étranger qu'ils soient d'ethnie sénégalaise ou pas) et aux immigrants internationaux récents (immigrants des cinq dernières années qu'ils soient sénégalais ou pas).

4.2.1 Migration internationale durée de vie

Les immigrants internationaux durée de vie sont estimés à 204725 habitants, soit 2,1 % de la population résidente du Sénégal, au recensement de 2002 (tableau 4.7).

Tableau 4.7: Répartition des immigrants internationaux durée de vie selon l'ethnie, la nationalité et la région de résidence actuelle (ensemble des personnes nées à l'étranger et présents au Sénégal en décembre 2002)

Ethnie ou nationalité	Région de résidence actuelle											Total	
	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	Effectif	%
Ensemble des ethnies sénégalaises	57843	3319	3982	10753	25392	1668	9801	9901	19113	8002	10596	160370	78,3
Africains de l'Ouest*	24529	283	218	522	1430	104	137	286	2506	1368	1404	32787	16,0
Africains du Centre	3567	22	12	24	11	6	4	46	15	55	12	3774	1,8
Africains du Nord	617	8	1	2	6	8	0	21	3	32	12	710	0,3
Autres Africains	229	1	0	7	0	0	0	0	0	2	1	240	0,1
Américains**	423	0	13	6	6	12	3	33	13	18	21	548	0,3
Asiatiques	294	2	7	5	2	2	0	9	2	8	5	336	0,2
Européens	3260	12	63	23	20	13	5	184	15	225	173	3993	2,0
Orientaux	687	9	6	11	6	11	0	6	7	44	7	794	0,4
Autres	493	14	1	9	9	1	0	7	10	10	3	557	0,3
Sans réponse	335	7	16	19	42	5	33	24	49	54	32	616	0,3
Ensemble	92277	3677	4319	11381	26924	1830	9983	10517	21733	9818	12266	204725	100

*Non compris ceux d'ethnies sénégalaises

**Américains du Nord, du centre et du Sud

Dans l'ensemble, les immigrants internationaux durée de vie s'installent principalement dans la région de Dakar (45,1 %). Quelles que soient l'ethnie ou la nationalité, la région de Dakar est la zone de prédilection des immigrants internationaux (tableau 4.8). Par ailleurs, on observe que les régions de Kolda (13,2 %) et de Tambacounda (10,6 %) constituent la seconde zone de destination de ces immigrants. La part relativement importante de ces deux régions dans l'immigration internationale durée de vie est fortement expliquée par l'installation de populations d'ethnies sénégalaises.

Tableau 4.8: Répartition des immigrants internationaux durée de vie selon l’ethnie, la nationalité et la région de résidence actuelle (ensemble de personnes nées à l’étranger et présents au Sénégal en décembre 2002)

Ethnie ou nationalité	Région de résidence actuelle										Total		
	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	Ensemble	Effectif
Ensemble des ethnies sénégalais	36,1	2,1	2,5	6,7	15,8	1,0	6,1	6,2	11,9	5,0	6,6	100	160370
Africains de l’Ouest*	74,8	0,9	0,7	1,6	4,4	0,3	0,4	0,9	7,6	4,2	4,3	100	32787
Africains du Centre	94,5	0,6	0,3	0,6	0,3	0,2	0,1	1,2	0,4	1,5	0,3	100	3774
Africains du Nord	86,9	1,1	0,1	0,3	0,8	1,1	0,0	3,0	0,4	4,5	1,7	100	710
Autres Africains	95,4	0,4	0,0	2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,4	100	240
Américains**	77,2	0,0	2,4	1,1	1,1	2,2	0,5	6,0	2,4	3,3	3,8	100	548
Asiatiques	87,5	0,6	2,1	1,5	0,6	0,6	0,0	2,7	0,6	2,4	1,5	100	336
Européens	81,6	0,3	1,6	0,6	0,5	0,3	0,1	4,6	0,4	5,6	4,3	100	3993
Orientaux	86,5	1,1	0,8	1,4	0,8	1,4	0,0	0,8	0,9	5,5	0,9	100	794
Autres	88,5	2,5	0,2	1,6	1,6	0,2	0,0	1,3	1,8	1,8	0,5	100	557
Sans réponse	54,4	1,1	2,6	3,1	6,8	0,8	5,4	3,9	8,0	8,8	5,2	100	616
Ensemble	45,1	1,8	2,1	5,6	13,2	0,9	4,9	5,1	10,6	4,8	6,0	100	204725

* Non compris ceux de d’ethnies sénégalaises

**Américains du Nord, du centre et du Sud

4.2.1 Migration internationale récente

Les immigrants internationaux récents représentent 0,7 % de la population totale résidente au recensement de 2002 (tableau 4.9). Ils sont en majeure partie des personnes d’ethnies sénégalaises (72,8 %).

Un peu plus de la moitié des immigrants internationaux récents (50,5 %) résident dans la région de Dakar. Quelles que soient l’ethnie ou la nationalité, les immigrants internationaux récents résident principalement à Dakar (tableau 4.10).

Tableau 4.9: Répartition des immigrants internationaux récents selon l'ethnie, nationalité et la région de résidence actuelle

Ethnie ou nationalité	Région de résidence actuelle											Total	
	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	Effectif	%
Ensemble des ethnies sénégalais	21082	2233	1438	2064	5464	1078	2150	3962	5053	3665	4609	52798	72,8
Africains de l'Ouest*	10044	93	66	161	547	39	25	120	1097	659	580	13431	18,5
Africains du Centre	2436	5	1	14	2	6	1	17	6	36	6	2530	3,5
Africains du Nord	323	5	1	1	5	7		15	2	18	8	385	0,5
Autres Africains	144	1		8						2	1	156	0,2
Américains**	259	0	8	1	2	7	2	20	9	3	11	322	0,4
Asiatiques	186	2	6	5	1	2		7		6	5	220	0,3
Européens	1623	4	44	7	5	8	1	107	5	136	84	2024	2,8
Orientaux	213	1	1		1	2			1	5	1	225	0,3
Autres	132	0	1	2	4	1	0	0	5	2	0	147	0,2
Sans réponse	152	2	3	3	4	5	10	10	21	23	7	240	0,3
Ensemble	36594	2346	1569	2266	6035	1155	2189	4258	6199	4555	5312	72478	100

*Pays ouest africains autres que le Sénégal

**Américains du Nord, du centre et du Sud

Tableau 4.10: Répartition des immigrants internationaux récents selon l'ethnie, nationalité et la région de résidence actuelle

Ethnie ou nationalité	Région de résidence actuelle											Total	
	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	Ensemble	Effectif
Ensemble des ethnies sénégalais	39,9	4,2	2,7	3,9	10,3	2,0	4,1	7,5	9,6	6,9	8,7	100,0	52798
Africains de l'Ouest*	74,8	0,7	0,5	1,2	4,1	0,3	0,2	0,9	8,2	4,9	4,3	100,0	13431
Africains du Centre	96,3	0,2	0,0	0,6	0,1	0,2	0,0	0,7	0,2	1,4	0,2	100,0	2530
Africains du Nord	83,9	1,3	0,3	0,3	1,3	1,8	0,0	3,9	0,5	4,7	2,1	100,0	385
Autres Africains	92,3	0,6	0,0	5,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,6	100,0	156
Américains**	80,4	0,0	2,5	0,3	0,6	2,2	0,6	6,2	2,8	0,9	3,4	100,0	322
Asiatiques	84,5	0,9	2,7	2,3	0,5	0,9	0,0	3,2	0,0	2,7	2,3	100,0	220
Européens	80,2	0,2	2,2	0,3	0,2	0,4	0,0	5,3	0,2	6,7	4,2	100,0	2024
Orientaux	94,7	0,4	0,4	0,0	0,4	0,9	0,0	0,0	0,4	2,2	0,4	100,0	225
Autres	89,8	0,0	0,7	1,4	2,7	0,7	0,0	0,0	3,4	1,4	0,0	100,0	147
Sans réponse	63,3	0,8	1,3	1,3	1,7	2,1	4,2	4,2	8,8	9,6	2,9	100,0	240
Ensemble	50,5	3,2	2,2	3,1	8,3	1,6	3,0	5,9	8,6	6,3	7,3	100,0	72478

*Pays ouest africains autres que le Sénégal

**Américains du Nord, du centre et du Sud

4.3 URBANISATION

Au Sénégal, la définition de l’urbain se réfère à celle de la commune. Ainsi, le milieu urbain est constitué par l’ensemble des localités érigées en communes, et ce, quelle que soit le nombre d’habitants.

4.3.1 Ampleur et évolution

Au recensement de 2002, la population urbaine était estimée à 4008965 habitants, soit un taux d’urbanisation de 40,7 % (tableau 4.11). La population urbaine est inégalement répartie entre les régions. Dakar, avec un taux d’urbanisation de 97,2 %, est la région la plus urbanisée du Sénégal. Ensuite, viennent les régions de Ziguinchor (46,9 %) et Thiès (42,7 %). Les régions de Fatick (12,7 %), Kolda (13,5 %) et Matam (13,7 %) sont les moins urbanisées.

En outre, on observe que la région de Dakar regroupe plus de la moitié de la population urbaine du pays (52,6 %).

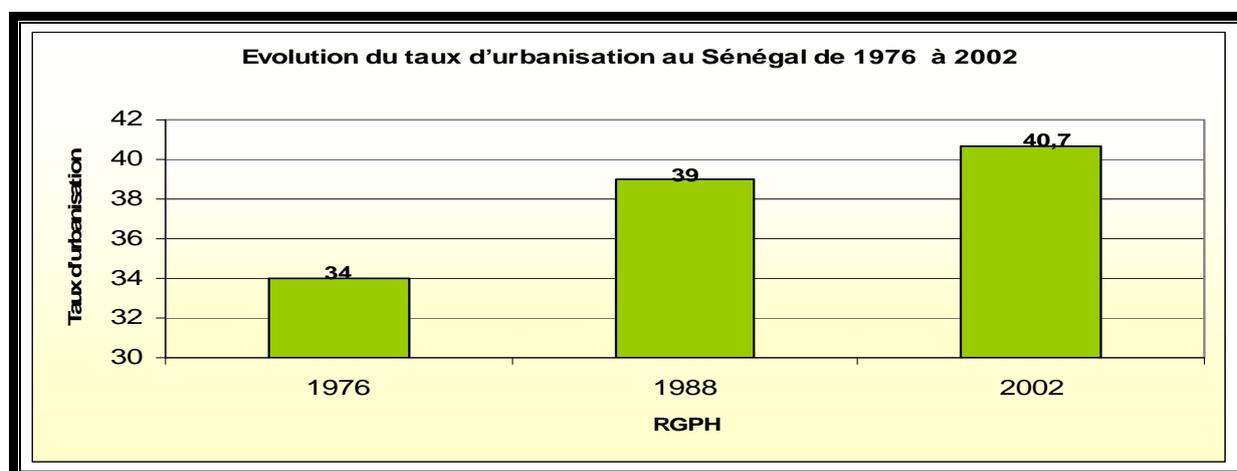
Tableau 4.11: Répartition de la population résidente selon le milieu de résidence et la région de résidence actuelle

Région	Milieu de résidence				Total		Répartition de la population urbaine
	Urbain		Rural		Effectif	Pourcentage	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage			
Dakar	2106801	97,2	61513	2,8	2168314	100	52,6
Diourbel	167456	15,9	884485	84,1	1051941	100	4,2
Fatick	77321	12,7	532468	87,3	609789	100	1,9
Kaolack	249759	23,3	820444	76,7	1070203	100	6,2
Kolda	109966	13,5	707472	86,5	817438	100	2,7
Louga	124445	18,4	552819	81,6	677264	100	3,1
Matam	58284	13,7	365683	86,3	423967	100	1,5
Saint Louis	255199	36,7	439453	63,3	694652	100	6,4
Tambacounda	103473	16,9	509382	83,1	612855	100	2,6
Thiès	564183	42,7	758396	57,3	1322579	100	14,1
Ziguinchor	192078	46,9	217402	53,1	409480	100	4,8
Ensemble	4008965	40,7	5849517	59,3	9858482	100	100

Le graphique 4.2 montre que le taux d’urbanisation du Sénégal est passé de 34 % en 1976, à 39 en 1988 et à 40,7 % en 2002. Pendant la même période, le taux d’accroissement moyen annuel de la population urbaine varie de 3,9 % entre 1976 et 1988 à 3,5 % entre 1988 et 2002.

Tableau 4.12: Evolution du taux d’urbanisation (%) au Sénégal de 1976 à 2002

Région	Taux d’urbanisation		
	1976	1988	2002
Dakar	96,3	96,5	97,2
Diourbel	21	21,5	15,9
Fatick	9	10,6	12,7
Kaolack	20,7	23	23,3
Kolda	8,4	10,4	13,5
Louga	11,5	14,9	18,4
Matam	-	-	13,7
Saint Louis	23,4	27,1	36,7
Tambacounda	13,9	15,7	16,9
Thiès	29	34	42,7
Ziguinchor	29,7	33,7	46,9
Sénégal	34	39	40,7

Graphique n°4.2 : Evolution du taux d’urbanisation (%) au Sénégal de 1976 à 2002


4.3.2 Structure par sexe et par âge de la population urbaine

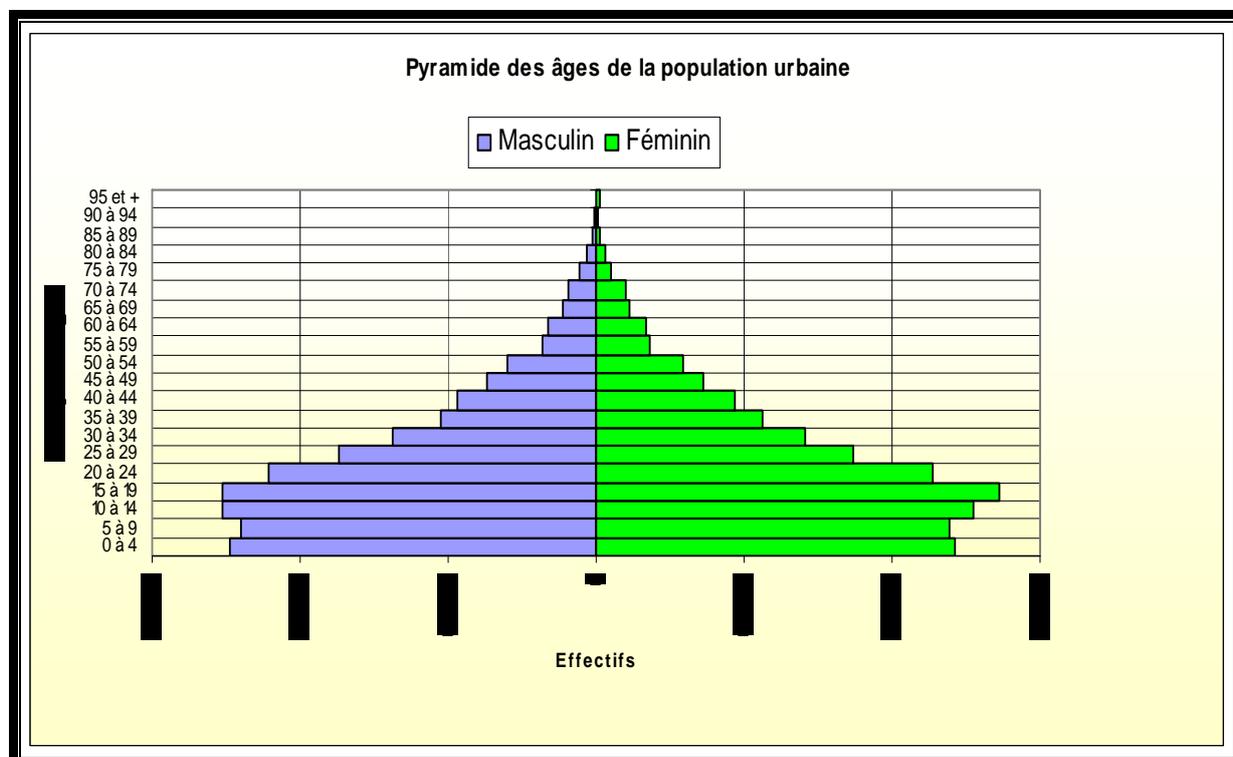
La population urbaine est composée de 1987500 hommes et de 2021465 femmes, soit un rapport de masculinité d’environ de 98,3 %. Ce rapport de masculinité était de 97 hommes pour 100 femmes, au recensement de 1988. Cette prédominance des femmes, par rapport aux hommes, est, sans nul doute, la résultante de phénomènes migratoires qui touchent principalement les hommes.

L’examen de la structure par âge et sexe révèle que la population urbaine du Sénégal est jeune, puisque que 49,9 % ont moins de 20 ans et que seulement 3,2 % ont plus de 65 ans. Malgré le rétrécissement observé à 0-4 ans, l’allure de la pyramide des âges (graphique 4.3) qui présente une base élargie qui se rétrécit rapidement au fur et à mesure que l’on avance vers les âges élevés, rend compte de la jeunesse de cette population. Cependant, elle reflète de par son allure, quelques insuffisances dans la déclaration de l’âge, notamment chez les moins de 10 ans.

Tableau 4.12: Répartition de la population urbaine selon le sexe et l'âge

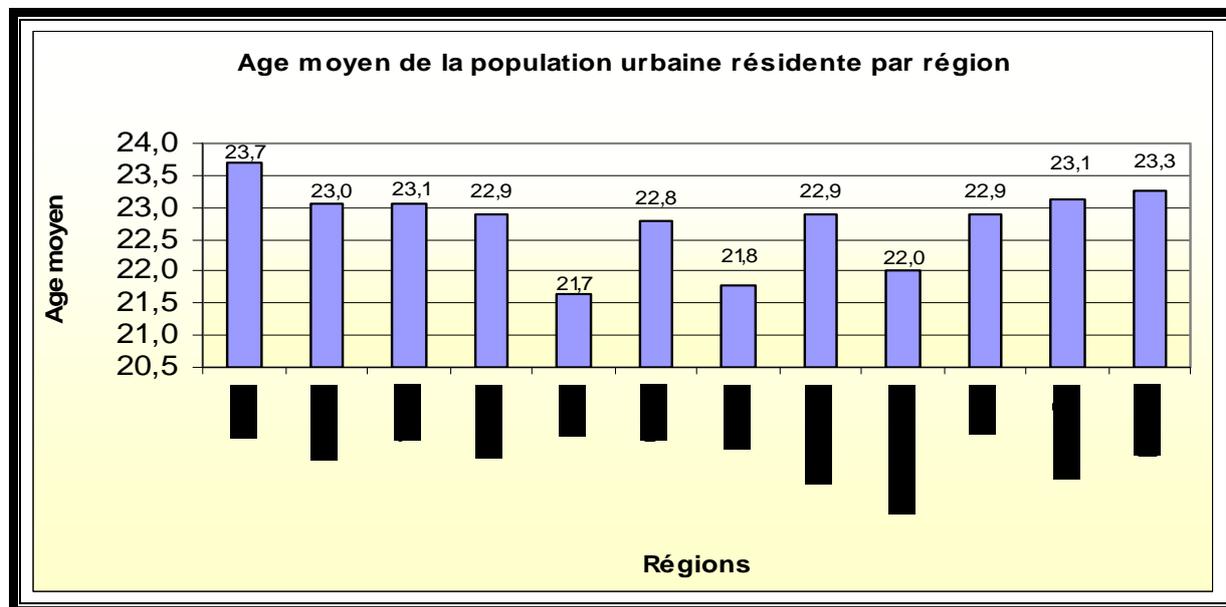
Groupes d'âges	Milieu Urbain		Total	
	Masculin	Féminin	Effectif	%
	%	%		
0 à 4	50,5	49,5	100	489392
5 à 9	50,1	49,9	100	478152
10 à 14	49,7	50,3	100	507280
15 à 19	48,1	51,9	100	524780
20 à 24	49,4	50,6	100	449134
25 à 29	49,9	50,1	100	347141
30 à 34	49,4	50,6	100	278165
35 à 39	48,3	51,7	100	218170
40 à 44	50	50	100	186580
45 à 49	50,8	49,2	100	146234
50 à 54	50,8	49,2	100	118187
55 à 59	50,3	49,7	100	73151
60 à 64	48,9	51,1	100	65808
65 à 69	49,7	50,3	100	44177
70 à 74	48	52	100	38870
75 à 79	51,1	48,9	100	21011
80 à 84	48	52	100	12394
85 à 89	48,4	51,6	100	4447
90 à 94	40,8	59,2	100	2402
95 et +	33,5	66,5	100	3490
Ensemble	49,6	50,4	100	4008965

Graphique 4.3 : Pyramide des âges de la population urbaine



On note également que la population est très jeune : l’âge moyen varie de 21,7 ans, dans la région de Kolda, à 23,7 ans, dans celle de Dakar (graphique 4.4). Il est de 23,3 ans, pour l’ensemble du Sénégal.

Graphique n°4.4 : Age moyen de la population urbaine résidente, par région, en 2002



CONCLUSION

La migration interne durée de vie concerne une part relativement importante de sénégalais, puisque 15,3 % de la population de droit résident en dehors de leur région de naissance, en 2002. Ces migrants sont pour l’essentiel, dans les régions de Dakar (42,3 %), Diourbel (12,9%) et Thiès (11,4%). Matam, avec moins de 2 % des immigrants durée de vie, est la région la moins attractive. On remarque par ailleurs, que Dakar et Tambacounda, avec des soldes migratoires positifs, profitent le plus aux échanges migratoires durée de vie interrégionaux. Louga, avec un bilan migratoire de -125702 habitants perd le plus dans ces échanges. La situation ainsi observée dans la région de Louga profite principalement à celle de Diourbel.

S’agissant de la période des cinq années précédant le RGPH-III, on observe que Dakar (35,5 %), Thiès (17,5 %) et Diourbel (13,2 %) : constituent également les zones de prédilection des migrants. Les échanges migratoires internes récents sont profitables aux régions de Dakar, de Diourbel, de Thiès et de Tambacounda alors qu’ils sont le plus en défaveur de la région de Kaolack qui a un bilan de -21 049 habitants.

Entre 1988 et 2002, on constate que c’est la région de Dakar qui entretient principalement le dynamisme des échanges migratoires internes, tant durée de vie que récents. En effet, le poids relatifs de Dakar est de près de 60 % du volume total des échanges migratoires internes en 1988 et 2002 pour chaque type de migration.

Il faut noter que la majeure partie des immigrants internationaux (durée de vie et récents) résident dans la région de Dakar. Les régions de Koda et de Tambacounda sont les secondes zones de destination de ces immigrants.

Au regard de l'urbanisation, on remarque que près de 41 % de la population du Sénégal vivent dans les communes. Dakar, avec un taux d'urbanisation de 97,2 %, est, de loin, la région la plus urbanisée. La région de Fatick (12,7 %) a le taux d'urbanisation le plus faible. Il faut noter que ; plus de la moitié de la population urbaine du pays (52,6 %) réside dans la région de Dakar.

Au cours des trois dernières décennies, le taux d'urbanisation du Sénégal est passé de 34 % en 1976 à 39 % en 1988 et à 41 % en 2002.

CHAPITRE 5

MENAGES ORDINAIRES

INTRODUCTION

Le présent chapitre porte sur les ménages ordinaires. Il procède par un rappel de concepts et analyse ensuite la répartition des ménages selon la région et le milieu de résidence, la taille moyenne des ménages selon la région et le milieu de résidence, ainsi que la répartition des chefs de ménages selon quelques caractéristiques démographiques comme l’âge et le sexe.

Au Sénégal, un ménage est défini pour le RGPH III « *comme étant un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture. Ces personnes appelées membres du ménage, prennent généralement leurs repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, le chef de ménage (CM)* ».

Pour traiter de cette thématique, l’analyse s’intéressera d’abord aux différentes caractéristiques de ces ménages et abordera ensuite un certain nombre de caractéristiques propres aux chefs de ménages.

5.1 EFFECTIFS DES MENAGES

Le Recensement Général de la Population et de l’Habitat du Sénégal de décembre 2002 a dénombré 1 075 858 ménages contre 765605 au recensement de 1988 soit un accroissement moyen de 40,5%. Plus de 53,1% sont localisés en milieu rural et 46,9% résident en milieu urbain. Le Tableau 5.1 ci-dessous en donne la répartition par région. On y remarque une forte concentration des ménages dans les régions de Dakar et Thiès qui sont fortement peuplées.

Tableau 5.1 : Répartition des ménages selon la région

REGION	MENAGE	
	NOMBRE	%
Dakar	293682	27,3%
Diourbel	102564	9,5%
Fatick	62887	5,9%
Kaolack	103751	9,6%
Kolda	76866	7,1%
Louga	65154	6,1%
Matam	42911	4,0%
Saint Louis	80174	7,5%
Tambacounda	60427	5,6%
Thiès	132754	12,3%
Ziguinchor	54688	5,1%
SENEGAL	1075858	100,0%

La région de Dakar, à elle seule, abrite 27.3% des ménages du pays (soit 293 682 ménages en tout) tandis que la région de Matam se retrouve avec la plus faible proportion du pays et ne concentre que 4.0% des ménages (soit, 42 911 ménages) ; les régions de Thiès, Kaolack et de Diourbel disposent, chacune d’une proportion non négligeable de ménages, soit, respectivement 12,3%, 9,6% et 9,5% (soit environ 1 ménage ordinaire sur 10 dans chacune des 3 régions).

Tableau 5.2 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence

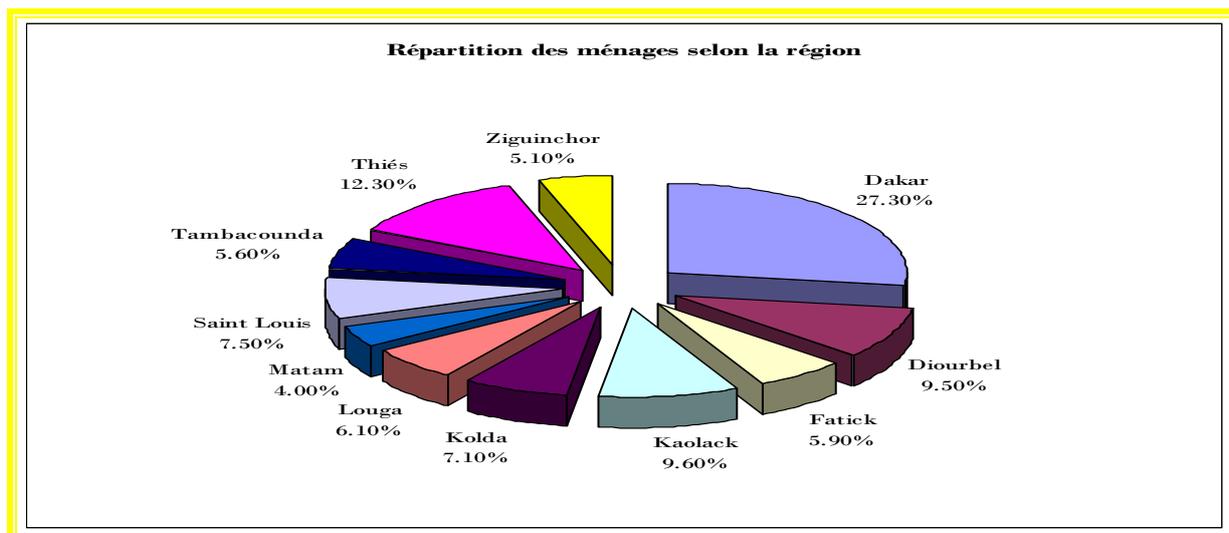
REGION	MILIEU				ENSEMBLE
	Urbain		Rural		
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs
Dakar	286987	97,7%	6695	2,3%	293682
Diourbel	17716	17,3%	84848	82,7%	102564
Fatick	9226	14,7%	53661	85,3%	62887
Kaolack	28506	27,5%	75245	72,5%	103751
Kolda	12320	16,0%	64546	84,0%	76866
Louga	13157	20,2%	51997	79,8%	65154
Matam	5998	14,0%	36913	86,0%	42911
Saint Louis	30222	37,7%	49952	62,3%	80174
Tambacounda	12825	21,2%	47602	78,8%	60427
Thiès	62108	46,8%	70646	53,2%	132754
Ziguinchor	25137	46,0%	29551	54,0%	54688
SENEGAL	504202	46,9%	571656	53,1%	1075858

La répartition déséquilibrée des ménages sur le territoire national révèle une distribution inégale selon le milieu de résidence entre les régions. La région de Dakar abrite 97% de ses ménages dans le milieu urbain. Elle est suivie par les régions de Thiès et de Ziguinchor qui ont chacune 5 ménages sur 10 situés dans la zone urbaine. Cette inégalité dans la répartition est à l’image de celle de la population.

Les six régions où les ménages ruraux sont particulièrement les plus importants sont Matam, Fatick, Kolda, Diourbel, Louga et Tambacounda dans lesquelles plus de 7 ménages sur 10 sont localisés dans le milieu rural.

En plus, il faut relever, sur le plan spatial, que près de la moitié des ménages (49,2%) se trouve localisée dans la partie extrême ouest du pays, dans 3 régions (Dakar, Thiès et Diourbel) occupant seulement 6% du territoire national.

Graphique 5.1: Répartition des ménages selon la région



5.1.1 La taille des ménages

Si le Sénégal compte 11 régions administratives, il faut reconnaître que ces entités ont des identités culturelles, sociales et économiques plus ou moins différentes selon qu'on est en milieu urbain ou rural. Ces spécificités reconnues sont mises en évidence pour expliquer les résultats du recensement de 2002. Bien que la moyenne nationale soit de 9 personnes par ménage, on relève un déséquilibre entre les milieux de résidence mais aussi entre les régions. Le milieu urbain compte, en moyenne, 7,9 membres par ménage alors qu'en zone rurale la taille est de 10,2 personnes.

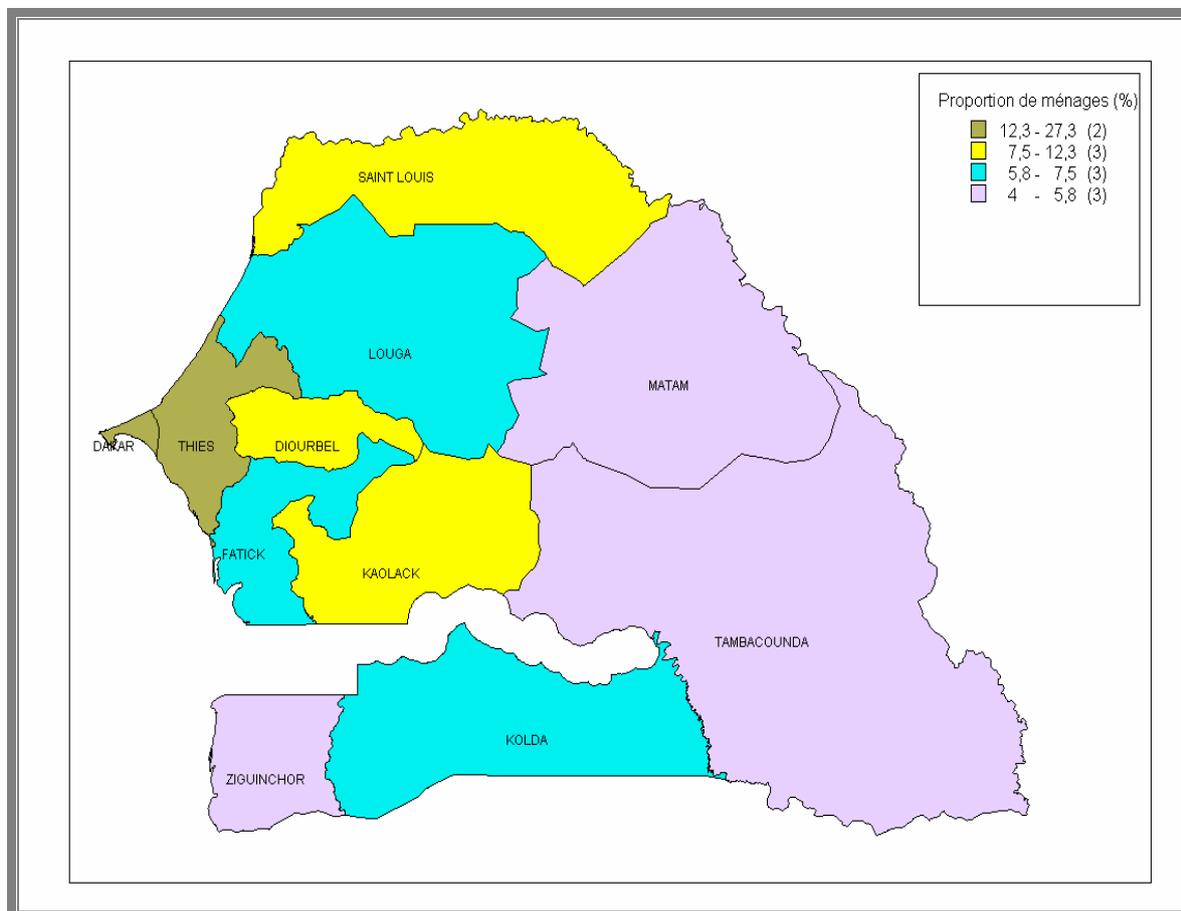
Tableau 5.3 : Taille moyenne des ménages selon la région et le milieu de résidence

Région	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Dakar	7,3	9,1	7,3
Diourbel	9,4	10,4	10,2
Fatick	8,3	9,9	9,6
Kaolack	8,7	10,9	10,3
Kolda	8,9	10,9	10,6
Louga	9,4	10,6	10,3
Matam	9,7	9,9	9,8
Saint Louis	8,4	8,7	8,6
Tambacounda	8,0	10,7	10,1
Thiés	9,0	10,7	9,9
Ziguinchor	7,6	7,3	7,4
SENEGAL	7,9	10,2	9,1

Comme le laisse voir ce tableau ci-dessus (les données sont reproduites sur la carte suivante), la taille des ménages apparaît plus réduite dans les régions de Dakar et de Ziguinchor où les ménages comptent moins de 8 personnes en moyenne. Par ailleurs, les ménages dans les régions de Saint-Louis et de Fatick gardent une taille proche de la moyenne tandis que, dans les autres régions, la taille des ménages est plus grande et se situe entre 9,6 et 10,3 personnes.

De façon générale, exception faite de la région de Ziguinchor, les ménages ruraux restent généralement de taille plus grande que ceux des zones urbaines. Les écarts varient ici entre 1 à 2 membres par ménage selon les régions.

Carte n°5.1 : Distribution des ménages sénégalais par région en 2002 (source : RGPH3)



5.2 TYPOLOGIE DES MENAGES

Les ménages ordinaires du Sénégal sont répertoriés dans 3 types : le ménage mononucléaire¹⁷, le ménage semi-nucléaire¹⁸ et le ménage élargi¹⁹.

Les résultats révèlent que les ménages semi nucléaires constituent le premier type de ménage, avec 50,4%, le second type étant le ménage nucléaire, avec 31,3% et le troisième type, le ménage élargi, avec 18,4%.

Cependant il y a des disparités selon le sexe du chef de ménage, le milieu de résidence, la région et l’âge.

¹⁷ Composé du chef de ménage, épouse/époux, fils/fille

¹⁸ Composé du chef de ménage épouse/époux, fils/fille, Père/mère, frère/sœur, petit(e) fils/fille, autre parenté

¹⁹ Composé du chef de ménage avec au minimum une personne sans lien de parenté

5.2.1. Typologie des ménages selon le sexe du chef de ménage

Parmi les 890770 ménages dirigés par des hommes, 32,8% sont de type nucléaire, 48,9% de type semi nucléaire et 18,3% de type élargi. En revanche, au niveau des 185088 ménages dirigés par les femmes, le type nucléaire représente 23,7%, le semi nucléaire 57,6% et l'élargi 18,7%.

La probabilité qu'un ménage nucléaire soit dirigé par un homme est de 27,2%, 4,1% par une femme.

5.2.2. Typologie des ménages selon le milieu de résidence

Dans le milieu urbain, la répartition des ménages selon la typologie retenue montre que 33,2% des ménages sont nucléaires, 47,5%, semi nucléaires et 19,3% élargis. Les ménages nucléaires sont relativement plus fréquents en milieu urbain qu'en milieu rural. Les conditions de vie contraignantes en zone urbaine peuvent en être l'une des raisons.

5.2.3. Typologie des ménages selon la région

La répartition des ménages selon les 3 types révèle que Dakar est la région qui détient le pourcentage le plus élevé de ménages nucléaires avec 36,2%, suivie de Saint Louis avec 35,5%. La région de Diourbel constitue la région qui dispose moins de ménages nucléaires. Par rapport aux ménages semi nucléaires, Diourbel occupe la première place avec 59,8%. Les régions de Matam, de Fatick, de Thiès, de Saint Louis et de Louga ont, chacune, plus de la moitié de leurs ménages composée de types semi nucléaires. Les proportions se présentent respectivement comme suit : 56,8% ; 56,6% ; 55,3% ; 52,1% et 51,0%.

Quant aux ménages de type élargi, les résultats montrent que c'est à Ziguinchor qu'ils sont plus présents avec 28,5%, puis dans les régions de Kaolack avec 23,1% et de Kolda 23%. Les poids les plus faibles sont observés au niveau de Saint-Louis et de Matam.

5.3 CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGE

5.3.1 Age du chef de ménage

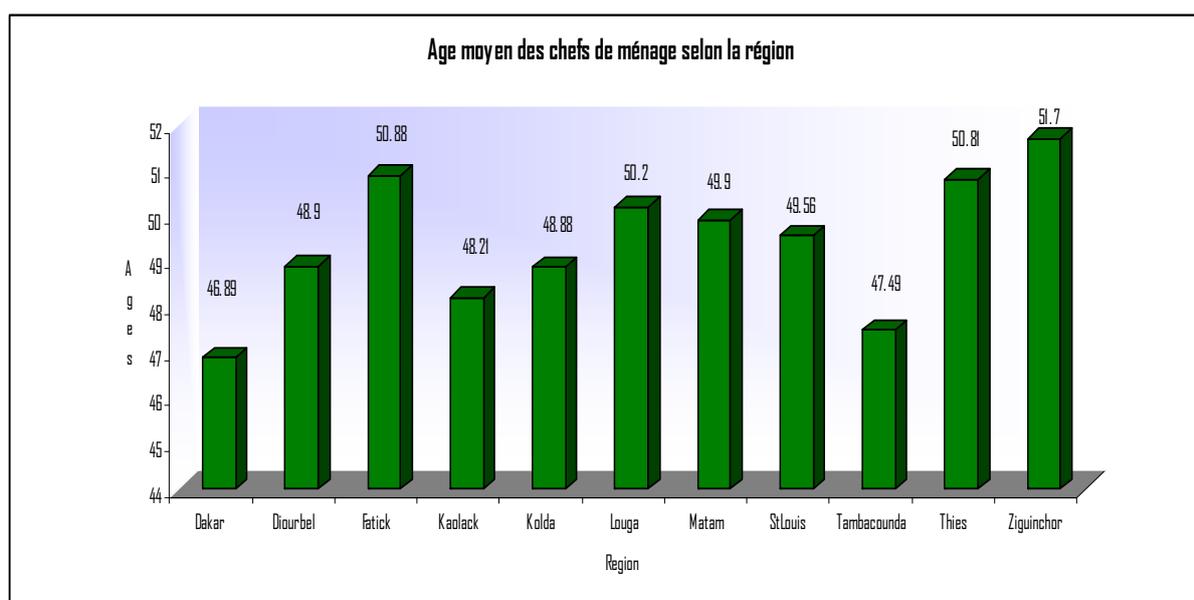
De manière générale, les chefs de ménages au Sénégal offrent un profil relatif avec un âge moyen qui se situe à 48,9 ans. Les chefs de ménages qui ont un âge compris entre 35 et 59 ans constituent 58,8% des effectifs. Les chefs de ménage d'âges jeunes c'est-à-dire ceux qui ont entre 15 et 34 ans ne représentent que 16,2% des effectifs. Les chefs de ménage les plus âgés (65 ans et plus) quant à eux constituent 16,3%. Les régions de Ziguinchor, Fatick, Thiès et Louga ont les chefs de ménage où les âges moyens sont les plus élevés dépassant la moyenne nationale, soit respectivement 51,7 ans, 50,9 ans, 50,8 ans et 50,2 ans. Les chefs de ménage de la région de Dakar ont la moyenne d'âge la plus jeune avec 46,9 ans suivis de ceux de Tambacounda qui en ont 47,5 ans.

Tableau 5.4 : Typologie des ménages selon le sexe, le milieu de résidence, la région et les groupes d’âges quinquennaux

		type de ménage						Total	
		ménage nucléaire		ménage semi nucléaire		Ménage élargi		Effectifs	Pourcentage
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage		
Sexe	Masculin	292433	32,8%	435195	48,9%	163142	18,3%	890770	100,0%
	Féminin	43816	23,7%	106609	57,6%	34663	18,7%	185088	100,0%
Total		336249	31,3%	541804	50,4%	197805	18,4%	1075858	100,0%
Milieu	Urbain	167355	33,2%	239610	47,5%	97237	19,3%	504202	100,0%
	Rural	168894	29,5%	302194	52,9%	100568	17,6%	571656	100,0%
Total		336249	31,3%	541804	50,4%	197805	18,4%	1075858	100,0%
Région	Dakar	106310	36,2%	135210	46,0%	52162	17,8%	293682	100,0%
	Diourbel	25752	25,1%	61364	59,8%	15448	15,1%	102564	100,0%
	Fatick	16912	26,9%	35563	56,6%	10412	16,6%	62887	100,0%
	Kaolack	30833	29,7%	48994	47,2%	23924	23,1%	103751	100,0%
	Kolda	20992	27,3%	38172	49,7%	17702	23,0%	76866	100,0%
	Louga	19603	30,1%	33199	51,0%	12352	19,0%	65154	100,0%
	Matam	13237	30,8%	24372	56,8%	5302	12,4%	42911	100,0%
	Saint Louis	28460	35,5%	41742	52,1%	9972	12,4%	80174	100,0%
	Tambacounda	21156	35,0%	26706	44,2%	12565	20,8%	60427	100,0%
	Thiès	36926	27,8%	73469	55,3%	22359	16,8%	132754	100,0%
	Ziguinchor	16068	29,4%	23013	42,1%	15607	28,5%	54688	100,0%
Total		336249	31,3%	541804	50,4%	197805	18,4%	1075858	100,0%
Groupes d’âges quinquennaux	15 à 19	1096	21,6%	3112	61,3%	867	17,1%	5075	100,0%
	20 à 24	6249	29,3%	11732	55,1%	3329	15,6%	21310	100,0%
	25 à 29	18279	34,0%	27292	50,7%	8212	15,3%	53783	100,0%
	30 à 34	35106	37,3%	44415	47,1%	14708	15,6%	94229	100,0%
	35 à 39	45918	38,6%	53302	44,8%	19703	16,6%	118923	100,0%
	40 à 44	55639	37,9%	65562	44,7%	25565	17,4%	146766	100,0%
	45 à 49	49830	35,8%	63882	45,9%	25604	18,4%	139316	100,0%
	50 à 54	44433	32,7%	66032	48,7%	25233	18,6%	135698	100,0%
	55 à 59	26131	28,3%	47997	52,0%	18113	19,6%	92241	100,0%
	60 à 64	22564	24,3%	51932	55,9%	18446	19,8%	92942	100,0%
	65 à 69	12668	19,8%	37685	59,0%	13489	21,1%	63842	100,0%
	70 à 74	9547	17,3%	33780	61,3%	11822	21,4%	55149	100,0%
	75 à 79	4683	15,4%	19166	62,9%	6644	21,8%	30493	100,0%
	80 et +	4106	15,7%	15915	61,0%	6070	23,3%	26091	100,0%
Total		336249	31,3%	541804	50,4%	197805	18,4%	1075858	100,0%

Tableau 5.5: L’âge moyen des chefs de ménage par région

Région	Age moyen des CM
Dakar	46,9
Diourbel	48,9
Fatick	50,9
Kaolack	48,2
Kolda	48,9
Louga	50,2
Matam	49,9
Saint Louis	49,6
Tambacounda	47,5
Thiès	50,8
Ziguinchor	51,7
SENEGAL	48,9

Graphique 5.2 : Age moyen des chefs de ménage selon la région


5.3.2 Sexe du chef de ménage

La répartition par sexe révèle, dans l’ensemble, une prédominance des chefs de ménage de sexe masculin (82,8%) par rapport aux femmes du même statut. Dans l’ensemble, la proportion des femmes chefs de ménage représentent 17,2% mais leur importance reste plus visible en zone urbaine où elles assument cette responsabilité dans près de 1 cas sur 4 (24,2% exactement). En outre, la prise de responsabilité des femmes urbaines comme chefs de ménage augmente régulièrement avec l’âge au point qu’aux âges élevés, leur proportion peut atteindre 37.1% des effectifs totaux, soit près de 4 chefs de ménages sur 10.

Tableau 5.6: La répartition des CM selon le sexe et le milieu de résidence

Milieu	Sexe				Total	
	Masculin		Féminin			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	381941	75.8%	122261	24.2%	504202	100.0%
Rural	508829	89.0%	62827	11.0%	571656	100.0%
Total	890770	82.8%	185088	17.2%	1075858	100.0%

En zone rurale, par contre, la représentativité des femmes chefs de ménage apparaît 2 fois plus faible qu’en milieu urbain. En moyenne, on recense globalement 1 femme parmi 10 chefs de ménage dans les zones rurales (11%).

La courbe du rapport de masculinité des chefs de ménage montre que le sexe masculin est partout largement plus important aux différents groupes d’âges. En effet, au niveau des 15-19 ans, les chefs de ménage de sexe masculin sont 2 fois plus nombreux, 3 fois plus au niveau des 20-24 ans et 5 fois plus dans le groupe des 30-34 ans. A partir de 50 ans que la courbe commence à fléchir jusqu’à 64 ans.

Cette situation peut être due à la surmortalité masculine à ces âges ou bien à une forte fréquence de divorces, etc.

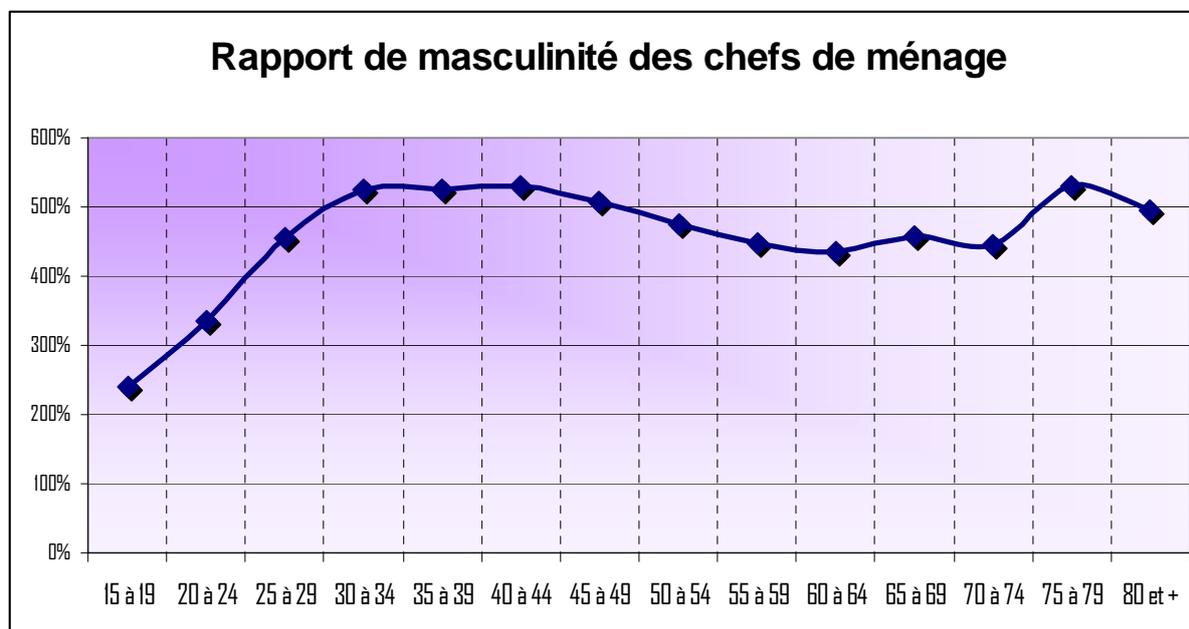
Graphique 5.3 : Rapport de masculinité des chefs de ménage


Tableau 5.7 : Le rapport de masculinité des chefs de ménage

Groupes d'âges quinquennaux	Rapport de masculinité
15 à 19 ans	239%
20 à 24 ans	335%
25 à 29 ans	454%
30 à 34 ans	525%
35 à 39 ans	526%
40 à 44 ans	531%
45 à 49 ans	507%
50 à 54 ans	474%
55 à 59 ans	447%
60 à 64 ans	436%
65 à 69 ans	457%
70 à 74 ans	444%
75 à 79 ans	530%
80 et + ans	494%
Ensemble	481%

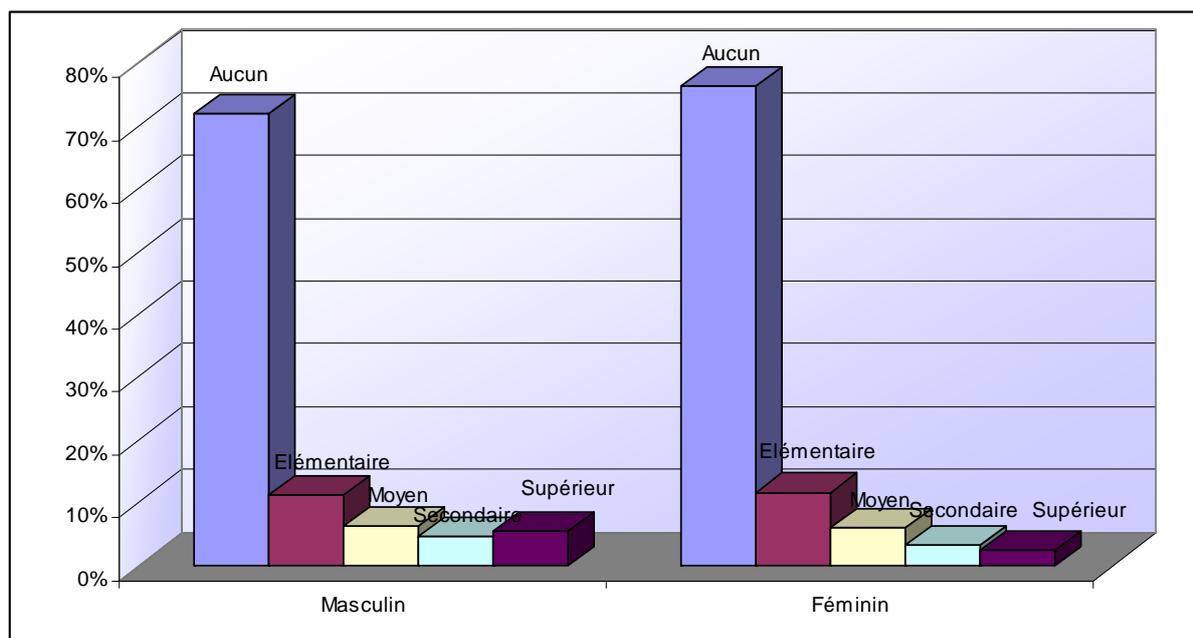
Les ménages dirigés par des femmes ont une « charge » démographique moins grande que ceux dirigés par des hommes. En effet, la taille de leurs ménages atteint 7,6 personnes soit 2 membres de moins que ceux de leurs vis-à-vis hommes (9,5 personnes par ménage). De plus, un ménage dirigé par une femme accueille 3 enfants de moins de 15 ans là où celui des chefs de ménages de sexe masculin en abrite 4,2 enfants de cet âge.

5.3.3 Niveau d’instruction du chef de ménage

Au Sénégal, 7 chefs de ménage sur 10 (72,7%) n’ont aucun niveau d’étude. Il y a une légère différence de niveau entre les sexes. En effet, 8 femmes chefs de ménages sur 10 (76,4%) n’ont aucun niveau. Connaissant la forte corrélation qui existe entre le niveau d’instruction, la fécondité, la nuptialité et la planification familiale on peut imaginer déjà l’influence que peuvent subir les membres de ce type de ménage. Par rapport au niveau élémentaire, seul 1 chef de ménage sur 10 l’a atteint pour les deux sexes. Les résultats montrent que moins d’un (1) chef de ménage sur 10 a atteint les niveaux secondaire et supérieur.

Tableau 5.8: Répartition des chefs de ménages selon le sexe et le niveau d’étude

Sexe	Niveau d’étude						Ensemble
	Aucun	Elémentaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	Indéterminé	
Masculin	640889	101884	56881	42826	48288	2	890770
	72.0%	11.4%	6.4%	4.8%	5.4%	0.0%	100.0%
Féminin	141398	21732	11349	6044	4565	0	185088
	76.4%	11.7%	6.1%	3.3%	2.5%	0.0%	100.0%
Total	782287	123616	68230	48870	52853	2	1075858
	72.7%	11.5%	6.3%	4.5%	4.9%	0.0%	100.0%

Graphique 5.4: Répartition des chefs de ménages selon le sexe et le niveau d’étude


La répartition des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le niveau d’étude permet de mieux montrer le déséquilibre observé. En effet, les chefs de ménage habitant le milieu rural ont des niveaux d’étude encore plus faibles. Parmi eux, 9 chefs de ménage sur 10 n’ont aucun niveau. Seuls moins de 2 chefs de ménage sur 10 ont le niveau élémentaire. Dans le milieu urbain, par contre, le rapport des chefs de ménage qui n’ont aucun niveau est de 5 sur 10 (54%).

Tableau 5.9: Répartition des chefs de ménages selon le milieu de résidence et le niveau d’étude

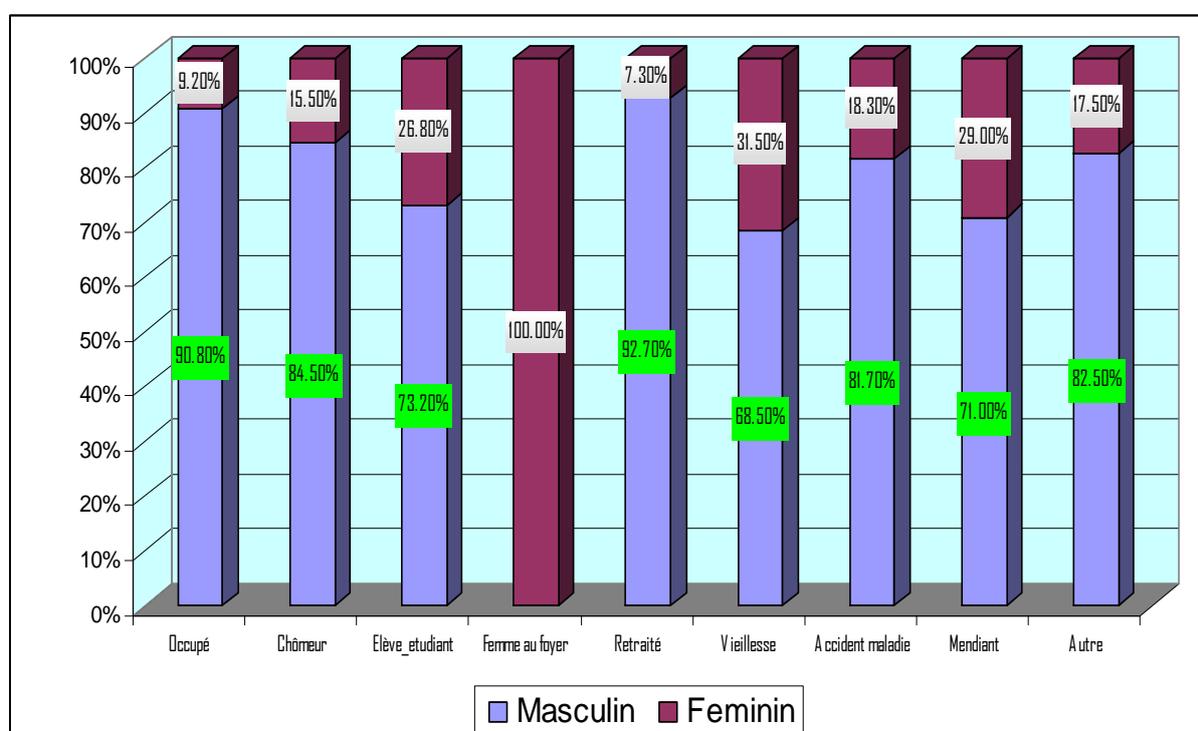
Milieu	Niveau d’étude						Ensemble
	Aucun	Elémentaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	Indéterminé	
Urbain	271991	85378	56482	42056	48293	2	504202
	54%	17%	11%	8%	10%	0%	100%
Rural	510296	38238	11748	6814	4560	0	571656
	89%	7%	2%	1%	1%	0%	100%
Total	782287	123616	68230	48870	52853	2	1075858
	73%	11%	6%	5%	5%	0%	100%

5.3.4 Activité du chef de ménage

Les chefs de ménage sont, pour une grande majorité, des occupés (76,5%). Ceux qui sont inactifs ou inoccupés se répartissent de manière suivante : 7,0% de femmes au foyer, 5,6% frappés par la vieillesse, 5,1% de retraités, 2,2% de chômeurs, 0,5% d’accidentés ou de malades, 0,3% d’élèves/étudiants, 0,2% de mendiants et 2,7% d’autres cas. Cependant le niveau d’occupation élevé cache bien des disparités au niveau des sexes. Parmi les 823179 chefs de ménages occupés, seulement 9,2% sont de sexe féminin. Dans la catégorie des chômeurs, les chefs de ménage de sexe féminin représentent 15,5%. Par rapport à la mendicité, les chefs de ménage de sexe féminin représentent 29% des effectifs.

Tableau 5.10: Répartition des chefs de ménages selon le sexe et le type d’activité au cours des 12 derniers mois

Sexe	type d’activité au cours des 12 derniers mois									Ensemble
	Occupé	Chômeur	Elève_ Etudiant	Femme au foyer	Retraité	Vieillesse	Accident maladie	Mendiant	Autre	
Masculin	747192	19620	2583	0	51111	41388	3966	1236	23673	890769
	90.8%	84.5%	73.2%	0.0%	92.7%	68.5%	81.7%	71.0%	82.5%	82.8%
Féminin	75987	3594	947	75080	4044	19029	889	504	5013	185087
	9.2%	15.5%	26.8%	100.0%	7.3%	31.5%	18.3%	29.0%	17.5%	17.2%
Total	823179	23214	3530	75080	55155	60417	4855	1740	28686	1075856
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

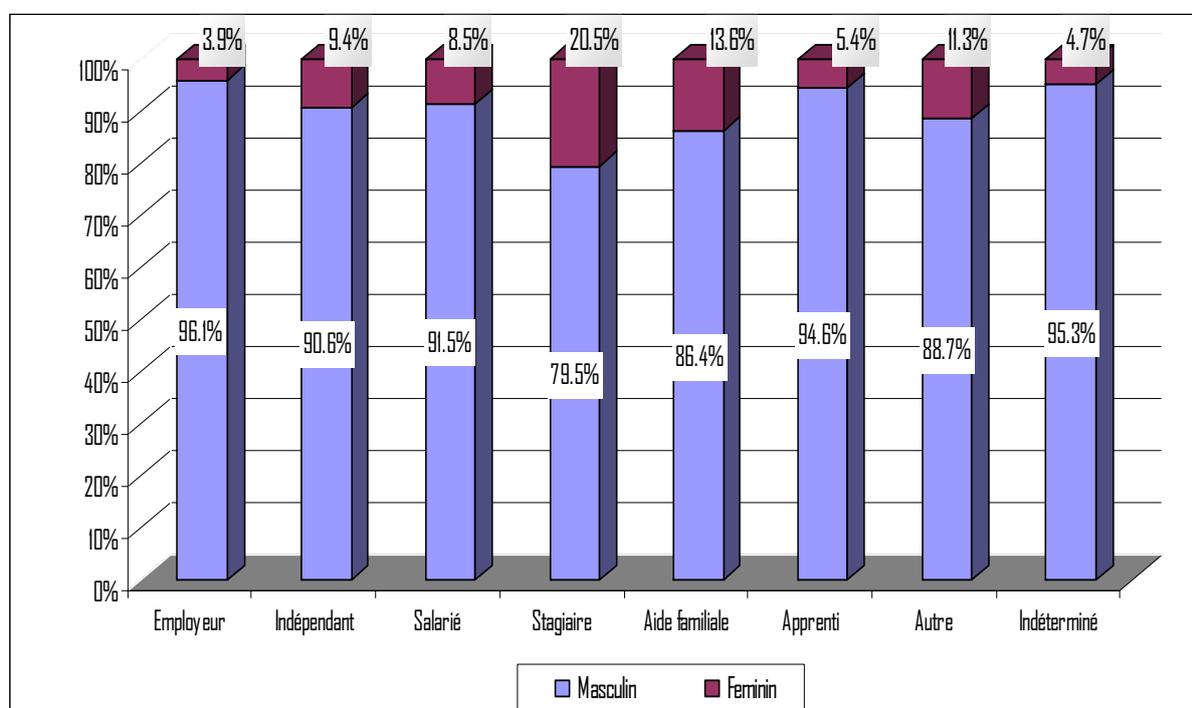
Graphique 5.5: Répartition des chefs de ménages selon le sexe et le type d’activité au cours des 12 derniers mois


5.3.5 Sexe du chef de ménage et situation dans l’activité

Par rapport à la situation dans l’activité, les résultats montrent que sur 100 chefs de ménage employeurs, seulement 4 sont de sexe féminin. Cette situation traduit la position sociale qu’occupent les femmes dans les activités économiques, de manière générale, dans le pays. Dans tous les niveaux de la situation dans l’activité, les chefs de ménage de sexe féminin sont très sous représentés. Elles comprennent 9,4% des indépendants, 8,5% de salariés, 5,4% des apprentis et 20,5% des stagiaires.

Tableau 5.11: Répartition des chefs de ménages selon le sexe et la situation dans l’activité

Sexe	Situation dans l’activité								Ensemble
	Employeur	Indépendant	Salarié	Stagiaire	Aide familial(e)	Apprenti(e)	Autre	Indéterminé	
Masculin	16436	534874	146099	720	13753	1748	9942	82	723654
	96.1%	90.6%	91.5%	79.5%	86.4%	94.6%	88.7%	95.3%	90.8%
Féminin	672	55594	13582	186	2166	99	1263	4	73566
	3.9%	9.4%	8.5%	20.5%	13.6%	5.4%	11.3%	4.7%	9.2%
Total	17108	590468	159681	906	15919	1847	11205	86	797220
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

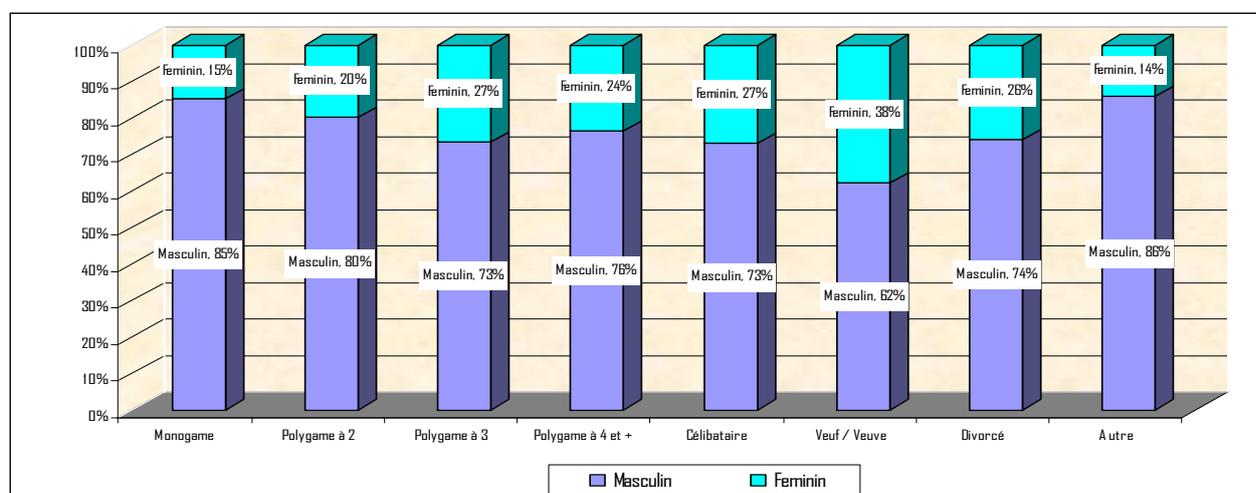
Graphique 5.6 : Répartition des chefs de ménages selon le sexe et la situation dans l’activité


5.3.6 Situation matrimoniale du chef de ménage

Par rapport à la situation matrimoniale, les résultats montrent que sur 100 chefs de ménage de sexe masculin, 72% sont des monogames, 26% des polygames et 2% des célibataires. C’est la même tendance qui est observée au sein des chefs de ménage de sexe féminin où l’on note que sur 100 femmes, les 61% sont des monogames, 36% des polygames et 3% des célibataires. Les effectifs des veuves, des divorcées et autres sont insignifiants.

Tableau 5.12: Répartition des chefs de ménages selon le sexe et la situation matrimoniale

Sexe	Situation matrimoniale								Ensemble
	Monogame	Polygame à 2	Polygame A 3	Polygame à 4 et +	Célibataire	Veuf / Veuve	Divorcé	Autre	
Masculin	643891	135884	70612	22515	17123	488	200	55	890768
	72.3%	15.3%	7%	2.5%	1.9%	0.1%	0.0%	0.0%	100.0%
Féminin	112031	33655	25765	6945	6315	296	70	9	185086
	60.5%	18.2%	13.9%	3.7%	3.4%	0.2%	0.0%	0.0%	100.0%
Total	755922	169539	96377	29460	23438	784	270	64	1075854
	70.3%	15.8%	9.0%	2.7%	2.2%	0.1%	0.0%	0.0%	100.0%

Graphique 5.6 : répartition des chefs de ménages selon le sexe et la situation matrimoniale


CONCLUSION

Le Recensement Général de la Population et de l’Habitat du Sénégal de décembre 2002 a dénombré 1 075 858 ménages contre 765605 au recensement de 1988

Les résultats révèlent que les ménages semi nucléaires constituent le premier type de ménage, avec 50,4%, le second type étant le ménage nucléaire, avec 31,3% et le troisième type, le ménage élargi, avec 18,4%.

Le milieu de résidence, le sexe, le niveau d’instruction et l’occupation du chef de ménage sont des caractéristiques qui, entre autres, influencent beaucoup le devenir des membres du ménage. La distribution des ménages sur le territoire national reflète bien celle de la population résidente, en général. Plus de 53,1% sont localisés en milieu rural et 46,9% résident en milieu urbain. Le milieu urbain compte en moyenne 7,9 membres par ménage, alors qu’en zone rurale, la taille est de 10,2 personnes.

De manière générale, les chefs de ménages au Sénégal offrent un profil relatif avec un âge moyen qui se situe à 48,9 ans.

La répartition des chefs de ménage selon le sexe est de 83%, pour le masculin et 17%, pour le sexe féminin. Par rapport à l’instruction, 73% des chefs de ménage n’ont aucun niveau d’étude. Les chefs de ménage sont, pour une grande majorité, des occupés (76,5%).

CHAPITRE 6

**CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA
POPULATION**
INTRODUCTION

L’analyse de l’activité économique porte sur la population active. Cette population sera analysée en tenant compte de la population occupée et du niveau de chômage, ceci en rapport avec le sexe, le milieu de résidence et le niveau d’instruction.

La population active est constituée par l’ensemble des individus âgés de 6 ans et plus, occupés ou en chômage durant les 12 derniers mois précédant le recensement. Les inactifs sont définis comme étant constitués des élèves et étudiants, des femmes au foyer, des retraités, des malades/accidentés, des personnes âgées, des mendiants et des autres.

**6.1 OCCUPATION HABITUELLE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE
SEXE**

La population en âge d’exercer une activité économique (personnes âgées de 6 ans et plus) se compose, en 2002, de 45,1% d’actifs et de 54,9% d’inactifs. Ces actifs comprennent 39,1% de personnes occupées et 6,0% de chômeurs. Les personnes inactives sont constituées, pour une large part, d’élèves-étudiants (20,6%) et de femmes au foyer (21,5%).

Les hommes ont un niveau d’occupation plus élevé que les femmes en 2002 (soit 56,0% contre 23,1%) quel que soit le milieu de résidence. Le chômage, pour sa part, reste plus fréquent en milieu urbain (7,7%) qu’en milieu rural (4,7%) et affecte de façon plus nette les hommes que les femmes.

Tableau 6.1: Répartition de la population selon l’occupation par milieu de résidence et sexe

Milieu	Urbain			Rural			Ensemble		
	Sexe		Total (%)	Sexe		Total (%)	Sexe		Total (%)
	Masculin (%)	Féminin (%)		Masculin (%)	Féminin (%)		Masculin (%)	Féminin (%)	
occupé	50,1	22,0	35,8	60,2	23,9	41,5	55,9	23,1	39,1
chômeur	10,2	5,3	7,7	6,1	3,3	4,7	7,8	4,2	6,0
Sous total actifs	60,3	27,3	43,6	66,4	27,3	46,2	63,8	27,3	45,1
Elève /étudiant	29,4	25,2	27,3	18,3	13,2	15,7	23,1	18,2	20,6
femme au foyer		38,8	19,6		44,3	22,8		42,0	21,5
autres	10,3	8,7	9,5	15,3	15,3	15,3	13,2	12,5	12,8
Sous total inactifs	39,7	72,7	56,4	33,6	72,7	53,8	36,2	72,7	54,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

6.2 POPULATION ACTIVE PAR MILIEU DE RESIDENCE, SEXE ET AGE

Dans l’ensemble, la population active est fortement concentrée dans la tranche d’âges 15-34 ans qui regroupe plus de la moitié de la population occupée et 64,2% des chômeurs. Le taux d’activité est, par contre, faible dans les tranches d’âges des enfants (6-14 ans) et des personnes âgées (60 ans et plus). Ces tendances sont observées au niveau des deux sexes.

Tableau 6.2 : Structure par âge et sexe de la population active par milieu de résidence

Groupe d'âges	Milieu de résidence												Ensemble	
	Urbain						Rural							
	Masculin		Féminin		Total		Masculin		Féminin		Total		Occupé	Chômeur
	Occupé	Chômeur	Occupé	Chômeur	Occupé	Chômeur	Occupé	Chômeur	Occupé	Chômeur	Occupé	Chômeur		
6 - 9	0,5	3,3	0,6	4,0	0,6	3,6	5,3	11,2	6,2	13,4	5,6	12,0	3,6	7,4
10 -14	3,7	5,7	4,6	7,8	4,0	6,4	9,7	10,4	10,4	10,5	9,9	10,4	7,6	8,2
15 -19	11,8	12,0	13,1	15,3	12,2	13,1	13,7	13,5	14,1	10,7	13,8	12,5	13,2	12,8
20 -24	15,5	23,3	14,6	25,6	15,2	24,2	13,3	23,1	11,6	21,4	12,8	22,5	13,7	23,4
25 -29	14,8	18,9	13,1	18,0	14,3	18,6	11,5	14,9	11,1	14,1	11,4	14,6	12,5	16,8
30 -34	13,1	13,0	12,1	11,2	12,7	12,4	9,6	9,8	10,2	9,5	9,8	9,7	10,9	11,2
35 -39	10,6	8,2	10,9	7,0	10,7	7,8	7,8	6,6	8,6	6,7	8,0	6,6	9,0	7,3
40 -44	9,6	6,6	10,0	5,3	9,7	6,2	7,2	5,4	8,2	7,3	7,5	6,1	8,3	6,1
45 -49	7,6	4,3	8,0	3,4	7,7	4,0	5,5	3,0	5,6	5,0	5,5	3,7	6,4	3,9
50 -54	5,9	2,2	6,0	0,9	5,9	1,8	5,1	0,8	5,5	0,5	5,2	0,7	5,5	1,3
55 -59	2,9	1,1	3,0	0,5	2,9	0,9	3,2	0,4	3,0	0,3	3,2	0,4	3,1	0,6
60 et +	4,1	1,3	4,1	0,9	4,1	1,2	8,0	0,9	5,7	0,7	7,3	0,8	6,1	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

6.2.1 Population active occupée selon l’âge

La tranche 15-39 ans (adolescents et adultes) constitue la grande majorité des actifs occupés. Les hommes font plus de la moitié et les femmes près de 60% des travailleurs de cette tranche d’âges . Les enfants et les personnes âgées participent aussi à l’activité économique du pays. En effet, les garçons et les filles âgés de 6 à 14 ans font un peu plus de 10% des actifs occupés contre plus de 6% des personnes âgées de 60 ans et plus.

Tableau 6.3 : Structure par âge et sexe de la population active occupée par milieu de résidence

Groupe d'âges	Milieu de résidence						Ensemble	
	Urbain			Rural				
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
6 - 9	0,5	0,6	0,6	5,4	6,2	5,6	3,6	
10 - 14	3,7	4,6	4,0	9,7	10,4	9,9	7,6	
15 - 19	11,8	13,1	12,2	13,7	14,1	13,8	13,2	
20 - 24	15,5	14,6	15,2	13,3	11,6	12,8	13,7	
25 - 29	14,8	13,0	14,3	11,5	11,1	11,4	12,5	
30 - 34	13,1	12,1	12,7	9,6	10,2	9,8	10,9	
35 - 39	10,5	10,9	10,6	7,8	8,6	8,0	9,0	
40 - 44	9,6	9,9	9,7	7,2	8,2	7,5	8,4	
45 - 49	7,6	8,0	7,6	5,5	5,6	5,5	6,4	
50 - 54	5,9	6,0	5,9	5,1	5,5	5,2	5,5	
55 - 59	2,8	3,0	2,9	3,2	2,9	3,1	3,0	
60 et +	4,1	4,1	4,1	8,0	5,6	7,3	6,1	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

6.2.2. Population active occupée selon le niveau d'instruction

Le niveau d’instruction appréhendé dans cette section est celui des scolarisés dans l’enseignement formel et âgés de 12 ans et plus. Dans l’ensemble, on enregistre plus d’occupés chez les personnes instruites de niveau supérieur (58,0%). La proportion des occupés augmente avec niveau d’instruction (voir Tableau 6.4a).

Tableau 6.4a: Répartition de la population selon l'occupation par milieu de résidence et niveau d'instruction

MILIEU DE RESIDENCE	NIVEAU D'INSTRUCTION	Occupé (%)	Chômeur (%)	élève étudiant (%)	femme au foyer (%)	Autres (%)	Total (%)
Urbain	primaire	28,7	5,8	45,5	15,3	4,7	100,0
	secondaire	34,9	9,0	43,1	9,9	3,2	100,0
	supérieur	58,1	8,2	26,1	3,7	3,9	100,0
	Total	32,7	7,0	43,5	12,7	4,1	100,0
Rural	primaire	21,9	2,4	62,7	8,3	4,7	100,0
	secondaire	35,0	4,9	50,0	7,3	2,8	100,0
	supérieur	57,5	7,2	24,2	9,6	1,5	100,0
	Total	24,8	2,9	59,8	8,2	4,4	100,0
Ensemble	primaire	25,9	4,4	52,6	12,4	4,7	100,0
	secondaire	34,9	8,2	44,5	9,3	3,1	100,0
	supérieur	58,0	8,0	25,9	4,5	3,6	100,0
	Total	30,0	5,6	49,0	11,2	4,2	100,0

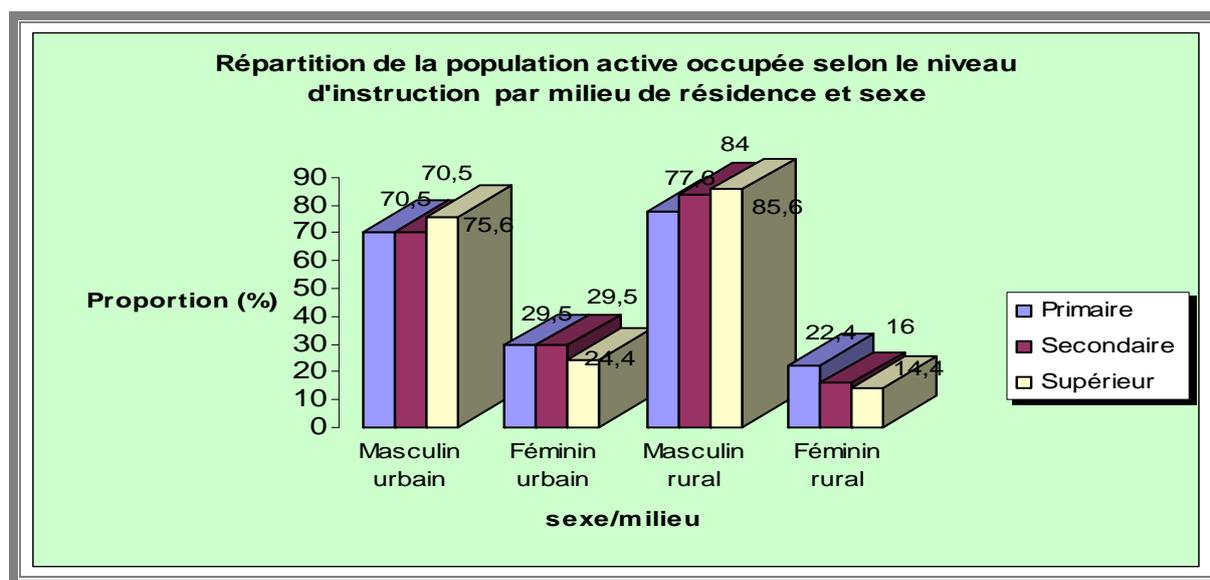
En milieu rural comme en milieu urbain, la tendance reste la même ; le niveau d’occupation est plus élevé parmi les personnes ayant atteint le niveau du supérieur. Le plus faible niveau d’occupation est observé chez les personnes ayant le niveau du primaire, avec une intensité légèrement plus élevée en milieu urbain (soit 28,7% contre 21,9% pour le milieu rural).

Ce niveau d’occupation est également plus élevé chez les hommes que chez les femmes, quel que soit le milieu de résidence avec 79,4% en zone urbaine et 71,1% en zone rurale. On retrouve cette prédominance quel que soit le niveau d’instruction considéré, la proportion des hommes occupés dépassant 2 à 3 fois celle des femmes comme le montre le graphique 6.1.

Tableau 6.4b : Répartition de la population active occupée selon le niveau d'instruction par milieu de résidence et sexe

Niveau d'instruction	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural					
	Sexe		Total (%)	Sexe		Total (%)	Sexe		Total (%)
	Masculin (%)	Féminin (%)		Masculin (%)	Féminin (%)		Masculin (%)	Féminin (%)	
Primaire	70,5	29,5	100,0	77,6	22,4	100,0	72,9	27,1	100,0
Secondaire	70,5	29,5	100,0	84,0	16,0	100,0	73,2	26,8	100,0
Supérieur	75,6	24,4	100,0	85,6	14,4	100,0	77,0	23,0	100,0
Ensemble	71,1	28,9	100,0	79,4	20,6	100,0	73,4	26,6	100,0

Graphique 6.1 : Population active occupée par niveau d’instruction et milieu de résidence et sexe



6.3. POPULATION DECLAREE EN CHOMAGE

6.3.1. Chômage par sexe et âge selon le milieu de résidence.

Tout comme l’activité, le chômage touche plus particulièrement les adolescents et les adultes que les autres groupes d’âges de la population résidente. En effet, plus de 6 chômeurs sur 10 sont âgés entre 15 à 34 ans. Certaines personnes âgées (60 ans et plus) qui, par définition sont classées comme inactives, ont été recensées dans l’effectif des chômeurs (1,6%). Plus de 15% des adolescents se déclarent chômeurs.

Tableau 6.5 : Structure par âge et sexe des chômeurs par milieu de résidence

Groupe d’âges	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural			Masculin	Féminin	Total
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total			
6 - 9	3,3	4,0	3,6	11,2	13,4	12,0	6,9	8,4	7,4
10 - 14	5,7	7,8	6,4	10,4	10,5	10,4	7,8	9,1	8,2
15 - 19	11,9	15,3	13,1	13,5	10,7	12,5	12,6	13,1	12,8
20 - 24	23,4	25,6	24,1	23,1	21,4	22,4	23,2	23,7	23,4
25 - 29	18,9	18,0	18,6	14,9	14,1	14,6	17,1	16,2	16,8
30 - 34	13,0	11,2	12,4	9,8	9,5	9,7	11,6	10,4	11,1
35 - 39	8,2	7,0	7,8	6,6	6,7	6,6	7,5	6,8	7,3
40 - 44	6,6	5,3	6,2	5,4	7,3	6,1	6,1	6,2	6,1
45 - 49	4,3	3,4	4,0	3,0	4,9	3,7	3,7	4,1	3,8
50 - 54	2,2	0,9	1,8	0,8	0,5	0,7	1,6	0,7	1,3
55 - 59	1,1	0,5	0,8	0,4	0,2	0,4	0,8	0,4	0,6
60 et +	1,3	0,9	1,2	0,9	0,7	0,8	1,1	0,8	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

6.3.2. Chômage par sexe et niveau d’instruction selon le milieu de résidence

La proportion de chômeur sur l’ensemble du pays est estimée à 6%. Selon le Tableau 6.4a, les chômeurs sont proportionnellement plus nombreux dans la population ayant atteint le niveau secondaire (8,2%) et supérieur (8,0%). C’est parmi la population justifiant du niveau d’instruction primaire qu’on retrouve la plus faible proportion de chômeur (4,4%). Selon le milieu de résidence, la situation change légèrement. En milieu urbain, le chômage est plus fréquent chez les personnes ayant atteint le niveau du secondaire (9,0%). Par contre, en milieu rural, ce phénomène est plus notable chez ceux qui ont le niveau du supérieur (7,2%). Le Tableau 6.4a le résume bien.

La répartition par sexe montre que le chômage est plus important chez les hommes que chez les femmes. En effet, en milieu urbain comme en milieu rural, les hommes représentent entre 2/3 et 3/4 des chômeurs (soit respectivement 67,9% et 74,8%). On retrouve cette tendance quel que soit le niveau d’instruction considéré. Dans l’ensemble, la proportion des hommes en situation de chômage dépasse largement celles des femmes dans cette situation.

Tableau 6.6 : Répartition des chômeurs selon le niveau d’instruction et selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d’instruction	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural					
	Sexe Masculin (%)	Sexe Féminin (%)	Total (%)	Sexe Masculin (%)	Sexe Féminin (%)	Total (%)	Sexe Masculin (%)	Sexe Féminin (%)	Total (%)
primaire	63,3	36,7	100,0	71,4	28,6	100,0	65,1	34,9	100,0
secondaire	73,1	26,9	100,0	82,6	17,4	100,0	74,3	25,7	100,0
supérieur	68,6	31,4	100,0	77,4	22,6	100,0	69,7	30,3	100,0
Ensemble	67,9	32,1	100,0	74,8	25,2	100,0	69,1	30,9	100,0

6.4 SITUATION DANS L’ACTIVITE

IV.1. Situation dans l’activité selon le milieu de résidence et le sexe

L’analyse de la situation dans l’activité montre que la majorité des travailleurs (51,4%) sont des indépendants. Les employeurs sont peu nombreux (1,2%). On compte 14,7% de salariés, 19,1% d’aides familiaux et 6,8% d’apprentis. La majorité des femmes rurales (51,2%) travaillent en qualité d’indépendantes. On compte, parmi elles, très peu d’employeurs (0,5%) et très peu de salariées (4,2%) contrairement à ce qui se passe en milieu urbain où les femmes salariées représentent plus du tiers (32,4%) de l’effectif des femmes actives occupées.

Tableau 6.7 : Répartition de la population active occupée selon la situation dans l'activité exercée, le milieu de résidence et le sexe

Milieu/Sexe			Employeur (%)	Indépendant (%)	Salarié (%)	Stagiaire (%)	Aide familial (%)	Apprenti (%)	Autre (%)	Total (%)
Urbain	Sexe	Masculin	1,8	47,2	27,5	0,6	2,3	15,1	5,4	100,0
		Féminin	0,8	49,7	32,4	1,3	2,9	6,2	6,7	100,0
	Total		1,5	48,0	29,0	0,8	2,5	12,4	5,8	100,0
Rural	Sexe	Masculin	1,4	54,6	6,3	0,2	27,1	4,3	6,1	100,0
		Féminin	0,5	51,2	4,2	0,2	35,7	0,9	7,3	100,0
	Total		1,1	53,6	5,7	0,2	29,6	3,3	6,4	100,0
Ensemble	Sexe	Masculin	1,5	51,8	14,4	0,4	17,6	8,4	5,8	100,0
		Féminin	0,6	50,6	15,4	0,7	22,7	3,0	7,0	100,0
	Total		1,2	51,4	14,7	0,5	19,1	6,8	6,2	100,0

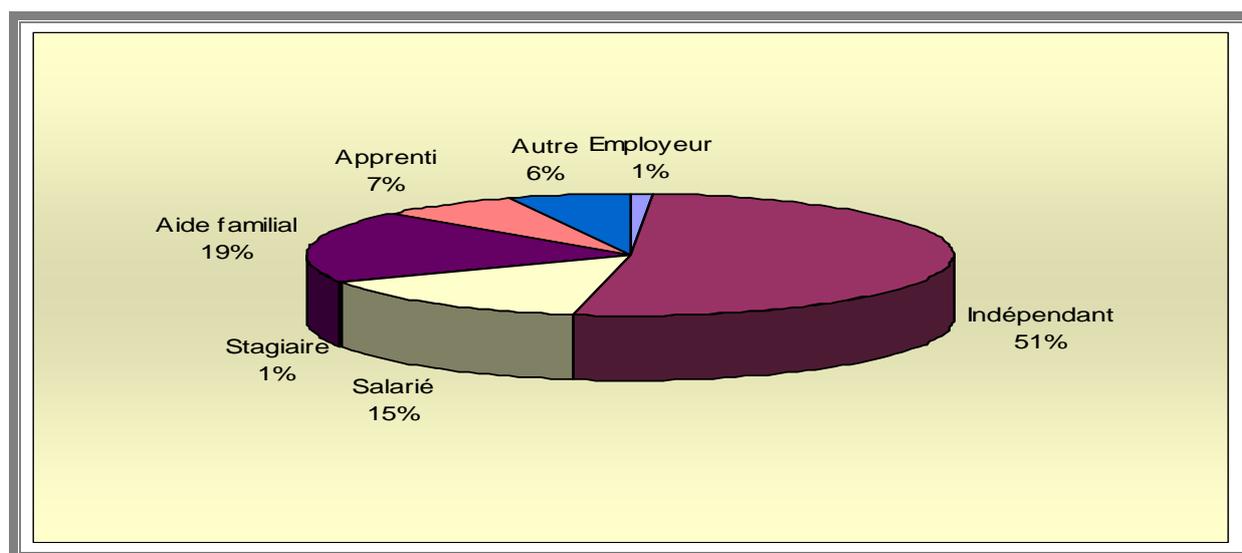
6.4.2. Situation dans l'activité selon la région

L'étude de la répartition régionale de la situation dans l'activité exercée révèle que la région de Dakar renferme la plus grande proportion de salariés (35,0%), d'apprentis (11,8%) et de stagiaires (0,9%). Les régions de Ziguinchor et de Diourbel comptent le plus d'indépendants avec respectivement 64,1% et 60,7%. Les employeurs sont plus fréquents à Kaolack (1,6%), Dakar (1,4%), Diourbel (1,4%), Louga (1,4%) et Saint Louis (1,4%). Quant aux aides familiaux, ils sont plus fréquents à Tambacounda (39,1%), Kaolack (34,7%) et Matam (33,3%).

Tableau 6.8 : Répartition de la population active occupée selon la situation dans l'activité et la région

Région	Employeur (%)	Indépendant (%)	Salarié (%)	Stagiaire (%)	Aide familial (%)	Apprenti (%)	Autre (%)	Total (%)
Dakar	1,4	43,7	35,0	0,9	1,7	11,8	5,5	100,0
Diourbel	1,4	60,7	7,5	0,3	15,8	7,4	6,9	100,0
Fatick	0,9	56,3	8,5	0,3	25,1	3,0	5,9	100,0
Kaolack	1,6	47,7	6,5	0,2	34,7	3,6	5,7	100,0
Kolda	0,6	58,1	3,5	0,2	26,4	2,5	8,7	100,0
Louga	1,4	54,8	6,5	0,3	27,2	4,1	5,7	100,0
Matam	0,8	47,6	5,6	0,2	33,3	2,5	9,8	100,0
Saint Louis	1,4	55,0	14,3	0,5	18,5	5,2	5,1	100,0
Tambacounda	1,0	43,8	6,0	0,2	39,1	3,0	6,9	100,0
Thiès	1,3	51,3	15,3	0,5	16,1	9,9	5,7	100,0
Ziguinchor	0,9	64,1	13,2	0,4	7,4	8,8	5,1	100,0
Ensemble	1,2	51,4	14,7	0,5	19,1	6,8	6,2	100,0

Graphique 6.2. : Répartition de la population active occupée selon la situation dans l’activité



CONCLUSION

La population en âge de travailler compte plus des personnes inactives que d’actifs. Moins de la moitié de la population sénégalaise a accès à un emploi. Le chômage existe dans des proportions relativement faibles mais assez importantes parmi les jeunes. On note des disparités dans l’accès à l’emploi entre les hommes et les femmes mais aussi entre les milieux urbain et rural. Le niveau d’occupation est plus élevé parmi les personnes de niveau d’instruction supérieur. Il est l’est aussi chez les hommes quels que soient le milieu de résidence et le niveau d’instruction.

La situation dans l’activité montre que la majorité des travailleurs sont employés comme indépendants ; il existe une proportion réduite d’employeurs. Les salariés constituent une catégorie non négligeable. Les femmes actives occupées se distinguent particulièrement dans la situation des indépendantes et dans le statut d’aides familiales. Enfin, il faut souligner que la région de Dakar abrite l’essentiel des emplois.

CHAPITRE 7 :

ALPHABETISATION-SCOLARISATION-INSTRUCTION

INTRODUCTION

Les taux de scolarisation et d’alphabétisation constituent des indicateurs clés retenus dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ils traduisent la capacité de la population à comprendre les différents messages, notamment ceux véhiculés par les programmes de développement. Ce thème est subdivisé en trois chapitres :

- L’alphabétisation.
- La scolarisation
- Le niveau d’instruction.

I. DEGRE D’ALPHABETISATION DE LA POPULATION RESIDENTE

L’introduction des langues nationales dans le système formel d’alphabétisation s’est faite tardivement. Ce n’est qu’après l’indépendance qu’elle a faite une entrée timide dans le paysage scolaire avec une planification progressive, étalée sur quarante ans.

Tableau 7-1 : Taux d’alphabétisation selon le sexe, le milieu de résidence, la région et le groupe d’âge

	Masculin	Féminin	Total
Urbain	80,6	64,7	72,6
Rural	59,2	40,1	49,4
Ensemble	68,4	50,4	59,2
Dakar	82,4	67,6	75,0
Diourbel	59,4	31,9	44,6
Fatick	63,7	49,8	56,7
Kaolack	73,7	59,2	66,2
Kolda	63,1	43,9	53,5
Louga	54,4	35,3	44,5
Matam	43,9	28,2	35,6
Saint Louis	67,5	54,6	60,9
Tambacounda	55,0	38,5	46,7
Thiès	68,3	49,0	58,6
Ziguinchor	81,2	60,5	70,9
Sénégal	68,4	50,4	59,2

Globalement le taux d’alphabétisation est de 59,2% (soit un taux d’analphabétisme de 40,8%). Il est plus important chez les hommes (68,4%) que chez les femmes (50,4%). La même tendance est observée tant en milieu urbain et rural que dans chaque région.

L’alphabétisation est définie dans le recensement comme le fait pour une personne âgée de 6 ans et plus de savoir lire et écrire dans une langue quelconque.

A côté de la langue française, « langue officielle », six langues principales du pays que sont le diola, le Mandingue, le Pular, le Sérère, le Soninké et le Wolof furent homologuées et codifiées.

Tableau 7.2: Pourcentage de la population alphabétisée dans les différentes langues nationales par région de résidence.

Langues Alphabétisation	Régions											Total
	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	
Analphabète	25,0	55,4	43,3	33,8	46,5	55,5	64,4	39,1	53,3	41,4	29,1	40,8
Français	62,7	17,2	36,3	24,8	30,6	20,3	17,0	36,4	24,7	40,3	63,9	37,8
Arabe	22,3	28,3	21,3	43,5	23,9	25,5	18,0	38,3	23,5	21,8	10,5	25,9
Wolof	1,3	2,3	1,3	2,8	0,3	3,1	0,1	1,5	0,6	1,8	0,2	1,5
Pulaar	0,4	0,1	0,2	0,6	3,8	1,1	4,9	3,5	2,9	0,2	0,2	1,2
Sereer	0,1	0,6	2,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,0	0,3
Mandingue	0,1	0,0	0,1	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,3	0,2
Diola	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,1
Soninke	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
Autres langues	2,0	0,4	0,5	0,3	0,5	0,2	0,2	1,1	0,2	0,7	1,9	0,9
Total	2125271	894404	517167	908647	696009	583827	356488	678788	519880	1163906	371327	8814714

La langue d’alphabétisation dominante reste le français (37,8%). Suivent ensuite, l’Arabe (25,9%), le Wolof et le Pular (respectivement 1,5% et 1,2%), le Serer 0,3%, le Mandingue et le Diola respectivement 0,2% et 0,1%. Le niveau d’alphabétisation en diola et soninké au niveau national est très faible. Cependant, ces pourcentages traduisent beaucoup plus le poids des ethnies au niveau national que le niveau d’alphabétisation dans la langue concernée. En effet, au niveau régional le diola et le soninké représentent respectivement 1,0% à Ziguinchor et 0,2% à Tambacounda.

Il convient de noter que le Wolof et le Pulaar sont présents dans toutes les régions du Sénégal alors que les autres ne le sont que localement. Hormis le Français et l’Arabe, le Pulaar occupe la première place des langues d’alphabétisation (4,9% à Matam).

Si la langue française est prédominante dans la majeure partie du pays, il n’en demeure pas moins que l’Arabe est bien présent, la dominant dans cinq régions à savoir Diourbel, Kaolack, Louga, Matam et Saint Louis avec respectivement 28,3% contre 17,2% ; 43,5% contre 24,8% ; 25,5% contre 20,3% ; 18,0% contre 17,0% ; 38,3% contre 36,4%.

Le taux d’analphabétisme est de 40,8% au niveau national. Il dépasse les 50% dans les régions de Matam (64,4%), Diourbel (55,4%), Louga (55,5%) et Tambacounda (53,3%). Hormis Tambacounda, on constate que l’arabe arrive en tête au niveau des autres régions.

Tableau 7.2bis: Répartition de la population résidente selon l’ethnie et la langue d’alphabétisation²⁰

Langues Alphabétisation	Langues								Total
	Diola	Wolof/lébou	Manding	Pulaar	Serer	Soninké	Autres ethnies	Etranger	
Analphabète	27,5	36,0	39,8	50,0	46,0	45,6	33,7	22,0	40,8
Français	67,7	35,8	37,1	28,7	42,6	42,1	53,9	57,1	37,8
Arabe	8,3	34,4	26,8	24,1	13,5	19,8	18,5	27,7	25,9
Wolof	0,4	2,7	0,3	0,6	1,1	0,3	0,8	0,7	1,5
Pulaar	0,0	0,1	0,3	4,3	0,1	0,2	0,3	0,6	1,2
Seereere	0,0	0,0	0,0	0,1	1,9	0,0	0,1	0,0	0,3
Mandingue	0,1	0,0	2,6	0,0	0,0	0,1	0,5	0,1	0,2
Diola	1,7	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Soninke	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,1	0,0	0,0
Autres langues	1,7	0,8	0,6	0,6	0,7	0,8	1,4	6,7	0,9
Total	348881	3404848	300840	2151720	1201165	85043	543850	67898	8104244

Le tableau 7.2 bis retrace par ethnie le degré d’alphabétisation. C’est ainsi que l’ethnie Diola est alphabétisée en Français à 67,7% au détriment de leur propre langue (1,7%). L’alphabétisation est plus importante au niveau de la langue française. Les Pular sont les plus alphabétisés dans leur langue (4,3%).

Tableau 7.3: Répartition de la population résidente de 6 ans et plus selon la langue d’alphabétisation et le sexe,

Langue Alphabétisation	Sexe		Ensemble			
	Masculin	Féminin	Effectifs			
Analphabète	1255389	31,6	2051388	49,6	3306777	40,8
Français	1693589	42,7	1371762	33,2	3065351	37,8
Arabe	1278838	32,2	819967	19,8	2098805	25,9
Wolof	41649	1,0	82465	2,0	124114	1,5
Pulaar	48060	1,2	51765	1,3	99825	1,2
Seereere	9067	0,2	17364	0,4	26431	0,3
Mandingue	5388	0,1	6770	0,2	12158	0,2
Diola	2749	0,1	4199	0,1	6948	0,1
Soninke	1213	0,0	1312	0,0	2525	0,0
Autres langues	44548	1,1	27132	0,7	71680	0,9

Selon le tableau 7.3, le taux national d’analphabète, toutes langues confondues, est de 40,8%. Il est plus élevé chez les femmes que chez les hommes (31,6% pour les hommes contre 49,6% pour les femmes), tant en Français qu’en Arabe. Dans les autres langues, les femmes sont plus alphabétisées que les hommes, bien que le niveau d’alphabétisation soit de faible ampleur.

²⁰ C’est la population de chaque ethnie âgé de 6 ans et plus rapporté au nombre d’alphabétisé dans chaque langue

II. SCOLARISATION ACTUELLE

Il convient ici de s’arrêter sur quelques définitions :

- Le taux brut de scolarisation dans l’élémentaire est calculé en rapportant l’effectif des enfants scolarisés dans l’enseignement élémentaire quel que soit l’âge à l’effectif de la population scolarisable (7 – 12 ans).
- Le taux net de scolarisation est calculé en rapportant à l’effectif de la population scolarisable (7-12 ans) dans l’enseignement élémentaire, l’effectif des élèves âgés de 7 à 12 ans effectivement scolarisés dans l’enseignement élémentaire.

Le recensement général de la population et de l’habitat de 2002 a permis de dénombrer au niveau de l’enseignement élémentaire 1 677 158 élèves dont 589 235 soit 35,1% résidants en milieu urbain contre 1 087 923 soit 64,9% en milieu rural.

Tableau 7.4 : Taux Brut de scolarisation et Taux net de Scolarisation en 2002.

Taux de scolarisation	Taux brut	Taux net
Régions		
Dakar	92,5	67,4
Diourbel	34,1	24,5
Fatick	74,3	52,1
Kaolack	44,7	31,8
Kolda	63,2	45,7
Louga	40,0	28,7
Matam	36,4	26,6
Saint Louis	64,1	46,9
Tambacounda	49,9	36,2
Thiès	71,1	50,9
Ziguinchor	119,4	80,9
Ensemble	63,6	45,6
Urbain	91,9	66,1
Rural	48,3	34,5

Au niveau national, le taux net de scolarisation de l’élémentaire s’élève à 45,6%. La région de Ziguinchor détient le plus fort taux net de scolarisation avec 80,9% de la population. Viennent ensuite les régions de Dakar (67,4%), de Fatick (52,1%) et de Thiès (50,9%). Les autres régions du pays ont toutes un taux net inférieur à la moyenne et le taux net le plus faible étant noté dans la région de Diourbel (24,5%).

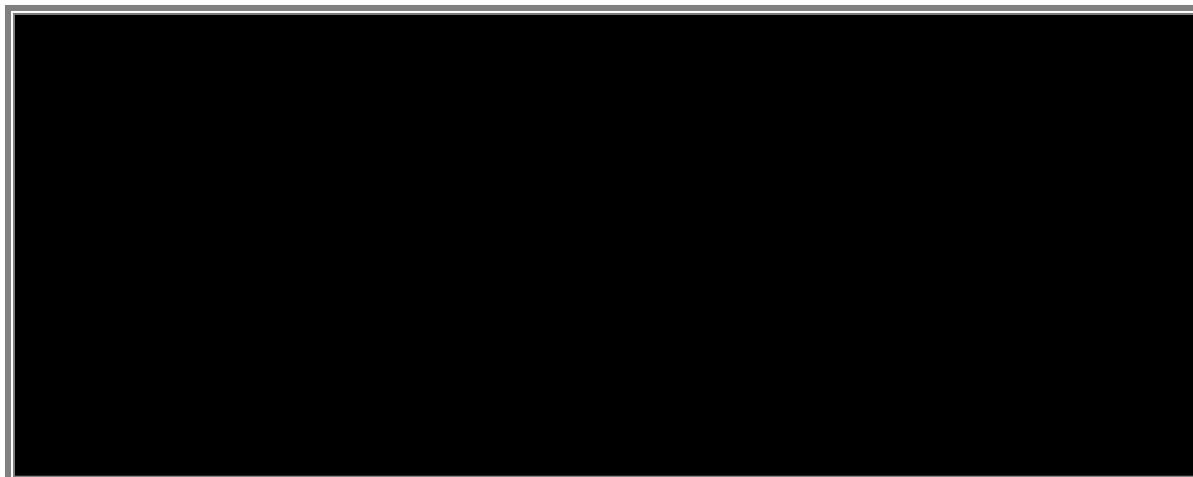
Lorsqu’on considère le taux brut de scolarisation, la même configuration se dessine avec la région de Ziguinchor qui arrive en tête (119,4%). C’est la seule région qui dépasse les 100%. Ce qui traduit que le nombre d’élèves inscrits dans les écoles élémentaires dépasse l’effectif total des enfants âgés de 7-12 ans, ce qui signifie que plusieurs élèves du niveau élémentaire sont âgés de plus de 12 ans.

Elle est suivie respectivement par la région de Dakar (92,6%), Fatick (74,3%), Thiès (71,1%), St Louis (64,1%) et, enfin, par la région de Kolda (63,2%). Les autres régions enregistrent un taux brut inférieur à la moyenne (63,6%), la région de Diourbel abritant la population la moins scolarisée (34,1%) du pays.

Le milieu urbain enregistre un taux brut de scolarisation de 91,9% contre 48,3% pour le milieu rural.

La même tendance est observée au niveau du taux net de scolarisation avec 66,1% pour l’urbain contre 34,5% pour le rural.

Graphique 7.1 : Taux Brut de scolarisation et Taux net de Scolarisation par région en 2002



III. NIVEAU D’INSTRUCTION DE LA POPULATION SENEGALAISE

Durant le troisième RGPH, le niveau d’instruction concerne toute personne âgée de 3 ans et plus et qui a fréquenté ou fréquente encore une école d’enseignement formel (Français ; Franco-arabe et autres). Il permet de mieux mesurer le niveau de connaissance de la population.

Tableau 7.5 a : Répartition de la population résidente de 3 ans et plus selon le niveau d’instruction atteint et le sexe (Total)

Total	Sexe		Féminin		Total	
	Masculin		Féminin		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
Aucun	2712343	61,1	3190195	69,3	5902538	65,3
préscolaire	51664	1,2	51043	1,1	102707	1,1
Primaire	1061110	23,9	977535	21,2	2038645	22,5
Moyen	341080	7,7	243710	5,3	584790	6,5
Secondaire	163072	3,7	93965	2,0	257037	2,8
Supérieur	108942	2,5	46531	1,0	155473	1,7
	4438211	100,0	4602979	100,0	9041190	100,0

Le Tableau 7.5a, qui est la synthèse des tableaux 6-5b et 6-5c, montre que sur l’ensemble de la population des 3 ans et plus (9041190 personnes), 3138652 ont fréquenté l’école formelle française ou franco arabe. La plupart d’entre elles (22,5% soit 2038645 personnes) ont atteint le niveau élémentaire, 6,5% pour le niveau moyen, 2,8% pour le secondaire, seulement 1,7% pour le niveau supérieur. La population n’ayant aucune instruction occupe la plus grande frange avec 65,3% soit 5902538 personnes.

Si la distribution par sexe semble équitable dans le préscolaire et l’élémentaire, l’écart est relativement plus marqué dans les autres ordres d’enseignement.

(Respectivement 7,7% pour le masculin, contre 5,3% pour le féminin dans le moyen; 3,7% pour le masculin, contre 2,0% pour le féminin dans le secondaire; 2,5% pour le masculin, contre 1,0% pour le féminin dans le supérieur).

Globalement, le pourcentage des personnes n’ayant aucun niveau d’instruction dépasse les 60% tous sexes confondus (61,1% pour les hommes contre 69,3% pour les femmes).

Graphique 7.2 : Répartition () de la population résidente de 3 ans et plus selon le niveau d’instruction au Sénégal.

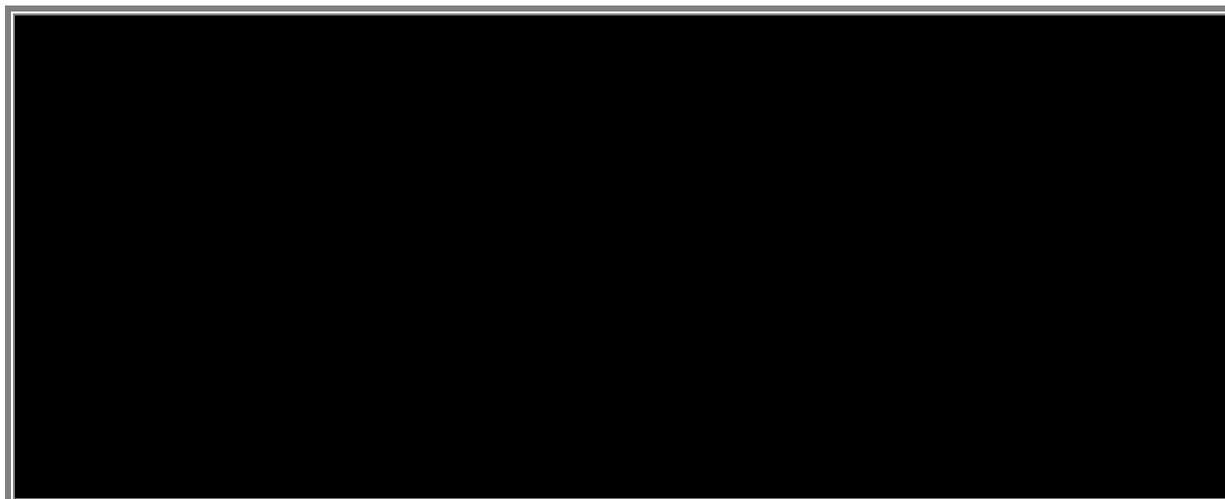


Tableau 7.5 b : Répartition de la population résidente de 3 ans et plus selon le niveau d’instruction atteint par milieu de résidence et le sexe (zone urbaine).

	Sexe		Milieu Urbain			
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aucun	726060	39,4	917197	48,8	1643257	44,1
préscolaire	35110	1,9	35369	1,9	70479	1,9
Primaire	598083	32,5	601348	32,0	1199431	32,2
Moyen	256181	13,9	201062	10,7	457243	12,3
Secondaire	134066	7,3	84255	4,5	218321	5,9
Supérieur	92630	5,0	41225	2,2	133855	3,6
	1842130	100,0	1880456	100,0	3722586	100,0

Le pourcentage de personnes qui ont fréquenté le niveau élémentaire est beaucoup plus important en zone urbaine. En effet, plus de 32,2% des personnes scolarisées ont atteint ce niveau. Cette proportion s’effrite au fur et à mesure que le niveau d’enseignement augmente. Elle chute de 12,3% pour le cycle moyen à 3,6% pour le supérieur, en passant par le secondaire (5,9%).

Par ailleurs, la population non instruite reste élevée (44,1%). Elle est plus marquée au niveau des femmes (48,8% contre 39,4% pour les hommes). Excepté le préscolaire et l’élémentaire qui enregistrent des taux sensiblement égaux (1,9% et 32,0%), il existe une grande disparité entre les sexes. Ainsi, pour le moyen,

secondaire et le supérieur on note une prédominance des hommes par rapport aux femmes à raison de 13,9% contre 10,7% dans le moyen ; 7,3% contre 4,5% dans le secondaire et 5,0% contre 2,2% dans le supérieur.

Tableau 7.5 c : Répartition de la population résidente de 3 ans et plus selon le niveau d’instruction atteint par milieu de résidence et le sexe (zone rurale)

Milieu Rural	Sexe		Total			
	Masculin Effectif	Féminin Effectif		Effectif		
Aucun	1986283	76,5	2272998	83,5	4259281	80,1
préscolaire	16554	0,6	15674	0,6	32228	0,6
Elémentaire	463027	17,8	376187	13,8	839214	15,8
Moyen	84899	3,3	42648	1,6	127547	2,4
Secondaire	29006	1,1	9710	0,4	38716	0,7
Supérieur	16312	0,6	5306	0,2	21618	0,4
	2596081	100,0	2722523	100,0	5318604	100,0

La répartition de la population résidente de 3 ans et plus en milieu rural présente un grand déséquilibre au niveau des cycles. En effet, plus de 80% de cette population n’ont aucun niveau d’instruction. Cependant, quelque 15,8% ont atteint l’élémentaire contre seulement 2,4% pour le moyen, 0,7% et 0,4% respectivement pour le secondaire et le supérieur. Dès lors, d’importants efforts doivent être consentis pour résoudre le gap avec le milieu urbain.

Au niveau des sexes, la population non instruite est très importante en milieu rural (83,5% pour les femmes et 76,5% pour les hommes) comparativement au milieu urbain où cette proportion est de 48,8% contre 39,4% .

Tableau 7.5 d : Fréquentation scolaire de la population de 3 ans et plus.

Structure de la population de 3 ans et plus		
Urbain	Rural	Ensemble
3722586	5318604	9041190
Population de 3 ans et plus selon le niveau d’instruction dans l’ensemble du Sénégal		
Urbain	Rural	Ensemble
2079329	1059323	3138652
Taux de fréquentation scolaire de la population de 3 ans et plus		
55,9	19,9	34,7

La population résidente de 3 ans et plus ayant fréquenté l’école au niveau urbain est de 2079329 personnes contre 1059323 en milieu rural. Au niveau national, cette population est de 3 138 652 personnes. La fréquentation scolaire est plus élevée en milieu urbain (55,9%) qu’en milieu rural (19,9%). Dans l’ensemble la fréquentation scolaire est plus importante chez les hommes que chez les femmes quels que soient le milieu de résidence et l’ordre d’enseignement. Cette différence est particulièrement marquée pour le niveau supérieur.

Tableaux 6.5e : Répartition de la population résidente de 3 ans et plus selon le niveau d’instruction par milieu de résidence et le sexe (Total)

Niveau instruction	Sexe		Total			
	Masculin	Féminin				
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Aucun	2712343	46,0	3190195	54,0	5902538	100,0
Préscolaire	51664	50,3	51043	49,7	102707	100,0
Elémentaire	1061110	52,0	977535	48,0	2038645	100,0
Secondaire	341080	58,3	243710	41,7	584790	100,0
Supérieur	163072	63,4	93965	36,6	257037	100,0
Total	108942	70,1	46531	29,9	155473	100,0

La population n’ayant aucun niveau d’instruction compte plus de femmes (54,0%) que d’hommes (46,0%). Dans l’élémentaire, 52,0% des personnes de ce niveau sont de sexe masculin, contre 48,0% pour le féminin. Pour celle de niveau préscolaire, les pourcentages sont respectivement de 50,3% pour les hommes et 49,7% pour les femmes. La même configuration est observée dans le moyen, le secondaire et le supérieur avec des différences plus marquées notamment dans le secondaire et le supérieur (cf. graphique 3).

Graphique 7.3 : Répartition de la population résidente de 3 ans et plus selon le niveau d’instruction par milieu de résidence et le sexe

Tableau 7.6 a : Répartition de la population âgée de 3 ans et plus selon le groupe d’âges et le niveau d’instruction.

Groupe d’âges	Niveau d’instruction							Total						
	Aucun	Préscolaire	Elémentaire	Moyen	Secondaire	Supérieur								
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif						
3 à 6	1063326	86,0	82406	6,7	90487	7,3			1236219	100,0				
7 à 12	796083	47,5	9755	0,6	844106	50,3	27214	1,6	1677158	100,0				
13 à 16	517066	51,3	1170	0,1	304233	30,2	172972	17,2	12716	1,3	1008157	100,0		
17 à 19	368254	56,5	512	0,1	141397	21,7	87802	13,5	48856	7,5	4571	0,7	651392	100,0
20 à 24	550206	59,5	640	0,1	201001	21,7	78334	8,5	57860	6,3	36513	3,9	924554	100,0
25 et +	2607603	73,6	8224	0,2	457421	12,9	218468	6,2	137605	3,9	114389	3,2	3543710	100,0
Total	5902538	65,3	102707	1,1	2038645	22,5	584790	6,5	257037	2,8	155473	1,7	9041190	100,0

Parmi les populations ayant fréquenté l'école d'enseignement formel (française, franco arabe et autres), seul 1,1% a suivi le préscolaire, contre 22,5%, l'élémentaire, 6,5%, le moyen, 2,8%, le secondaire et 1,7%, le supérieur. Par ailleurs, il faut noter que 65,3% des Sénégalais n'ont aucun niveau d'instruction. Il reste donc que la majorité des enfants scolarisables (50,3%) a le niveau élémentaire. Pour le moyen, c'est la classe d'âges 13-16 ans, (17,2%) qui prédomine; pour le secondaire c'est la classe d'âges 17 – 19 ans qui prédominent avec 7,5% et pour le supérieur c'est la classe d'âge 20-24 ans avec 3,9%.

Tableau 7-6 b: Répartition des élèves / étudiants selon le milieu de résidence, le sexe et le niveau d'instruction.

Niveau d'instruction	Milieu de résidence						Total Effectif
	Urbain			Rural			
	Sexe		Total	Sexe		Total	
Masculin	Féminin	Masculin		Féminin			
Préscolaire	4309	4413	8722	4067	3874	7941	16663
	0,9	1,1	1,0	1,2	1,4	1,3	1,1
Elémentaire	274757	266942	541699	283261	242321	525582	1067281
	59,1	64,9	61,8	81,7	88,0	84,5	71,3
Moyen	113825	91425	205250	45557	24415	69972	275222
	24,5	22,2	23,4	13,1	8,9	11,3	18,4
Secondaire	50110	35589	85699	9621	3626	13247	98946
	10,8	8,7	9,8	2,8	1,3	2,1	6,6
Supérieur	21591	12901	34492	4063	1030	5093	39585
	4,6	3,1	3,9	1,2	0,4	0,8	2,6
Total	464592	411270	875862	346569	275266	621835	1497697
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour ce qui concerne les élèves/étudiants, quels que soient le milieu de résidence et le niveau, les pourcentages sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes, à l'exception du préscolaire et de l'élémentaire où ces dernières sont beaucoup plus présentes.

Tableau 7.7 : Répartition des élèves / étudiants selon le sexe et le niveau d'instruction.

Niveau d'instruction	Sexe		Effectif
	Masculin	Féminin	
Préscolaire	8376	8287	16663
	1,0	1,2	1,1
Elémentaire	558018	509263	1067281
	68,8	74,2	71,3
Moyen	159382	115840	275222
	19,6	16,9	18,4
Secondaire	59731	39215	98946
	7,4	5,7	6,6
Supérieur	25654	13931	39585
	3,2	2,0	2,6
Total	811161	686536	1497697
	100,0	100,0	100,0

CONCLUSION

L'alphabétisation, la scolarisation et l'instruction constituent des baromètres importants pour mesurer le degré de connaissance d'une population. C'est pourquoi une part prépondérante du budget national Sénégalais (plus de 40%) est allouée au secteur de l'éducation et de la formation.

Au niveau de l'alphabétisation, le français demeure la langue dominante, notamment à Ziguinchor avec 63,9% et à Dakar (62,7%). Par contre, dans quelques régions, la proportion de personnes scolarisées dans cette langue reste inférieure à celle en Arabe. La prédominance de Ziguinchor est aussi constatée au niveau des taux de scolarisation. Cela est dû à une implantation ancienne des écoles en particulier catholiques et des efforts des populations en matière d'infrastructures.

Le taux d'analphabétisme est généralement plus important, au niveau national, parmi les femmes que les hommes. Le désavantage, au détriment des femmes est aussi constaté au niveau de l'instruction. Les femmes non instruites représentent 54,0% contre 46,0% pour les hommes.

Bien que des efforts aient été menés à travers des programmes spécifiques, notamment pour le moyen, le secondaire et le supérieur (EPT, PDEF, etc.), la parité reste encore à être établie en matière d'éducation.

CHAPITRE 8

SITUATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

INTRODUCTION

Le présent chapitre analyse la situation des enfants et des jeunes au Sénégal. Dans une première section, il aborde la question à travers une analyse de leurs caractéristiques socio-démographiques et économiques ainsi que des handicaps qui les affectent. Dans la deuxième section, il s’intéresse à la situation des jeunes en explorant, outre les caractéristiques énumérées ci haut, leur insertion dans la vie adulte, par une analyse de l’activité économique et de la situation matrimoniale.

I. SITUATION DES ENFANTS AU SENEGAL

Les enfants sont constitués de la population d’âge compris entre 0 et 14 ans. La terminologie s’est enrichie au cours de ces dernières années, au Sénégal. En outre, pour mieux répondre aux préoccupations de développement et initier des actions programmatiques, le Sénégal a adopté un découpage qui permet, dorénavant, de distinguer des sous-groupes comme la petite enfance et l’enfance proprement dite.

La petite enfance concerne la période de vie des individus qui va de 0 à 4 ans, tandis que l’enfance concerne les enfants dont l’âge est compris entre 5 à 14 ans.

Dans cette analyse, nous assimilerons ces 2 catégories à l’enfance.

I.1. Volume et importance des enfants au Sénégal

En 2002, on a dénombré 4221.345 enfants de moins de 15 ans au Sénégal. Ce groupe représente 42,8% de la population sénégalaise. Il est constitué de deux catégories : la petite enfance représente 14,6% de la population totale et la catégorie d’âge plus avancée (celle comprise entre 5 ans et 14 ans) a un poids de 28,2% rapportée à la population totale.

Comme le révèle le tableau 8.1 (dernière colonne), le poids démographique des enfants est plus élevé en zone rurale où ces derniers constituent 47% de la population globale alors qu’en milieu urbain leur poids est légèrement en-deçà de 37% de la population.

Selon les régions, on note quelques disparités dans le poids démographique des enfants. Dans la région de Dakar, les enfants de moins de 15 ans représentent un peu plus du tiers de la population (soit 34,2%) alors que dans les autres régions, l’importance de ce groupe est plus grande et peut même avoisiner la moitié des effectifs de la population totale : c’est le cas, notamment des régions de Kolda, de Tambacounda et de Fatick où respectivement 48,4%, 47,4% et 47% de la population est constitué d’enfants de 0 à 14 ans.

Tableau 8.1 : Poids démographiques des enfants selon la catégorie, le milieu de résidence et la région

	Effectifs d'enfants	Population Totale	Poids spécifique
Catégories (catégories)	4221345	9858482	42,8%
• Petite Enfance (0-4 ans)	1444705	9858482	14,7%
• Enfance (5-14 ans)	2776640	9858482	28,2%
Sexe			
• Filles	2092377	5045473	41,5%
• Garçons	2128968	4813009	44,2%
Milieu de résidence			
• Urbain	1474824	4008965	36,8%
• Rural	2746521	5849517	47,0%
Régions			
• Dakar	742451	2168314	34,2%
• Diourbel	459145	1051941	43,6%
• Fatick	286410	609789	47,0%
• Kaolack	502040	1070203	46,9%
• Kolda	395326	817438	48,4%
• Louga	302575	677264	44,7%
• Matam	197351	423967	46,5%
• Saint Louis	311115	694652	44,8%
• Tambacounda	290569	612855	47,4%
• Thiés	561499	1322579	42,5%
• Ziguinchor	172864	409480	42,2%
Sénégal	4221345	9858482	42,8%

Les tableaux qui suivent mettent en évidence le profil sociodémographique des jeunes. On y présente la répartition des enfants par sexe selon le milieu de résidence (urbain et rural) et la région de résidence.

1.2. Caractéristiques sociodémographiques des enfants sénégalais

Le tableau 8.2a donne la structure par âge et par sexe selon le milieu de résidence. Ainsi, si on s'intéresse à l'âge des enfants, on remarque, dans l'ensemble, qu'environ 1 enfant sur 3 (soit 34,2%) appartient à la catégorie de la petite enfance et près de 2 enfants sur 3 font partie de l'enfance proprement dite. De légères variations dans l'importance de ces deux catégories sont relevées lorsqu'on les analyse par sexe et milieu de résidence.

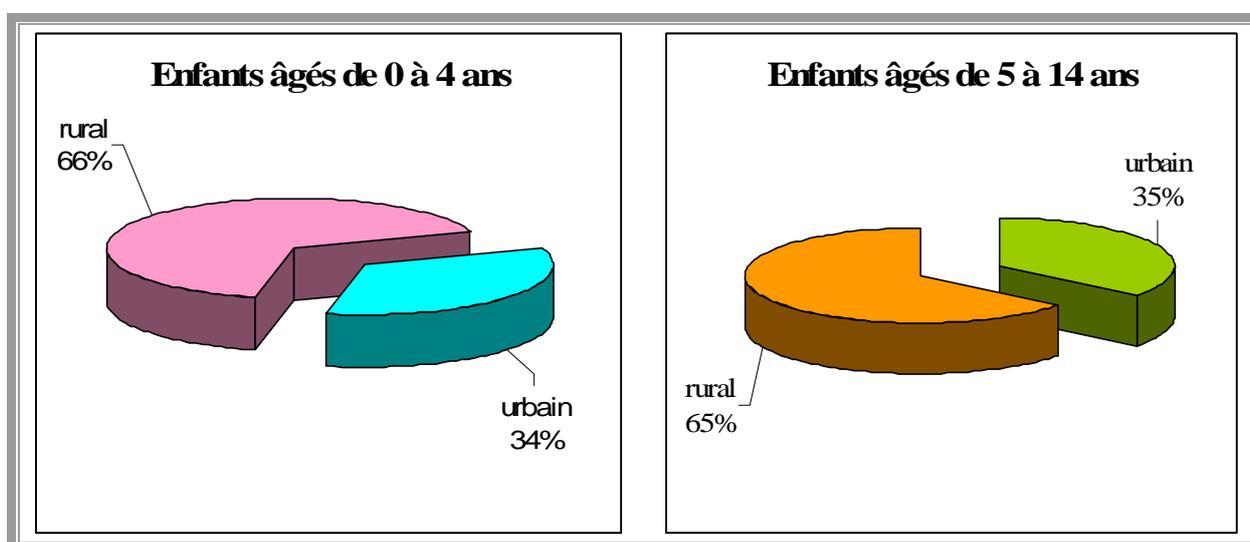
La structure par sexe montre, dans l'ensemble, que la population d'enfants reste constituée à 50,6% de garçons et à 49,4% de filles. Le rapport de masculinité est, de ce fait, légèrement supérieur à l'unité (102,3 exactement), ce qui dénote une légère prédominance des garçons dans l'ensemble. Cependant, en milieu urbain, on relève une légère prédominance des filles dans le groupe d'âge 5-14 ans.

Tableau 8.2a: Répartition des enfants par catégorie (groupe d’âge) selon le sexe et le milieu de résidence

Groupe d’âges	Milieu de résidence											
	Urbain				Rural				Ensemble			
	Garçons	Filles	Total	Poids (%)	Garçons	Filles	Total	Poids (%)	Garçons	Filles	Total	Poids (%)
0 à 4	50.5%	49.5%	489392	33.9	50.4%	49.6%	955313	66.1	50.4%	49.6%	1444705	34,2
5 à 14	49.9%	50.1%	985432	35.5	51.0%	49.0%	1791208	64.5	50.6%	49.4%	2776640	65,8
Total Enfants	739.168	735.656	1474824	34.9	1.395.037	1.351.484	2746521	65.1	2134205	2087140	4221345	100,0
% sexe	50.1%	49.9%	100.0%		50.8%	49.2%	100.0%		50.6%	49.4%	100.0%	

Dans ce même tableau, la répartition des enfants par milieu de résidence montre que la population d’enfants est plus concentrée dans les zones rurales. Environ 2/3 des enfants de moins de 5 ans (soit 66.1%) y résident mais ce rapport évolue légèrement à la baisse lorsqu’on prend en considération les enfants dont l’âge est compris entre 5 et 14 ans. le graphique 8.1 ci-après en donne une illustration plus nette.

Graphique 8.1. : Répartition des enfants sénégalais selon le milieu de résidence (en %)



Le tableau 8.2b (ci-après) révèle des disparités régionales dans la distribution par région des enfants. Ainsi, la région de Dakar abrite, à elle seule, 17.6% de la population d’enfants. Les régions de Thiès (13,3%), de Kaolack (11,9%) et de Diourbel (10,9%) se positionnent à la suite en terme de concentration de la population d’ enfants, ceci quelle que soit la catégorie d’âge considérée.

Tableau 8.2b : Importance des enfants selon la catégorie selon le sexe et par région

Régions	Groupes d'âges					
	0-4 ans		5-14 ans		Total Enfants	
	Effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Dakar	254468	17,6%	487983	17,6%	742451	17,6%
Diourbel	160348	11,1%	298797	10,8%	459145	10,9%
Fatick	97927	6,8%	188483	6,8%	286410	6,8%
Kaolack	175666	12,2%	326374	11,8%	502040	11,9%
Kolda	133172	9,2%	262154	9,4%	395326	9,4%
Louga	102924	7,1%	199651	7,2%	302575	7,2%
Matam	69352	4,8%	127999	4,6%	197351	4,7%
Saint-Louis	106749	7,4%	204366	7,4%	311115	7,4%
Tambacounda	103442	7,2%	187127	6,7%	290569	6,9%
Thiès	188870	13,1%	372629	13,4%	561499	13,3%
Ziguinchor	51787	3,6%	121077	4,4%	172864	4,1%
Total	1444705	100,0%	2776640	100,0%	4221345	100,0%

I.3. Caractéristiques socio-économiques des enfants sénégalais

a. Niveau d'instruction des enfants

Le niveau d'instruction en 2002 a été apprécié auprès de la population âgée de 3 ans et plus et, à ce titre, porte plus précisément sur celle qui, en terme de filière, a suivi l'école française, franco-arabe ou autres. Le tableau qui suit donne la répartition des enfants selon le niveau d'instruction.

Tableau 8.3: Répartition des enfants selon le niveau d'instruction par groupe d'âge et sexe (en pourcentages)

Niveau d'Instruction	Groupes d'âges						Ensemble		
	0-4 ans			5-14 ans			Garçons	Filles	Total
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total			
Aucun niveau	93,0%	92,8%	92,9%	53,2%	53,2%	54,3%	60,4%	62,4%	61,4%
Préscolaire	7,0%	7,2%	7,1%	1,7%	1,7%	1,7%	2,7%	2,8%	2,7%
Primaire	0,0%		0,0%	40,9%	40,9%	40,1%	33,4%	32,0%	32,7%
Moyen				4,3%	4,3%	3,9%	3,5%	2,8%	3,1%
Ensemble	314052	313361	627413	1405600	1371040	2776640	1719652	1684401	3404053

Il ressort, en 2002, que plus de 6 enfants sénégalais sur 10 (soit 61,4% n'ont aucun niveau d'instruction au Sénégal. Parmi les enfants de 5 à 14 plus de la moitié (soit 54,3%) des enfants se retrouve dans cette situation.

Au total 2,7% des enfants ont bénéficié de l'enseignement préscolaire. Près de 1/3 des enfants ont atteint le niveau élémentaire (soit exactement 32,7%). Enfin, on relève une proportion de 3,1% d'enfants qui ont atteint le niveau moyen-secondaire.

Au total, 38,6% des enfants âgés de moins de 15 ans sont instruits. Les garçons ont bénéficié de plus d'opportunités que les filles par rapport à l'instruction. En effet, 39,6% d'entre eux y ont eu droit alors que seulement 37,6% des filles ont été enrôlées à l'école.

Dans l’ensemble, très peu d’écarts sont constatés selon le sexe de l’enfant en ce qui concerne le niveau d’instruction préscolaire. Cependant, dans les cycles primaire et moyen, on constate un net recul de filles par rapport aux garçons.

b. Activité économique et occupation professionnelle des enfants sénégalais

L’activité économique au Sénégal a été approchée auprès de la population âgée de plus de 6 ans et porte sur les 12 derniers mois ayant précédé le recensement. Il s’avère, au Sénégal, que la population active totale occupée représente environ 39,1% de la population. Cependant, les données du RGPH3 mettent en évidence une participation non négligeable des enfants (voir tableau 8.4a).

En outre, si la prise de rôle dans l’activité économique reste encore assez précoce au Sénégal, c’est en partie dû au fait que la structure de l’activité comprend une part importante d’activités du secteur primaire et, de plus en plus, d’activités non structurées qui restent de gros utilisateurs de main d’œuvre. D’autres raisons motivant cette participation précoce des enfants à l’activité économique peuvent être invoquées relativement au niveau de vie des ménages ; ces raisons peuvent aussi être rattachées à la structure des revenus qui ne favorise pas toujours que les ménages acceptent de se passer de l’apport des enfants.

Tableau 8.4a: Répartition des enfants de 6 à 14 ans selon l’occupation par milieu de résidence et sexe (au cours de 12 derniers mois)

(% en colonne)

Occupation	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural			Masculin	Féminin	Total
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total			
Occupé	7,2	3,5	5,3	25,5	12,3	19,0	19,0	9,1	14,1
Chômeur	4,3	2,4	3,4	5,0	2,6	3,8	4,8	2,5	3,7
Elève étudiant	71,6	66,8	69,2	41,1	35,4	38,3	51,9	46,9	49,4
Femme. foyer		12,3	6,1		23,3	11,4		19,3	9,5
Accident/malade	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Mendiant	0,3	0,1	0,2	0,4	0,1	0,3	0,4	0,1	0,2
Autres	16,6	15,0	15,8	27,9	26,2	27,1	23,9	22,1	23,0
Pourcentage	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sénégal	441616	444305	885921	807279	773907	1581186	1248895	1218212	2467107

En 2002, on compte 14,1% d’enfants de moins de 15 ans qui sont engagés dans une occupation professionnelle. Près de 4% d’entre eux se déclarent être en situation de chômage. De ce fait, on estime la proportion d’enfants actifs à près de 18% soit en moyenne 1 enfant sur 6 de moins de 15 ans.

Ceux qui sont épargnés de l’exercice d’une activité doivent en partie cette situation d’inactif à leur statut d’élève ou d’étudiant (49,4%) ou de femme au foyer (9,5%). Il existe aussi des enfants que des accidents ou la maladie empêchent de s’adonner à une activité, de même que certains qui s’adonnent à la mendicité mais dont l’importance reste très marginale au regard des effectifs d’enfants de cette tranche d’âges (0,3% entout). Par contre, on recense de multiples autres raisons qui peuvent expliquer la non insertion d’un enfant dans une activité économique et qu’on retrouve dans la nomenclature « Autres » : celles-ci concernent 23% des enfants.

Relativement au statut d’occupation, il est à noter que le taux d’activité des enfants en zone rurale reste au moins 3 fois supérieur à celui des enfants résidant dans les villes (19.1% contre 5.3%) bien que les niveaux de chômage restent très proches dans les 2 milieux (3.4% comparé à 3.8%). De manière générale, les indicateurs montrent partout un niveau d’insertion 2 fois plus élevé chez les garçons excepté pour le statut de « femmes au foyer » dévolu exclusivement aux filles et pour certaines catégories d’enfants que des accidents ou la maladie contribuent à handicaper dans l’exercice d’une activité. Dans ce dernier cas, on ne note pas de différences selon le sexe de l’enfant.

I.4. Prévalence de handicaps parmi les enfants

Le nombre d’enfants sénégalais qui présentent des handicaps est faible en 2002. Il se situe en-deçà de 1% de la population âgée de moins de 15 ans.

Tableau 8.5 Prévalence des divers handicaps chez les enfants par groupe d’âge et selon le sexe (en pourcentages)

Type de Handicap	Groupes d’âges						Ensemble				
	0-4 ans			5-14 ans			Masculin	Féminin	Total	Cas totaux recensés	Prévalence relative
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total					
Cécité	0,04%	0,04%	0,04%	0,06%	0,07%	0,07%	0,06%	0,06%	0,06%	2370	7,73%
Surdité	0,03%	0,03%	0,03%	0,10%	0,08%	0,09%	0,08%	0,06%	0,07%	2907	9,49%
Mutité	0,06%	0,05%	0,06%	0,15%	0,13%	0,14%	0,12%	0,10%	0,11%	4685	15,29%
Infirmes membres inférieurs	0,10%	0,08%	0,09%	0,23%	0,18%	0,21%	0,19%	0,15%	0,17%	7075	23,09%
Infirmes membres supérieurs	0,07%	0,07%	0,07%	0,15%	0,12%	0,13%	0,12%	0,10%	0,11%	4732	15,44%
Déficience mentale	0,02%	0,02%	0,02%	0,09%	0,08%	0,09%	0,07%	0,06%	0,06%	2722	8,88%
Albinisme	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	291	0,95%
Léprosie	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	136	0,44%
Autres	0,10%	0,10%	0,10%	0,16%	0,15%	0,15%	0,14%	0,13%	0,14%	5723	18,68%
Total Enfants atteints de handicap	3208	2826	6034	13521	11086	24607	16729	13912	30641	30641	100,00%
Prévalence totale %	0,4%	0,4%	0,4%	1,0%	0,8%	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%		
Enfants sans handicap	725830	713642	1439472	1393841	1361431	2755272	2119671	2075073	4194744		
%	99,6%	99,6%	99,6%	99,0%	99,2%	99,1%	99,2%	99,3%	99,3%		
Total Enfants	729038	716468	1445506	1407362	1372517	2779879	2136400	2088985	4225385		

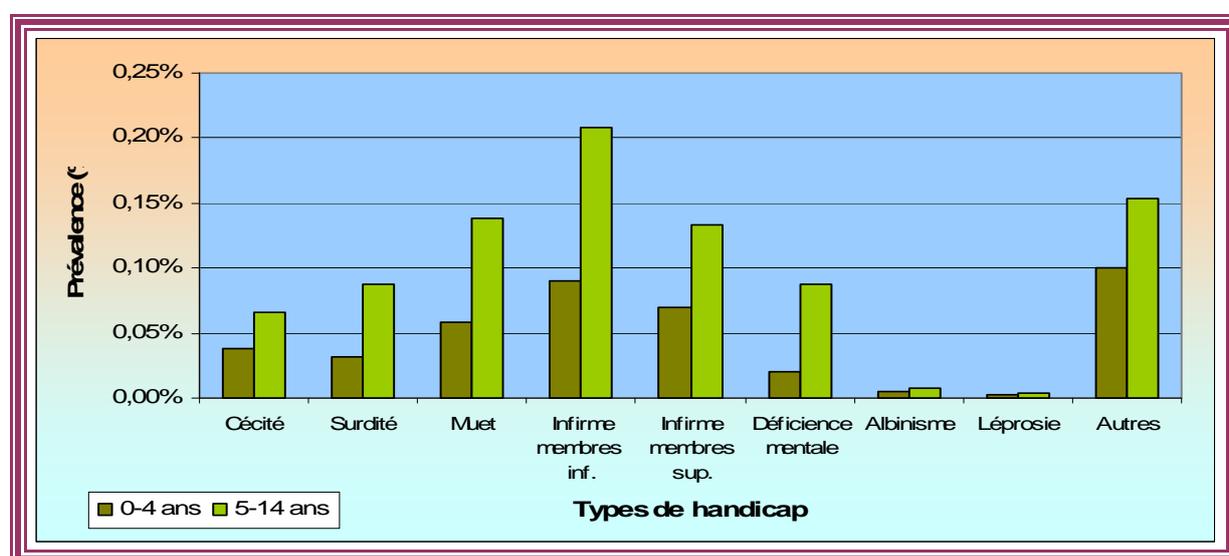
D’après le tableau ci-dessus, on a dénombré 30.641 enfants sénégalais atteints de handicap en 2002 au Sénégal, ce qui, rapporté à la population globale, correspond à un taux de prévalence de 0,7%. Les types de handicaps les plus fréquents demeurent les handicaps de motricité (type moteur), c’est-à-dire les infirmités qui affectent les membres inférieurs ou supérieurs. Ces types de handicaps ont une

prévalence totale de 0,28%, avec une prévalence plus prononcée des infirmités des membres inférieurs (environ 1 fois et demie de plus).

La 2^{ème} catégorie de handicaps est constituée des handicaps de type neurosensoriel comme la mutité, la surdité ou la cécité qui représentent une prévalence cumulée de près de 0,24% des cas signalés chez les enfants. Dans cette catégorie, on enregistre légèrement plus de cas de mutité chez les garçons aussi bien dans la petite enfance que dans la tranche d’âges 5-14 ans. On observe la même tendance pour les autres types de handicaps.

Le graphique 8.2 ci-après donne une récapitulation de la situation des jeunes par rapport aux handicaps qui les frappent.

Graphique 8.2. : Taux de prévalence de handicaps parmi la population d’enfants au Sénégal



Parmi les autres types de handicaps qui se signalent dans la population enfantine, la déficience mentale garde toute une importance même si sa prévalence reste dans des proportions moins préoccupantes que les types de handicaps décrits ci haut (0,06%). La déficience mentale se présente comme un type de handicap assez répandu parmi les enfants. Elle représente en effet près de 1 enfant handicapé sur 10 (soit exactement 8,9% des cas de handicap recensés) et apparaît 4 fois plus fréquente parmi les enfants d’âge avancé (5 à 14 ans) que chez les enfants d’âges inférieurs. Il n’existe pas, à ce niveau, de différentiel entre garçons et filles, la maladie touchant à la fois les 2 sexes de la même façon. Enfin, on signale des types de handicaps liés à des malformations de la peau (dépigmentation ou albinisme) ou consécutifs à des maladies dites handicapantes ou porteuses de séquelles comme la lèpre. Leur importance apparaît toutefois assez marginale avec environ moins de 1% des cas de handicap signalés.

En dehors de ces cas, il existe un nombre relativement important d’enfants frappés de handicaps divers et dont la prévalence totale peut atteindre des proportions assez importantes (de l’ordre de 0,14%). Ces types affectent particulièrement les jeunes enfants âgés de moins de 5 ans (0-4 ans) où ils constituent près de 1 enfant sur 1000 (soit 0,1%).

II. SITUATION DES JEUNES AU SENEGAL

Considérée généralement comme une période de transition vers l’âge adulte, la jeunesse est « *aussi une catégorie sociale dont le fonctionnement est indissociable des mécanismes qui régissent la société* »²¹. Au Sénégal, la définition de la jeunesse se réfère à « *la période située entre l’enfance et la vie adulte* ». Le jeune y est défini « *comme étant la personne dont l’âge est compris entre 15 et 35 ans* »²². Si « *la première jeunesse* » communément appelée adolescence va de 15 à 19 ans, il arrive, cependant, que certains programmes d’appui de développement élargissent cette notion pour l’étendre jusqu’à 25 ans.

L’analyse de la situation des jeunes porte sur les individus âgés de 15 à 34 ans. Mais, pour mieux coller au contexte national et pour des raisons de commodité, une classification a été adoptée pour mettre en évidence 3 groupes : les adolescents (15-19 ans), les jeunes de 20-24 ans et, enfin, le groupe des 25-34 ans.

2.1. Volume et importance des jeunes au Sénégal

En 2002, on a dénombré au Sénégal près de 3 millions et ½ de jeunes, soit exactement 3.447.679 individus. Ils représentent 35% de la population sénégalaise. Le groupe des jeunes est composé de trois catégories : les adolescents (15-19 ans) représentent ainsi près de 12% de la population totale, les jeunes de 20-24 ans constituent moins de 10% (9,4% exactement) et, enfin, les jeunes d’âge avancé (25-34 ans) constituent environ 14% de la population du pays.

Le poids des jeunes varie selon le milieu de résidence. En zone urbaine, les jeunes représentent près de 40% de la population totale (soit 2 personnes sur 5) alors qu’en milieu rural leur poids est légèrement en-deçà : ils constituent près de 32% de la population rurale totale (cf. Tableau 8.6, dernière colonne).

Le poids des jeunes varie également selon la région de résidence, Ainsi, la région de Dakar se distingue nettement des autres régions par l’importance de la population jeune comme on peut le noter dans le graphique ci-après établi à partir du tableau 8.6 bis (dernière colonne). Dans les autres régions, le poids des jeunes est compris entre 30% et 35% de la population de la région considérée. Les régions de Fatick et de Kolda demeurent celles où le poids des jeunes est le moins important (moins de 31%).

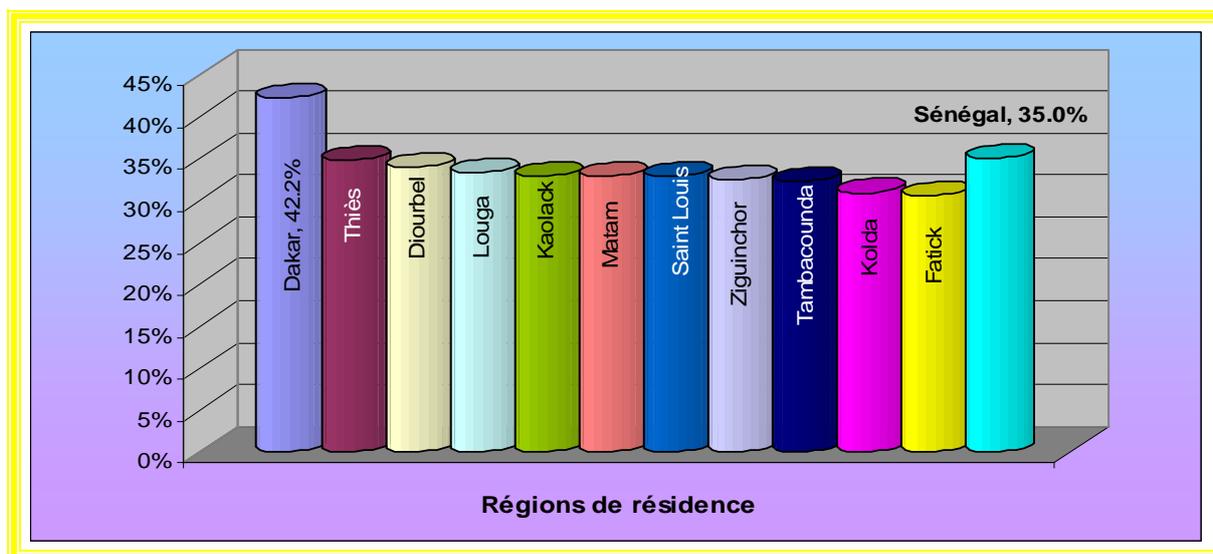
²¹ Gouvernement du Sénégal : Lettre de politique de Développement du Secteur Jeunesse, octobre 2004.

²² Op. cit.

Tableau 8.6: Poids démographiques des Jeunes selon la catégorie, le milieu de résidence et la région

	Effectifs de jeunes	Population Totale	Poids spécifique
Catégories (groupes d'âges)	3.447.679	9.858.482	35,0%
• Adolescents (15-19 ans)	1.168.873	9.858.482	11,9%
• Jeunes de 20-24 ans	924.554	9.858.482	9,4%
• Jeunes de 25-35 ans	1.354.252	9.858.482	13,7%
Sexe			
• Filles	1.793.819	5.045.473	35,6%
• Garçons	1.653.860	4.813.009	34,4%
Milieu de résidence			
• Urbain	1.599.220	4.008.965	39,9%
• Rural	1.848.459	5.849.517	31,6%
Régions			
• Dakar	915.499	2.168.314	42,2%
• Diourbel	356.641	1.051.941	33,9%
• Fatick	186.585	609.789	30,6%
• Kaolack	352.339	1.070.203	32,9%
• Kolda	252.827	817.438	30,9%
• Louga	225.362	677.264	33,3%
• Matam	139.511	423.967	32,9%
• Saint Louis	228.432	694.652	32,9%
• Tambacounda	197.870	612.855	32,3%
• Thiés	459.913	1.322.579	34,8%
• Ziguinchor	132.700	409.480	32,4%
Sénégal	3.447.679	9.858.482	35,0%

Graphique 8.3: Poids spécifique des jeunes dans la population totale par région (en %)



Source : Tableau 8.6 (dernière colonne)

II.2. Caractéristiques sociodémographiques des jeunes

Au 2002 au Sénégal, dans l’ensemble, au moins 1 jeune sur 3 est un adolescent âgé de 15 à 19 ans (soit 33,9%) et près de 4 jeunes sur 10 (soit 39,3%) sont âgés de 25 à 34 ans, comme on peut le noter dans le tableau 8.7a qui suit (dernière colonne).

Tableau 8.7: Répartition des jeunes par groupe d’âge selon le sexe et le milieu de résidence (effectifs)

Groupe d’âges	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural					
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
15-19	252.360	272.420	524.780	309.706	334.387	644.093	562.066	606.807	1.168.873
20-24	221.831	227.303	449.134	229.960	245.460	475.420	451.791	472.763	924.554
25-34	310.800	314.506	625.306	329.203	399.743	728.946	640.003	714.249	1.354.252
Jeunes	784.991	814.229	1.599.220	868.869	979.590	1.848.459	1.653.860	1.793.819	3.447.679

Tableau 8.7a: Répartition des jeunes selon le sexe et le milieu de résidence par groupe d’âge (% en colonne)

Groupe d’âges	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural					
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
15-19	32,1	33,5	32,8	35,6	34,1	34,8	34,0	33,8	33,9
20-24	28,3	27,9	28,1	26,5	25,1	25,7	27,3	26,4	26,8
25-34	39,6	38,6	39,1	37,9	40,8	39,4	38,7	39,8	39,3
Jeunes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Effectifs totaux</i>	784.991	814.229	1.599.220	868.869	979.590	1.848.459	1.653.860	1.793.819	3.447.679
% sexe	49,1%	50,9%	RM=0.97	47,0	53,0	RM=0.88	48,0	52,0	RM=0.92

La proportion des adolescents est légèrement plus élevée en milieu rural de même que celles des jeunes d’âge avancé (25-34 ans). En retour, les zones urbaines détiennent une proportion plus grande de jeunes de 20-24 ans, c’est-à-dire celles qui achèvent leur cursus scolaire ou universitaire. Enfin, il apparaît que les différences entre zones urbaines et rurales restent faibles dans la distribution des jeunes adultes (25-34 ans).

Dans l’ensemble et au regard de la répartition par milieu de résidence, on note que 46.4% des jeunes sont localisés en zone urbaine contre 53.6% résidant en milieu rural.

Tableau 8.7b: Répartition des jeunes selon la catégorie d’âge par sexe et milieu de résidence (% en ligne)

Groupe d’âges	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural			Garçons	Filles	Total
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total			
15-19	48,1%	51,9%	524780	48,1%	51,9%	644093	48,1%	51,9%	1168873
20-24	49,4%	50,6%	449134	48,4%	51,6%	475420	48,9%	51,1%	924554
25-34	49,7%	50,3%	625306	45,2%	54,8%	728946	47,3%	52,7%	1354252
Jeunes	49,1%	50,9%	1599220	47,0%	53,0%	1848459	48,0%	52,0%	3447679
% milieu de résidence			46,4%			53,6%			

La distribution des jeunes à travers les régions met en évidence une forte concentration dans la région de Dakar qui abrite à elle seule plus du quart (¼) de la population de cette catégorie comme le montre le tableau ci-après. Ils sont en effet 26,6% des jeunes à résider dans cette région. La 2^{ème} région de concentration des jeunes est Thiès. Les régions de Kaolack et de Diourbel se positionnent au 3^{ème} rang. Les régions de Ziguinchor et de Matam détiennent les populations de jeunes les plus faibles.

Tableau 8.8 : Répartition des jeunes par région et selon la catégorie d’âge (effectifs et pourcentage)

Région de résidence	15-19 ans		20-24 ans		25-34 ans		Total Jeunes	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Dakar	275.406	30,1%	263.119	28,7%	376.974	41,2%	915.499	26,6%
Diourbel	124.968	35,0%	94.156	26,4%	137.517	38,6%	356.641	10,3%
Fatick	66.757	35,8%	48.255	25,9%	71.573	38,4%	186.585	5,4%
Kaolack	126.623	35,9%	91.286	25,9%	134.430	38,2%	352.339	10,2%
Kolda	89.233	35,3%	62.243	24,6%	101.351	40,1%	252.827	7,3%
Louga	78.782	35,0%	58.454	25,9%	88.126	39,1%	225.362	6,5%
Matam	50.788	36,4%	36.792	26,4%	51.931	37,2%	139.511	4,0%
Saint-Louis	79.659	34,9%	60.433	26,5%	88.340	38,7%	228.432	6,6%
Tambacounda	68.379	34,6%	49.924	25,2%	79.567	40,2%	197.870	5,7%
Thiès	158.866	34,5%	124.891	27,2%	176.156	38,3%	459.913	13,3%
Ziguinchor	49.412	37,2%	35.001	26,4%	48.287	36,4%	132.700	3,8%
Total	1.168.873	33,9%	924.554	26,8%	1.354.252	39,3%	3.447.679	100,0%

Les régions de Diourbel, de Matam et de Louga, rappelons-le, sont confrontées depuis quelques décennies à une importante poussée migratoire qui engage plus particulièrement des jeunes hommes et dont la région de Dakar est une des principaux bénéficiaires. Les régions de Thiès et Ziguinchor restent connues pour être des bassins de main-d’œuvre domestique (composée surtout de jeunes filles) au profit, notamment, des centres urbains et, plus particulièrement, de cette même région de Dakar.

II.2. Caractéristiques socio-économiques des jeunes

a. Niveau d’instruction des jeunes sénégalais

D’après les données contenues dans le tableau ci-après, 39% des jeunes âgés de 15 à 34 ans ont effectivement accédé à l’instruction.

Parmi ceux qui n’ont pas pu y accéder, les femmes demeurent, à tous les niveaux, les plus désavantagées : plus de 2 jeunes femmes sur 3 se retrouvent en effet parmi les personnes qui n’ont aucun niveau d’instruction. Les pourcentages les plus élevés sont observés dans la tranche d’âges 25-34 ans où on peut noter que plus de 7 cas sur 10 (soit 71,8%) se retrouvent dans cette catégorie. Cette situation tend toutefois à se résorber avec les catégories plus jeunes mais dans des proportions faibles.

Tableau 8.8a: Répartition des Jeunes selon le niveau d’instruction par groupe d’âge et sexe (en pourcentages)

Niveau d’étude	Groupes d’âges									Ensemble		
	15-19 ans			20-24 ans			25-34 ans			Masc	Fém	Total
	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total			
Aucun	50,5	61,0	55,9	54,6	64,2	59,5	59,0	71,8	65,7	54,9	66,1	60,7
Préscolaire	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,3	0,2	0,1	0,2
Primaire	24,1	21,8	22,9	22,6	21,0	21,7	19,6	16,1	17,8	21,9	19,3	20,6
Moyen	18,6	12,6	15,5	10,1	6,9	8,5	9,4	6,0	7,6	12,7	8,5	10,5
Secondaire	6,4	4,2	5,3	7,8	4,8	6,3	6,5	3,4	4,9	6,8	4,1	5,4
Supérieur	0,5	0,3	0,4	4,8	3,1	3,9	5,3	2,3	3,7	3,5	1,9	2,7
Total	562066	606807	1168873	451791	472763	924554	640003	714249	1354252	1653860	1793819	3447679

Dans l’ensemble, au moins 20,6% des jeunes ont atteint le cycle primaire (soit 1 jeune sur 5). Au moins 1 jeune sur 6 (soit 15,8%) a réussi à accéder à l’enseignement moyen et au secondaire et environ 1 jeune parmi 40 a pu bénéficier d’un enseignement de niveau supérieur (soit 2,7%). L’examen des niveaux révèle une insertion différentielle selon le sexe qui dénote une représentativité féminine très en-deçà de celle des hommes, cela à tous les niveaux d’instruction. Cette situation transparaît nettement dans le tableau 8.8b qui révèle ainsi, à tous les âges, des écarts de niveau dans l’accès à l’instruction.

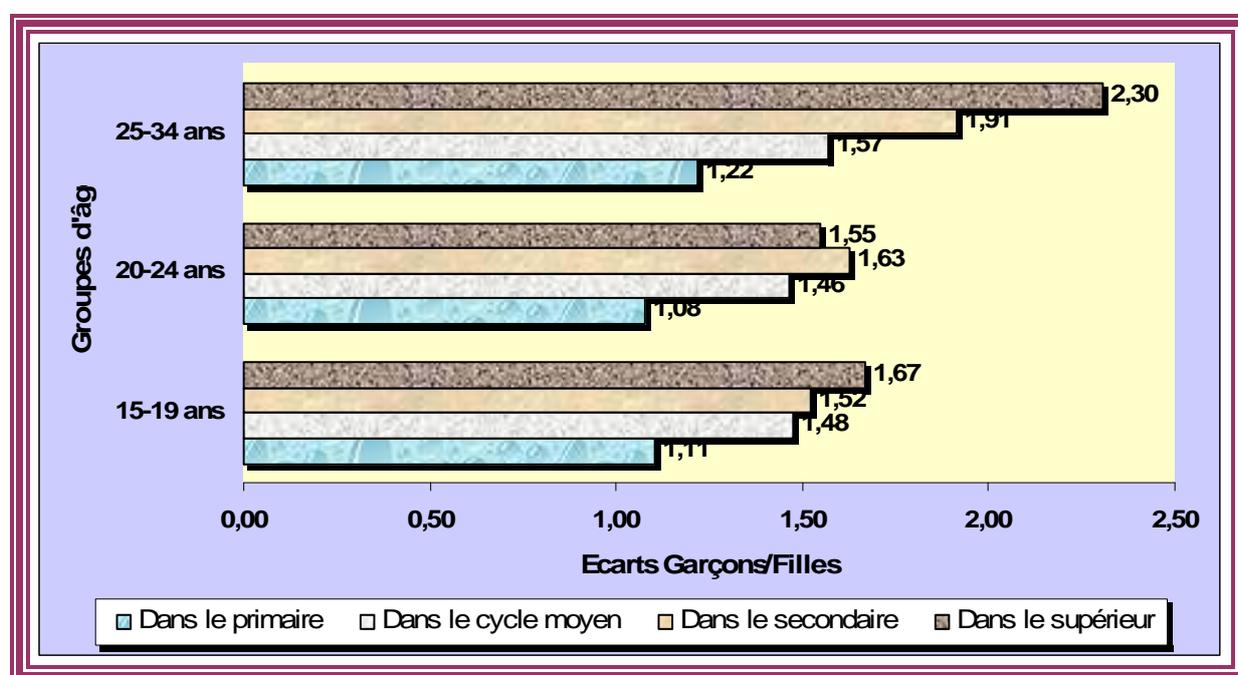
Tableau 8.8 b : Ecart de niveaux d’instruction entre sexe au Sénégal (ratio H/F)

Niveau d’études	Groupes d’âges			Ensemble
	15-19 ans	20-24 ans	25-34 ans	
Préscolaire	1,00	1,00	1,50	2,00
Primaire	1,11	1,08	1,22	1,13
Moyen	1,48	1,46	1,57	1,49
Secondaire	1,52	1,63	1,91	1,66
Supérieur	1,67	1,55	2,30	1,84

Source : Tableau 8.8, ci-dessus

Le ratio obtenu en rapportant les niveaux d’instruction des hommes à celui des femmes, laisse nettement apparaître, à chaque niveau, des écarts entre sexes qui persistent dans tous les groupes d’âge mais tendent aussi à se résorber parmi les « nouvelles » générations (15-19 ans) à l’instar de l’évolution notée plus haut chez les jeunes non instruits. C’est ainsi que lorsqu’on examine le niveau d’instruction primaire, on constate que l’écart en terme de niveau d’insertion passe de 22 au profit des jeunes hommes âgés de 25 à 34 ans à 11 au niveau des adolescents de 15-19 ans. Dans le même temps, au niveau du secondaire, la présence masculine, qui dépasse de 91 celle des femmes, amorce une chute pour se hisser à 52 au sein du groupe des adolescents. Enfin, chez les jeunes qui ont atteint le supérieur, on assiste à une réduction notable de la sur-représentativité masculine qui passe ainsi d’un écart de 130 parmi les jeunes de 25 à 34 ans à 67 au niveau des adolescents. Le graphique qui suit en donne une illustration plus nette.

Graphique 8.5 : Ecart de niveau d’instruction entre garçons et filles (niveaux primaire, secondaire et supérieur)



Source : Tableau 8.8b, ci-dessus

b. Activité économique et occupation professionnelle des jeunes

En 2002, plus de la moitié (51,7%) des jeunes au Sénégal sont actifs. Parmi eux, on compte 46,4% de jeunes qui ont une occupation et 5,3% qui se déclarent être en chômage. Parallèlement, on note que 13% des jeunes sont catégorisés comme élèves ou étudiants, tandis que les jeunes femmes au foyer constituent un peu plus du ¼ de cette population de jeunes (soit 28,6%). On recense, en plus, de faibles proportions de jeunes dans d’autres catégories non spécifiées (6,3% environ). La mendicité est d’une importance quasi-marginale de même que la proportion des jeunes dont l’activité a été limitée pour des raisons de maladie ou d’accidents. L’importance de ces catégories défavorisées varient entre 0,1 et 0,2% des jeunes comme on peut le noter à partir du tableau qui suit.

Tableau 8.9: Répartition des jeunes de 15 à 34 ans selon l’occupation par milieu de résidence et sexe (au cours de 12 derniers mois) (% en colonne)

Occupation	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural			Masculin	Féminin	Total
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total			
Occupé	59,8	25,0	42,1	75,8	27,5	50,2	68,2	26,3	46,4
Chômeur	10,9	4,6	7,7	5,7	1,2	3,3	8,2	2,8	5,3
Elève étudiant	23,0	16,9	19,9	10,0	4,5	7,1	16,1	10,1	13,0
Femme au foyer		48,0	24,5		60,7	32,2		55,0	28,6
Accident/malade	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2
Mendiant	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres	6,1	5,2	5,6	8,1	5,8	6,9	7,2	5,5	6,3
Sénégal	784991	814228	1599219	868868	979590	1848458	1653859	1793818	3447677

De façon plus spécifique, lorsqu’on examine les niveaux d’insertion, l’activité économique des jeunes apparaît plus développée en zone rurale et auprès des hommes. Quant au chômage, il reste 2 fois plus marqué en milieu urbain. En zone urbaine, l’insertion des jeunes dans le milieu scolaire/universitaire est au moins 2 fois plus importante qu’en zone rurale. Dans ce créneau, les filles ont un niveau d’insertion plus faible que les garçons dans l’ensemble mais celles qui résident en zone urbaine demeurent plus que favorisées (entre 3 et 4 fois plus) par rapport à leurs consœurs vivant en zone rurale.

En revanche, une proportion importante des jeunes femmes reste au foyer. Au moins 3 jeunes femmes rurales sur 5 (soit 60.7%) entrent dans cette catégorie de même que 48,0 des jeunes femmes urbaines. Le poids des filles non scolarisées pourrait aussi justifier cette situation.

Dans la catégorie « autres », la prédominance masculine est générale : elle s’observe aussi bien en zone urbaine qu’en milieu rural.

II.3. Etat matrimonial des jeunes filles au Sénégal

En 2002, près de 63% des jeunes sont des célibataires. La nuptialité au Sénégal a connu un recul par rapport à 1988 du fait, entre autres, de la scolarisation de plus en plus poussée des jeunes filles. Cependant, les mariages précoces continuent d’exister dans la société sénégalaise dans des proportions, sommes toutes, assez faibles²³. On compte, en outre, entre 6% et 8% de jeunes filles de moins de 15 ans qui sont déjà mariées.

Au moins 3 adolescentes sur 10, âgées de 15 à 19 ans (soit 31%), sont engagées dans une union et environ 56% des jeunes filles âgées de 20 à 24 ans sont concernées. Entre 25 et 34 ans, on compte près de 4 femmes sur 5 (soit 78,7%) mariées sous le régime de la monogamie (40,6%) ou de la polygamie (38,1%).

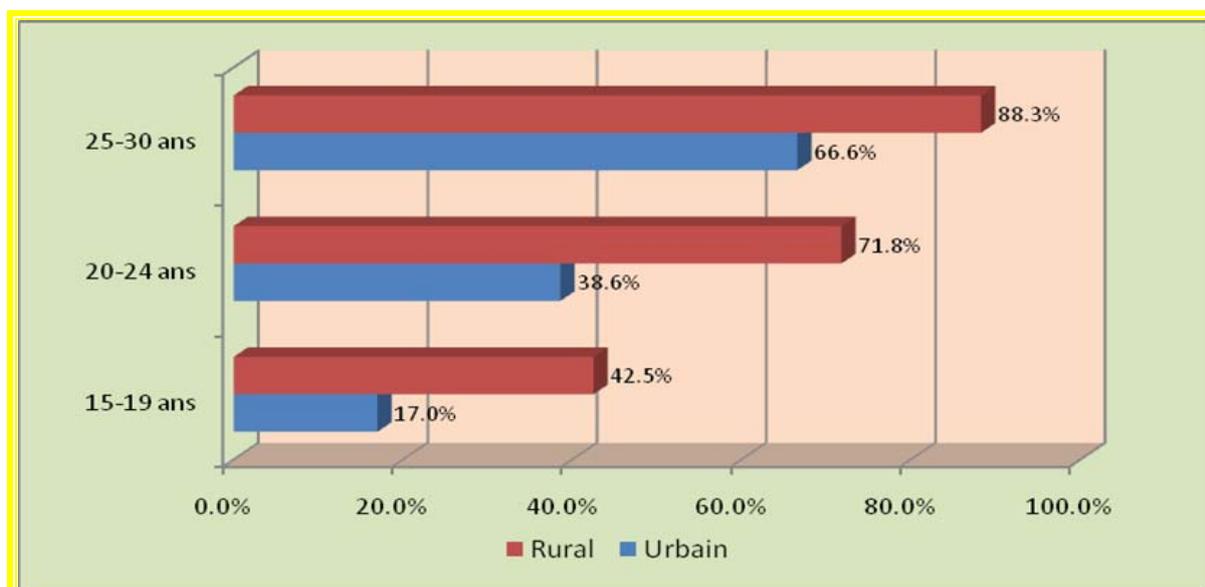
²³ cf. Chapitre 2 : Situation matrimoniale, pp : 17-27 infra

Tableau 8.10: Répartition des Jeunes filles selon le statut matrimonial par milieu de résidence et groupe d’âges

Situation matrimoniale	15-19 ans			20-24 ans			25-34 ans			Total	
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural
Célibataire	82,3	55,9	67,7	59,3	25,5	41,7	28,8	8,3	17,3	55,2	28,8
Monogame	11,0	25,4	18,9	26,2	39,4	33,1	42,8	38,9	40,6	27,5	34,4
Polygame	6,0	17,1	12,1	12,4	32,4	22,8	23,8	49,4	38,1	14,7	34,1
Veuf / Veuve	0,2	0,5	0,3	0,3	0,7	0,5	0,8	1,1	1,0	0,4	0,8
Divorcé	0,3	0,6	0,5	1,4	1,5	1,5	3,6	2,0	2,7	1,9	1,4
Autre	0,2	0,6	0,4	0,3	0,5	0,4	0,2	0,3	0,3	0,2	0,5
Total non Célibataire %	17,7	44,1	32,3	40,7	74,5	58,3	71,2	91,7	82,7	44,8	71,2
Ensemble	272420	334387	606807	227303	245460	472763	314506	399743	714249	814229	979590

De façon générale, le mariage des jeunes filles apparaît, à tous les âges, plus intense en milieu rural qu’en zone urbaine. Les variations selon le milieu de résidence tendent à se réduire avec l’élévation de l’âge comme on peut le noter à travers le graphique 8.6 ci-après.

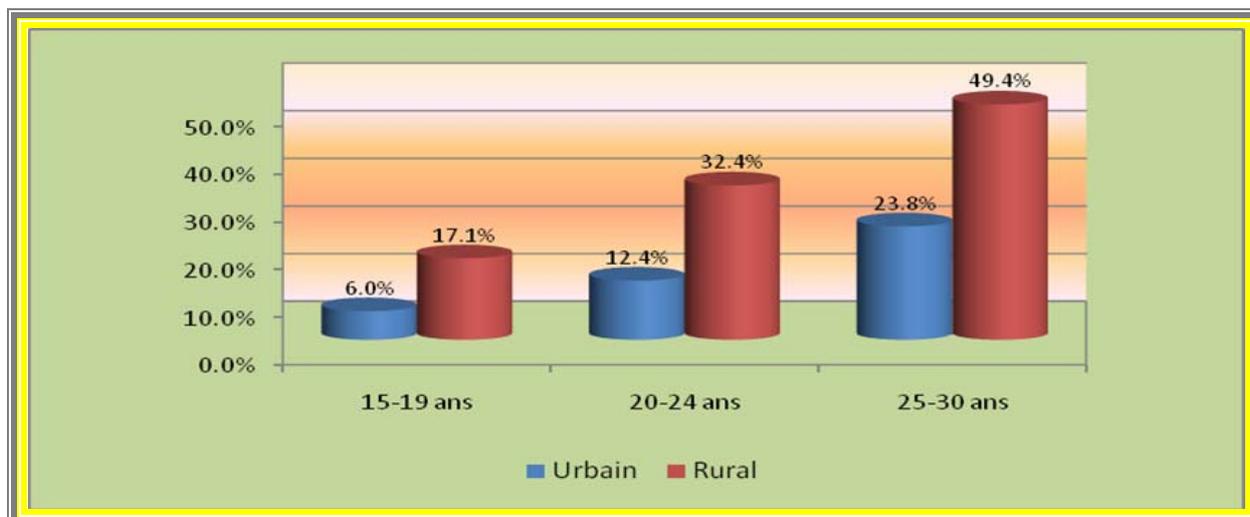
Graphique n° 8.6 : Proportion des jeunes femmes mariées selon l’âge et par milieu de résidence (en %).



Source : Tableau 8.10, ci-dessus

La polygamie des jeunes filles reste une autre caractéristique de la nuptialité au Sénégal. Elle touche entre 14,7% et 34,4% des jeunes femmes de moins de 35 ans. Son intensité est beaucoup plus grande en zone rurale et la polygamie tend à se renforcer chez les jeunes femmes plus âgées. Cependant, des écarts non négligeables sont notés entre femmes des villes et celles des campagnes.

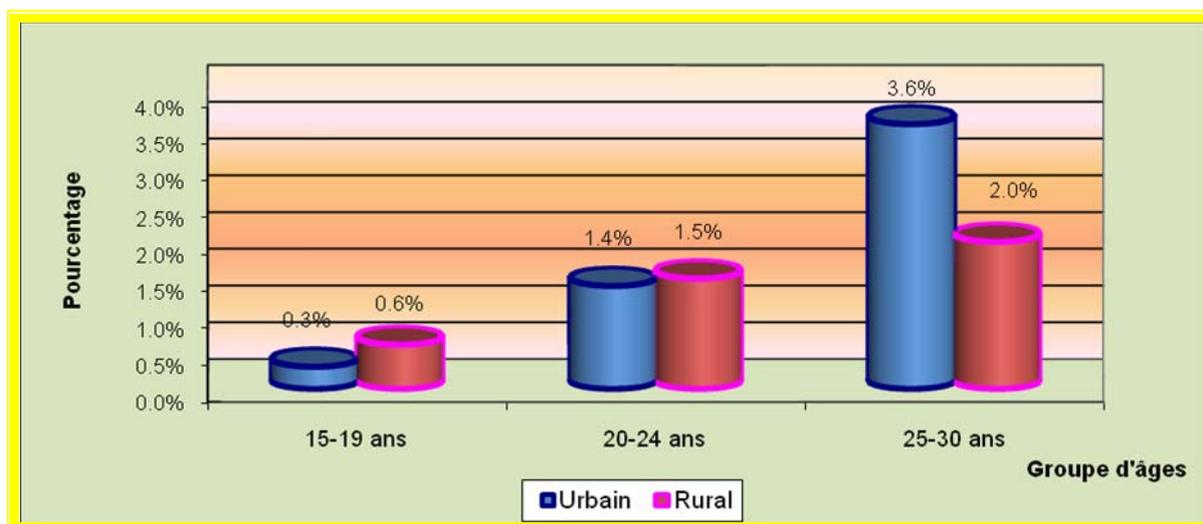
Graphique 8.7 : Proportion de jeunes femmes mariées en régime de polygamie selon l’âge et le milieu de résidence



Source : Tableau 8.10, ci-dessus

En ce qui concerne le divorce, le phénomène existe dans des proportions presque marginales chez les jeunes femmes : moins de 2% des jeunes femmes se trouvent, en 2002, dans cette situation. Des différences entre femmes rurales et urbaines sont faibles avant l’âge de 25 ans. Au-delà, on constate un écart beaucoup plus grand dans la prévalence de divorces affectant plus particulièrement les jeunes femmes des villes.

Graphique 8.8 : Proportion de jeunes femmes divorcées selon l’âge et le milieu de résidence en 2002



Une telle situation pourrait fournir des éléments d’explication à de nouvelles tendances constatées récemment dans le paysage urbain, à savoir l’accroissement de la proportion de femmes chefs de ménage ou encore la féminisation de la pauvreté (ESAM, 2001/2002), en ce sens qu’elle identifie ainsi des conditions pouvant favoriser le basculement dans des situations de vulnérabilité (DSRP, 2002).

III. CONCLUSION

La jeunesse constitue une composante majeure de la population du Sénégal. Les jeunes constituent non seulement une importante part de la population, mais en plus, leur importance suffit à influencer le profil de la demande sociale ainsi que les priorités en matière de développement humain durable. Ces nouvelles générations qui sont la cible des plusieurs politiques et programmes, sont appelées à prendre le relais des actions de développement initiées aujourd’hui. Elles ont besoin, pour ce faire, d’être soutenues dans cette période de transition vers l’âge adulte, c’est-à-dire vers une insertion réussie dans le processus de production mais aussi en vue d’une intégration harmonieuse dans le processus de reproduction de la société sénégalaise.

Aujourd’hui, les jeunes au Sénégal représentent 50,7% de la population active totale du pays et constituent une part importante des chômeurs au Sénégal dont ils constituent 52% des cas. Sur le plan de l’instruction, une bonne partie d’entre eux n’a pas pu accéder à l’instruction, développer leurs capacités et potentiel propres et, ce faisant, être en position de compétitivité sur le marché du travail.

Cette situation des jeunes devra ainsi inspirer de nouvelles approches en matière de promotion des enfants et des jeunes et donner une meilleure orientation aux politiques et programmes de développement. Il sera question, entre autres, de corriger les disparités de genre tout comme les disparités régionales, facteurs d’inégalités, de mobilité et, partant, de déséquilibre entre sexes, entre régions et entre générations. Les enfants et les jeunes apparaissent de ce fait comme un groupe cible incontournable et un levier important de la politique de développement.

CHAPITRE 9

PERSONNES HANDICAPEES

INTRODUCTION

Durant le recensement, pour chaque individu répertorié, les différents handicaps présentés ont été enregistrés.

Les modalités codifiées sont la cécité, la surdité, la mutité, l'infirmité des membres inférieurs ou supérieurs, la déficience mentale, l'albinisme et les mutilations dues à la lèpre. Tous les autres types de handicaps ont été enregistrés sous la rubrique « autres ». Il faut noter que lorsqu'un individu présente plusieurs types de handicaps, chacun de ses handicaps est enregistré.

Dans ce chapitre, les personnes handicapées sont étudiées selon l'effectif, la région, le milieu de résidence, l'occupation, le statut dans l'occupation et l'âge.

9.1 PREVALENCE DU HANDICAP

Le Sénégal compte 138897 personnes handicapées en décembre 2002, sur une population de 9858482 habitants, soit une prévalence de 1,4%. Cela signifie que 14 Sénégalais sur 1000 souffrent d'un quelconque handicap.

9.1.1 Prévalence du handicap selon le sexe

La prévalence au niveau du sexe masculin est plus importante que celle observée au niveau du sexe féminin. Elle est respectivement de 1,6% et 1,3%. Peut être que l'homme est plus exposé en rapport aux activités professionnelles qu'il exerce.

9.1.2 Prévalence du handicap selon le milieu de résidence

Les risques d'être un handicapé sont plus importants au niveau du milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, le taux de prévalence est de 1,5% contre 1,3% pour l'urbain. Les accidents de travail, de sécurité dans le travail et d'hygiène peuvent en être les causes.

9.1.3 Prévalence du handicap selon la région

La région de Ziguinchor a le taux de prévalence le plus élevé du pays : 2,4%. Ce taux est presque le double du niveau national. Cela peut être dû à la situation d'insécurité qui sévit dans la zone (victimes de mines ; entre autres). Elle est suivie de près par les régions de Matam (2,0%) et de Saint-Louis (1,8%). La présence du fleuve qui est aussi catalyseur de source de beaucoup de maladies telles que l'onchocercose, peut être l'un des facteurs explicatifs.

Dakar, Louga, Kaolack et Diourbel sont les régions où les prévalences sont les plus faibles.

Au Sénégal, les risques d'avoir un handicap sont étroitement liés à l'âge. Plus l'âge augmente, plus le taux de prévalence augmente. Aux groupes d'âges 0-14 ans pris

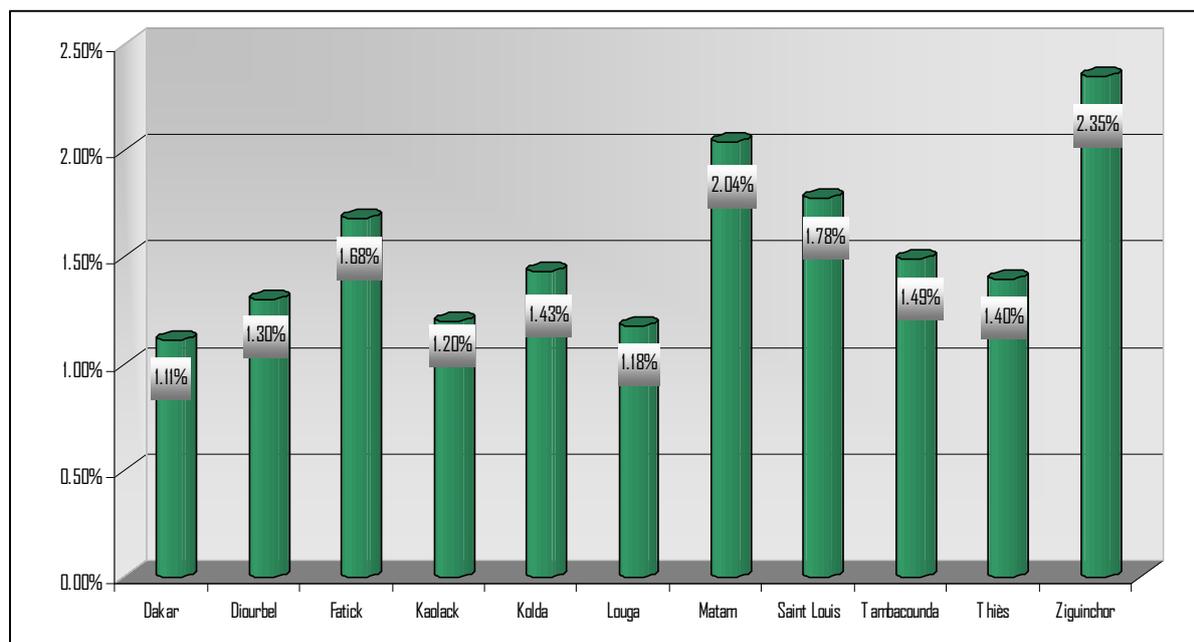
isolément, le taux ne dépasse pas 1%. Entre 15 et 44 ans, le taux se situe entre 1% et 1,9%. Ce n’est qu’à partir de l’âge à la retraite, c’est-à-dire, 65 ans, que la prévalence commence à devenir élevée passant de 5,4% à 8,5%, pour les 75-79 ans avant de dépasser les 10% et plus à partir de 80 ans.

9.1.4 Prévalence spécifique selon le type de handicap

Le risque au Sénégal qu’une personne handicapée soit infirme des membres inférieurs est de 23,8%. La prévalence du handicap des membres supérieurs occupe la 3^{ème} place, avec un taux de 12,9%. Cela signifie que 4 handicapés sur 10 sont infirmes soit des membres supérieurs, soit des membres inférieurs, soit des deux. La cécité a un taux de 12,3%. L’albinisme occupe le niveau de prévalence le plus faible avec 0,7%.

Tableau 9.0 : Prévalence du handicap selon le sexe, le milieu de résidence, la région et les groupes d’âges quinquennaux

		Effectif des Handicapés	Effectif population totale	Prévalence du handicap (%)
SENEGAL	TOTAL	138897	9858482	1,4%
Sexe	Masculin	74872	4852764	1,5%
	Féminin	64025	5005718	1,3%
Milieu de résidence				
	Urbain	51455	4008965	1,3%
	Rural	87442	5849517	1,5%
Région				
	Dakar	24122	2168314	1,1%
	Diourbel	13690	1051941	1,3%
	Fatick	10240	609789	1,7%
	Kaolack	12850	1070203	1,2%
	Kolda	11667	817438	1,4%
	Louga	7988	677264	1,2%
	Matam	8666	423967	2,0%
	Saint Louis	12346	694652	1,8%
	Tambacounda	9146	612855	1,5%
	Thiès	18547	1322579	1,4%
	Ziguinchor	9635	409480	2,4%
Groupes d'ages quinquennaux				
	0 à 4	5233	1444705	0,4%
	5 à 9	10236	1471439	0,7%
	10 à 14	11132	1305201	0,8%
	15 à 19	12192	1168873	1,0%
	20 à 24	10761	924554	1,2%
	25 à 29	9593	746678	1,3%
	30 à 34	9290	607574	1,5%
	35 à 39	8048	477099	1,7%
	40 à 44	8014	419507	1,9%
	45 à 49	6607	310824	2,1%
	50 à 54	7379	278770	2,6%
	55 à 59	5808	171540	3,4%
	60 à 64	7878	180204	4,4%
	65 à 69	6146	113005	5,4%
	70 à 74	7710	112110	6,9%
	75 à 79	4917	57681	8,5%
	80 à 84	3940	38128	10,3%
	85 à 89	1606	12851	12,5%
	90 à 94	946	7402	12,8%
	95 et +	1461	10337	14,1%

Graphique : Prévalence du handicap selon la région

Tableau 9.0a : Prévalence spécifique du type de handicap au niveau national

TYPE DE HANDICAPS	Effectifs des handicapés	Prévalence du handicap (%)
Infirmité des membres inférieurs	36702	23,8%
Autres handicaps	30750	20,0%
Infirmité des membres supérieurs	19885	12,9%
Cécité	18955	12,3%
Déficiência mentale	17306	11,2%
Surdité	14956	9,7%
Mutité	12542	8,1%
Lèpre	1879	1,2%
Albinisme	1093	0,7%

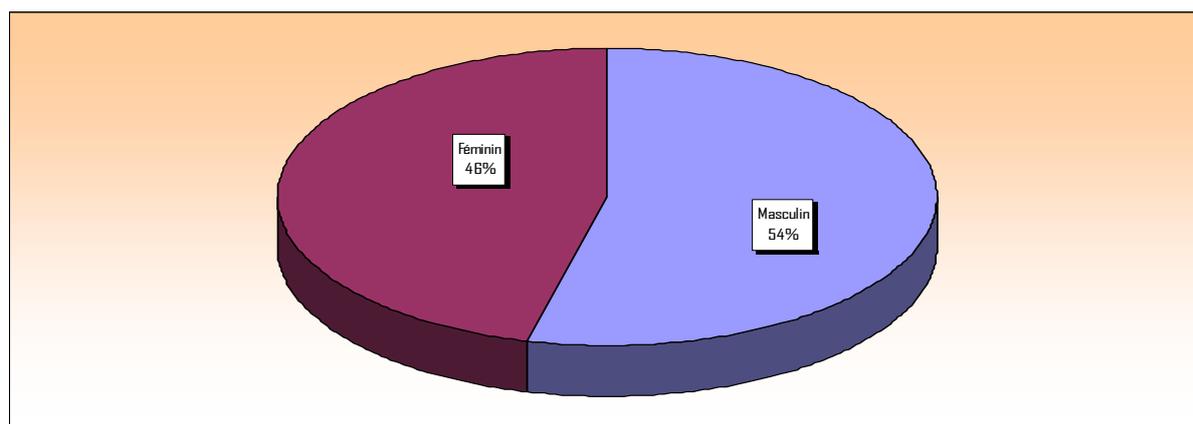
9.2 CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DES HANDICAPES

9.2.1 Caractéristiques sociales

9.2.1.1 Répartition des handicapés par sexe

Les résultats montrent que près de cinquante quatre pour cent (53,9) des personnes handicapées sont des hommes alors que les femmes sont plus nombreuses dans la population totale du Sénégal (50,8% contre 49,2 pour les hommes). En termes d'effectifs, les personnes de sexe masculin handicapées sont de 74872 individus alors que celles des femmes atteignent 64025.

Graphique: répartition des handicapés selon le sexe



9.2.1.2 Répartition des handicapés selon le milieu de résidence et la région

Le tableau 9.1 montre que, quels que soient le milieu de résidence et la région, la proportion d’hommes handicapés est plus élevée que celle des femmes, sauf dans les régions de Diourbel et de Fatick pour le milieu urbain.

En dehors des régions de Dakar et de Thiès, cette population handicapée réside, en majorité, en zone rurale : 87388 personnes sur un total de 138798, soit 63%.

Tableau 9.1 : Répartition des personnes handicapées selon la région par milieu de résidence et sexe

REGION	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural			Sexe		
	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
Dakar	55,2%	44,8%	23383	55,3%	44,7%	739	55,2%	44,8%	24122
Diourbel	47,7%	52,3%	3316	52,6%	47,4%	10374	51,4%	48,6%	13690
Fatick	49,9%	50,1%	1328	54,8%	45,2%	8912	54,2%	45,8%	10240
Kaolack	52,5%	47,5%	2757	54,8%	45,2%	10093	54,3%	45,7%	12850
Kolda	56,1%	43,9%	1309	54,3%	45,7%	10358	54,5%	45,5%	11667
Louga	52,3%	47,7%	1611	54,2%	45,8%	6377	53,8%	46,2%	7988
Matam	53,6%	46,4%	1152	50,2%	49,8%	7514	50,6%	49,4%	8666
Saint Louis	53,5%	46,5%	3895	52,3%	47,7%	8451	52,7%	47,3%	12346
Tambacounda	57,1%	42,9%	1519	55,5%	44,5%	7627	55,8%	44,2%	9146
Thiès	53,4%	46,6%	7617	56,0%	44,0%	10930	54,9%	45,1%	18547
Ziguinchor	52,6%	47,4%	3568	54,2%	45,8%	6067	53,6%	46,4%	9635
TOTAL	53,8%	46,2%	51455	54,0%	46,0%	87442	53,9%	46,1%	138897

Les pourcentages du tableau 9.2.b, révèlent que, quel que soit le type de handicap, les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les personnes handicapées sauf au niveau de la surdité, de l’albinisme et des autres handicaps, pour le milieu urbain. En zone rurale, il n’y a pas d’exception : les hommes handicapés sont plus nombreux.

Tableau 9.2 b : Répartition des handicaps, selon le type, par milieu de résidence et par sexe

Types de handicap	urbain			Rural			Ensemble		
	Sexe		Total urbain	Sexe		Total rural	Sexe		Total ensemble
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
Cécité	3275	3112	6387	6374	6194	12568	9649	9306	18955
	51,3%	48,7%	100,0%	50,7%	49,3%	100,0%	50,9%	49,1%	100,0%
Surdité	2182	2191	4373	5621	4962	10583	7803	7153	14956
	49,9%	50,1%	100,0%	53,1%	46,9%	100,0%	52,2%	47,8%	100,0%
Mutité	2179	1919	4098	4742	3702	8444	6921	5621	12542
	53,2%	46,8%	100,0%	56,2%	43,8%	100,0%	55,2%	44,8%	100,0%
Infirmité membres inférieurs	8334	6469	14803	11951	9948	21899	20285	16417	36702
	56,3%	43,7%	100,0%	54,6%	45,4%	100,0%	55,3%	44,7%	100,0%
Infirmité membres supérieurs	4001	3075	7076	7055	5754	12809	11056	8829	19885
	56,5%	43,5%	100,0%	55,1%	44,9%	100,0%	55,6%	44,4%	100,0%
Déficience mentale	3952	2704	6656	5981	4669	10650	9933	7373	17306
	59,4%	40,6%	100,0%	56,2%	43,8%	100,0%	57,4%	42,6%	100,0%
Albinisme	191	192	383	387	323	710	578	515	1093
	49,9%	50,1%	100,0%	54,5%	45,5%	100,0%	52,9%	47,1%	100,0%
Lèpre	201	139	340	903	636	1539	1104	775	1879
	59,1%	40,9%	100,0%	58,7%	41,3%	100,0%	58,8%	41,2%	100,0%
Autre handicap	6082	6356	12438	9331	8981	18312	15413	15337	30750
	48,9%	51,1%	100,0%	51,0%	49,0%	100,0%	50,1%	49,9%	100,0%

9.2.2 Caractéristiques économiques

La majorité des personnes handicapées, 131768 sur 138897, soit 95%, fait partie de la population potentiellement active (âgés de 6 ans et plus). La population des handicapés représente 1,4% de celle du Sénégal.

Plus de trente pour cent (30%) de ces personnes handicapées potentiellement actives sont occupées. Par ailleurs, 43% des hommes sont occupés contre 17% pour les femmes.

Les femmes représentent 25,5% des handicapés occupés, contre 74,5%, pour les hommes. Ceux-ci sont plus nombreux que les femmes dans toutes les catégories (sauf pour le handicap ‘vieillesse’ où les femmes sont à hauteur de 58,9%) mais surtout chez les retraités.

Les chômeurs constituent environ 6,4% des personnes handicapées potentiellement actives et seuls deux pour cent (2%) sont des mendiants.

Tableau 9. 3a : Répartition des personnes handicapées (âgées de 6 ans et plus) selon le type d’activité par milieu de résidence

Activité	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural			Sexe		Total
	Sexe		Total Urbain	Masculin		Total Rural	Masculin	Féminin	
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin				
Occupé	35,8%	16,2%	26,8%	47,1%	17,8%	33,6%	42,9%	17,2%	31,0%
Chômeur	13,5%	4,7%	9,4%	5,8%	3,4%	4,7%	8,7%	3,9%	6,4%
Elève / étudiant	11,1%	8,8%	10,0%	6,3%	4,1%	5,3%	8,1%	5,9%	7,1%
Femme au foyer		36,4%	16,8%		29,9%	13,8%		32,3%	14,9%
Retraité	8,2%	1,5%	5,1%	1,7%	1,2%	1,5%	4,1%	1,3%	2,8%
Vieillesse	7,2%	13,9%	10,3%	11,9%	18,8%	15,1%	10,2%	17,0%	13,3%
Accident/maladie	7,0%	5,1%	6,1%	9,2%	9,1%	9,1%	8,4%	7,6%	8,0%
Mendiant	2,8%	2,1%	2,5%	2,0%	1,2%	1,6%	2,3%	1,5%	2,0%
Autre	14,4%	11,3%	13,0%	16,0%	14,5%	15,3%	15,4%	13,3%	14,5%
Total	26457	22737	49194	44566	38008	82574	71023	60745	131768

Tableau 9. 3b: Répartition des personnes handicapées (âgées de 6 ans et plus) selon le type d’activité par milieu de résidence et par sexe (pourcentages en ligne)

Activité	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural			Sexe		Total
	Sexe		Total Urbain	Masculin		Total Rural	Masculin	Féminin	
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin				
Occupé	72,0%	28,0%	13166	75,6%	24,4%	27733	74,5%	25,5%	40899
Chômeur	76,9%	23,1%	4634	67,0%	33,0%	3861	72,4%	27,6%	8495
Elève / étudiant	59,6%	40,4%	4938	64,0%	36,0%	4352	61,6%	38,4%	9290
Femme au foyer		100,0%	8283		100,0%	11355		100,0%	19638
Retraité	86,4%	13,6%	2497	62,3%	37,7%	1235	78,5%	21,5%	3732
Vieillesse	37,5%	62,5%	5064	42,6%	57,4%	12477	41,1%	58,9%	17541
Accident/maladie	61,6%	38,4%	2991	54,2%	45,8%	7544	56,3%	43,7%	10535
Mendiant	60,7%	39,3%	1239	66,8%	33,2%	1351	63,9%	36,1%	2590
Autre	59,9%	40,1%	6382	56,4%	43,6%	12666	57,5%	42,5%	19048
Total	53,8%	46,2%	49194	54,0%	46,0%	82574	53,9%	46,1%	131768

Parmi les 40899 personnes handicapées occupées, la majorité est constituée de travailleurs indépendants quel que soit le milieu de résidence : 58,6% en milieu urbain ; 65,1% en zone rurale, soit 63,0%, en tout.

L’aide familial, le salarié et l’apprenti constituent les autres catégories de personnes handicapées occupées les plus fréquentes (respectivement 16,5%; 10,6% et 4,5%) avec une grande variation, selon le milieu de résidence.

Tableau 9.4a : Répartition des personnes handicapées selon la situation dans l'activité par milieu de résidence et par sexe

Situation dans l'activité	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural			Sexe		Total
	Sexe		Total Urbain	Masculin		Total Rural	Masculin	Féminin	
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin				
Employeur	1,8%	0,8%	1,5%	1,5%	0,4%	1,2%	1,6%	0,6%	1,3%
Indépendant	57,7%	61,0%	58,6%	67,1%	58,7%	65,1%	64,2%	59,5%	63,0%
Salarié	23,0%	24,0%	23,3%	5,0%	3,5%	4,6%	10,6%	10,7%	10,6%
Stagiaire	0,7%	1,1%	0,8%	0,2%	0,3%	0,2%	0,4%	0,6%	0,4%
Aide familiale	2,4%	3,5%	2,7%	20,7%	30,2%	23,0%	15,0%	20,8%	16,5%
Apprenti	11,4%	6,0%	9,9%	2,2%	1,0%	1,9%	5,1%	2,8%	4,5%
Autre	2,9%	3,6%	3,1%	3,3%	5,8%	3,9%	3,1%	5,0%	3,6%
Indéterminé	0,0%		0,0%	0,0%		0,0%	0,0%		0,0%
Total	9109	3511	12620	20109	6443	26552	29218	9954	39172

Tableau 9.4b : Répartition des personnes handicapées selon la situation dans l'activité par milieu de résidence et par sexe

Situation dans l'activité	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural			Sexe		Total
	Sexe		Total Urbain	Masculin		Total Rural	Masculin	Féminin	
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin				
Employeur	86,1%	13,9%	194	91,3%	8,7%	322	89,3%	10,7%	516
Indépendant	71,1%	28,9%	7399	78,1%	21,9%	17277	76,0%	24,0%	24676
Salarié	71,3%	28,7%	2939	81,6%	18,4%	1226	74,3%	25,7%	4165
Stagiaire	61,2%	38,8%	103	71,4%	28,6%	63	65,1%	34,9%	166
Aide familiale	64,1%	35,9%	343	68,1%	31,9%	6117	67,9%	32,1%	6460
Apprenti	83,2%	16,8%	1252	86,9%	13,1%	511	84,3%	15,7%	1763
Autre	67,3%	32,7%	388	63,8%	36,2%	1031	64,8%	35,2%	1419
Indéterminé	100,0%		2	100,0%		5	100,0%		7
Total	72,2%	27,8%	12620	75,7%	24,3%	26552	74,6%	25,4%	39172

En zone urbaine 23,3% des handicapés occupés sont des salariés, 9,9%, des apprentis et 2,7% des aides familiaux, tandis qu'en zone rurale les 23,0% sont des aides familiaux; 4,6 des salariés et 1,9%, des apprentis.

Les personnes handicapées se retrouvent dans toutes les tranches d'âges mais plus dans les groupes de 15 à 19 ans, de 10 à 14 ans, de 20 à 24 ans et de 5 à 9 ans (respectivement 8,8% ; 8,0% ; 7,7% et 7,4%, selon le tableau 9.5a).

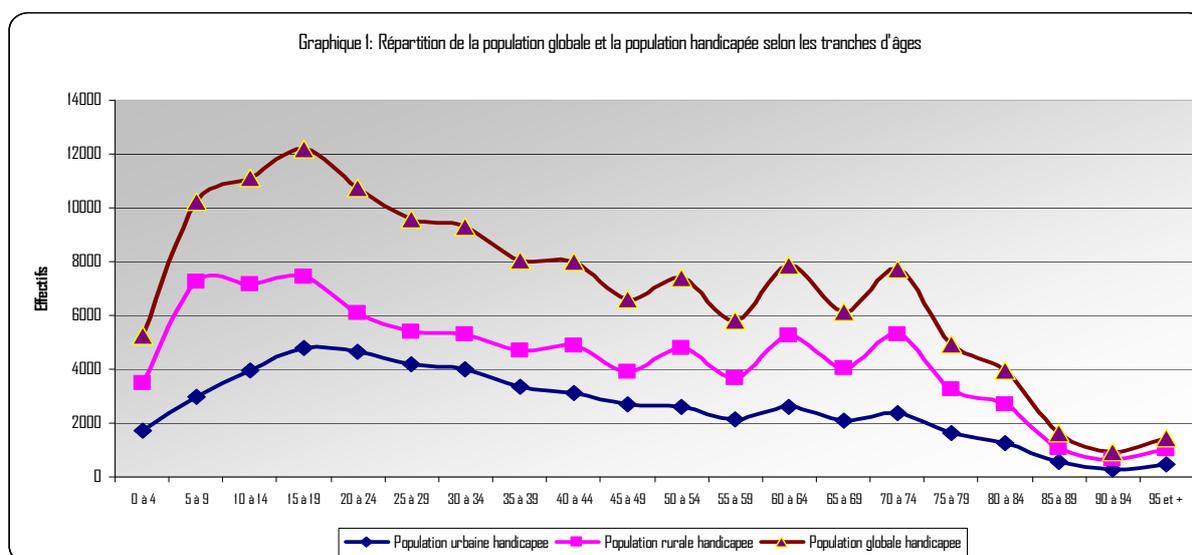
Tableau 9.5a : Répartition des handicapés, selon le groupe d'âges par milieu de résidence et par sexe

Groupes d'ages	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural			Sexe		
	Sexe		Total Urbain	Masculin		Total Rural	Sexe		Total
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
0 à 4	3,4%	3,3%	3,4%	3,9%	4,1%	4,0%	3,7%	3,8%	3,8%
5 à 9	5,9%	5,7%	5,8%	8,5%	8,1%	8,3%	7,5%	7,2%	7,4%
10 à 14	7,8%	7,6%	7,7%	8,4%	7,9%	8,2%	8,2%	7,8%	8,0%
15 à 19	9,0%	9,6%	9,3%	8,5%	8,5%	8,5%	8,7%	8,9%	8,8%
20 à 24	9,2%	9,0%	9,1%	7,1%	6,8%	7,0%	7,9%	7,6%	7,7%
25 à 29	8,5%	7,7%	8,1%	6,0%	6,3%	6,2%	7,0%	6,8%	6,9%
30 à 34	8,1%	7,4%	7,7%	5,9%	6,2%	6,1%	6,7%	6,7%	6,7%
35 à 39	6,8%	6,1%	6,5%	5,4%	5,4%	5,4%	5,9%	5,7%	5,8%
40 à 44	6,3%	5,8%	6,1%	5,5%	5,7%	5,6%	5,8%	5,7%	5,8%
45 à 49	5,4%	5,0%	5,2%	4,7%	4,2%	4,5%	5,0%	4,5%	4,8%
50 à 54	5,1%	5,1%	5,1%	5,3%	5,6%	5,5%	5,2%	5,4%	5,3%
55 à 59	4,1%	4,1%	4,1%	4,5%	3,9%	4,2%	4,3%	4,0%	4,2%
60 à 64	4,7%	5,4%	5,1%	5,8%	6,3%	6,0%	5,4%	6,0%	5,7%
65 à 69	4,0%	4,2%	4,1%	4,9%	4,3%	4,6%	4,6%	4,3%	4,4%
70 à 74	4,1%	5,2%	4,6%	5,8%	6,4%	6,1%	5,2%	6,0%	5,6%
75 à 79	3,3%	3,1%	3,2%	4,0%	3,4%	3,7%	3,7%	3,3%	3,5%
80 à 84	2,3%	2,6%	2,4%	3,0%	3,2%	3,1%	2,7%	3,0%	2,8%
85 à 89	1,0%	1,1%	1,0%	1,3%	1,1%	1,2%	1,2%	1,1%	1,2%
90 à 94	0,4%	0,7%	0,6%	0,6%	0,9%	0,8%	0,5%	0,8%	0,7%
95 et +	0,5%	1,2%	0,9%	0,8%	1,5%	1,2%	0,7%	1,4%	1,1%
Total	27692	23763	51455	47180	40262	87442	74872	64025	138897

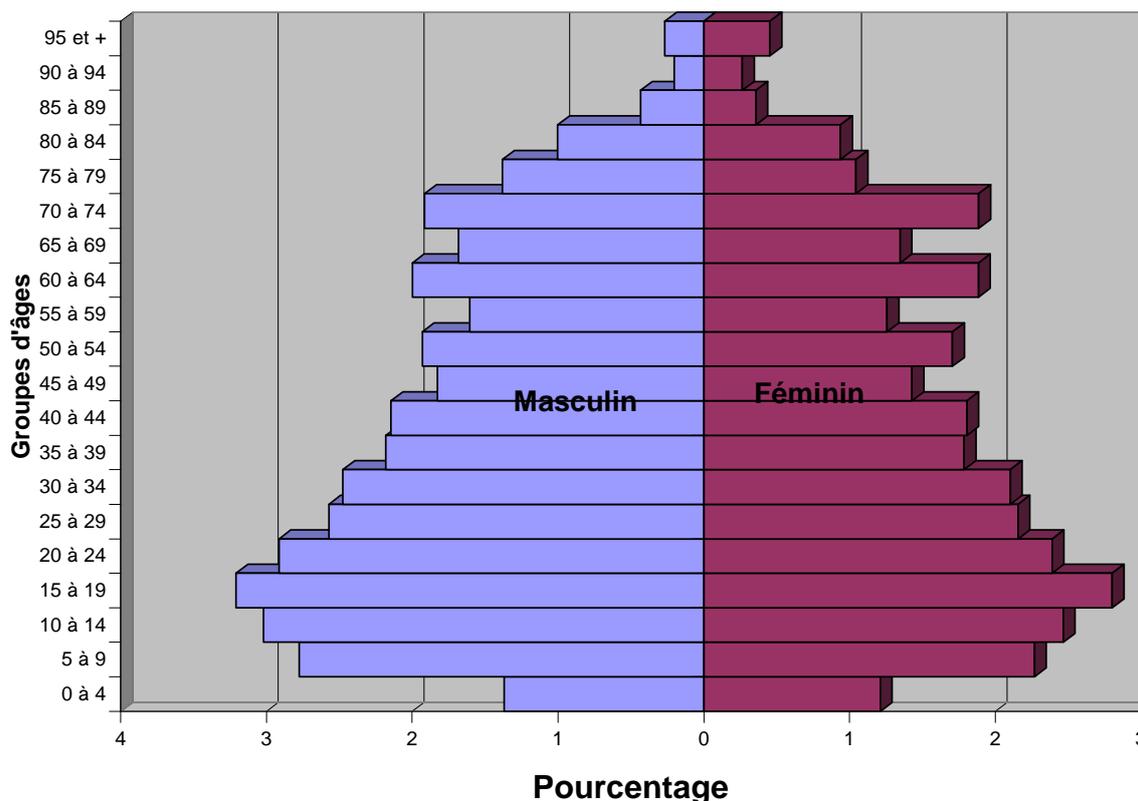
Tableau 9.5b : Répartition des handicapés, selon le groupe d’âges par milieu de résidence et par sexe

Groupes d'ages	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural			Sexe		
	Sexe		Total Urbain	Masculin		Total Rural	Masculin	Féminin	Total
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin				
0 à 4	54,3%	45,7%	1730	52,4%	47,6%	3503	53,0%	47,0%	5233
5 à 9	54,9%	45,1%	2987	55,1%	44,9%	7249	55,0%	45,0%	10236
10 à 14	54,3%	45,7%	3969	55,5%	44,5%	7163	55,0%	45,0%	11132
15 à 19	52,3%	47,7%	4770	54,1%	45,9%	7422	53,4%	46,6%	12192
20 à 24	54,4%	45,6%	4673	55,4%	44,6%	6088	54,9%	45,1%	10761
25 à 29	56,5%	43,5%	4184	52,7%	47,3%	5409	54,4%	45,6%	9593
30 à 34	56,0%	44,0%	3986	52,6%	47,4%	5304	54,1%	45,9%	9290
35 à 39	56,4%	43,6%	3342	53,9%	46,1%	4706	55,0%	45,0%	8048
40 à 44	55,9%	44,1%	3138	53,3%	46,7%	4876	54,3%	45,7%	8014
45 à 49	55,8%	44,2%	2697	56,4%	43,6%	3910	56,1%	43,9%	6607
50 à 54	53,7%	46,3%	2611	52,8%	47,2%	4768	53,1%	46,9%	7379
55 à 59	54,0%	46,0%	2128	57,3%	42,7%	3680	56,1%	43,9%	5808
60 à 64	50,4%	49,6%	2602	52,0%	48,0%	5276	51,5%	48,5%	7878
65 à 69	52,5%	47,5%	2103	57,1%	42,9%	4043	55,5%	44,5%	6146
70 à 74	47,9%	52,1%	2385	51,5%	48,5%	5325	50,4%	49,6%	7710
75 à 79	55,4%	44,6%	1640	57,7%	42,3%	3277	56,9%	43,1%	4917
80 à 84	50,6%	49,4%	1234	52,1%	47,9%	2706	51,6%	48,4%	3940
85 à 89	49,8%	50,2%	540	57,3%	42,7%	1066	54,8%	45,2%	1606
90 à 94	40,6%	59,4%	288	44,4%	55,6%	658	43,2%	56,8%	946
95 et +	33,7%	66,3%	448	38,6%	61,4%	1013	37,1%	62,9%	1461
Total	53,8%	46,2%	51455	54,0%	46,0%	87442	53,9%	46,1%	138897

Au niveau national, près de la moitié des handicapés (49,30%) a moins de 35 ans. Cela suggère que la majorité des handicaps survient après 35 ans. La situation est différente dans la zone urbaine où avant cet âge 51,10% des handicapés n’ont pas encore 35 ans.

Graphique 8.1 : Répartition de la population globale et de la population de handicapés, selon les groupes d’âges


Graphique 8.2 : Pyramide des âges des personnes handicapées au Sénégal



CONCLUSION

La proportion de handicapés dans la population sénégalaise est de 1,4%. Cela signifie que 14 Sénégalais sur 1000 souffrent d'un quelconque handicap.

La prévalence est plus importante au niveau du sexe masculin.

Les risques d'être un handicapé sont plus importants au niveau du milieu rural (1,49%) qu'en milieu urbain (1,28%).

La région de Ziguinchor a le taux de prévalence le plus élevé du pays : 2,35%.

Le taux de prévalence le plus élevé parmi les types de handicap qu'un handicapé sénégalais peut avoir c'est l'infirmité des membres inférieurs soit, 23,82%.

Plus de trente pour cent (30%) des personnes handicapées potentiellement actives sont occupées. Par ailleurs, 43% des hommes sont occupés, contre 17% pour les femmes.

CHAPITRE 10

LES PERSONNES AGEES (AINES)
INTRODUCTION

L'utilisation d'un âge limite unique, implicitement pensé comme un seuil d'entrée dans la catégorie des personnes âgées ne doit pas masquer les présupposés, souvent discutables. Dans cette étude, sont retenus comme personnes âgées les individus qui ont 60 ans et plus, âge à partir duquel la plupart des professionnels sont officiellement à la retraite.

La situation des personnes âgées de 60 ans et plus varie selon des caractéristiques diversifiées telles que l'âge, la région et le milieu de résidence.

10.1 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES
10.1.1 Volume et répartition spatiale

L'effectif des personnes âgées, en 2002, s'élève à 531718 personnes soit 5,4% de la population totale.

L'effectif des personnes âgées a beaucoup augmenté, entre 1988 et 2002. En effet, le volume des personnes âgées est passé en termes de valeur absolue, de 346749 à 528621, et en termes de valeur relative, de 5,0% à 5,4% de la population totale.

La répartition selon le milieu de résidence indique que 63,8% des personnes âgées vivent en milieu rural contre 36,2% en milieu urbain.

Tableau 10.1: Répartition des personnes âgées selon le milieu de résidence

Statistiques	Milieu		Ensemble
	Urbain	Rural	
Effectif	192599	339119	531718
Pourcentage (%)	36,2	63,8	100

Tableau 10.2a: Répartition des personnes âgées selon la région, le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural			Sexe		
	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
%	%	Effectif	%	%	Effectif	%	%	Effectif	
Dakar	51,4	48,6	89924	54,0	46,0	2635	51,5	48,5	92559
Diourbel	44,7	55,3	10908	48,4	51,6	53713	47,8	52,2	64621
Fatick	43,7	56,3	4960	48,6	51,4	35138	48,0	52,0	40098
Kaolack	45,9	54,1	13880	52,0	48,0	40018	50,4	49,6	53898
Kolda	50,1	49,9	4597	52,4	47,6	34156	52,1	47,9	38753
Louga	43,9	56,1	7408	51,9	48,1	34366	50,5	49,5	41774
Matam	46,3	53,7	3392	49,9	50,1	21661	49,4	50,6	25053
Saint Louis	46,7	53,3	13282	48,3	51,7	25991	47,8	52,2	39273
Tambacounda	53,0	47,0	4356	54,2	45,8	22767	54,0	46,0	27123
Thiès	46,9	53,1	29607	50,5	49,5	47698	49,1	50,9	77305
Ziguinchor	44,4	55,6	10285	46,0	54,0	20976	45,5	54,5	31261
Total	48,7	51,3	192599	50,3	49,7	339119	49,7	50,3	531718

Tableau 10.2b: Répartition des personnes âgées selon la région, le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural			Sexe		Ensemble
	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble	Masculin	Féminin	
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin				%
%	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dakar	49,3	44,2	46,7	0,8	0,7	0,8	18,0	16,8	17,4
Diourbel	5,2	6,1	5,7	15,2	16,4	15,8	11,7	12,6	12,2
Fatick	2,3	2,8	2,6	10,0	10,7	10,4	7,3	7,8	7,5
Kaolack	6,8	7,6	7,2	12,2	11,4	11,8	10,3	10,0	10,1
Kolda	2,5	2,3	2,4	10,5	9,6	10,1	7,6	6,9	7,3
Louga	3,5	4,2	3,8	10,5	9,8	10,1	8,0	7,7	7,9
Matam	1,7	1,8	1,8	6,3	6,4	6,4	4,7	4,7	4,7
Saint Louis	6,6	7,2	6,9	7,4	8,0	7,7	7,1	7,7	7,4
Tambacounda	2,5	2,1	2,3	7,2	6,2	6,7	5,5	4,7	5,1
Thiès	14,8	15,9	15,4	14,1	14,0	14,1	14,4	14,7	14,5
Ziguinchor	4,9	5,8	5,3	5,7	6,7	6,2	5,4	6,4	5,9
Total	93719	98880	192599	170489	168630	339119	264208	267510	531718

La répartition des personnes âgées par région suit comme prévu, la même allure que la structure de la population totale, selon la région. En effet, elle fait apparaître deux faits majeurs : les régions à forte proportion de personnes âgées (Dakar avec 17,4% et Thiès avec 14,5%) ; et celles à faible proportion de personnes âgées (Matam, Tambacounda et Ziguinchor avec respectivement : 4,7%, 5,1% et 5,9%) (voir graphique 10.1 ci-dessous).

Graphique 9.1: Répartition des personnes âgées par région

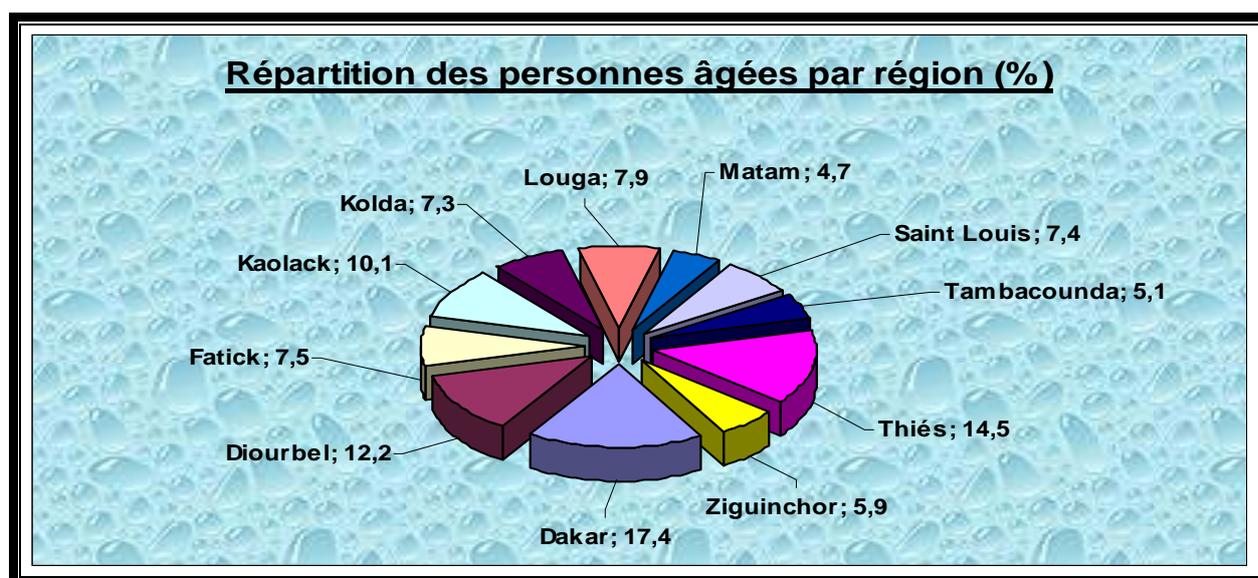
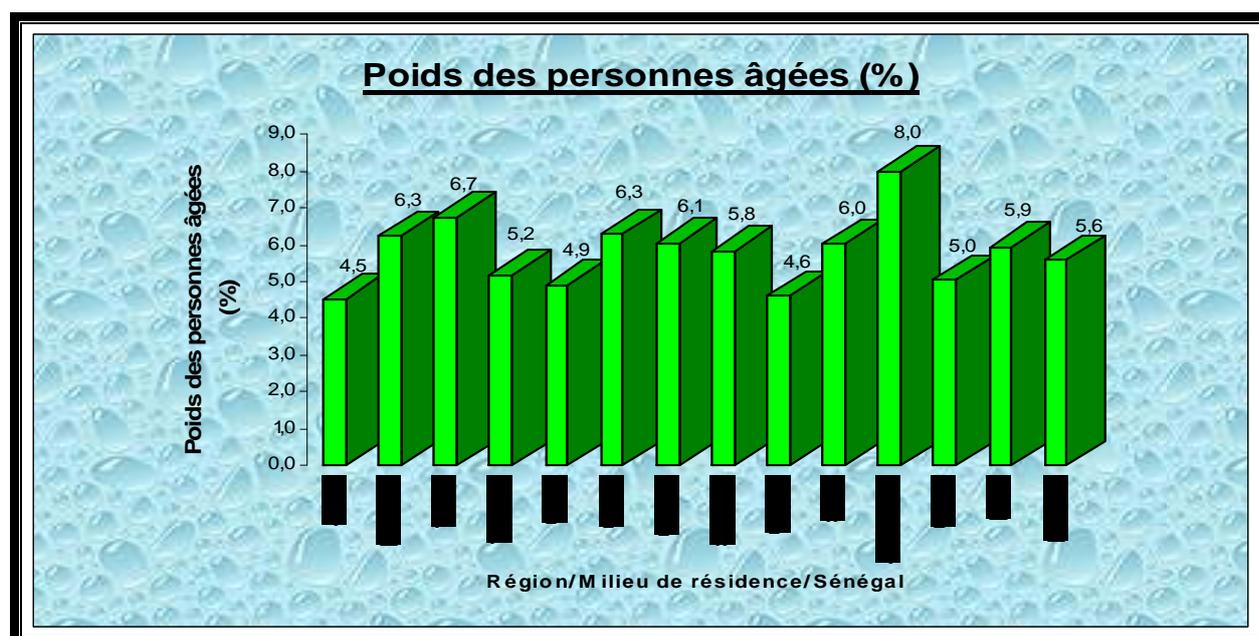


Tableau 10.3 : Poids des personnes âgées par région et milieu de résidence

		Poids des personnes âgées (%)
Région	Dakar	4,5
	Diourbel	6,3
	Fatick	6,7
	Kaolack	5,2
	Kolda	4,9
	Louga	6,3
	Matam	6,1
	St-Louis	5,8
	Tambacounda	4,6
	Thiès	6,0
	Ziguinchor	8,0
	Milieu de résidence	Urbain
Rural		5,9
Sénégal		5,6

Quant au poids démographique des personnes âgées par région, il n’y a pas une grande différence. Les poids des personnes âgées des régions de Ziguinchor (8,0%), Fatick (6,7%), Louga (6,3%), Diourbel (6,3%), Matam (6,1%), Thiès (6,0%) et Saint Louis (5,8%) dépassent celui du pays (5,6%) ; par contre ceux des régions de Dakar (4,5%), Tambacounda (4,6%), Kolda (4,9%) et Kaolack (5,2%) sont en deçà de cette moyenne (voir tableau 10.3). Si on se focalise sur les milieux de résidence, c’est en milieu urbain (5,0%) contrairement au milieu rural (5,9%) que le poids des personnes âgées dans la population totale est inférieur à celui obtenu au niveau national (voir graphique 10.2 ci-dessous).

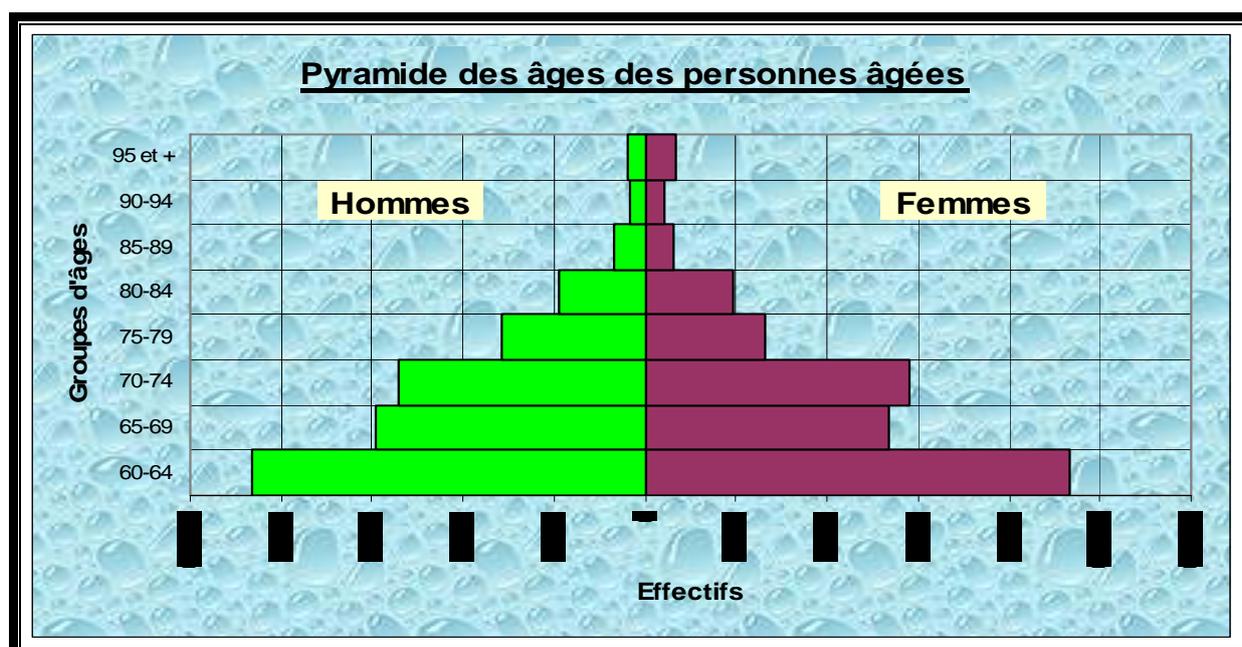
Graphique 10.2: Poids des personnes âgées par région/milieu



10.1.2 Structure par sexe et par groupes d’âges des personnes âgées

La structure de la population âgée selon le sexe, est identique à celle de la population totale, prise globalement, ou par milieu de résidence. Les femmes âgées, comme le montre la pyramide des âges des personnes âgées ci-dessous, sont plus nombreuses (50,3%) que les hommes âgés (49,7%) (Voir tableau 10.4a). En effet, le rapport de masculinité (98,8) est en faveur des femmes âgées (Voir tableau 10.5).

Graphique 10.3: Pyramide des âges des personnes âgées



La distribution de cette frange de la population en groupes quinquennaux présente une inégalité très significative. La plus forte proportion est obtenue dans le groupe d’âges 60-64 ans (33,9%). Entre 64 et 70 ans et entre 69 et 75 ans, on note une baisse brusque de la population des aînés. En effet, la proportion de personnes âgées est passée de 33,90% pour la tranche d’âges 60-64 ans à 21,3% pour le groupe d’âges 65-69 ans, soit une baisse de 12,6%. Le groupe d’âges 70-74 ans totalise 21,1% des personnes âgées au moment où 10,8% de cette population se retrouvent dans le groupe d’âges 75-79 ans.

Toutefois, le regroupement des groupes d’âges par catégories de personnes âgées montre que les personnes de la tranche d’âges 60-79 ans, dite "troisième âge" sont majoritaires et représentent 87,1% du total des personnes âgées, par contre, celles de la tranche d’âges 80 ans et plus, dite "quatrième âge", représente les 12,9% restants.

Tableau 10.4a: Répartition des personnes âgées selon le groupe d’âges, le milieu de résidence et le sexe (% en ligne)

Groupe d’âges	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Sexe		Effectif	Sexe		Effectif	Sexe		Effectif
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
%	%		%	%		%	%		
60-64	48,9	51,1	65808	47,6	52,4	114396	48,1	51,9	180204
65-69	49,7	50,3	44177	54,5	45,5	68828	52,6	47,4	113005
70-74	48,0	52,0	38870	48,4	51,6	73240	48,2	51,8	112110
75-79	51,1	48,9	21011	56,6	43,4	36670	54,6	45,4	57681
80-84	48,0	52,0	12394	50,0	50,0	25734	49,3	50,7	38128
85-89	48,4	51,6	4447	54,5	45,5	8404	52,4	47,6	12851
90-94	40,8	59,2	2402	45,5	54,5	5000	44,0	56,0	7402
95+	33,5	66,5	3490	38,0	62,0	6847	36,5	63,5	10337
Ensemble	48,7	51,3	192599	50,3	49,7	339119	49,7	50,3	531718

Tableau 10.4b: Répartition des personnes âgées selon le groupe d’âges, le milieu de résidence et le sexe (% en colonne)

Groupe d’âges	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Sexe		Effectif	Sexe		Effectif	Sexe		Effectif
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
%	%	%	%	%	%	%	%	%	
60-64	34,3	34,0	34,2	32,0	35,5	33,7	32,8	35,0	33,9
65-69	23,4	22,5	22,9	22,0	18,6	20,3	22,5	20,0	21,3
70-74	19,9	20,5	20,2	20,8	22,4	21,6	20,5	21,7	21,1
75-79	11,5	10,4	10,9	12,2	9,4	10,8	11,9	9,8	10,8
80-84	6,3	6,5	6,4	7,5	7,6	7,6	7,1	7,2	7,2
85-89	2,3	2,3	2,3	2,7	2,3	2,5	2,5	2,3	2,4
90-94	1,0	1,4	1,2	1,3	1,6	1,5	1,2	1,5	1,4
95+	1,2	2,3	1,8	1,5	2,5	2,0	1,4	2,5	1,9
Ensemble	93719	98880	192599	170489	168630	339119	264208	267510	531718

10.1.3 Evolution des personnes âgées de 1988 à 2002

Le résultat des deux derniers recensements (1988 et 2002) montrent que les personnes âgées de 60 ans et plus sont plus nombreuses tant en terme de valeur absolue que de valeur relative. L’effectif des personnes âgées est passé de 346749 (5,0%) en 1988 à 531718 (5,4%) en 2002.

Les femmes âgées, à travers l'évolution de leur effectif, sont, en 2002 majoritairement représentées. En effet, le rapport de masculinité des personnes âgées (98,8) montre que pour 100 femmes âgées, on a 99 hommes âgés.

Les personnes âgées, à travers l'évolution de leur effectif de 1988 à 2002, constituent un poids démographique plus important (voir tableau 10.5).

Tableau 10.5: Evolution de l'effectif des personnes âgées de 1988 à 2002

Année	1988	2002
Masculin	180455	264208
Féminin	166294	267510
Total	346749	531718
Rapport de masculinité (%)	108,5	98,8

Le taux d'accroissement intercensitaire des effectifs de la population âgée entre 1988 et 2002 est de 2,9% par an. Cette hausse supérieure au taux de croissance de la population globale (2,5%) s'expliquerait, notamment, par la baisse de la mortalité aux âges avancés.

Cependant, la proportion des personnes âgées, par rapport à la population totale demeure faible (5,4%).

10.2 CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DES PERSONNES AGEES

L'alphabétisation et le niveau d'instruction sont les caractéristiques socioculturelles retenues dans cette analyse.

10.2.2 Le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction est un facteur déterminant, en matière de comportement sanitaire, notamment, et de bien-être.

Au niveau national, sur les 531718 personnes âgées, seules 190563 (voir tableau 10.6a) soit 8,9%, ont suivi un enseignement formel. Tous niveaux confondus, 91,1% des personnes âgées ne sont pas instruites. Le faible niveau d'instruction résulterait de l'accès difficile aux écoles existantes à l'époque, de la pauvreté des parents et surtout de leur méconnaissance de l'utilité de l'instruction.

Tout comme l'alphabétisation, le niveau d'instruction diminue avec l'augmentation de l'âge. Chez les personnes âgées, celles qui ont le niveau du supérieur représentent 1,1%.

En comparaison du milieu urbain, le milieu rural ne compte qu'une infime part de personnes âgées instruites. En effet, 8303 personnes âgées du milieu rural soit 2,4% sont instruites contre 39272 personnes âgées du milieu urbain, soit 20,4%.

Tableau 10.7a: Répartition des personnes âgées selon le niveau d’instruction, le milieu de résidence et sexe (% en colonne)

Niveau d’instruction		Milieu								
		Urbain			Rural					
		Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble
		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
Aucun	%	67,0	91,5	79,6	95,8	99,3	97,6	85,6	96,4	91,1
Primaire (élémentaire)	%	16,7	5,1	10,8	3,2	0,5	1,9	8,0	2,2	5,1
Moyen	%	7,0	1,7	4,3	0,5	0,1	0,3	2,8	0,7	1,7
Secondaire	%	4,2	0,9	2,5	0,2	0,0	0,1	1,7	0,4	1,0
Supérieur	%	5,0	0,7	2,8	0,2	0,0	0,1	1,9	0,3	1,1
ND	%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	Effectif	93719	98880	192599	170489	168630	339119	264208	267510	531718

Tableau 10.7b: Répartition des personnes âgées selon le niveau d’instruction, le milieu de résidence et sexe (% en ligne)

Niveau d’instruction		Milieu						Ensemble		
		Urbain			Rural			Sexe		
		Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble
		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
	%	%	Effectif	%	%	Effectif	%	%	Effectif	
Aucun	41,0	59,0	153326	49,4	50,6	330815	46,7	53,3	484141	
Primaire (élémentaire)	75,5	24,5	20751	85,9	14,1	6369	77,9	22,1	27120	
Moyen	79,4	20,6	8258	86,7	13,3	1006	80,2	19,8	9264	
Secondaire	81,4	18,6	4889	87,4	12,6	460	81,9	18,1	5349	
Supérieur	87,4	12,6	5374	85,3	14,7	468	87,3	12,7	5842	
ND	100,0	0,0	1	0,0	100,0	1	50,0	50,0	2	
Total	48,7	51,3	192599	50,3	49,7	339119	49,7	50,3	531718	

Chez les personnes âgées, comme dans la population générale, la proportion de femmes instruites est plus faible que celle des hommes. En effet, parmi les femmes âgées, 3,6% sont instruites contre 14,4% chez les hommes âgés (tableau 10.7a). De manière générale, quel que soit le milieu de résidence, les hommes âgés instruits sont, de loin, plus nombreux que les femmes âgées instruites. En effet, en milieu rural, les personnes âgées instruites représentent 4,1% chez les hommes, contre 0,6%, chez les femmes. En milieu urbain, elles représentent pour 32,9% chez les hommes contre 8,4% chez les femmes.

10.2.1 Alphabétisme des personnes âgées

Le niveau d’alphabétisation ou aptitude à lire et à écrire chez les personnes âgées est un indicateur qui permet d’estimer le degré d’information et de communication. Chez les personnes âgées, le niveau d’alphabétisation n’est pas satisfaisant : au moment où le taux d’alphabétisme national (population du Sénégal, âgée de 15 ans

et plus) se situe à 59,1%, seules 35,8% des personnes âgées savent lire et écrire dans une langue, soit un taux d’analphabétisme de 64,2%. Le niveau d’alphabétisation des personnes âgées diminue quand l’âge augmente.

Toutefois, on note une inégalité significative en matière d’alphabétisation, selon le sexe ; le taux d’alphabétisme des hommes âgés dépasse largement celui des femmes âgées. En effet, la part des hommes représente 72,1% des effectifs de personnes âgées alphabètes tandis que les femmes ne comptent que pour 27,9% dans ce groupe.

L’analphabétisme est largement plus élevé en milieu rural (70,0%) qu’en milieu urbain (53,8%), d’après le tableau 10.6.b.

Tableau 10.6a : Répartition des personnes âgées selon l’aptitude à lire et à écrire, le milieu de résidence et le sexe

Aptitude à lire et à écrire	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural			Sexe		
	Sexe		Effectif	Sexe		Effectif	Sexe		Effectif
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
%	%		%	%		%	%		
Oui	70,2	29,8	88934	73,8	26,2	101629	72,1	27,9	190563
Non	30,2	69,8	103665	40,2	59,8	237490	37,2	62,8	341155
Total	48,7	51,3	192599	50,3	49,7	339119	49,7	50,3	531718

Tableau 10.6b : Répartition des personnes âgées selon l’aptitude à lire et à écrire, le milieu de résidence et le sexe

Aptitude à lire et à écrire	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural			Sexe		
	Sexe		Effectif	Sexe		Effectif	Sexe		Effectif
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
%	%	%	%	%	%	%	%	%	
Oui	66,6	26,8	46,2	44,0	15,8	30,0	52,0	19,9	35,8
Non	33,4	73,2	53,8	56,0	84,2	70,0	48,0	80,1	64,2
Total	93719	98880	192599	170489	168630	339119	264208	267510	531718

10.3 CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES AGEES

Cette sous population, du point de vue de la participation aux activités économiques, est semblable à celle des enfants de moins de 15 ans, en ce sens qu’on y trouve de faibles effectifs de personnes actives. Cependant, les réalités sociologiques sénégalaises font qu’une bonne frange des personnes âgées reste économiquement active au delà de 60 ans. Si en milieu urbain, l’effectif des personnes âgées en activité est faible, en milieu rural, par contre, une importante partie des personnes âgées est encore en activité. Ainsi, il s’avère nécessaire d’étudier les caractéristiques économiques des personnes âgées, à savoir l’occupation et la situation dans l’activité.

10.3.1 Activité des personnes âgées

Au niveau national, chez les personnes âgées, celles qui sont occupées représentent 36,3% (voir tableau 10.8b). Les hommes âgés occupés (74,8%) sont plus nombreux que les femmes âgées occupées qui ne représentent que 25,2%. Cette tendance est la même, quel que soit le milieu de résidence.

Les personnes âgées occupées sont plus représentatives en milieu rural qu’en milieu urbain. En effet, en milieu rural 142950 personnes âgées occupées sont enregistrées, soit 42,2%, contre 50251, en milieu urbain, soit 26,1%. Cette situation s’expliquerait par le fait qu’en milieu rural, un effectif important des personnes âgées est occupé et exerce dans le secteur agricole qui compte, par ailleurs, la plus grande proportion de personnes occupées, tous âges confondus.

Tableau 10.8a: Répartition des personnes âgées selon le type d’activité, le milieu de résidence et sexe (% en ligne)

Occupation	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural					
	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
	%	%	Effectif	%	%	Effectif	%	%	Effectif
Occupé	68,3	31,7	50251	77,0	23,0	142950	74,8	25,2	193201
Chômeur	77,1	22,9	585	58,5	41,5	390	69,6	30,4	975
Femme au foyer	0,0	100,0	29732	0,0	100,0	28105	0,0	100,0	57837
Retraité	90,6	9,4	39877	72,2	27,8	10452	86,8	13,2	50329
Vieillesse	29,5	70,5	61376	31,8	68,2	135890	31,1	68,9	197266
Accident/maladie	53,1	46,9	1378	55,3	44,7	3907	54,7	45,3	5285
Mendiant	51,7	48,3	748	61,1	38,9	709	56,3	43,7	1457
Autres	41,1	58,9	8652	40,7	59,3	16716	40,8	59,2	25368
Total	48,7	51,3	192599	50,3	49,7	339119	49,7	50,3	531718

Tableau 10.8b: Répartition des personnes âgées selon l’occupation, le milieu de résidence et sexe (% en colonne)

Occupation		Milieu de résidence						Ensemble		
		Urbain			Rural			Ensemble		
		Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble
		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
Occupé	%	36,6	16,1	26,1	64,6	19,5	42,2	54,7	18,2	36,3
Chômeur	%	0,5	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,2
Femme au foyer	%	0,0	30,1	15,4	0,0	16,7	8,3	0,0	21,6	10,9
Retraité	%	38,6	3,8	20,7	4,4	1,7	3,1	16,5	2,5	9,5
Viellèsse	%	19,3	43,7	31,9	25,4	54,9	40,1	23,2	50,8	37,1
Accident/ maladie	%	0,8	0,7	0,7	1,3	1,0	1,2	1,1	0,9	1,0
Mendiant	%	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3
Autres	%	3,8	5,2	4,5	4,0	5,9	4,9	3,9	5,6	4,8
Total	Effectif	93719	98880	192599	170489	168630	339119	264208	267510	531718

10. 3.2 Les personnes âgées inoccupées

Les personnes âgées non occupées comprennent, ici, les femmes au foyer, les retraités et autres. Il ressort de l’analyse des résultats issus du RGPH3 qu’environ 63,8% des personnes âgées sont restées sans occupation. Parmi elles, les femmes au foyer représentent 10,9%, les retraités 9,5%, les mendiants et le reste 5,1%.

Il faut noter également que les personnes âgées qui se sont déclarées mendiants représentent 0,3% et celles qui sont vieilles ou accidentées/malades représentent respectivement 37,1% et 1,0%.

Les personnes âgées qui ont déclaré être en chômage représentent une faible proportion (0,2%). L’essentiel des personnes âgées chômeurs résident en milieu urbain pour 60,0% et sont de sexe masculin, pour 69,6%. Les personnes âgées inoccupées sont majoritairement des femmes et résident surtout en milieu rural.

10. 3.3 Situation dans l’activité des personnes âgées

Chez les personnes âgées, il existe plusieurs situations dans l’activité ; mais seules deux sont significativement représentatives. Il s’agit de la situation d’indépendant et de celle d’aide familial et cela quel que soit le sexe considéré.

En effet tous sexes confondus, 84,9% des personnes âgées sont des indépendants et 5,8% ont la situation d’aide familial (voir tableau 10.9.b). On note un déséquilibre selon le sexe, quant à la situation d’indépendant, avec 76,6% d’indépendants hommes âgés et 23,4% d’indépendants de sexe féminin (voir tableau 10.9.a). Pour la situation d’aide familial, on note également un déséquilibre selon le sexe pour 40,7% d’aides familiaux et 59,3% d’aides familiales, soit une légère avance de 18,6% en faveur de ces dernières.

Tableau 10.9a: Répartition des personnes âgées selon la situation dans l’activité par milieu de résidence et sexe

Situation dans l'activité	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural					
	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
	%	%	Effectif	%	%	Effectif	%	%	Effectif
Employeur	90,8	9,2	1169	92,9	7,1	2174	92,2	7,8	3343
Indépendant	64,9	35,1	38074	80,3	19,7	119030	76,6	23,4	157104
Salarié(e)	89,7	10,3	6370	88,6	11,4	2432	89,4	10,6	8802
Stagiaire	56,5	43,5	46	57,8	42,2	64	57,3	42,7	110
Aide familial(e)	44,7	55,3	676	40,4	59,6	10010	40,7	59,3	10686
Autre	65,3	34,7	1362	57,6	42,4	3692	59,7	40,3	5054
ND	66,7	33,3	6	83,3	16,7	18	79,2	20,8	24
Total	68,5	31,5	47703	77,1	22,9	137420	74,9	25,1	185123

Tableau 10.9b: Répartition des personnes âgées selon la situation dans l’activité par milieu de résidence et sexe

Situation dans l'activité	Milieu						Ensemble			
	Urbain			Rural						
	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble	
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		
	%	%	Effectif	%	%	Effectif	%	%	Effectif	
Employeur	%	3,2	0,7	2,5	1,9	0,5	1,6	2,2	0,6	1,8
Indépendant	%	75,5	89,1	79,8	90,2	74,6	86,6	86,7	79,3	84,9
Salarié(e)	%	17,5	4,4	13,4	2,0	0,9	1,8	5,7	2,0	4,8
Stagiaire	%	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Aide familial(e)	%	0,9	2,5	1,4	3,8	19,0	7,3	3,1	13,7	5,8
Autre	%	2,7	3,2	2,9	2,0	5,0	2,7	2,2	4,4	2,7
ND	%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	Effectif	32693	15010	47703	106004	31416	137420	138697	46426	185123

Les personnes âgées indépendantes résident, pour la plupart, en milieu rural (75,8% : 119030/157104) (voir tableau 10.9a). Egalement, les personnes âgées aides familiaux résident, pour l’essentiel, en milieu rural (93,7% : 10010/10686) (voir tableau 10.9a). Les autres situations concernent de faibles proportions de personnes âgées : employeurs (1,8%), salariés (4,8%), stagiaires (0,1%) et autres (2,6%) ; par rapport aux femmes âgées, les hommes âgés y sont largement plus représentés.

10.3.4 Ménages des personnes âgées

Les personnes âgées qui dirigent un ménage (268510) représentent 50,5% des personnes âgées (531718) et sont à forte dominance masculine (82,1% d’hommes et 17,9% de femmes). Cependant, 49,5% des personnes âgées dépendent d’un chef de ménage non âgé. Autrement dit, il y’a autant de personnes âgées chefs de ménage que de personnes âgées vivant dans un ménage dirigé par des personnes moins âgées.

Tableau 10.10 : Répartition des personnes âgées chefs de ménage selon le sexe

PERSONNES AGEES CHEF DE MENAGE		Sexe		Ensemble	
		Masculin	Féminin		
		Effectif	220340	48170	268510
		% par rapport au sexe	82,1	17,9	100
	% par rapport au total des personnes âgées			50,5	

L’analyse des données sur les ménages, particulièrement des personnes âgées, offre une multiplicité d’informations.

En effet, selon que le ménage est dirigé par une personne âgée ou non, la taille moyenne du ménage varie. Et de plus, la taille des ménages des personnes âgées varie selon la région et le milieu de résidence.

Tableau 10.11: Taille moyenne des ménages dirigés par une personne âgée selon la région de résidence, le milieu de résidence et le sexe

Région de résidence	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural			Sexe		
	Sexe			Sexe			Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Dakar	11,2	9,5	10,7	12,6	9,2	12,1	11,2	9,5	10,7
Diourbel	12,1	7,9	11,0	12,1	7,7	11,7	12,1	7,8	11,6
Fatick	10,7	7,8	9,7	11,4	5,8	10,8	11,3	6,5	10,6
Kaolack	10,9	8,2	10,1	12,5	6,7	12,3	12,1	7,9	11,6
Kolda	11,8	8,6	11,1	13,0	7,2	12,7	12,8	7,8	12,5
Louga	12,2	8,7	11,2	12,7	8,7	12,5	12,6	8,7	12,2
Matam	13,1	8,9	12,0	12,1	7,6	11,3	12,2	7,9	11,4
Saint Louis	11,4	9,4	10,7	10,5	6,8	9,9	10,8	8,3	10,2
Tambacounda	13,1	8,8	12,2	14,3	6,8	13,9	14,1	7,7	13,6
Thiès	12,0	9,4	11,2	12,5	7,3	12,1	12,3	8,8	11,7
Ziguinchor	10,2	7,6	9,3	7,9	4,4	7,1	8,6	5,8	7,9
Total	11,4	9,1	10,7	12,1	6,7	11,5	11,8	8,3	11,2

La taille la plus importante est enregistrée pour la région de Tambacounda (13,6 personnes). Suivent les régions de Kolda (12,5 personnes), de Louga (12,2 personnes), de Thiès (11,7 personnes), de Kaolack (11,6 personnes), de Diourbel

(11,6 personnes) et de Matam (11,4 personnes). Les autres régions (Dakar, Fatick, Saint Louis et Ziguinchor) ont des tailles inférieures à la moyenne nationale des ménages dont le chef est âgé (11,2 personnes). La région de Ziguinchor avec 7,9 personnes détient la taille la plus faible. En dehors de Ziguinchor, l'écart n'est pas énorme entre les régions.

Globalement, au niveau national, les ménages dirigés par des hommes âgés sont de taille plus grande, avec, en moyenne, 11,8 personnes, alors que ceux dirigés par des femmes âgées comptent, en moyenne, 8,3 personnes ; cette tendance est la même pour toutes les régions. La différence des tailles moyennes des ménages des chefs de ménages âgés selon le sexe est plus importante pour la région de Tambacounda où l'écart entre ménages dirigés par des hommes et ménages dirigés par des femmes est de 6,4 personnes.

CONCLUSION

La proportion de personnes âgées (5,4%) bien que toujours faible, comparée à celle des pays occidentaux, est de plus en plus importante, en termes de valeur absolue (531718). Le rapport de masculinité qui est en faveur des femmes âgées indique que pour 100 femmes âgées, on a 98,8 hommes âgés. Au Sénégal, les personnes âgées sont plus nombreuses en milieu rural (339119, soit 63,8%) qu'en milieu urbain (192599, soit 36,2%).

A travers cette analyse, on voit également qu'il existe une variation différentielle de la situation des personnes âgées selon les caractéristiques appréhendées. Ces caractéristiques constitueraient en fait des éléments prédictifs de la manière dont les personnes âgées sont touchées dans leur situation.

CHAPITRE 11

HABITAT ET CADRE DE VIE

INTRODUCTION

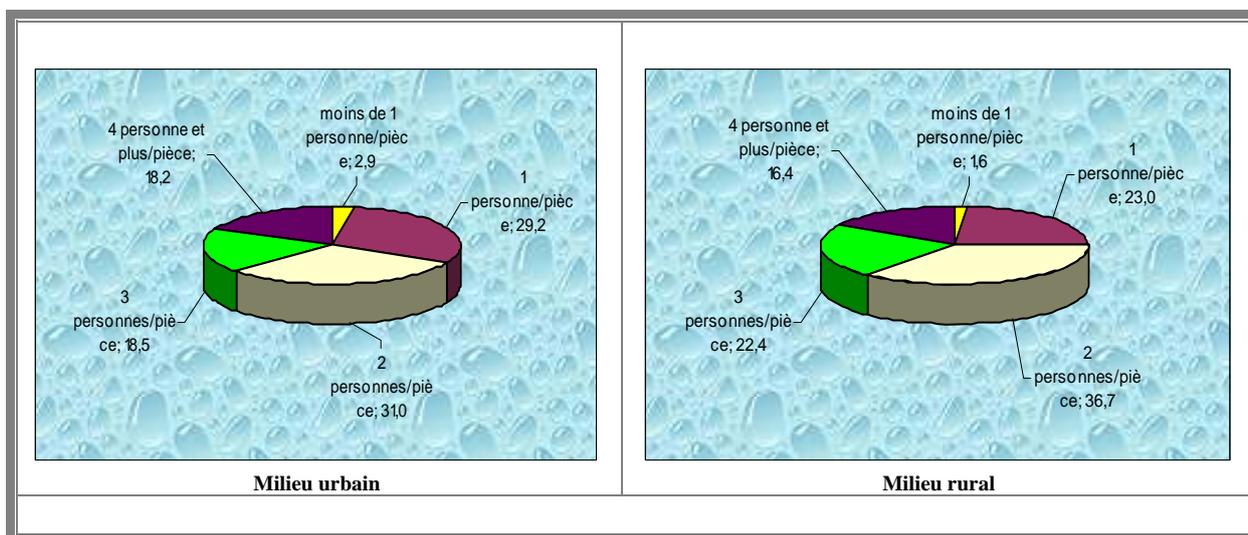
L’habitat et le cadre de vie des ménages sont un reflet de l’organisation sociale, du mode de vie et du mode de production. Les conditions d’habitation des ménages²⁴ sont étudiées ici en rapport avec le statut d’occupation, le type d’habitation, le nombre de personnes par pièce du ménage. Enfin, des aspects environnementaux ont fait l’objet d’une attention particulière. Cette analyse descriptive est faite aux niveaux national et régional et selon le milieu de résidence (urbain, rural) du ménage.

11.1 CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS

11.1.1 – Niveau d’occupation

Au niveau national, le nombre moyen de personnes par pièce est de 2,7. Les régions de Matam et de Ziguinchor, avec, respectivement 3,1 et 2,2 personnes par pièce, occupent la première et la dernière positions au niveau régional. Le taux d’occupation le plus fréquent est de 2 personnes par pièce (34,0 %). Les ménages dont le nombre moyen de personnes par pièce est de 3, 4 personnes ou plus par pièce représentent respectivement 20,6% et 17,2% des ménages. La promiscuité est plus élevée en milieu urbain 18,2% des ménages vivant avec 4 personnes et plus en moyenne, par pièce contre 16,40% en milieu rural.

Graphique 11.1: Répartition (%) des ménages selon le nombre moyen de personnes par pièce par milieu de résidence/Sénégal



²⁴ Les ménages dont il s’agit ici sont les ménages au niveau national qui sont au nombre de 1075858.

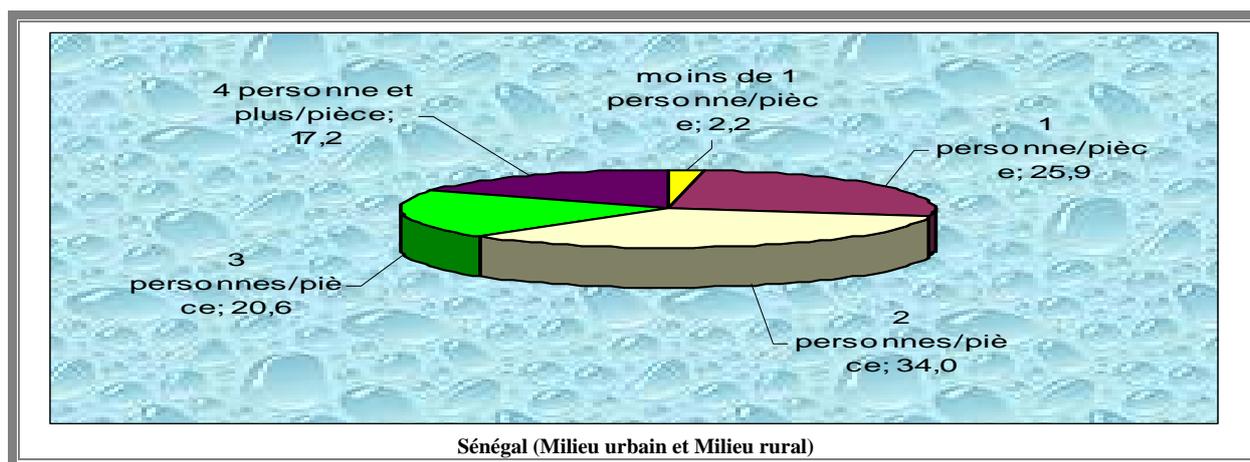


Tableau 11.1: Répartition des ménages selon le nombre moyen de personnes par pièce par région et milieu de résidence.

Région		Nombre moyen de personnes par pièce						Effectif
		Nombre de personnes/pièce	moins de 1 personne	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes et plus	
			%	%	%	%	%	
Dakar	Urbain	2,7	3,2	29,6	29,5	17,9	19,8	286987
	Rural	3,1	2,0	20,8	29,0	22,9	25,3	6695
	Total	2,7	3,1	29,4	29,4	18,1	19,9	293682
Diourbel	Urbain	2,5	2,9	31,2	36,2	18,3	11,4	17716
	Rural	2,7	1,3	24,0	40,0	22,0	12,7	84848
	Total	2,6	1,6	25,3	39,3	21,3	12,5	102564
Fatick	Urbain	2,6	3,0	29,2	33,6	19,8	14,3	9226
	Rural	2,8	1,5	21,6	38,2	23,7	15,0	53661
	Total	2,7	1,7	22,8	37,5	23,1	14,9	62887
Kaolack	Urbain	2,7	2,3	27,1	34,7	20,4	15,5	28506
	Rural	2,7	1,0	20,8	40,2	24,5	13,4	75245
	Total	2,7	1,4	22,5	38,7	23,4	14,0	103751
Kolda	Urbain	2,7	2,5	26,5	33,4	20,1	17,5	12320
	Rural	2,8	1,5	22,3	36,9	22,7	16,6	64546
	Total	2,8	1,6	23,0	36,3	22,3	16,7	76866
Louga	Urbain	2,6	2,3	28,6	34,2	20,2	14,7	13157
	Rural	2,7	1,2	22,8	40,5	22,0	13,4	51997
	Total	2,7	1,4	24,0	39,3	21,6	13,7	65154
Matam	Urbain	3,0	2,3	22,8	28,9	22,3	23,7	5998
	Rural	3,1	1,8	20,5	30,0	22,9	24,8	36913
	Total	3,1	1,9	20,8	29,9	22,8	24,6	42911
Saint Louis	Urbain	2,8	2,8	26,5	29,9	19,9	20,9	30222
	Rural	3,1	1,2	17,5	31,5	24,1	25,6	49952
	Total	3,0	1,8	20,9	30,9	22,5	23,8	80174
Tamba condà	Urbain	2,6	2,9	29,0	31,3	19,6	17,2	12825
	Rural	2,6	2,1	26,8	37,8	20,3	13,1	47602
	Total	2,6	2,2	27,2	36,4	20,2	14,0	60427
Thiès	Urbain	2,6	2,6	29,1	33,8	18,9	15,6	62108
	Rural	3,0	1,2	18,5	34,2	24,7	21,4	70646
	Total	2,8	1,8	23,4	34,0	22,0	18,7	132754
Ziguinchor	Urbain	2,5	2,5	33,1	32,6	17,4	14,4	25137
	Rural	2,0	4,7	47,2	30,9	10,9	6,3	29551
	Total	2,2	3,7	40,7	31,6	13,9	10,0	54688
SENEGAL	Urbain	2,7	2,9	29,2	31,0	18,5	18,2	504202
	Rural	2,8	1,6	23,0	36,7	22,4	16,4	571656
	Ensemble	2,7	2,2	25,9	34,0	20,6	17,2	1075858

Au niveau régional, les régions de Matam et de Saint Louis sont le plus confronté aux niveaux de promiscuité les plus élevés. En effet, pour ces régions, entre 24,6% et 23,8% des ménages ont un taux d’occupation de 4 personnes ou plus par pièce (cf. tableau 11.1). Les régions qui subissent le moins cette promiscuité (4 personnes et plus) sont celles de Ziguinchor et de Diourbel où seulement 10,0% et 12,5% des ménages, respectivement, vivent dans ces conditions.

11.1.2 - Type de logement

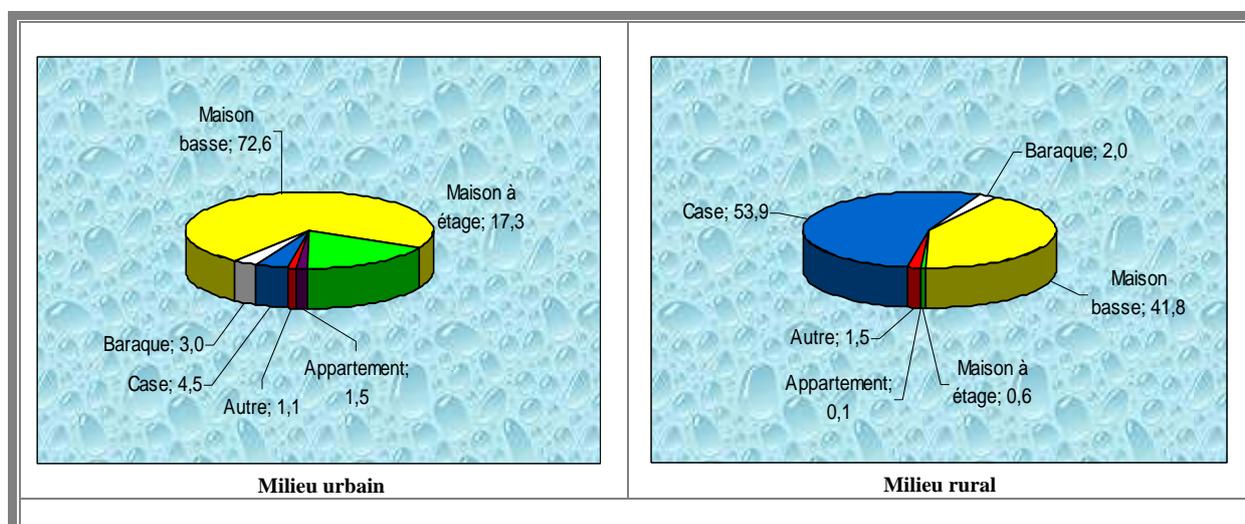
Au niveau national, plus d’un ménage sur deux (56,2%) loge dans une maison basse. Au total, 30,8% des ménages logent dans des cases et 2,5% dans des baraques. Les maisons à étage et les appartements abritent 8,5% et 0,7% des ménages respectivement.

Au niveau régional, la région de Dakar présente une situation particulière. Environ 65,3% des ménages occupent des maisons basses et 27,4% sont logés dans des maisons à étages. Seule une faible partie des ménages loge dans des baraques (3,2%), dans des appartements (2,4%) ou dans des cases (0,6%).

Dans les autres régions, plus de la moitié des ménages occupent des cases comme logements. C’est en milieu rural que ce type de logements domine. Plus particulièrement, la région de Tambacounda arrive en tête avec une proportion de 81,7% de logements dans cette catégorie et la région de Ziguinchor reste celle qui concentre le moins de logements (19,4%) de cette nature bien que 1 logement sur 5 soit concerné.

Pour ce qui est des maisons basses, en dehors de la région de Dakar, les régions de Thiès (70,3%) et Ziguinchor (85,1%) comptent le plus de ménages logés dans cette catégorie de logement. La région de Tambacounda compte le moins de ménages logés dans des maisons basses : près du quart des ménages (soit 28,4%) y vivent. Enfin, les maisons à étage et les appartements constituent un type de logement où vivent peu de ménages. En dehors de la région de Dakar, dans les autres régions, les maisons à étages et les appartements abritent moins de 3% et moins de 1% des ménages respectivement (Voir tableau 11.2).

Graphique 11.2 : Répartition (%) des ménages selon le type de logement par milieu de résidence/Sénégal



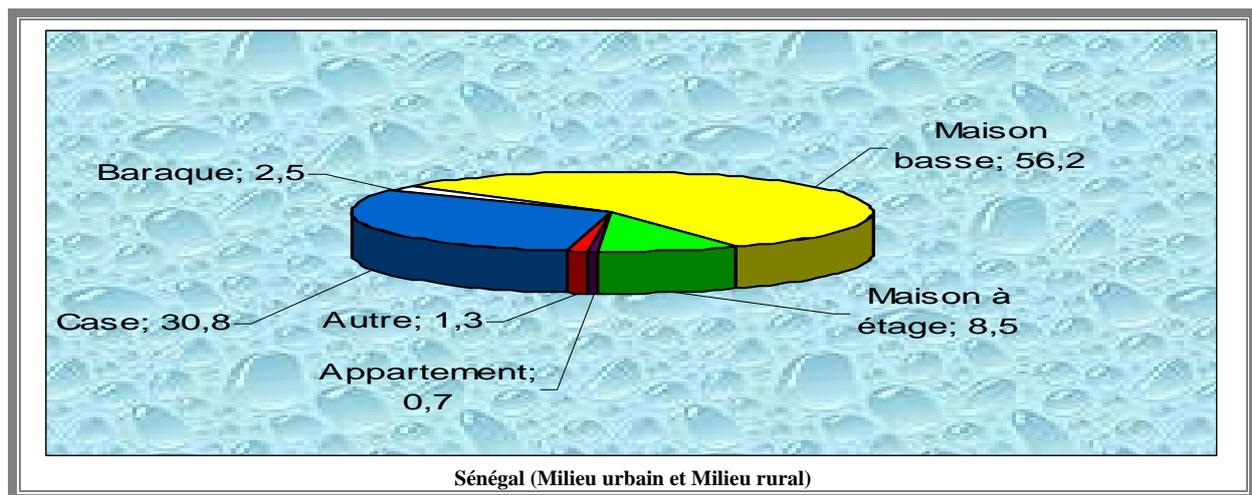


Tableau 11.2: Répartition des ménages selon le type de logement par région et milieu de résidence.

Région		Type logement						Nombre de ménages Effectif
		Case %	Baraque %	Maison basse %	Maison à étage %	Appartement %	Autre %	
Dakar	Urbain	0,4	3,2	65,0	27,9	2,5	1,0	286987
	Rural	8,1	1,9	76,8	1,9	0,1	11,2	6695
	Total	0,6	3,2	65,3	27,4	2,4	1,2	293682
Diourbel	Urbain	15,4	3,0	78,6	2,6	0,1	0,3	17716
	Rural	47,0	5,3	44,4	1,8	0,0	1,4	84848
	Total	41,6	4,9	50,3	1,9	0,0	1,2	102564
Fatick	Urbain	11,1	1,5	86,0	1,0	0,0	0,4	9226
	Rural	60,4	0,9	37,9	0,2	0,0	0,6	53661
	Total	53,2	1,0	45,0	0,3	0,0	0,6	62887
Kaolack	Urbain	9,3	11,0	73,2	2,4	0,2	4,0	28506
	Rural	75,9	1,9	21,3	0,2	0,1	0,6	75245
	Total	57,6	4,4	35,6	0,8	0,1	1,6	103751
Kolda	Urbain	22,0	0,5	75,2	1,2	0,3	0,8	12320
	Rural	61,9	0,4	36,8	0,3	0,1	0,4	64546
	Total	55,6	0,4	43,0	0,4	0,1	0,5	76866
Louga	Urbain	14,9	1,7	80,1	2,9	0,1	0,4	13157
	Rural	69,3	2,1	27,1	0,4	0,0	1,2	51997
	Total	58,3	2,0	37,8	0,9	0,0	1,0	65154
Matam	Urbain	7,7	1,6	85,6	1,6	0,2	3,3	5998
	Rural	29,6	2,0	61,8	1,1	0,1	5,5	36913
	Total	26,5	1,9	65,1	1,2	0,1	5,2	42911
Saint Louis	Urbain	3,7	2,1	86,7	6,1	0,2	1,2	30222
	Rural	38,8	1,0	55,6	0,5	0,0	4,0	49952
	Total	25,6	1,4	67,3	2,6	0,1	2,9	80174
Tambacounda	Urbain	25,8	0,4	71,4	1,7	0,1	0,6	12825
	Rural	81,7	0,4	16,9	0,3	0,1	0,6	47602
	Total	69,8	0,4	28,4	0,6	0,1	0,6	60427
Thiès	Urbain	8,4	1,4	85,5	3,9	0,2	0,6	62108
	Rural	38,8	2,4	56,9	0,7	0,1	1,1	70646
	Total	24,6	2,0	70,3	2,2	0,1	0,9	132754
Ziguinchor	Urbain	1,5	0,8	93,0	3,6	0,3	0,8	25137
	Rural	19,4	1,4	78,4	0,5	0,0	0,3	29551
	Total	11,2	1,1	85,1	1,9	0,1	0,5	54688
SENEGAL	Urbain	4,5	3,0	72,6	17,3	1,5	1,1	504202
	Rural	53,9	2,0	41,8	0,6	0,1	1,5	571656
	Total	30,8	2,5	56,2	8,5	0,7	1,3	1075858

11.2 STATUT D’OCCUPATION DES LOGEMENTS

La répartition des ménages selon le statut d’occupation montre qu’une grande partie des chefs de ménage sont propriétaires de leur logement. En effet, 67,2% des chefs de ménage sont propriétaires de leur logement et, sur les 33,8% qui restent, 19,1 % sont locataires.

Graphique11.3 : Répartition (%) des ménages selon le statut d’occupation du logement par milieu de résidence/Sénégal

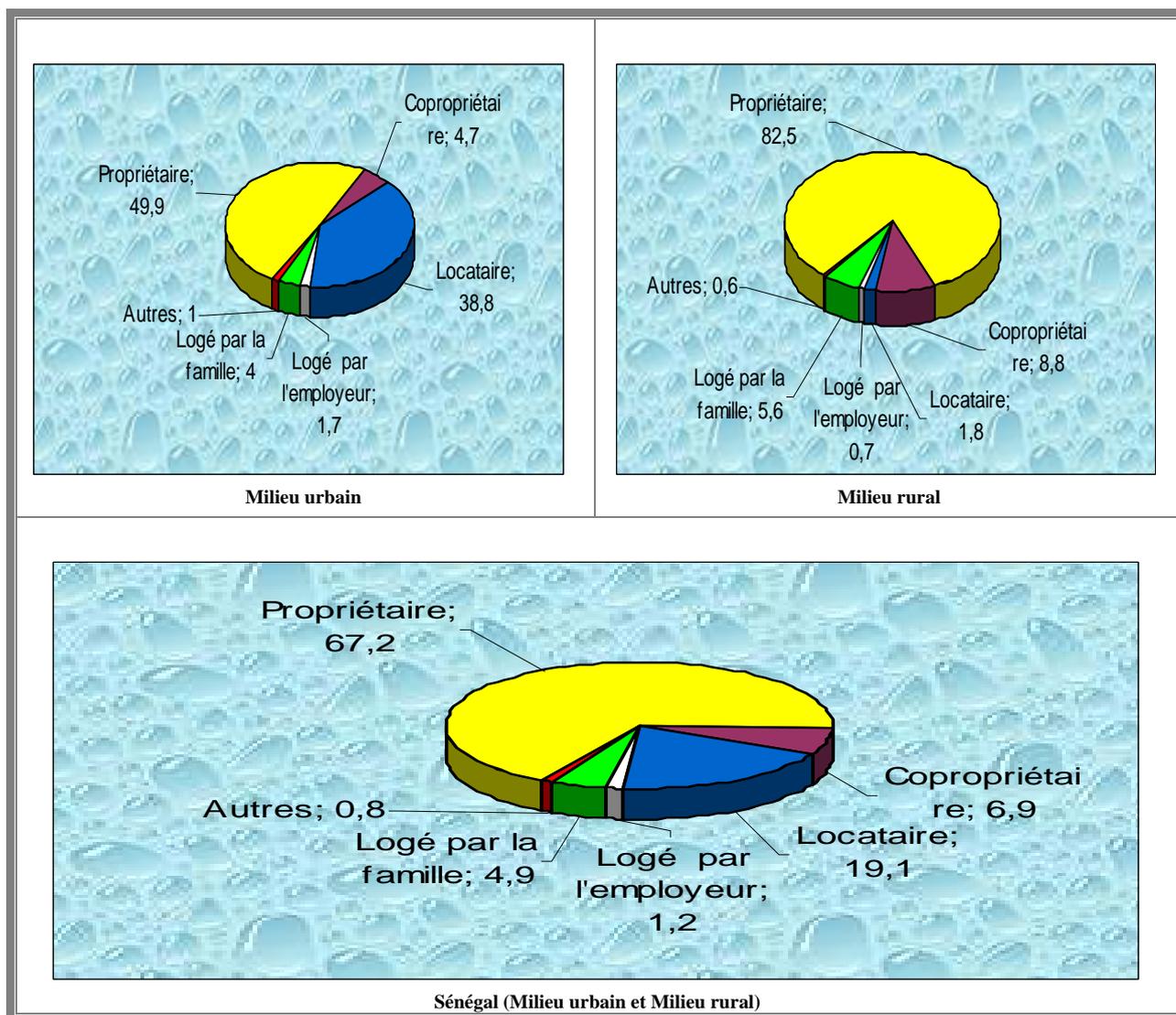


Tableau 11. 3: Répartition des ménages selon le statut d’occupation du logement et par région et milieu de résidence.

Région		Statut d'occupation						Nombre de ménages Effectif
		Propriétaire	Copropriétaire	Locataire	Logé par employeur	Logé famille	Autre	
		%	%	%	%	%	%	
Dakar	Urbain	41.3	3.3	50.2	1.6	2.8	0.7	286987
	Rural	65.0	9.3	12.7	5.3	6.2	1.5	6695
	Total	41.8	3.5	49.4	1.7	2.9	0.8	293682
Diourbel	Urbain	74.0	5.4	14.5	1.6	3.9	0.6	17716
	Rural	85.5	6.1	1.6	0.5	5.0	1.2	84848
	Total	83.5	6.0	3.9	0.7	4.8	1.1	102564
Fatick	Urbain	66.7	7.3	17.8	2.3	5.0	0.8	9226
	Rural	79.2	12.4	1.7	0.7	5.6	0.4	53661
	Total	77.4	11.6	4.0	1.0	5.5	0.4	62887
Kaolack	Urbain	63.3	5.9	23.5	1.8	4.6	0.9	28506
	Rural	81.2	9.4	0.9	0.5	7.6	0.3	75245
	Total	76.2	8.5	7.1	0.9	6.8	0.5	103751
Kolda	Urbain	62.0	5.2	23.7	1.5	5.6	2.1	12320
	Rural	86.0	7.3	1.5	0.5	4.3	0.4	64546
	Total	82.2	7.0	5.0	0.7	4.5	0.6	76866
Louga	Urbain	71.3	8.2	12.9	1.6	4.8	1.2	13157
	Rural	84.2	9.2	0.5	0.6	5.1	0.3	51997
	Total	81.6	9.0	3.0	0.8	5.1	0.5	65154
Matam	Urbain	64.8	10.8	16.3	2.3	5.2	0.5	5998
	Rural	82.5	10.1	1.4	0.4	4.8	0.8	36913
	Total	80.0	10.2	3.5	0.7	4.8	0.8	42911
Saint Louis	Urbain	59.0	8.9	21.8	2.5	6.6	1.2	30222
	Rural	82.9	9.5	1.2	0.8	5.0	0.6	49952
	Total	73.9	9.3	9.0	1.4	5.6	0.8	80174
Tambacounda	Urbain	49.7	4.8	37.3	2.2	4.5	1.5	12825
	Rural	84.2	6.7	2.3	0.8	5.4	0.6	47602
	Total	76.9	6.3	9.7	1.1	5.2	0.8	60427
Thiès	Urbain	63.8	5.5	22.8	1.5	4.7	1.7	62108
	Rural	80.8	8.9	2.2	0.9	6.6	0.5	70646
	Total	72.8	7.3	11.8	1.2	5.7	1.1	132754
Ziguinchor	Urbain	44.5	6.6	36.7	1.6	9.2	1.4	25137
	Rural	76.2	10.9	4.8	0.9	6.0	1.2	29551
	Total	61.6	8.9	19.5	1.2	7.5	1.3	54688
SENEGAL	Urbainnn	49.9	4.7	38.8	1.7	4.0	1.0	504202
	Rural	82.5	8.8	1.8	0.7	5.6	0.6	571656
	Total	67.2	6.9	19.1	1.2	4.9	0.8	1075858

Si, à Dakar, la proportion de chefs de ménage propriétaires de leur logement (41,8%) est restée en deçà de la moyenne (67,2%), dans les autres régions, cette proportion dépasse les 60%, notamment dans celle de Diourbel où l’on retrouve la plus forte concentration de chefs de ménages propriétaires de leur logement (83,5%). Diourbel est suivi de près par Kolda (82,2%) et Louga (81,6%).

Par contre, les chefs de ménage qui ont la qualité de locataires sont plus nombreux à Dakar, à Ziguinchor et à Thiès avec, respectivement, 49,4, 19,5 et 11,8%. Les chefs de ménage co-propriétaires sont plus nombreux dans les régions de Fatick et de Matam avec respectivement 11,6 et 10,2% (voir tableau 11.3).

11.3 EQUIPEMENTS DU MENAGE

11.3.1 - Approvisionnement en eau

Les sources d’eau considérées comme les plus ‘potables’ demeurent le robinet et le forage. Au niveau national, 55,8% des ménages ont accès à un robinet. Le milieu

rural, en comparaison du milieu urbain, compte, par ailleurs, la plus forte proportion de ménages qui s'approvisionnent à partir d'un forage (7,1% contre 0,2%). Les autres sources d'approvisionnement en eau (puits, vente, sources et cours d'eau) alimentent 39,5% des ménages. En fait, ces sources d'eau présentent une qualité douteuse, en matière d'hygiène et de potabilité : elles sont plus présentes en zone rurale où elles constituent le mode d'approvisionnement pour 59,3% des ménages. Par contre, en milieu urbain, elles ne desservent que 17,2% des ménages (voir tableau 11.4).

Graphique 11.4 : Répartition (%) des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau par milieu de résidence/Sénégal

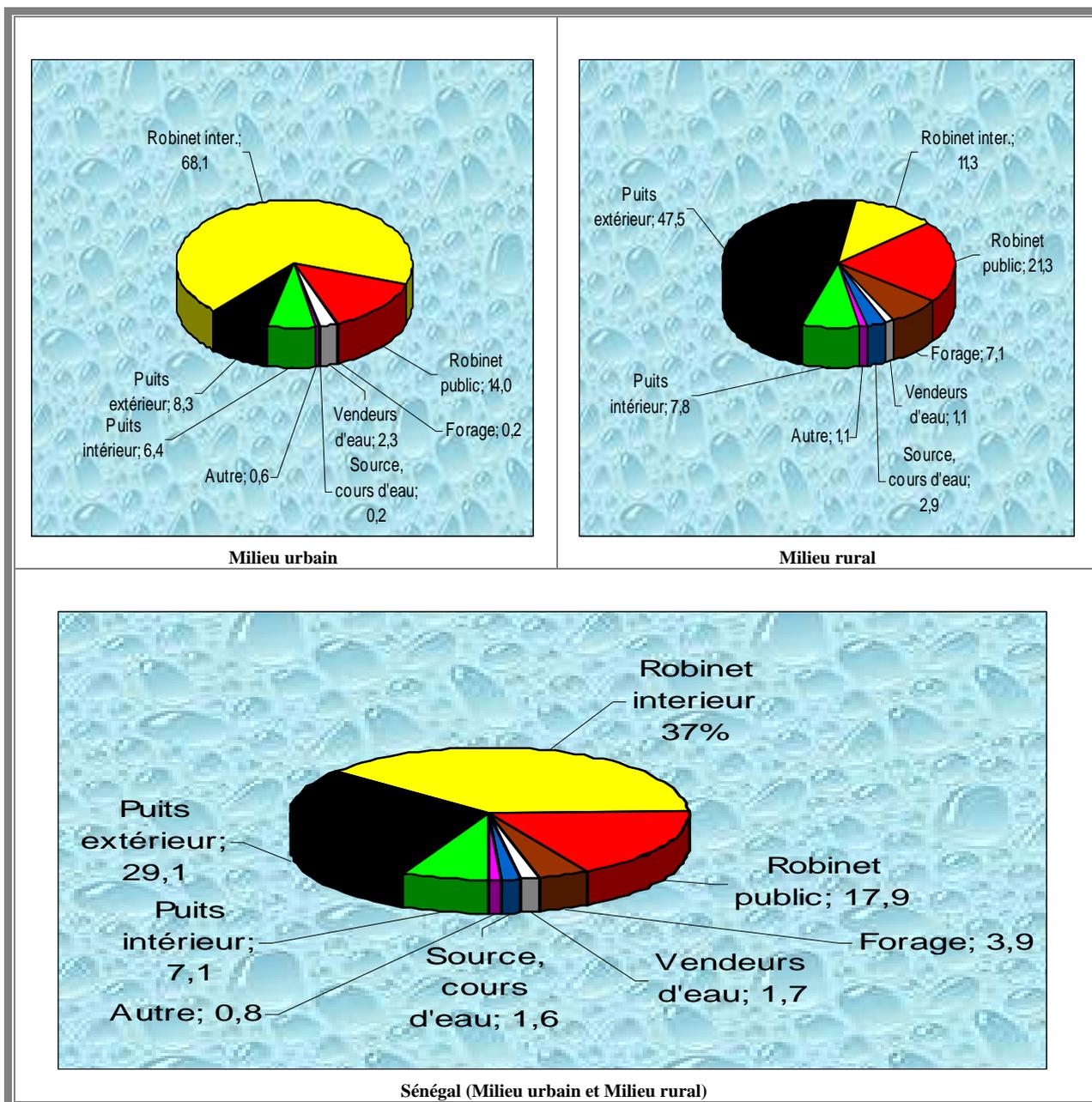


Tableau 11.4: Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau par région et milieu de résidence.

REGION		Approvisionnement en eau								Nombre de ménages
		Puits intérieur	Puits extérieur	Robinet inter.	Robinet public	Forage	Vendeurs d'eau	Source, cours d'eau	Autre	
		%	%	%	%	%	%	%	%	
Dakar	Urbain	2,4	4,0	78,7	11,9	0,1	2,4	0,1	0,4	286987
	Rural	5,9	33,4	15,2	40,6	0,2	4,2	0,1	0,3	6695
	Total	2,5	4,7	77,3	12,5	0,1	2,5	0,1	0,4	293682
Diourbel	Urbain	2,5	8,6	68,8	17,0	0,1	2,3	0,4	0,2	17716
	Rural	2,2	26,9	32,6	33,1	3,3	1,1	0,1	0,7	84848
	Total	2,2	23,8	38,9	30,3	2,7	1,3	0,2	0,6	102564
Fatick	Urbain	7,0	15,5	55,8	18,3	0,2	2,8	0,0	0,5	9226
	Rural	3,6	54,4	5,1	29,5	5,6	1,4	0,1	0,3	53661
	Total	4,1	48,7	12,5	27,9	4,8	1,6	0,1	0,3	62887
Kaolack	Urbain	2,5	8,0	57,2	28,4	0,2	3,3	0,1	0,5	28506
	Rural	3,6	60,8	5,9	24,7	4,0	0,5	0,1	0,4	75245
	Total	3,3	46,3	20,0	25,7	2,9	1,3	0,1	0,4	103751
Kolda	Urbain	54,9	21,8	19,5	1,7	0,1	0,1	0,0	1,8	12320
	Rural	29,4	63,8	1,7	2,0	1,0	0,2	0,1	1,7	64546
	Total	33,5	57,1	4,6	1,9	0,9	0,2	0,1	1,8	76866
Louga	Urbain	1,4	2,0	74,0	18,4	0,1	3,1	0,0	1,0	13157
	Rural	2,5	25,7	16,6	23,2	25,2	1,4	3,6	1,8	51997
	Total	2,3	20,9	28,2	22,2	20,1	1,7	2,9	1,6	65154
Matam	Urbain	5,4	15,0	36,1	37,6	3,2	1,0	0,9	0,8	5998
	Rural	4,6	47,3	10,7	24,0	8,1	0,4	3,1	1,8	36913
	Total	4,7	42,7	14,2	25,9	7,4	0,5	2,8	1,7	42911
Saint Louis	Urbain	3,3	6,4	64,0	19,2	0,3	4,1	1,3	1,4	30222
	Rural	2,7	33,9	7,7	21,1	11,6	3,2	17,9	1,9	49952
	Total	2,9	23,5	28,9	20,4	7,3	3,5	11,6	1,7	80174
Tambacounda	Urbain	49,4	15,4	30,2	3,9	0,1	0,6	0,2	0,3	12825
	Rural	9,1	56,0	2,8	7,5	14,5	0,8	8,3	0,9	47602
	Total	17,7	47,4	8,6	6,7	11,5	0,8	6,6	0,8	60427
Thiès	Urbain	3,7	11,3	62,4	19,6	0,3	2,3	0,1	0,5	62108
	Rural	2,8	50,9	13,0	27,8	3,3	1,0	0,2	1,0	70646
	Total	3,2	32,3	36,1	23,9	1,9	1,6	0,1	0,8	132754
Ziguinchor	Urbain	25,9	41,2	29,1	2,2	0,2	0,2	0,0	1,1	25137
	Rural	26,8	68,1	1,5	2,5	0,1	0,1	0,0	0,9	29551
	Total	26,4	55,8	14,2	2,4	0,1	0,2	0,0	1,0	54688
SENEGAL	Urbain	6,4	8,3	68,1	14,0	0,2	2,3	0,2	0,6	504202
	Rural	7,8	47,5	11,3	21,3	7,1	1,1	2,9	1,1	571656
	Total	7,1	29,1	37,9	17,9	3,9	1,7	1,6	0,8	1075858

Les modes d'approvisionnement en eau varient selon la région et le milieu de résidence. La région de Dakar compte le plus de ménages branchés à une source d'eau potable (robinet et forage) avec 89,9% des ménages. Les régions de Diourbel et de Louga suivent avec, respectivement, 71,9% et 70,5%. Les régions de Kolda, de Ziguinchor et de Tambacounda ont les plus faibles proportions de ménages ayant accès à ces sources avec respectivement 7,4 %, 16,7% et 26,8% (voir graphique 11.4).

Par ailleurs, on note que les régions de Saint Louis et Tambacounda comptent les plus fortes proportions de ménages qui s'approvisionnent à partir de cours d'eaux, soit, respectivement, 11,6% et 6,6%. Cette situation pourrait se justifier par la proximité du fleuve Sénégal qui constitue une source d'eau douce facile d'accès.

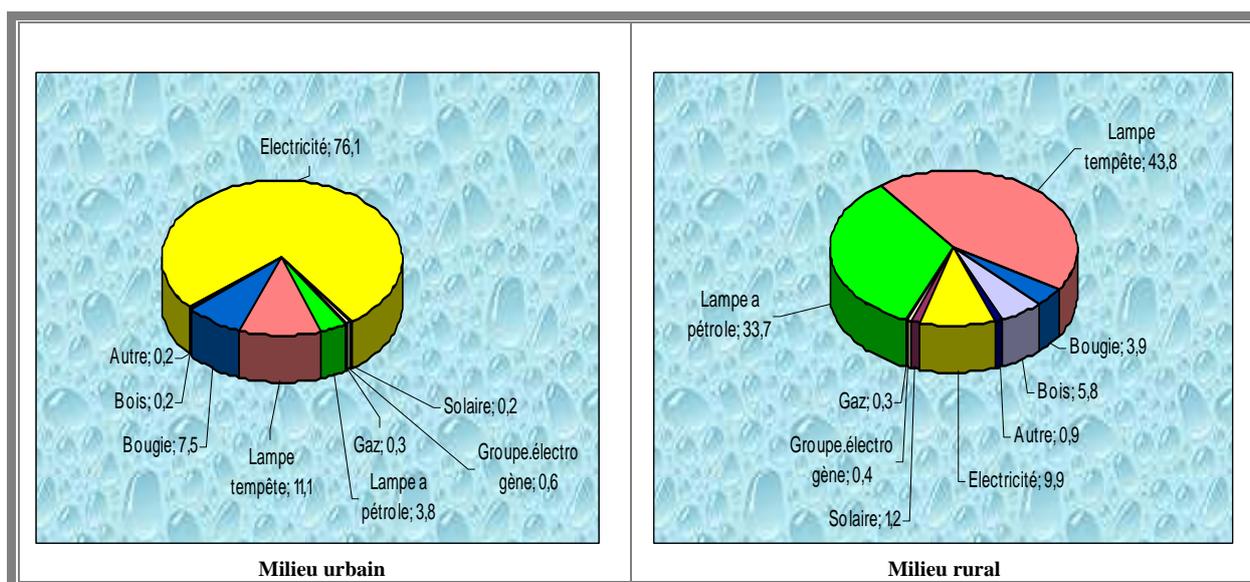
En milieu rural, on recourt plus aux puits extérieurs (47,5%) et aux robinets publics (21,3%).

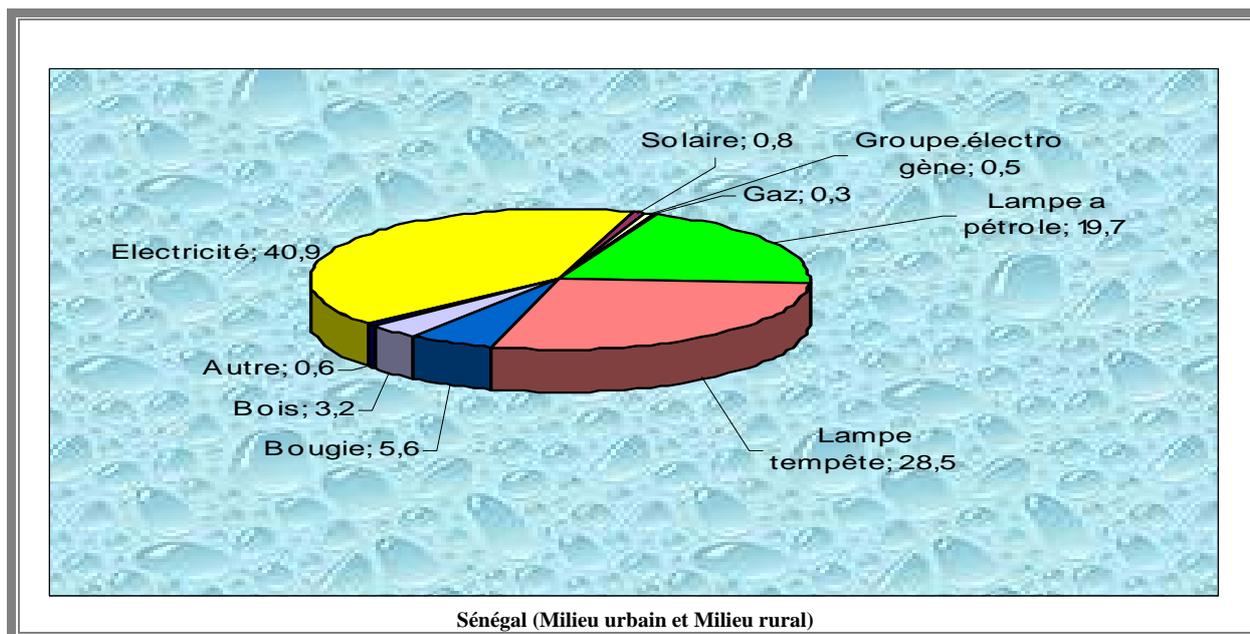
11.3.2 - Sources d'énergie pour l'éclairage

Les ménages, au niveau national, sont éclairés à l'énergie électrique, à hauteur de 40,9%. Seul 1,3% des ménages recourt à l'énergie solaire et aux groupes électrogènes, comme sources d'éclairage. Les ménages qui ne disposent pas d'électricité, font surtout recours aux lampes-tempête et aux lampes à pétrole (48,2%). Une faible proportion des ménages (soit 5,9%) utilise le gaz et la bougie, comme sources d'éclairage. Il faut noter, en plus, que 3,2% des ménages utilisent le bois, comme source d'éclairage.

On note de grands écarts dans l'accès (avec utilisation) à l'électricité, entre régions. En effet, alors que près de 9 ménages sur 10 y ont accès, dans la région de Dakar (85,7%), à Kolda, moins de 1 ménage sur 10 y est branché (soit exactement 9,6%). L'utilisation de l'électricité est également faible à Fatick (13,6%), à Tambacounda, (14,6%) et à Matam (16,0%) (Voir tableau 11.5).

Graphique 11.5: Répartition (%) des ménages selon le mode d'éclairage par milieu de résidence/Sénégal





L'utilisation de l'énergie solaire est plus élevée au niveau régional à Louga (2,8%) notamment en milieu rural avec 3,5%. La bougie est utilisée comme source d'éclairage beaucoup plus dans la région de Diourbel avec 11,3%. Quant au bois, il est plus usité comme source d'éclairage à Matam, Saint Louis et Tambacounda avec respectivement 16,9%, 10,9% et 10,6%. Cette consommation de bois est surtout le fait des ruraux. En effet, à Matam en milieu rural, elle est de 19,4% contre 1,5% en milieu urbain (voir tableau 11.5).

Tableau 11.5: Répartition des ménages selon le mode d'éclairage par région et milieu de résidence.

REGION		Mode d'Éclairage									Nombre de ménages
		Electricité	Solaire	Groupe électrogène	Gaz	Lampe à pétrole	Lampe tempête	Bougie	Bois	Autre	
		%	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dakar	Urbain	86,5	0,2	0,7	0,3	1,0	2,5	8,6	0,2	0,2	286987
	Rural	51,6	0,4	0,6	0,5	6,6	19,0	20,8	0,3	0,3	6695
	Total	85,7	0,2	0,7	0,3	1,1	2,9	8,9	0,2	0,2	293682
Diourbel	Urbain	62,1	0,1	0,6	0,3	11,0	14,5	10,9	0,2	0,3	17716
	Rural	23,5	0,4	0,5	0,4	34,4	28,4	11,4	0,8	0,3	84848
	Total	30,2	0,4	0,5	0,4	30,4	26,0	11,3	0,7	0,3	102564
Fatick	Urbain	59,5	0,2	0,5	0,3	8,9	24,7	5,8	0,1	0,2	9226
	Rural	5,7	1,3	0,5	0,4	47,5	41,5	2,1	0,7	0,3	53661
	Total	13,6	1,2	0,5	0,4	41,8	39,0	2,7	0,6	0,3	62887
Kaolack	Urbain	61,9	0,3	0,5	0,3	7,2	16,9	12,2	0,3	0,3	28506
	Rural	4,1	1,2	0,4	0,5	49,0	40,4	2,0	1,9	0,4	75245
	Total	20,0	1,0	0,4	0,4	37,6	33,9	4,8	1,5	0,4	103751
Kolda	Urbain	49,2	0,2	0,2	0,1	7,6	39,5	2,7	0,1	0,3	12320
	Rural	2,0	0,5	0,4	0,3	44,7	44,9	3,2	3,1	1,0	64546
	Total	9,6	0,5	0,4	0,2	38,8	44,0	3,1	2,6	0,9	76866
Louga	Urbain	66,5	0,2	0,5	0,2	8,9	18,4	4,8	0,2	0,4	13157
	Rural	8,7	3,5	0,5	0,3	30,5	40,6	3,0	12,3	0,7	51997
	Total	20,4	2,8	0,5	0,3	26,1	36,1	3,3	9,9	0,6	65154
Matam	Urbain	50,1	0,2	0,1	0,0	8,8	37,8	1,1	1,5	0,3	5998
	Rural	10,5	2,0	0,2	0,1	19,4	45,5	0,8	19,4	2,1	36913

	Total	16,0	1,7	0,2	0,1	18,0	44,4	0,8	16,9	1,9	42911
Saint Louis	Urbain	72,1	0,2	0,5	0,3	7,0	16,6	2,7	0,4	0,2	30222
	Rural	9,3	0,8	0,3	0,2	16,3	54,0	1,3	17,2	0,6	49952
	Total	33,0	0,6	0,4	0,3	12,7	39,9	1,8	10,9	0,4	80174
Tambacounda	Urbain	54,5	0,3	0,3	0,1	5,2	32,0	6,5	0,3	0,7	12825
	Rural	3,9	1,3	0,4	0,2	32,8	41,7	2,0	13,3	4,5	47602
	Total	14,6	1,1	0,3	0,2	27,0	39,6	2,9	10,6	3,7	60427
Thiès	Urbain	67,1	0,2	0,6	0,4	7,7	17,2	6,4	0,1	0,2	62108
	Rural	13,5	1,4	0,6	0,4	30,2	49,6	3,6	0,4	0,2	70646
	Total	38,6	0,9	0,6	0,4	19,7	34,4	4,9	0,3	0,2	132754
Ziguinchor	Urbain	52,6	0,2	0,2	0,1	4,8	39,3	2,5	0,1	0,1	25137
	Rural	4,3	0,8	0,3	0,3	12,1	80,4	1,5	0,1	0,3	29551
	Total	26,5	0,5	0,2	0,2	8,7	61,5	2,0	0,1	0,2	54688
SENEGAL	Urbain	76,1	0,2	0,6	0,3	3,8	11,1	7,5	0,2	0,2	504202
	Rural	9,9	1,2	0,4	0,3	33,7	43,8	3,9	5,8	0,9	571656
	Total	40,9	0,8	0,5	0,3	19,7	28,5	5,6	3,2	0,6	1075858

11.3.3 Moyens de production

Les ménages sont inégalement pourvus en moyens de production. Au niveau national, 59,0% des ménages ont déclaré ne pas avoir de moyens de production. La proportion de ménages détenant des moyens de productions est plus grande en milieu rural. En effet, 35,3% des ménages en milieu rural contre 86,0% des ménages en milieu urbain ont déclaré ne détenir aucun moyen de production.

Entre régions, en ce qui concerne les ménages ne disposant pas d'aucun moyen de production, Dakar vient en tête (90,3%), suivie de Ziguinchor (61,8%), de Diourbel (59,2%), de Saint Louis (58,7%), de Thiès (58,6%) et de Matam (46,2%). Les ménages des régions de Fatick, de Kolda et de Tambacounda ont les niveaux d'équipement plus élevés en termes de moyens de production : respectivement, 30,9%, 34,2% et 34,7% des chefs de ménage ont déclaré ne pas avoir de moyens de production.

Les moyens de production que possèdent le plus les ménages sont constitués de matériels agricoles notamment en milieu rural, comme les houes/charrues/semoirs, calèches/charrettes et animaux de trait, pour respectivement 52,9%, 25,5% et 33,1% des ménages.

Les autres moyens de production possédés par les ménages sont : les tracteurs (0,2%), la voiture /camion (1,2%), la mobylette /bicyclette (0,6%), la pirogue (0,9%), le réfrigérateur/congélateur (2,3%), la machine à coudre (1,1%), le matériel de musique (0,3%), les chaises/bâche (0,5%), le téléphone/fax (0,5%), la photocopieuse (0,1%), l'ordinateur (0,1%), le moulin/décortiqueuse (0,3%), l'appareil photo/caméra (0,2%), le terrain/bâtiment (1,5%). Le niveau de possession de ces moyens de production reste faible (voir tableau 11.6).

Tableau 11.6: Répartition des ménages selon les moyens de production possédés par région et milieu de résidence.

Région		Moyens de production																	
		Aucun moyen de production	Hoie, charue, semoir	Calèche, charrette	Animaux de traite	Tracteur	Voiture, Camion	Mobylette, bicyclette	Pirogue	Réfrigérateur, congélateur	Machine à coudre	Matériel de musique	Chaise, bêche	Téléphone, téléfax	Photocopieuse	Ordinateur	Moulin, décortiqueuse	Appareil photo, camera	Terrain, bâtiment
		%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Dakar	Urbain	90,6	0,4	0,3	0,6	0,0	1,6	0,1	0,3	3,4	1,2	0,3	0,3	0,6	0,1	0,3	0,0	0,2	1,5
	Rural	80,7	4,1	4,4	2,9	0,2	1,4	0,2	5,2	2,8	0,8	0,3	0,5	0,3	0,0	0,1	0,0	0,2	1,5
	Total	90,3	0,5	0,4	0,6	0,0	1,6	0,1	0,4	3,3	1,1	0,3	0,3	0,6	0,1	0,3	0,0	0,2	1,5
Diourbel	Urbain	83,7	2,4	3,8	3,0	0,1	1,8	0,3	0,0	5,3	1,6	0,5	0,5	0,7	0,1	0,2	0,1	0,2	0,8
	Rural	54,1	32,3	19,7	22,3	0,2	1,6	0,2	0,0	1,4	1,0	0,2	0,7	0,5	0,0	0,0	1,0	0,1	1,1
	Total	59,2	27,1	17,0	19,0	0,2	1,6	0,2	0,0	2,1	1,1	0,2	0,6	0,5	0,0	0,1	0,9	0,1	1,0
Fatick	Urbain	71,7	13,0	12,8	11,5	0,1	1,4	1,6	0,4	6,0	1,9	0,3	0,5	0,7	0,1	0,2	0,3	0,3	1,4
	Rural	23,9	66,2	33,8	45,4	0,4	0,5	0,5	2,6	0,8	0,8	0,2	0,5	0,1	0,0	0,0	0,4	0,2	1,2
	Total	30,9	58,4	30,7	40,4	0,3	0,6	0,7	2,3	1,5	1,0	0,2	0,5	0,2	0,0	0,0	0,4	0,2	1,2
Kaolack	Urbain	81,2	5,1	4,8	5,7	0,1	1,9	1,7	0,1	4,8	1,3	0,6	1,3	0,9	0,1	0,2	0,2	0,3	0,9
	Rural	17,0	75,3	40,2	54,5	0,6	0,6	1,0	0,2	0,7	1,2	0,3	0,8	0,3	0,1	0,1	0,6	0,2	1,3
	Total	34,7	56,0	30,5	41,1	0,4	1,0	1,2	0,2	1,8	1,2	0,4	0,9	0,4	0,1	0,1	0,5	0,2	1,2
Kolda	Urbain	69,8	14,5	5,2	4,9	0,1	1,9	2,6	0,7	7,1	1,9	0,6	1,2	0,8	0,1	0,2	0,1	0,4	3,0
	Rural	27,4	66,0	21,5	37,3	0,3	0,3	1,6	0,7	0,2	1,1	0,3	0,6	0,1	0,0	0,0	0,2	0,2	1,9
	Total	34,2	57,8	18,9	32,1	0,3	0,6	1,8	0,7	1,3	1,2	0,3	0,7	0,2	0,0	0,0	0,2	0,3	2,1
Louga	Urbain	83,0	2,0	4,5	3,2	0,1	2,6	0,3	0,0	5,3	1,6	0,2	0,4	0,6	0,1	0,0	0,2	0,2	0,5
	Rural	32,4	47,7	38,4	37,1	0,5	1,0	0,2	0,2	0,8	0,7	0,2	0,4	0,3	0,0	0,0	0,7	0,1	0,8
	Total	42,6	38,4	31,6	30,3	0,4	1,3	0,2	0,2	1,7	0,9	0,2	0,4	0,3	0,0	0,0	0,6	0,1	0,8
Matam	Urbain	65,2	23,8	8,3	7,2	0,1	1,0	0,3	1,0	3,6	1,3	0,5	0,8	0,6	0,1	0,1	0,1	0,4	1,5
	Rural	43,1	45,0	19,2	18,4	0,3	0,4	0,2	0,7	0,8	1,2	0,2	0,6	0,3	0,0	0,0	0,2	0,2	2,0
	Total	46,2	42,0	17,7	16,8	0,3	0,5	0,2	0,7	1,2	1,2	0,2	0,6	0,3	0,0	0,0	0,2	0,2	1,9
Saint Louis	Urbain	81,0	2,5	1,7	1,6	0,1	1,8	0,4	5,7	4,5	1,4	0,6	0,4	0,8	0,1	0,2	0,2	0,3	1,3
	Rural	45,3	35,9	15,0	19,7	0,6	0,9	0,2	1,8	0,9	0,7	0,1	0,3	0,2	0,0	0,0	0,3	0,1	1,1
	Total	58,7	23,3	10,0	12,9	0,4	1,2	0,3	3,2	2,2	0,9	0,3	0,3	0,4	0,1	0,1	0,3	0,2	1,2
Tambacounda	Urbain	74,5	8,7	5,3	5,2	0,1	2,2	1,7	0,2	9,0	1,4	0,6	0,3	1,0	0,2	0,2	0,2	0,3	1,6
	Rural	23,9	68,3	22,7	39,4	0,3	0,4	1,4	0,3	0,6	0,9	0,5	0,4	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	2,1
	Total	34,7	55,7	19,0	32,2	0,3	0,8	1,5	0,3	2,4	1,0	0,5	0,4	0,4	0,0	0,1	0,2	0,3	2,0
Thiès	Urbain	84,1	2,1	3,2	2,4	0,1	2,4	0,2	1,8	3,9	1,2	0,4	0,5	0,7	0,1	0,2	0,1	0,3	1,3
	Rural	36,2	51,4	26,5	31,3	0,7	1,1	0,2	1,0	1,0	0,6	0,1	0,3	0,2	0,0	0,0	0,3	0,1	1,6
	Total	58,6	28,3	15,6	17,8	0,4	1,7	0,2	1,4	2,4	0,9	0,2	0,4	0,4	0,0	0,1	0,2	0,2	1,4
Ziguinchor	Urbain	77,1	9,2	0,7	1,1	0,0	1,8	1,6	1,2	4,0	2,2	0,5	0,6	0,6	0,1	0,1	0,1	0,4	3,6
	Rural	48,7	40,1	7,5	12,4	0,1	0,4	1,3	3,5	0,6	1,3	0,2	0,8	0,2	0,0	0,0	0,1	0,3	3,4
	Total	61,8	25,9	4,4	7,2	0,1	1,1	1,5	2,4	2,2	1,7	0,3	0,7	0,4	0,0	0,1	0,1	0,3	3,5
SENEGAL	Urbain	86,0	2,6	1,8	1,8	0,0	1,8	0,5	0,8	4,0	1,3	0,4	0,4	0,7	0,1	0,3	0,1	0,3	1,5
	Rural	35,2	52,9	25,5	33,1	0,4	0,8	0,7	1,0	0,8	0,9	0,2	0,5	0,3	0,0	0,0	0,5	0,2	1,5
	Total	59,0	29,3	14,4	18,4	0,2	1,2	0,6	0,9	2,3	1,1	0,3	0,5	0,5	0,1	0,1	0,3	0,2	1,5

11.4 ENVIRONNEMENT DU MENAGE

Pour appréhender la qualité de l’environnement des ménages et de leur cadre de vie, il sera passé en revue le lieu d’aisance, le mode d’évacuation des ordures ménagères, le mode d’évacuation des eaux usées et le combustible utilisé.

11.4.1 - Lieu d'aisance

Les lieux d’aisance les plus fréquents au niveau national, sont les latrines, la nature et les chasses fosse et impliquent respectivement 38,9%, 23,4% et 23,1% des ménages. Il s’y ajoute les lieux d’aisance raccordés à l’égout (10,4%) ainsi que les édicules publics (2,0%), qui sont de moins en moins usitées. En milieu urbain, la chasse fosse reste le type d’aisance dominant (38,6%), bien qu’elle n’existe que dans moins de 4 ménages sur 10. Par contre en milieu rural, les latrines (43,6%) et la nature (41,1%) demeurent les lieux d’aisance dominants.

Graphique 11.6 : Répartition (%) des ménages selon le type d’aisance par milieu de résidence/Sénégal

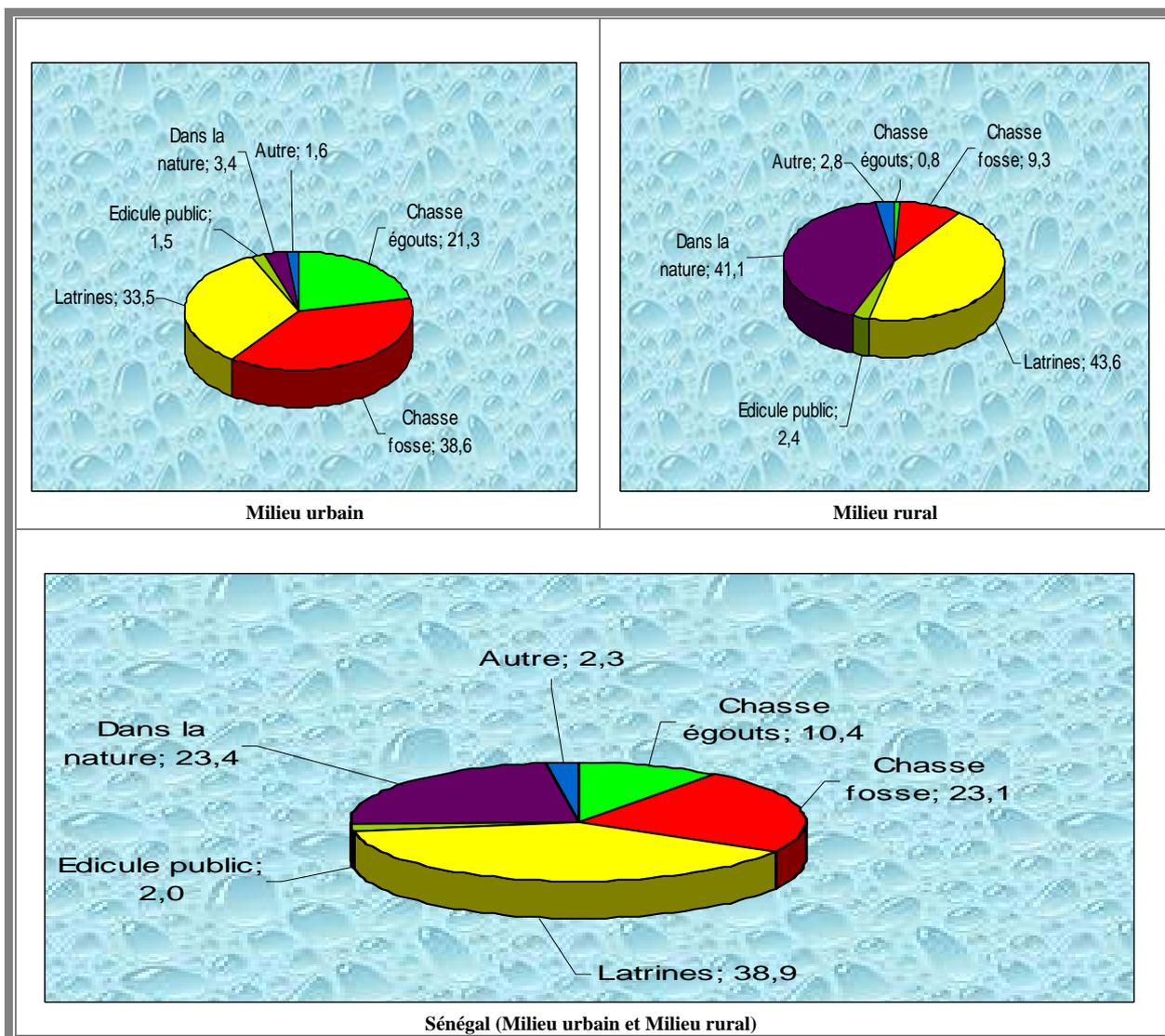


Tableau 11.7: Répartition des ménages selon le type d'aisance par région et milieu de résidence.

Région		Type d'aisance						Nombre de ménages Effectif
		Chasse égouts	Chasse fosse	Latrines	Edicule public	Nature	Autre	
		%	%	%	%	%	%	
Dakar	Urbain	34,4	42,7	19,4	1,2	1,3	1,0	286987
	Rural	1,1	26,6	37,6	4,5	23,9	6,4	6695
	Total	33,6	42,3	19,8	1,3	1,9	1,2	293682
Diourbel	Urbain	2,7	33,4	54,2	1,5	6,6	1,6	17716
	Rural	1,4	21,4	37,1	2,0	35,2	2,9	84848
	Total	1,6	23,5	40,0	1,9	30,3	2,7	102564
Fatick	Urbain	1,1	39,9	45,3	1,4	9,5	2,8	9226
	Rural	0,6	7,2	31,8	3,7	54,2	2,5	53661
	Total	0,7	12,0	33,8	3,3	47,7	2,5	62887
Kaolack	Urbain	5,5	38,7	44,8	2,6	6,7	1,7	28506
	Rural	0,8	4,9	45,0	3,1	43,1	3,1	75245
	Total	2,1	14,2	44,9	3,0	33,1	2,7	103751
Kolda	Urbain	0,8	11,8	79,5	2,6	2,9	2,4	12320
	Rural	0,6	3,6	66,2	3,3	23,4	2,9	64546
	Total	0,7	4,9	68,4	3,2	20,1	2,8	76866
Louga	Urbain	5,2	37,0	44,0	2,4	8,8	2,6	13157
	Rural	1,6	10,1	32,4	2,4	51,2	2,3	51997
	Total	2,3	15,5	34,7	2,4	42,6	2,4	65154
Matam	Urbain	1,6	15,6	62,3	3,2	14,9	2,4	5998
	Rural	0,3	6,4	42,4	2,0	45,6	3,3	36913
	Total	0,4	7,7	45,2	2,2	41,3	3,2	42911
Saint Louis	Urbain	11,1	33,6	45,1	2,0	4,8	3,4	30222
	Rural	0,4	6,0	44,6	2,3	43,0	3,8	49952
	Total	4,5	16,4	44,8	2,2	28,6	3,6	80174
Tambacounda	Urbain	1,2	13,9	76,0	0,7	5,8	2,4	12825
	Rural	0,4	3,5	49,1	0,7	44,4	1,9	47602
	Total	0,6	5,7	54,8	0,7	36,2	2,0	60427
Thiès	Urbain	2,5	43,0	42,7	2,1	7,1	2,6	62108
	Rural	0,8	14,6	33,9	1,8	46,0	2,9	70646
	Total	1,6	27,9	38,0	1,9	27,8	2,8	132754
Ziguinchor	Urbain	2,0	23,2	70,8	0,6	1,6	1,8	25137
	Rural	0,3	2,8	65,9	1,3	28,0	1,7	29551
	Total	1,1	12,2	68,2	1,0	15,9	1,7	54688
SENEGAL	Urbain	21,3	38,6	33,5	1,5	3,4	1,6	504202
	Rural	0,8	9,3	43,6	2,4	41,1	2,8	571656
	Total	10,4	23,1	38,9	2,0	23,4	2,3	1075858

Par rapport aux autres régions, Dakar a la plus grande proportion de ménages dotés de types d'aisance "modernes", à savoir la chasse égout (33,6%) et la chasse fosse (42,3%). Cependant, presque 1 ménage sur 5 (19,8%) ne disposent que de latrines.

La nature, comme lieu d'aisance, est surtout utilisée en zone rurale alors qu'elle est peu fréquentée en milieu urbain (3,4% contre 41,1% pour la zone rurale). Cette pratique est plus fréquente tous milieux confondus dans les régions de Fatick (47,7%), Louga (42,6%), Matam (41,3%) et de Tambacounda (36,2%) (voir tableau 11.7).

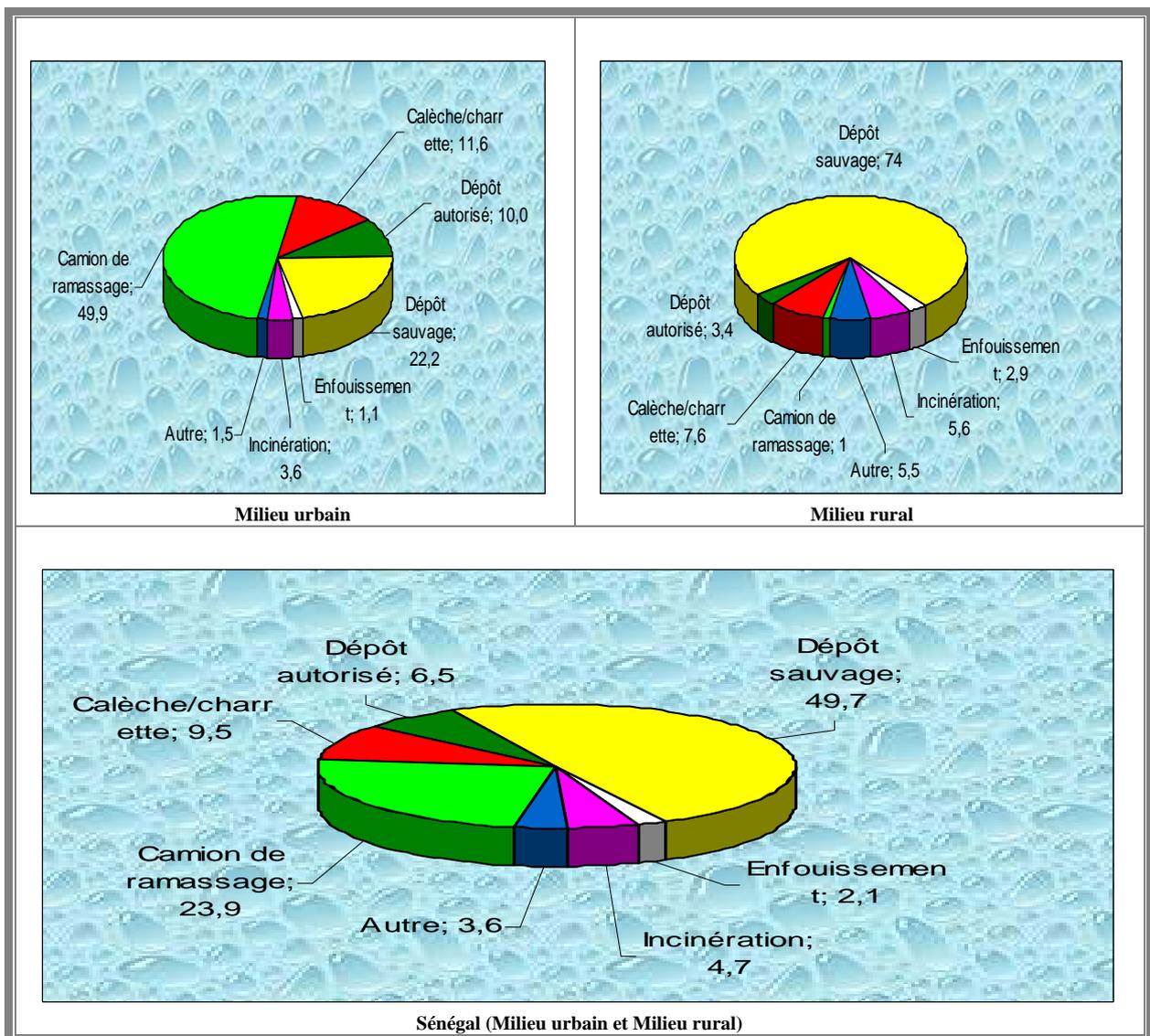
Dans deux de ces régions, plus de la moitié des ménages du milieu rural recourent à ce mode, pas commode, ni hygiénique : 54,2% des ménages de Fatick et 51,2%, pour Louga.

11.4.2 - Mode d'évacuation des ordures ménagères

L'évacuation des ordures des ménagères se fait plus à partir des dépôts sauvages (49,7%) et par camion de ramassage (23,9%). Par contre, les modes d'évacuation les moins utilisés sont le dépôt autorisé (6,5%), l'incinération (4,7%) ou l'enfouissement des ordures (2,1%).

En milieu urbain, le camion de ramassage (49,9%) et le dépôt sauvage (22,2%) sont les principaux mode d'évacuation des ordures (voir le graphique 11.7). Par contre, en milieu rural, c'est le dépôt sauvage qui est mode d'évacuation des ordures le plus usité (74%).

Graphique 11.7 : Répartition (%) des ménages selon le mode d'évacuation des ordures par milieu de résidence/Sénégal



A Dakar où la production de déchets est la plus importante, 77,0% des ménages utilisent le camion de ramassage, comme mode d'évacuation des ordures. Les 23,0 %

des ménages restants utilisent les autres modes d'évacuation (voir tableau 11.8). Le mode d'évacuation des ordures le plus utilisé dans les autres régions reste le dépôt sauvage, au moins 51,3% des ménages y ont recours.

Tableau 11.8: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures par région

Région		Évacuation des ordures ménagères							Total
		Camion de ramassage	Calèche/charrette	Dépôt autorisé	Dépôt sauvage	Enfouissement	Incinération	Autre	
		%	%	%	%	%	%	%	
Dakar	Urbain	78,0	2,4	9,1	9,0	0,4	0,2	0,9	286987
	Rural	33,2	4,8	2,8	54,2	1,7	2,2	1,1	6695
	Total	77,0	2,4	8,9	10,1	0,4	0,2	0,9	293682
Diourbel	Urbain	2,8	35,7	8,6	48,5	0,8	1,2	2,4	17716
	Rural	2,5	23,5	3,7	59,8	3,2	3,3	4,0	84848
	Total	2,6	25,6	4,6	57,8	2,8	2,9	3,7	102564
Fatick	Urbain	5,6	14,8	13,7	49,2	4,2	9,9	2,7	9226
	Rural	0,1	6,4	4,5	75,9	4,4	2,7	6,0	53661
	Total	0,9	7,7	5,8	72,0	4,4	3,7	5,5	62887
Kaolack	Urbain	2,6	36,5	15,3	38,5	1,8	3,3	2,1	28506
	Rural	0,1	8,1	3,1	78,0	3,1	3,0	4,6	75245
	Total	0,8	15,9	6,5	67,1	2,7	3,0	3,9	103751
Kolda	Urbain	1,6	4,1	7,4	49,6	4,3	31,1	1,9	12320
	Rural	0,3	1,2	3,1	75,2	3,8	10,2	6,1	64546
	Total	0,5	1,7	3,8	71,1	3,9	13,5	5,5	76866
Louga	Urbain	16,1	25,3	7,5	44,2	1,1	0,8	5,0	13157
	Rural	0,3	8,9	1,8	74,6	2,3	4,4	7,8	51997
	Total	3,5	12,2	2,9	68,5	2,0	3,7	7,2	65154
Matam	Urbain	10,3	2,7	9,6	66,1	2,1	4,0	5,2	5998
	Rural	0,9	2,3	5,6	76,7	2,1	4,9	7,6	36913
	Total	2,2	2,3	6,1	75,2	2,1	4,8	7,2	42911
Saint Louis	Urbain	5,9	27,2	14,5	46,0	1,4	2,7	2,4	30222
	Rural	0,2	2,3	5,1	78,1	2,6	6,4	5,4	49952
	Total	2,3	11,6	8,7	66,0	2,1	5,0	4,2	80174
Tambacounda	Urbain	5,0	8,0	6,0	63,0	1,1	15,4	1,5	12825
	Rural	0,2	1,8	1,8	83,2	1,6	5,6	5,7	47602
	Total	1,2	3,1	2,7	78,9	1,5	7,7	4,8	60427
Thiès	Urbain	31,7	32,3	4,4	26,5	2,2	1,1	1,8	62108
	Rural	0,7	7,5	3,3	77,1	2,5	3,5	5,4	70646
	Total	15,2	19,1	3,9	53,4	2,4	2,4	3,7	132754
Ziguinchor	Urbain	3,4	2,0	28,1	29,6	3,0	32,0	1,8	25137
	Rural	0,2	0,5	1,4	69,7	3,4	21,2	3,7	29551
	Total	1,7	1,2	13,7	51,3	3,2	26,2	2,8	54688
SENEGAL	Urbain	49,9	11,6	10,0	22,2	1,1	3,6	1,5	504202
	Rural	1,0	7,6	3,4	74,0	2,9	5,6	5,5	571656
	Total	23,9	9,5	6,5	49,7	2,1	4,7	3,6	1075858

11.4.3 Mode d'évacuation des eaux usées

La rue ou la nature (73,9%) constituent les principaux modes d'évacuation des eaux usées au niveau national. Les autres modes d'évacuation des eaux usées sont peu utilisés : 10,7% des ménages n'utilisent aucun d'eux. Les modes d'évacuation modernes sont également peu utilisés : c'est le cas du réseau d'égout (10,7%), du canal fermé (2,3%), du canal à ciel ouvert (1,7%) et de la grille bouche avaloir (1,0%).

En milieu urbain, la rue ou la nature (55,6%) est le principal mode d’évacuation des eaux usées. Cependant, un peu plus du quart des ménages (31,8%) utilisent les infrastructures d’assainissement (réseau d’égout, canal fermé, canal ouvert et grille bouche avaloir) pour évacuer leurs eaux usées (voir le graphique 11.8).

Par rapport aux autres régions, Dakar compte le plus de ménages qui recourent à des modes d’évacuation d’eaux usées modernes (voir tableau 11.9). Environ 46,5% des ménages y ont recours. Dans les autres régions, plus de 3 ménages sénégalais sur 4 (soit 78%) disposent de la rue et de la nature pour évacuer leurs eaux usées. Les ménages des régions de Tambacounda (90,6%) et Fatick (89,2%) sont ceux qui utilisent le plus souvent la rue ou la nature comme mode d’évacuation des eaux usées (voir tableau 11.9).

Graphique 11.8 : Répartition (%) des ménages selon le mode d’évacuation des eaux usées par milieu de résidence/Sénégal

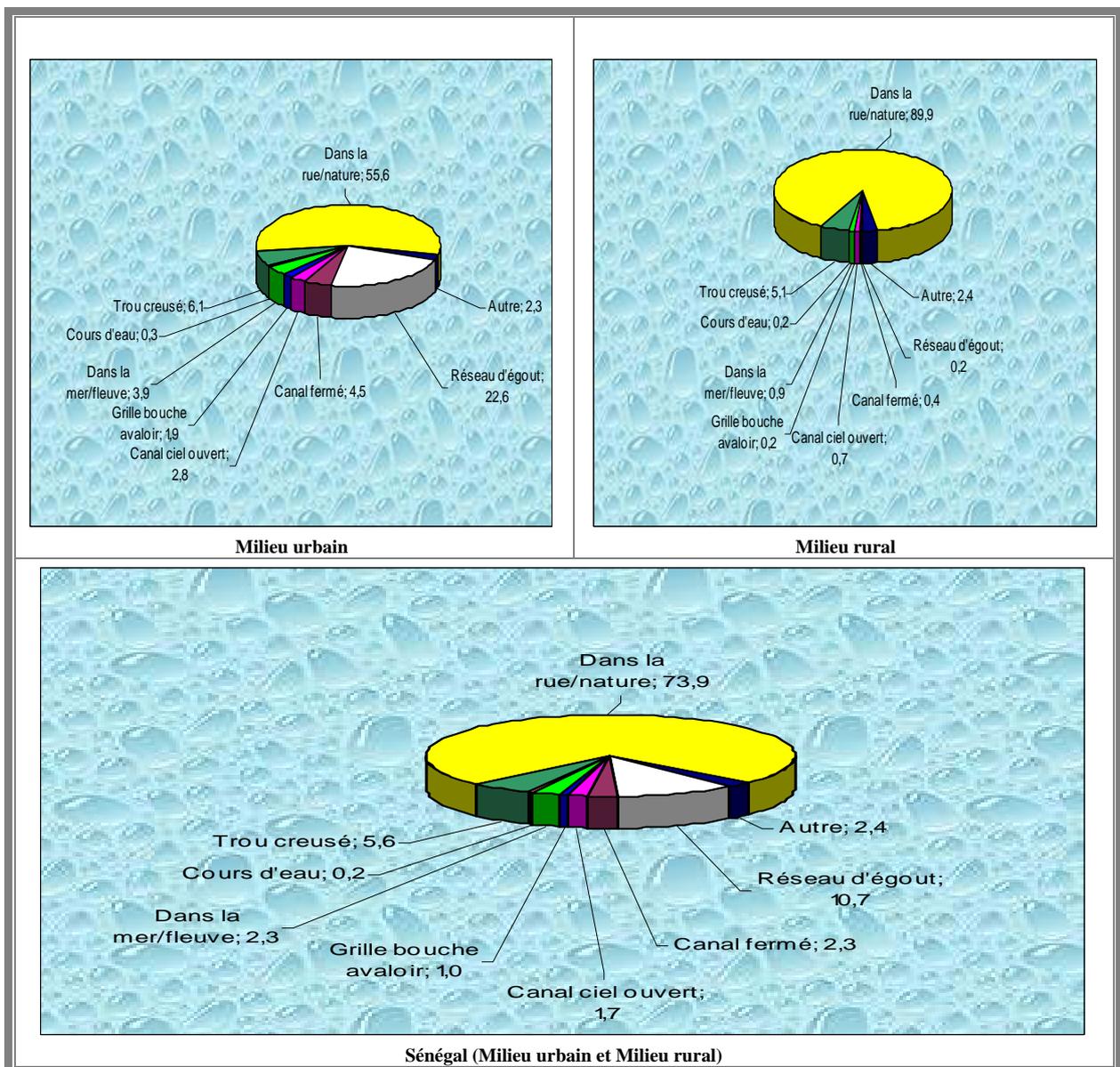


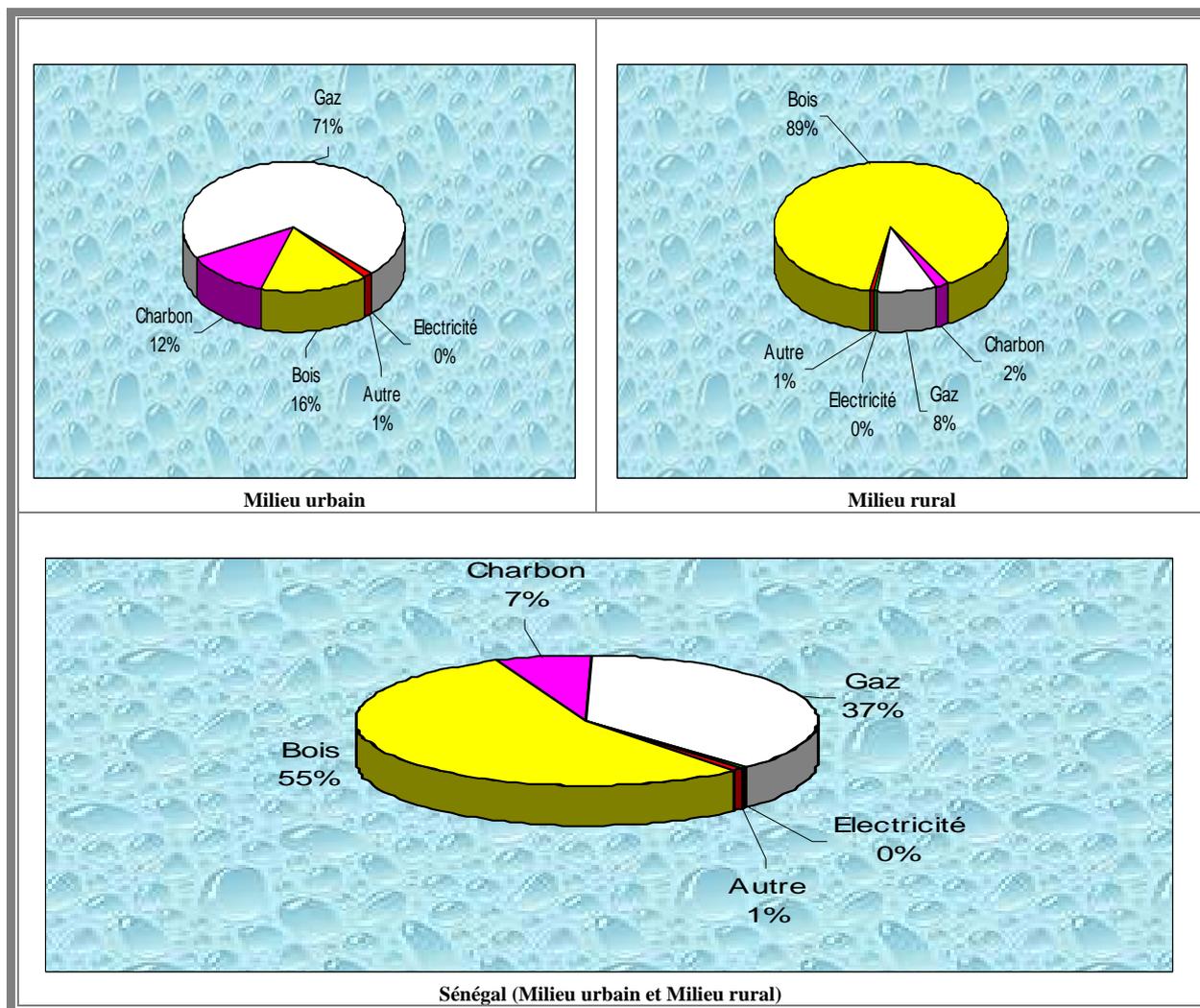
Tableau 11.9: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées par région

Région		Évacuation des eaux usées									Total
		Réseau d'égout	Canal fermé	Canal ciel ouvert	Grille bouche avaloir	Mer /fleuve	Cours d'eau	Trou creusé	Rue /nature	Autre	
		%	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dakar	Urbain	37,0	5,3	2,9	2,3	3,6	0,2	5,2	41,1	2,4	286987
	Rural	0,5	0,9	0,9	0,5	8,2	0,1	7,2	80,3	1,4	6695
	Total	36,2	5,2	2,9	2,2	3,7	0,2	5,2	42,0	2,4	293682
Diourbel	Urbain	1,8	1,7	1,6	0,4	0,1	0,1	4,0	88,8	1,4	17716
	Rural	0,2	1,2	0,5	0,4	0,1	0,1	6,6	88,9	1,9	84848
	Total	0,5	1,3	0,7	0,4	0,1	0,1	6,2	88,9	1,9	102564
Fatick	Urbain	0,5	1,9	0,4	0,7	0,3	0,2	6,8	86,2	3,0	9226
	Rural	0,1	0,2	0,6	0,2	3,2	0,3	4,2	89,7	1,5	53661
	Total	0,2	0,4	0,6	0,3	2,8	0,3	4,6	89,2	1,7	62887
Kaolack	Urbain	4,1	5,7	7,9	0,6	0,3	0,2	3,3	76,2	1,6	28506
	Rural	0,2	0,2	0,8	0,1	0,1	0,2	3,6	93,1	1,7	75245
	Total	1,3	1,7	2,7	0,3	0,2	0,2	3,5	88,5	1,7	103751
Kolda	Urbain	0,4	1,0	2,9	0,8	0,3	0,2	7,6	84,4	2,2	12320
	Rural	0,1	0,2	1,7	0,2	0,2	0,3	5,1	89,2	3,0	64546
	Total	0,2	0,3	1,9	0,3	0,2	0,3	5,5	88,4	2,9	76866
Louga	Urbain	3,9	2,5	1,6	0,7	0,1	0,3	13,5	76,0	1,4	13157
	Rural	0,2	0,6	0,3	0,2	0,2	0,1	5,1	90,5	2,9	51997
	Total	0,9	1,0	0,6	0,3	0,1	0,1	6,8	87,5	2,6	65154
Matam	Urbain	0,5	2,1	1,3	0,2	2,7	1,0	10,5	76,5	5,2	5998
	Rural	0,4	0,3	0,7	0,5	1,7	0,3	10,0	80,9	5,2	36913
	Total	0,4	0,6	0,8	0,4	1,9	0,4	10,1	80,3	5,2	42911
Saint Louis	Urbain	10,4	3,4	1,1	0,7	19,7	0,7	5,1	57,6	1,4	30222
	Rural	0,1	0,3	0,2	0,1	1,3	0,3	5,8	90,4	1,5	49952
	Total	4,0	1,5	0,5	0,3	8,2	0,4	5,5	78,0	1,5	80174
Tambacounda	Urbain	0,5	3,4	0,6	1,4	0,7	0,3	5,6	85,2	2,2	12825
	Rural	0,1	0,3	0,9	0,1	0,4	0,2	3,1	92,1	2,7	47602
	Total	0,2	1,0	0,8	0,4	0,5	0,2	3,6	90,6	2,6	60427
Thiès	Urbain	2,9	4,6	1,9	3,1	5,1	0,3	9,5	70,2	2,4	62108
	Rural	0,2	0,2	0,2	0,3	1,4	0,1	3,1	92,6	1,9	70646
	Total	1,5	2,2	1,0	1,6	3,1	0,2	6,1	82,1	2,2	132754
Ziguinchor	Urbain	1,7	1,9	2,9	0,9	0,1	0,2	8,7	80,2	3,4	25137
	Rural	0,1	0,1	1,1	0,1	0,5	0,4	5,6	88,5	3,6	29551
	Total	0,8	0,9	1,9	0,5	0,3	0,3	7,0	84,7	3,5	54688
SENEGAL	Urbain	22,6	4,5	2,8	1,9	3,9	0,3	6,1	55,6	2,3	504202
	Rural	0,2	0,4	0,7	0,2	0,9	0,2	5,1	89,9	2,4	571656
	Total	10,7	2,3	1,7	1,0	2,3	0,2	5,6	73,9	2,4	1075858

11.4.4 Combustible utilisé pour la cuisine

Les principaux combustibles utilisés par les ménages pour faire la cuisine sont le bois (54,7%) et le gaz (37,5%). En milieu urbain, le gaz constitue le principal combustible utilisé (70,5%), tandis que les ménages ruraux optent plus pour le bois (89,0%) pour faire la cuisine. Le charbon et l'électricité restent peu utilisés dans ce domaine (voir tableau); seuls 6,6% et 0,2% des ménages les utilisent respectivement. Pour sa part, le charbon est surtout consommé en milieu urbain (12,1%) contrairement au milieu rural où sa consommation reste marginale (1,8%). Au niveau régional, la consommation de bois par les ménages est plus importante dans les régions de Matam, de Kolda, de Fatick, et de Tambacounda où plus de 8 ménages sur 10 y font recours pour la cuisson, soit respectivement 96,2%, 91,2%, 86,2% et 85,1%.

Graphique 11.9: Répartition (%) des ménages selon le principal combustible utilisé pour la cuisine



Quant à la consommation de charbon de bois, elle est plus répandue dans les régions de Ziguinchor, de Tambacounda et de Kaolack avec des niveaux qui atteignent respectivement 19,1%, 12,3% et 8,5%.

L'utilisation du gaz comme combustible est plus importante dans la partie centrale du pays, notamment dans les régions de Dakar, de Thiès et de Diourbel où elle concerne respectivement 87,9%, 39,4% et 30,8% des ménages.

L'utilisation du gaz comme combustible présente de grandes variations au niveau des ménages. En dehors des régions de Tambacounda, de Matam et de Kolda où elle se fait de manière assez faible, il existe de grands écarts, par rapport au milieu de résidence, dans l'utilisation de ce combustible. En effet, pour la région de Kolda, la proportion de ménages utilisant le gaz comme combustible varie de 5,4% en milieu urbain à 0,9% en milieu rural.

Tableau 11.10: Répartition des ménages selon le principal combustible utilisé pour la cuisine par milieu de résidence

Région		Combustible utilisé pour la cuisine					Total
		Bois	Charbon	Gaz	Electricité	Autres	Effectif
		%	%	%	%	%	
Dakar	Urbain	3,2	6,4	88,8	0,3	1,4	286987
	Rural	41,5	4,0	53,1	0,4	1,0	6695
	Total	4,0	6,4	87,9	0,3	1,4	293682
Diourbel	Urbain	41,1	8,2	49,3	0,2	1,2	17716
	Rural	68,4	3,5	26,9	0,3	0,9	84848
	Total	63,7	4,3	30,8	0,3	1,0	102564
Fatick	Urbain	45,0	13,4	40,2	0,1	1,3	9226
	Rural	93,3	0,8	4,9	0,1	0,9	53661
	Total	86,2	2,6	10,0	0,1	1,0	62887
Kaolack	Urbain	29,8	27,6	41,5	0,2	0,9	28506
	Rural	95,9	1,3	2,2	0,2	0,4	75245
	Total	77,8	8,5	13,0	0,2	0,5	103751
Kolda	Urbain	62,5	30,8	5,4	0,0	1,2	12320
	Rural	96,7	1,9	0,9	0,1	0,3	64546
	Total	91,2	6,5	1,6	0,1	0,5	76866
Louga	Urbain	29,5	13,1	56,5	0,2	0,7	13157
	Rural	89,6	1,7	6,9	0,6	1,2	51997
	Total	77,5	4,0	16,9	0,5	1,1	65154
Matam	Urbain	87,5	3,8	8,3	0,0	0,5	5998
	Rural	97,6	0,6	1,4	0,1	0,3	36913
	Total	96,2	1,1	2,3	0,1	0,4	42911
Saint Louis	Urbain	23,4	19,9	55,5	0,2	1,0	30222
	Rural	92,9	1,3	5,2	0,2	0,4	49952
	Total	66,7	8,3	24,2	0,2	0,6	80174
Tambacounda	Urbain	42,3	50,2	5,9	0,1	1,5	12825
	Rural	96,6	2,0	1,0	0,1	0,3	47602
	Total	85,1	12,3	2,0	0,1	0,5	60427
Thiès	Urbain	19,9	7,2	71,6	0,2	1,1	62108
	Rural	86,7	1,0	11,1	0,3	0,9	70646
	Total	55,4	3,9	39,4	0,3	1,0	132754
Ziguinchor	Urbain	36,9	37,7	23,4	0,1	1,9	25137
	Rural	92,4	3,3	3,9	0,0	0,3	29551
	Total	66,9	19,1	12,9	0,1	1,1	54688
SENEGAL	Urbain	15,9	12,1	70,5	0,2	1,3	504202
	Rural	89,0	1,8	8,3	0,2	0,6	571656
	Total	54,7	6,6	37,5	0,2	0,9	1075858

L'écart le plus important dans l'utilisation de ce produit, entre milieu urbain et milieu rural, est noté dans la région de Thiès où les niveaux d'utilisation varient de 1 à 6 (soit 60,5% de ménages de plus); viennent ensuite les régions de Saint Louis (50,3 points) et de Louga (49,6 points)²⁵.

CONCLUSION

L'étude de l'habitat et du cadre de vie des ménages, à travers les caractéristiques du logement et ses équipements, fait ressortir une grande différence entre Dakar et les autres régions. Les écarts entre les régions qui appartiennent à une même zone géographique sont faibles, notamment en ce qui concerne les caractéristiques du logement. Une bonne connaissance du cadre vie et de l'habitat permet une meilleure orientation des programmes socio-économiques.

²⁵ NB. On trouvera, en annexe des tableaux numérotés: 11.a, 11.b, 11.c, 11.d et 11.e, la répartition des ménages selon la nature du sol, du mur, et du toit de l'habitat du ménage, la répartition des ménages selon les biens d'équipement possédés et la répartition des ménages selon le moyen de transport, par région et milieu de résidence.

ANNEXES

A.1. Résumé de la méthodologie du RGPH-3 (2002)

A.2. Migration : Tableaux supplémentaires (2)

Tableau a: Répartition des Immigrants Internationaux durée de vie d'ethnie sénégalaise selon la région de résidence actuelle

Tableau b: Répartition des Immigrants Internationaux récents d'ethnie sénégalaise selon la région de résidence actuelle

A.3. Habitat et Cadre de vie : tableaux supplémentaires (5)

Tableau 11.a: Répartition des ménages selon la nature du mur de l’habitat

Tableau 11.b: Répartition des ménages selon la nature du toit de l’habitat

Tableau 11.c: Répartition des ménages selon la nature du sol de l’habitat

Tableau 11.d: Répartition des ménages selon les biens d’équipement possédés par région et milieu de résidence.

Tableau 11.e: Répartition des ménages selon les moyens de transport possédés par région et milieu de résidence.

ANNEXE A.1.

RESUME DE LA METHODOLOGIE DU RGPH-3

1. Bref aperçu de la stratégie de collecte et de traitement du RGPH-3

Par décret N° 99-27 en date du 23 Janvier 1999, le Gouvernement du Sénégal a retenu d’organiser le Troisième Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH-3) en.

Selon les Nations Unies (1958), *"le Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH) peut être défini comme l’ensemble des opérations qui consistent à recueillir, à grouper et à publier des données démographiques, économiques et sociales se rapportant à un moment déterminé et à certaines périodes données à tous les habitants d’un pays ou territoire indiqué"*. (NU, 1958).

Il s’agit donc d’un processus qui inclue la réalisation de plusieurs activités dont les plus essentielles sont :

- Les travaux préparatoires, activités consistant à l’élaboration et à la validation des outils de collecte ainsi qu’à une planification minutieuse de l’ensemble des tâches à réaliser ;
- La cartographie censitaire;
- Le dénombrement de la population ;
- L’Enquête Post censitaire (EPC);
- L’exploitation des données ;
- L’analyse des données.

Le dénombrement, qui constitue une des principales phases du RGPH, est un comptage systématique à une date déterminée de la population d’un pays donné, d’une ville ou d’une région et un inventaire de son habitation. Elle consiste à dénombrer, c’est-à-dire à compter, sans omission, ni répétition, les personnes et/ou les ménages. Cette opération a été menée du 08 au 22 Décembre 2002.

La technique de collecte utilisée est l’interview directe de porte-à-porte. Cette méthode consiste à se présenter dans chaque ménage, à poser des questions au Chef de Ménage et à tous ses membres capables d’y répondre et à inscrire sur un questionnaire-ménage les renseignements recueillis.

Pour la réalisation de ce recensement, le territoire du Sénégal a été découpé, lors de l’opération de la cartographie censitaire, en petites portions appelées Districts de Recensement (DR). Chaque DR est confié à un Agent Recenseur dont le rôle a consisté à y dénombrer toutes les personnes, ainsi que les ménages y résidant.

Les informations collectées ont été codifiées, saisies, apurés et tabulées au niveau de la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), actuellement dénommée Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Le traitement des questionnaires-ménage consiste d’une part à traduire en langage informatique les informations collectées et à les rentrer dans les microordinateurs pour faciliter la tabulation et l’analyse d’autre part.

1.1. Evaluation de l’exhaustivité du dénombrement et de la qualité des données collectées

Lors des opérations de recensement, on assiste parfois à un double comptage des personnes ou des ménages, ou encore à des omissions des individus et/ou des ménages.

Pour le RGPH-3, dans le but de s’assurer de l’exhaustivité de l’opération et de la qualité des données, il a été organisé, trois mois après le dénombrement général, une Enquête Post-Censitaire (EPC) dont l’objectif principal était de mesurer le niveau de couverture du dénombrement, c’est-à-dire son exhaustivité territoriale et démographique, et la fiabilité des informations enregistrées pour certaines variables importantes. L’opération a été ainsi menée au cours de la période allant du 17 Mars au 07 Avril 2003.

L’Enquête Post-Censitaire (EPC) a consisté en un « re-dénombrement » des ménages dans un échantillon stratifié et tiré à un degré de 100 DR proportionnellement à leur taille (effectifs préliminaires de population au RGPH3). La base de sondage est constituée des DR découpées lors de la phase de cartographie du RGPH3. Les domaines d’études retenus sont au nombre de trois (3) : Dakar, Autres urbains et Rural.

1.2. Apurement et imputation des données.

Les données issues d’une enquête ou d’un recensement peuvent comporter des erreurs dues à la collecte elle-même, à la saisie des données, etc. Entre certaines variables, il existe une relation logique qu’il est essentiel de préserver (par exemple: une fille de huit ans ne peut avoir accouché) ou des modalités fixes que comportent certaines variables et qui ne doivent souffrir d’aucune ambiguïté (le sexe, par exemple ne peut être décliné qu’en 2 modalités - femme/homme ou garçons/filles). Il est, pour ce faire, recommandé de procéder à des corrections par l’élaboration des tests de cohérence qu’on applique aux données afin de corriger toutes les sortes d’erreurs possibles.

Les méthodes d’imputation utilisées à ce titre ont été :

- Les méthodes d’imputation déductive :

Il s’agit d’une méthode permettant de déduire une donnée dont la valeur est manquante ou incohérente; ce type d’imputation résulte de l’ensemble de réponses fournies au titre des autres rubriques du questionnaire.

- Les méthodes d’imputation par la moyenne :

Cette méthode a pour effet d’attribuer la valeur moyenne de la rubrique (calculée pour les enregistrements acceptés) à la réponse manquante ou incohérente de tous les enregistrements rejetés. Elle est réalisée par des cadres démographes, statisticiens et informaticiens qui ont une bonne connaissance des opérations antérieures et des documents du recensement, plus particulièrement du questionnaire et des manuels.

A la fin de cette phase, un fichier d’analyse a été créé. Les phases suivantes (à savoir la tabulation et les analyses) ont abouti à la production du présent rapport et à d’autres produits connexes parmi lesquels on peut citer :

- les rapports régionaux du recensement,
- une plaquette sur les indicateurs démographiques et socio- économiques,
- un répertoire des villages et des localités du Sénégal,
- une base de sondage,
- et des projections démographiques.

Pour satisfaire les besoins en données des utilisateurs et des chercheurs notamment, à défaut de pouvoir mettre à leur disposition la base nationale de données, un fichier d’analyse, constitué à partir du dixième (1/10^{ème}) de la population recensée, est disponible. De même, une clarification des concepts a été faite donnant la définition des principaux concepts utilisés lors de ce RGPH.

2. Définitions des concepts de base du RGPH-3

Plusieurs concepts ont été utilisés lors du Recensement de 2002; il est important d’en rappeler les définitions afin que tous les utilisateurs en aient la même compréhension. Il s’agit notamment des concepts suivants :

- Le Ménage

En apparence simple, la notion de ménage est assez complexe et mérite d’être suffisamment explicitée pour une compréhension uniforme par les personnes qui interviennent dans le recensement. On distinguera, par exemple, les ménages ordinaires et les ménages collectifs tels que les Daara (ou école coranique).

• Ménage ordinaire

Le ménage ordinaire est défini généralement « comme un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture. Ces personnes appelées membres du ménage, prennent généralement leurs repas en commun et reconnaissent l’autorité d’une seule et même personne, le chef de ménage (CM) ».

• Ménage collectif

Le ménage collectif est défini comme un groupe de personnes qui n’ont généralement pas de lien de parenté mais qui vivent en commun dans un établissement pour des raisons de discipline, de voyage, de santé, d’études ou de travail.

- Le Milieu urbain

Au Sénégal, le concept urbain se réfère à celui de la commune figurant sur la liste officielle des communes publiée par le Ministère de l’Intérieur. Par conséquent, le milieu urbain est constitué par l’ensemble des communes officiellement reconnues, quelle que soit la taille de leur population.

- **Le Mariage**

Le mariage est un fait contracté à la mairie ou suivant la religion et les coutumes traditionnelles sénégalaises.

- **La Population active**

La population est constituée par l'ensemble des individus âgés de 6 ans et plus, occupés ou en chômage durant les 12 derniers mois précédant le recensement. Ne rentrent pas dans cette catégorie les élèves et étudiants, les femmes au foyer, les retraités, les malades/accidentés, les personnes âgées, les mendiants et les autres types de personnes qui sont assimilées à des inactifs.

- **La Population occupée**

C'est l'ensemble des personnes âgées de 6 ans et plus qui ont eu à exercer une activité rémunératrice de façon continue pendant au moins trois mois sur les douze derniers mois.

- **Le Chômeur**

Est considérée comme chômeur toute personne âgée de 6 ans et plus qui est à la recherche d'un emploi et qui n'a pas travaillé de façon continue pendant au moins trois durant la période des douze derniers mois. Il avait été demandé de s'assurer que la personne est effectivement à la recherche soit d'un premier emploi, si elle n'a jamais travaillé, soit d'un nouvel emploi, si elle a perdu celui qu'elle avait.

- **La Femme au foyer**

Il s'agit de toute femme qui n'a d'autres tâches que celles qu'elle fait à la maison (tâches domestiques).

- **L'Indépendant**

Un individu qui travaille pour lui-même (à son propre compte) et qui n'a pas d'employés qu'il paye mais qui, éventuellement peut utiliser des aides familiaux ou des apprentis.

- **L'Aide familial**

Personne qui travaille pour un parent sans percevoir de rémunération.

- **Le Taux brut de scolarisation**

Le taux brut de scolarisation élémentaire est calculé en rapportant l'effectif des enfants scolarisés dans l'enseignement quel que soit leur âge à l'effectif de la population scolarisable (7-12 ans).

- **Le Taux net de scolarisation**

Le taux net de scolarisation élémentaire est calculé en rapportant l'effectif réel des enfants scolarisés de l'élémentaire de la tranche d'âge (7-12 ans) à l'effectif de la population scolarisable (7-12 ans).

- **L'Alphabétisation**

L'alphabétisation est définie dans le recensement comme le fait pour une personne âgée de 6 ans et plus de savoir lire et écrire dans une langue quelconque.

- **Les personnes handicapées**

Un handicapé est toute personne qui souffre d'une infirmité quelconque qui le limiterait dans l'une de ses activités de vie quotidienne ; par exemple une personne ayant au moins un des handicaps suivants : cécité, surdité, mutité, infirmité des membres inférieurs, infirmité des membres supérieur, albinisme, léproserie déficience mentale, autres.

ANNEXE A.2.
Tableau a: Répartition des Immigrants Internationaux durée de vie d'ethnie sénégalaise selon la région de résidence actuelle

Ethnie	Région de résidence actuelle											Total	
	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Tambacou nda	Thiès	Ziguinchor	Effectif	%
Balante	295	4	7	10	1162	4	1	3	6	36	672	2200	1,4
Bambara	2798	83	272	763	508	27	214	167	1312	675	281	7100	4,4
Diola	1289	31	59	73	367	17	3	27	27	115	3384	5392	3,3
Manding	1499	35	200	529	2905	14	16	33	1871	295	1195	8592	5,3
Mandjag	4078	16	28	46	665	21		33	11	200	1175	6273	3,9
Maure	961	160	135	252	103	225	53	407	320	389	69	3074	1,9
Peul	19305	332	396	2623	14561	278	5372	2800	9387	1575	2249	58878	36,6
Pulaar	5438	170	305	912	939	79	2500	3066	1929	462	356	16156	10
Sarakolé	1438	26	39	118	835	20	74	49	189	162	101	3051	1,9
Serer	1564	194	1520	236	64	23	4	38	46	550	177	4416	2,7
Socé	1092	106	95	286	16	33	9	43	54	438	5	2177	1,4
Soninké	1343	12	19	102	227	31	311	48	1632	69	50	3844	2,4
Toucouleur	4012	132	116	628	216	95	1180	755	460	896	77	8567	5,3
Wolof/Lébou	10282	1984	754	3998	1720	774	53	2366	438	1846	147	24362	15,1
Autres ethnies sénéég	2701	39	57	206	1284	36	32	91	1498	303	702	6949	4,3
Ensemble	58095	3324	4002	10782	25572	1677	9822	9926	19180	8011	10640	161031	100

Tableau b: Répartition des Immigrants Internationaux récents d'ethnie sénégalaise selon la région de résidence actuelle

Ethnie	Région résidence actuelle											Total	
	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Tambacou nda	Thiès	Ziguinchor	Effectif	%
Bambara	615	29	41	77	131	9	16	61	394	130	89	1592	3
Diola	717	19	18	11	272	7	1	4	11	72	2132	3264	6,2
Manding	538	19	49	47	614	5		19	572	117	333	2313	4,4
Mandjag	1026	1	10	7	114	4		6	6	40	455	1669	3,2
Maure	373	50	54	54	36	84	11	234	81	148	23	1148	2,2
Peul	6352	105	142	346	3095	128	1030	538	1987	553	763	15039	28,6
Pulaar	1815	64	61	134	87	27	465	973	505	151	129	4411	8,4
Serer	1019	204	666	111	29	21		21	22	466	71	2630	5
Soninké	498	1	9	9	37	13	95	30	782	18	26	1518	2,9
Toucouleur	1587	69	52	112	98	14	472	289	132	420	38	3283	6,3
Wolof/Lébou	4727	1579	274	1056	374	725	16	1681	132	1160	122	11846	22,6
Autres ethnies sénéég	1666	71	59	86	551	32	51	85	410	354	426	3791	7,2
Ensemble	20933	2211	1435	2050	5438	1069	2157	3941	5034	3629	4607	52504	100

ANNEXE A.3.
TABLEAU 11.a: Répartition des ménages selon la nature du mur de l’habitat

Région		Nature du mur de l’habitat					Total
		Ciment	Bois	Banco	Paille/tige	Autre	
		%	%	%	%	%	Effectif
Dakar	Urbain	95,9	2,8	0,6	0,3	0,4	286987
	Rural	83,8	1,3	0,7	12,5	1,7	6695
	Total	95,6	2,8	0,6	0,6	0,5	293682
Diourbel	Urbain	78,7	1,0	2,1	16,7	1,4	17716
	Rural	43,4	1,0	4,3	46,8	4,5	84848
	Total	49,5	1,0	3,9	41,6	4,0	102564
Fatick	Urbain	78,9	0,4	10,8	8,6	1,2	9226
	Rural	33,0	0,7	46,1	18,6	1,6	53661
	Total	39,7	0,6	40,9	17,2	1,5	62887
Kaolack	Urbain	77,2	1,6	14,6	4,3	2,3	28506
	Rural	19,8	0,8	60,0	18,8	0,7	75245
	Total	35,6	1,0	47,5	14,8	1,1	103751
Kolda	Urbain	46,8	1,5	49,4	1,6	0,7	12320
	Rural	8,7	1,3	82,1	6,8	1,2	64546
	Total	14,8	1,3	76,8	5,9	1,2	76866
Louga	Urbain	79,7	0,4	1,9	16,7	1,2	13157
	Rural	25,8	5,5	4,2	61,1	3,4	51997
	Total	36,7	4,4	3,8	52,1	3,0	65154
Matam	Urbain	51,8	11,5	29,1	3,4	4,2	5998
	Rural	25,1	19,0	35,3	15,1	5,6	36913
	Total	28,8	17,9	34,4	13,4	5,5	42911
Saint Louis	Urbain	80,1	2,1	12,4	4,2	1,1	30222
	Rural	26,0	6,9	38,8	24,7	3,7	49952
	Total	46,4	5,1	28,8	17,0	2,7	80174
Tambacounda	Urbain	48,5	1,5	47,1	2,0	0,9	12825
	Rural	10,7	5,8	69,2	12,4	1,9	47602
	Total	18,8	4,9	64,5	10,2	1,7	60427
Thiès	Urbain	87,6	0,6	1,9	9,3	0,6	62108
	Rural	52,5	0,8	8,6	35,6	2,5	70646
	Total	68,9	0,7	5,5	23,3	1,6	132754
Ziguinchor	Urbain	50,8	0,6	47,6	0,3	0,7	25137
	Rural	7,2	1,1	90,5	1,0	0,3	29551
	Total	27,2	0,9	70,8	0,7	0,5	54688
SENEGAL	Urbain	86,4	2,2	7,6	3,1	0,7	504202
	Rural	28,1	3,4	39,7	26,2	2,5	571656
	Total	55,4	2,9	24,6	15,4	1,7	1075858

TABLEAU 11.b: Répartition des ménages selon la nature du toit de l’habitat

Région		Nature du toit de l’habitat					Total
		Béton	Tuile/ ardoise	Zinc	Chaume	Autre	
		%	%	%	%	%	Effectif
Dakar	Urbain	52,9	40,0	6,0	0,3	0,9	286987
	Rural	9,4	67,6	14,0	8,3	0,7	6695
	Total	51,9	40,6	6,2	0,4	0,9	293682
Diourbel	Urbain	10,4	8,9	72,0	8,2	0,6	17716
	Rural	11,4	1,1	53,1	33,9	0,5	84848
	Total	11,2	2,4	56,3	29,5	0,5	102564
Fatick	Urbain	3,8	10,1	74,7	10,5	0,9	9226
	Rural	0,4	2,6	37,9	58,8	0,3	53661
	Total	0,9	3,7	43,3	51,7	0,4	62887
Kaolack	Urbain	11,6	16,6	62,5	8,3	1,0	28506
	Rural	0,3	0,7	26,4	71,8	0,8	75245
	Total	3,4	5,1	36,3	54,4	0,8	103751
Kolda	Urbain	2,4	2,1	71,9	23,0	0,5	12320
	Rural	0,3	0,4	32,5	66,2	0,6	64546
	Total	0,6	0,7	38,8	59,3	0,6	76866
Louga	Urbain	17,0	8,6	60,5	12,7	1,3	13157
	Rural	2,4	1,9	28,8	66,2	0,7	51997
	Total	5,3	3,3	35,2	55,4	0,8	65154
Matam	Urbain	19,3	7,1	53,0	12,9	7,7	5998
	Rural	10,1	4,4	31,3	39,4	14,8	36913
	Total	11,4	4,8	34,3	35,7	13,8	42911
Saint Louis	Urbain	17,6	43,2	32,5	5,2	1,5	30222
	Rural	2,8	10,5	26,6	45,4	14,7	49952
	Total	8,4	22,8	28,8	30,3	9,8	80174
Tambacounda	Urbain	6,6	5,3	61,5	25,6	0,9	12825
	Rural	2,2	0,8	14,8	81,6	0,5	47602
	Total	3,2	1,7	24,7	69,7	0,6	60427
Thiès	Urbain	18,2	12,9	61,8	6,2	0,8	62108
	Rural	2,0	11,5	55,8	30,1	0,6	70646
	Total	9,6	12,2	58,6	18,9	0,7	132754
Ziguinchor	Urbain	7,2	5,1	85,3	1,9	0,4	25137
	Rural	0,1	0,8	73,9	24,5	0,7	29551
	Total	3,4	2,8	79,1	14,1	0,6	54688
SENEGAL	Urbain	35,7	29,1	30,2	4,0	1,0	504202
	Rural	3,5	4,2	37,7	51,9	2,8	571656
	Total	18,6	15,9	34,2	29,4	1,9	1075858

TABLEAU 11.c: Répartition des ménages selon la nature du sol de l’habitat

Région		Nature du sol de l’habitat					Total
		Carrelage	Ciment	Argile/ banco	Sable	Autre	
		%	%	%	%	%	Effectif
Dakar	Urbain	30,8	57,1	0,4	11,3	0,4	286987
	Rural	5,6	62,0	0,8	31,3	0,3	6695
	Total	30,3	57,2	0,4	11,7	0,4	293682
Diourbel	Urbain	8,7	56,0	1,1	34,0	0,2	17716
	Rural	6,6	29,1	3,7	60,2	0,4	84848
	Total	6,9	33,8	3,3	55,7	0,4	102564
Fatick	Urbain	5,7	72,4	5,3	16,5	0,2	9226
	Rural	1,4	34,9	32,4	30,7	0,6	53661
	Total	2,1	40,4	28,4	28,6	0,5	62887
Kaolack	Urbain	9,2	56,3	5,8	28,3	0,3	28506
	Rural	1,1	24,1	40,6	33,3	0,9	75245
	Total	3,3	32,9	31,1	31,9	0,8	103751
Kolda	Urbain	3,6	65,5	20,5	10,3	0,2	12320
	Rural	1,0	14,0	65,9	18,5	0,7	64546
	Total	1,4	22,2	58,6	17,2	0,6	76866
Louga	Urbain	13,1	59,7	2,2	24,9	0,2	13157
	Rural	2,5	23,2	7,1	66,4	0,8	51997
	Total	4,6	30,5	6,1	58,0	0,7	65154
Matam	Urbain	2,7	52,7	24,6	18,1	1,9	5998
	Rural	0,7	25,6	46,9	25,0	1,8	36913
	Total	1,0	29,4	43,7	24,1	1,8	42911
Saint Louis	Urbain	12,3	52,7	8,9	25,8	0,3	30222
	Rural	1,3	25,2	33,7	38,1	1,6	49952
	Total	5,5	35,6	24,4	33,5	1,1	80174
Tambacounda	Urbain	3,5	58,5	19,5	17,4	1,1	12825
	Rural	0,8	14,4	59,5	23,6	1,7	47602
	Total	1,4	23,8	51,0	22,3	1,6	60427
Thiès	Urbain	11,5	56,7	1,2	30,3	0,4	62108
	Rural	2,8	48,2	8,5	39,9	0,6	70646
	Total	6,8	52,2	5,1	35,4	0,5	132754
Ziguinchor	Urbain	4,8	67,5	20,9	6,6	0,2	25137
	Rural	0,6	21,2	66,6	11,4	0,2	29551
	Total	2,5	42,5	45,6	9,2	0,2	54688
SENEGAL	Urbain	21,4	57,8	3,7	16,7	0,4	504202
	Rural	2,3	27,3	32,4	37,1	0,9	571656
	Total	11,2	41,6	19,0	27,5	0,7	1075858

TABLEAU 11.d: Répartition des ménages selon les biens d’équipement possédés par région et milieu de résidence.

Région		Biens d’équipement										Total
		Radio	Téléviseur	Vidéo	Réfrigérateur/ Congélateur	Téléphone	Réchaud à gaz/cuisinière	Foyer amélioré	Climatiseur	Machine à coudre	Aucun moyen de production	
		%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dakar	Urbain	82,6	57,2	19,2	36,0	27,4	14,7	2,8	4,4	4,3	13,3	286987
	Rural	77,7	32,7	4,7	11,4	4,0	4,5	1,3	0,8	1,1	19,6	6695
	Total	82,5	56,7	18,8	35,5	26,8	14,5	2,8	4,3	4,2	13,4	293682
Diourbel	Urbain	81,8	44,5	12,3	25,2	25,6	4,5	0,9	1,6	3,9	16,4	17716
	Rural	81,5	19,2	6,7	8,4	14,0	2,2	0,9	0,8	2,1	17,4	84848
	Total	81,5	23,6	7,7	11,3	16,0	2,6	0,9	0,9	2,4	17,2	102564
Fatick	Urbain	81,1	39,0	6,9	22,6	15,5	6,1	1,7	1,3	4,7	16,3	9226
	Rural	78,8	6,4	0,8	1,9	1,5	3,2	1,0	0,1	1,1	20,3	53661
	Total	79,2	11,2	1,7	4,9	3,5	3,6	1,1	0,3	1,6	19,7	62887
Kaolack	Urbain	79,7	43,6	10,8	24,9	21,7	4,8	1,1	1,8	3,2	17,2	28506
	Rural	79,7	4,4	0,6	1,4	1,1	2,4	1,4	0,2	1,4	19,7	75245
	Total	79,7	15,2	3,4	7,9	6,8	3,0	1,3	0,6	1,8	19,0	103751
Kolda	Urbain	76,3	32,4	8,2	19,5	11,6	9,1	2,5	1,1	2,9	21,1	12320
	Rural	69,1	3,6	0,5	0,6	0,7	1,6	0,9	0,1	1,5	30,0	64546
	Total	70,3	8,2	1,8	3,6	2,4	2,8	1,1	0,2	1,7	28,5	76866
Louga	Urbain	84,3	52,7	16,5	29,1	25,9	5,7	1,0	1,5	4,6	13,2	13157
	Rural	83,6	11,0	2,5	3,0	5,0	2,8	0,8	0,2	1,0	15,8	51997
	Total	83,7	19,5	5,3	8,3	9,2	3,4	0,8	0,5	1,7	15,2	65154
Matam	Urbain	68,1	28,8	8,9	15,7	11,6	6,9	2,2	1,1	2,1	28,0	5998
	Rural	58,0	8,4	3,6	3,0	3,1	1,9	2,7	0,2	2,0	40,3	36913
	Total	59,4	11,2	4,3	4,8	4,3	2,6	2,6	0,3	2,0	38,5	42911
Saint Louis	Urbain	81,8	53,9	10,8	25,3	17,9	7,5	1,1	2,2	5,3	14,6	30222
	Rural	65,0	11,8	0,9	2,5	1,5	1,9	1,0	0,3	1,3	33,0	49952
	Total	71,3	27,7	4,7	11,1	7,7	4,0	1,0	1,0	2,8	26,1	80174
Tambacounda	Urbain	78,5	38,5	10,9	22,8	12,1	9,3	0,8	1,6	2,9	19,1	12825
	Rural	66,0	5,0	1,7	1,8	1,5	1,0	0,7	0,0	1,0	33,3	47602
	Total	68,6	12,1	3,7	6,2	3,8	2,8	0,8	0,4	1,4	30,3	60427
Thiès	Urbain	79,2	49,3	10,7	25,3	18,9	6,0	0,6	1,8	4,1	17,2	62108
	Rural	75,0	12,4	1,3	3,2	1,6	2,3	0,6	0,3	0,8	23,8	70646
	Total	77,0	29,7	5,7	13,6	9,7	4,0	0,6	1,0	2,4	20,7	132754
Ziguinchor	Urbain	75,9	33,3	5,9	17,3	13,0	9,8	9,9	1,6	4,4	20,2	25137
	Rural	63,0	5,6	0,5	1,4	0,7	3,2	2,8	0,1	1,8	35,2	29551
	Total	68,9	18,3	3,0	8,7	6,4	6,2	6,0	0,8	3,0	28,3	54688
SENEGAL	Urbain	81,2	51,8	15,4	30,7	23,5	11,3	2,5	3,2	4,2	15,1	504202
	Rural	73,8	9,6	2,1	3,1	3,6	2,2	1,1	0,3	1,4	25,2	571656
	Total	77,2	29,4	8,3	16,1	12,9	6,5	1,8	1,7	2,7	20,4	1075858

TABLEAU 11.e: Répartition des ménages selon les moyens de transport possédés par région et milieu de résidence.

Région		Moyen de transport						Total Effectif
		Voiture	Mobylette	Bicyclette	Calèche/c harrette	Pirogue	Aucun	
		%	%	%	%	%	%	
Dakar	Urbain	14,3	2,2	0,9	0,3	0,2	83,1	286987
	Rural	5,4	1,6	0,7	5,6	2,3	85,4	6695
	Total	14,1	2,2	0,9	0,4	0,3	83,1	293682
Diourbel	Urbain	9,5	3,8	1,8	4,5	0,1	82,2	17716
	Rural	7,2	1,7	0,7	26,6	0,1	65,2	84848
	Total	7,6	2,0	0,9	22,8	0,1	68,2	102564
Fatick	Urbain	5,6	6,8	3,6	16,7	0,5	71,5	9226
	Rural	1,8	2,3	1,4	42,6	1,6	53,5	53661
	Total	2,3	2,9	1,7	38,8	1,4	56,1	62887
Kaolack	Urbain	7,9	7,3	2,8	4,7	0,1	79,9	28506
	Rural	1,9	3,5	1,6	43,7	0,4	53,0	75245
	Total	3,5	4,5	1,9	33,0	0,3	60,4	103751
Kolda	Urbain	5,0	14,4	32,6	4,2	0,8	55,0	12320
	Rural	1,1	6,4	43,7	16,2	1,0	46,2	64546
	Total	1,7	7,7	41,9	14,3	1,0	47,6	76866
Louga	Urbain	11,5	3,6	1,9	6,5	0,1	78,6	13157
	Rural	4,3	1,3	0,5	52,2	0,4	43,9	51997
	Total	5,8	1,8	0,8	42,9	0,3	50,9	65154
Matam	Urbain	4,1	3,2	3,1	15,1	1,7	76,4	5998
	Rural	3,0	1,4	1,6	30,1	2,1	65,6	36913
	Total	3,2	1,7	1,8	28,0	2,0	67,1	42911
Saint Louis	Urbain	6,5	3,8	2,6	3,1	2,8	83,0	30222
	Rural	2,0	1,9	2,4	31,2	2,0	63,4	49952
	Total	3,7	2,6	2,5	20,6	2,3	70,8	80174
Tambacounda	Urbain	6,8	14,6	28,5	5,6	0,3	56,3	12825
	Rural	1,5	6,2	40,6	24,6	0,5	43,5	47602
	Total	2,7	8,0	38,0	20,6	0,5	46,2	60427
Thiès	Urbain	8,5	3,4	2,2	3,5	1,1	83,3	62108
	Rural	3,1	1,5	0,8	34,2	0,7	61,7	70646
	Total	5,6	2,4	1,5	19,8	0,9	71,8	132754
Ziguinchor	Urbain	4,2	14,5	21,1	0,8	0,7	65,1	25137
	Rural	1,1	5,6	25,1	5,4	4,2	64,9	29551
	Total	2,5	9,7	23,3	3,3	2,6	65,0	54688
SENEGAL	Urbain	11,3	4,2	3,9	2,2	0,5	80,2	504202
	Rural	3,0	3,0	10,5	31,6	1,0	56,3	571656
	Total	6,9	3,6	7,4	17,8	0,8	67,5	1075858